

# DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

## 2005 EN BREF

L'année 2005 restera pour le DECS, comme pour tous les départements, l'année du grand chambardement.

Le DIPAC est devenu DECS au 1<sup>er</sup> juin 2005. Si le département n'a pas été fondamentalement touché par l'importante restructuration des départements, il n'en demeure pas moins qu'il a vu disparaître le service de la jeunesse. Les offices et autres entités composant ce dernier ont été répartis au sein du DECS et du DSAS.

La Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, à la tête du DFAS lors de la précédente législature, a repris les rênes du DECS suivie en cela par son secrétaire général et son secrétaire général adjoint.

L'organisation et le fonctionnement du département ont fait l'objet d'une première série de modifications au cours de l'été 2005. Le processus se poursuivra tout au long de la législature 2005-2009.

2005, c'est aussi l'aboutissement, total ou partiel de grands projets tels que le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la mise sur pied de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle ou encore la réalisation du plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel 2005-2008.

2005, c'est également la poursuite ou le démarrage d'autres grands projets tels que le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, la création d'un véritable centre de compétences en microtechnique et nanotechnologies ou encore le développement d'une nouvelle politique culturelle.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législature, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, ... pour ne citer que ceux-là sont des défis que le département se réjouit de relever.

Le DECS se retrouve pleinement dans la déclaration du Conseil d'Etat intitulée "Innovons". Il est convaincu qu'il est nécessaire de réformer et réinventer l'Etat et mettra tout en œuvre pour apporter une contribution essentielle au renouveau du canton.

Le DECS n'hésitera pas à prendre des risques et à proposer des mesures qu'il juge nécessaires bien qu'elles puissent s'avérer, selon les circonstances, impopulaires.

Toutefois, le DECS n'oublie pas que la seule matière première de la Suisse est sa matière grise. Il est donc indispensable de rappeler l'importance de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans ce pays et à fortiori dans le canton de Neuchâtel.

### ***Secrétariat général***

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.)

Il a plus particulièrement participé aux travaux de définition des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature, conduit, géré et contrôlé les procédures établies dans le cadre des mesures urgentes liées aux comptes 2005, conduit l'ensemble des opérations liées à la décision du Conseil d'Etat de renoncer à la création d'une filière professionnelle HES musique, piloté le démarrage des travaux et le processus devant permettre à terme la réalisation d'un projet de nouveau bâtiment pour la microtechnique et la nanotechnologie à Neuchâtel, procéda à la description des fonctions administratives et techniques d'environ 150 collaboratrices et collaborateurs du Lycée Jean-Piaget, du CIFOM et du CPLN, ainsi que conduisit les travaux de rédaction du règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement.

Les comptes 2005 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 260.515 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à 5.050.598 francs.

### **Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)**

Le CAPPES a poursuivi l'ensemble de ses activités dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail, de la consultation pour les écoles primaires et enfantines et de la prévention de la violence dans les établissements scolaires.

Il a par ailleurs pris en charge depuis février 2005 un nouveau mandat pour la mise en place des ressources et de l'appui nécessaires pour la gestion des situations critiques qui sont susceptibles d'affecter les écoles de notre canton.

Toutes ces prestations ont pour but de contribuer à la qualité du climat scolaire et d'accompagner les responsables dans les projets et changements en cours ainsi que les professionnels en difficulté.

Comme l'année précédente, 50 écoles du canton ont mené des réalisations de prévention en bénéficiant de l'accompagnement et / ou du soutien financier de *Relation sans violence* (désormais intégré au CAPPES). Pour la plupart de ces écoles, ce travail est effectué dans la durée, au niveau des élèves comme des enseignants, ce qui leur permet de bénéficier d'un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages.

### **Office des bourses**

Dans le secteur des bourses d'études, on observe une hausse importante des charges. Elle s'explique notamment par le nombre grandissant d'étudiants et par la paupérisation de la population. Le montant de l'aide financière accordée par l'Etat est en augmentation de 14% par rapport à l'année précédente, tout comme le nombre de bénéficiaires (hausse de 5%). A cela s'ajoute une diminution de la subvention fédérale qui ira en s'accroissant dans les années à venir. La Confédération a en effet annoncé vouloir limiter son aide au secteur tertiaire (HEU, HES,...), dès 2008 à priori.

### **Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

A l'OCOSP, les consultations en orientation professionnelle ont considérablement augmenté depuis une quinzaine d'années (+103% pour les adultes, +75% pour les jeunes hors scolarité et +31% pour les élèves en fin de scolarité obligatoire). Cette augmentation a entraîné une diminution des prestations en psychologie scolaire (-16%). La collaboration interinstitutionnelle, bien rodée entre les ORP et les OROSP pour offrir des consultations aux chômeurs, s'est enrichie d'un nouveau volet entre l'office de l'action sociale (ODAS) et les OROSP en faveur de certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle.

Un projet "Mentoring" a été mis en place avec succès au second semestre 2005, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et le service de l'emploi pour accompagner et appuyer une soixantaine d'élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

Le CBVA ayant pratiquement atteint l'objectif d'autofinancement qui lui avait été fixé lors de sa création, le Conseil d'Etat a décidé de lui donner le statut de société anonyme, avec participation majoritaire de l'Etat.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a nécessité la préparation d'un projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle qui a déjà été soumis en consultation. La loi devrait être proposée au Grand Conseil en principe en 2006.

### **Office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS)**

L'année écoulée a constitué, pour l'Office de la statistique et de l'informatique scolaires, une étape très importante dans le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les écoles.

Elle marque en effet la fin du déploiement technique et l'équipement complet de tous les établissements scolaires cantonaux selon les normes prévues dans le rapport ICT 01-04. Désormais, le canton de Neuchâtel dispose d'un Réseau Pédagogique Neuchâtelois à la fois performant et fiable, qui relie tous les établissements, des écoles enfantines au Lycée, entre eux et à Internet.

Après cette première étape, consacrée essentiellement au déploiement technique et à la formation du corps enseignant, l'OSIS peut s'appuyer sur le rapport ICT 05-07, accepté par le Grand Conseil le 25 janvier 2005, afin de préparer la seconde étape, centrée sur l'intégration pédagogique.

Durant l'année 2005, le site [www.rpn.ch](http://www.rpn.ch) a été consulté plus de 8.5 millions de fois. La plateforme d'apprentissage en ligne occupe les élèves du secondaire 1 quelque 1000 heures par mois pour des exercices de mathématiques et de français. De plus, des partenariats ont été initiés avec la HEP-BEJUNE pour la mise en commun de ressources pédagogiques, avec le Service informatique et télématique de l'Université de Neuchâtel pour des aspects techniques et avec des entreprises de la région pour le développement de logiciels pédagogiques adaptés aux programmes romands (projet [P@RTENIS](#)). Enfin, les contacts ont été renforcés avec le Serveur suisse de l'éducation afin de mettre à disposition des élèves neuchâtelois les ressources offertes au niveau national.

## **Enseignement et formation**

### **Service de l'enseignement obligatoire**

A la rentrée scolaire 2005-2006, toutes les communes neuchâteloises ont officialisé la 1<sup>ère</sup> année d'école infantine. 3318 élèves ont été accueillis dans 167,5 classes enfantines.

Pour les écoles primaires, on a compté 9728 élèves, répartis dans 543,5 classes.

Quant aux écoles secondaires 1, elles ont accueilli 8321 élèves dans 454 classes.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantines prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers d'autres cantons ou une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Au degré primaire, sur les 90 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2005, 50 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s momentanément vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, 2005 a été l'année de l'ouverture des chantiers. Suite à la suppression du service de la jeunesse, le centre de psychomotricité est attaché au service de l'enseignement obligatoire. Le dossier de l'orthophonie lui a également été transféré. Dans le cadre de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), les premiers travaux relatifs au financement de l'enseignement spécialisé ont débuté. L'objectif visé, à savoir, établir au niveau de la CDIP un accord-cadre intercantonal qui se déclinera selon les réalités propres à chaque canton, est ambitieux. Il constitue pour Neuchâtel un véritable défi qui nécessite l'élaboration d'un nouveau concept de l'enseignement spécialisé et une modification en profondeur des structures existantes.

Dans le cadre de l'évolution pédagogique au secondaire 1, 450 maîtres du degré 6 ont suivi une formation durant le printemps 2005 pour leur permettre d'utiliser le nouveau plan d'études basé sur les objectifs du plan d'études cadre romand (PECARO).

Introduit à la rentrée d'août 2005, au degré 6, le PENSE est accompagné de nouveaux moyens d'enseignement en français et en histoire.

Ce plan d'études comprend une description précise des objectifs prioritaires et des compétences que les élèves auront à atteindre; il est complété par un programme, fil rouge rythmant les séquences d'enseignement abordées tout au long de l'année.

Outil de travail essentiel pour les enseignants, il précise les parcours qu'ils auront à emprunter pour remplir leur mission d'instruction et d'enseignement.

Le service de l'enseignement obligatoire a mis sur pied un concept de suivi de la mise en application du plan d'études; la vérification du processus a été confiée aux directions d'écoles qui ont bénéficié d'une journée de formation.

Au niveau de l'enseignement obligatoire, dans le but de diversifier, intensifier et améliorer la collaboration Ecole-familles, des mesures sont envisagées. Certaines d'entre elles font l'objet d'une directive et doivent devenir effectives dans les écoles du canton; d'autres ont valeur de recommandation et sont laissées à la libre appréciation des autorités scolaires. À la rentrée d'août 2005, une brochure explicative a été envoyée par le biais des enseignants à tous les parents des élèves de l'école obligatoire.

Rappelons que dès la rentrée 2005, les écoles du canton préparent une séance générale d'information chaque année, organisent des séances de parents, cherchent à multiplier les contacts personnels et communiquent la vue d'ensemble des actions.

### ***Formation professionnelle***

Lors de la session de février 2005, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Tout en concrétisant les principales innovations de la nouvelle législation fédérale et en veillant à leur adéquation avec les réalités neuchâteloises, la nouvelle loi cantonale met un accent tout particulier sur la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle et sur les dispositifs à mettre en place pour aider les élèves en difficulté à gérer au mieux ce passage délicat et leur assurer ainsi une insertion professionnelle.

Ces intentions, qui s'inscrivent dans les priorités fixées par le Conseil d'Etat dans son programme de législation, doivent se traduire dans les faits par une action mieux concertée que jusqu'ici entre les différents acteurs étatiques et paraétatiques concernés par cette problématique.

La nouvelle loi met également en place de nouveaux organes de conduite du système de formation professionnelle permettant d'y associer plus étroitement qu'auparavant les organisations du monde du travail, afin que les formations dispensées dans notre canton répondent au mieux aux besoins de son tissu socio-économique.

Les commissions des centres ayant été supprimées, les compétences qui leur étaient attribuées ont dû être réparties entre les directions, le service et le département, le conseil de la formation professionnelle et les commissions de domaines.

Afin de poursuivre les efforts de rationalisation dans le secteur des écoles professionnelles, une étude est actuellement en cours pour restructurer les écoles supérieures (ES) et recentrer l'offre de formation sur les besoins essentiels de notre région.

Suite à la cantonalisation des centres professionnels, une optimisation de la répartition des tâches entre les écoles du canton est en cours. Son objectif est de réaliser des économies tout en mettant en place de véritables centres de compétences au plan cantonal.

A la rentrée 2005/2006, le CPLN dénombre 1330 élèves à temps partiel (1346 en 2004) et 1025 élèves à plein temps (1092 en 2004). 851 apprenants (771 en 2004) suivent les cours au Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du CIFOM atteint 956 élèves à temps partiel (938 en 2004) et 1265 élèves à plein temps (1341 en 2004). De son côté le Centre Pierre-Coullery (CPC) compte 112 élèves à temps partiel (67 en 2004) et 143 élèves à plein temps (150 en 2004). Ces chiffres ne comprennent pas ceux de la formation continue.

Au total 2731 apprenants sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2597 en 2004).

## ***Enseignement secondaire 2***

Le bourrelet démographique n'est pas encore à son apogée que, déjà, les problèmes auxquels font face les lycées neuchâtelois deviennent cornéliens. Les trois écoles n'ont plus les locaux suffisants pour accueillir leurs quelque 3'300 élèves. Il a fallu et il faudra encore recourir à la location de locaux externes. Ces accroissements d'effectifs touchent de plein fouet des budgets soumis à des restrictions drastiques. Les directions des lycées devront faire preuve d'innovation pour gérer le bourrelet démographique avec un budget de crise.

A la rentrée 2005, 2248 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale, soit une augmentation de 5.5% par rapport à 2004. Avec 111 classes, l'effectif moyen se monte à 20.25 élève par classe. Le succès continu de la nouvelle maturité et l'arrivée du bourrelet démographique auront causé une augmentation de 56% des effectifs des élèves de maturité gymnasiale depuis 1998 (soit 8% par an). A titre de comparaison, entre 1980 et 1998, l'augmentation avait été de 15.3% (soit 0.85% par an)... Aucune baisse n'est prévisible avant l'année scolaire 2008-2009.

Dans les écoles de degré diplôme devenues écoles de culture générale à la rentrée, 561 élèves ont commencé l'année, première volée à pouvoir obtenir le nouveau certificat de culture générale. L'augmentation des effectifs est également très importante avec 8.5% d'élèves de plus qu'en 2004. Les plans d'études ont été réécrits en collaboration entre les enseignants du Lycée Jean-Piaget / Ecole supérieure Numa-Droz et ceux du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises / Ecole du secteur tertiaire. Ils répondent aux nouveaux objectifs du plan cadre suisse adopté par la CIIP. Les enseignants de sciences humaines et de sciences expérimentales ont également dû se perfectionner dans l'enseignement interdisciplinaire.

Les remises de titres 2005 ont vu 524 élèves obtenir leur maturité gymnasiale. Parmi eux, 77 auront suivi un cursus bilingue français-allemand ou français-anglais et 54 étaient issus d'un autre canton. Les écoles de culture générale ont, elles, délivré 109 diplômes: 70 en option socio-culturelle et 39 en option paramédicale.

L'année civile 2005 a été la première de l'ère cantonale de tout le secondaire 2 neuchâtelois. Pour les lycées, la transition entre le statut communal et le statut cantonal concernait le Lycée Jean-Piaget. Le passage s'est effectué en douceur grâce à la bonne collaboration de tous les acteurs. Seules les questions des bâtiments et de la caisse de pension du personnel administratif et technique sont encore en suspens. Les lycées étant maintenant tous cantonaux, différents scénarios de réformes des structures ont été étudiés afin de rationaliser et d'augmenter la cohérence du secondaire 2 neuchâtelois. Le Conseil d'Etat a finalement retenu la solution

qui identifiera clairement les missions de chaque école. Ainsi, les offres de formations des lycées en ville de Neuchâtel seront disjointes dès la rentrée scolaire 2007.

Sur le plan de l'analyse qualité des filières, la première partie du projet CDIP d'évaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR) a donné des résultats malheureusement trop généraux pour permettre des conclusions menant à des modifications de la structuration de la maturité gymnasiale. Une seconde phase (EVAMAR II) fournira certainement des résultats plus intéressants. Pour sa part, le groupe technique des directions de lycée et du service de la formation universitaire travaille sur la base d'analyse cantonale à une réforme de la réforme qui devrait aboutir en 2007. Enfin, la procédure de reconnaissance CDIP des écoles de culture générale neuchâteloises a débuté, avec comme objectif une reconnaissance dans le courant de l'année 2006.

### **Formation universitaire**

La nouvelle équipe rectorale a d'emblée relevé le défi qui lui était posé de préparer un plan d'intentions fondant le mandat d'objectifs que le Conseil d'Etat, selon la nouvelle loi sur l'Université, doit présenter au Grand Conseil. Ce mandat d'objectifs a donc pu être proposé au Grand Conseil, lequel l'a accepté lors de sa session de mars. Ce document explicite les grands axes de développement de l'Université pour la période 2005-2008. Dans le contexte actuel, toutes les mesures proposées doivent s'inscrire – au risque d'être parfois impopulaires – dans le cadre d'une réflexion globale en estimant les gains et les pertes auxquels l'Université est contrainte pour survivre. Les difficultés financières que rencontre le canton sont telles que le mandat d'objectifs devra être revu très rapidement.

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants nouvellement immatriculés (sans inclure l'orthophonie, une année sur deux), on constate en 2004–2005 par rapport à 2003–2004 une augmentation de 14.3% et par rapport à 2001–2002 une augmentation de 9.5%. Ces augmentations sont réjouissantes, car la rentrée 2003–2004 avait enregistré une forte baisse de près de 12% par rapport à la rentrée précédente. Toutes les filières d'études sont désormais structurées selon la déclaration de Bologne.

Un règlement général d'organisation de l'Université (RGOU) a permis de clarifier les relations entre les différentes autorités universitaires; il est entré en vigueur au début de l'année académique. D'autres règlements internes, tel celui qui précise la procédure de nomination des professeurs, ont également été édictés. Le rectorat et le Département ont entretenu des liens réguliers consacrés notamment aux questions de plus en plus pressantes des bâtiments, de l'avenir de certaines filières d'études, du statut des différents corps de l'enseignement et de la recherche, de la politique d'information et de la redéfinition de l'enveloppe budgétaire attribuée par le canton à sa haute école.

L'Université joue un rôle prépondérant et fédérateur dans le domaine des micro-nanotechnologies, renforçant en cela l'axe Neuchâtel-Lausanne avec l'EPFL (CIMENT). Cette position doit être raffermie dans le cadre des projets que prévoit le Conseil d'Etat dans son programme de législation.

La mise en place d'un système d'assurance qualité a trouvé un début de réalisation. La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des essais pilotes ont été réalisés et un concept a été mis en place pour évaluer dorénavant systématiquement tous les enseignements. Le rectorat a procédé à la réorganisation du domaine central. Un effort important a été déployé pour mettre en place un système informatisé des dossiers des étudiants couvrant l'ensemble des étapes de l'immatriculation jusqu'à l'obtention d'un titre. Dans le plan d'intentions, puis dans son action au cours de l'année, le rectorat s'est efforcé de jeter les bases d'une répartition plus équitable des moyens par la définition de critères objectifs. La planification des postes de professeur a ainsi pris en compte les besoins en encadrement et moyens dont doivent disposer les nouveaux professeurs. Concernant les lignes de force du plan d'intentions, les dossiers suivants sont en chantier:

- MAPS - Maison d'analyse des processus sociaux:

- Pôle des microtechniques et nanotechnologies;
- Pôle de biologie végétale – Survie des plantes;
- Passage au système de Bologne;
- Réorganisation de la gestion de l'Université;
- Bâtiments.

### **Formation des enseignants**

En 2005, quatre ans après son ouverture, la HEP-BEJUNE entre dans une nouvelle ère. D'importantes réformes ont été réalisées et les objectifs fixés ont été atteints en trois étapes décisives:

- 1<sup>er</sup> août 2004: réorganisation des plates-formes
- 1<sup>er</sup> août 2005: mise en place du nouveau dispositif de conduite
- 1<sup>er</sup> août 2006: mise en vigueur du nouveau statut du personnel

Le nouveau dispositif met l'accent sur les plates-formes plus que sur les sites, institue une fonction de recteur, place des doyens à la tête des plates-formes et diminue le nombre des cadres. Cette démarche a abouti à la nomination par le Comité stratégique d'un recteur, de doyens et d'un directeur administratif et financier.

La troisième réforme constitue un autre signe clair de l'évolution de la HEP-BEJUNE vers une véritable haute école tri cantonale. Il s'agit du nouveau statut du personnel qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.

Durant quatre années, le projet a été affiné tout en procédant par concertation continue auprès des associations, du Conseil des formateurs et auprès des cantons. Le nouveau statut harmonisé est une nécessité incontestable pour une haute école tri cantonale. Ainsi trois statuts cantonaux seront remplacés par un statut unique et les disparités des conditions d'engagement disparaîtront. Du point de vue financier, il s'agit d'une opération blanche.

La HEP-BEJUNE est parmi les premières en Suisse à avoir obtenu la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de la totalité des titres qu'elle délivre. Elle entreprend de plus les démarches qui l'amèneront à la reconnaissance européenne de ses titres. Elle s'inscrit en cela parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

### **Sport**

En cette année du sport et de l'éducation physique décrétée par l'ONU, le service cantonal des sports a été particulièrement actif. Les cinq axes retenus pour le développement du nouveau concept de politique sportive, soit la santé, l'éducation, la performance, l'économie et le développement durable ont été développés grâce à la mise en œuvre de multiples projets. Ces actions ont toutes été développées dans un esprit de mise en réseau de l'Etat, des communes, des écoles, des associations, des offices fédéraux et cantonaux.

La réorganisation des missions du service cantonal des sports, mises en adéquation avec la politique cantonale du sport définie par la Confédération, a impliqué de nouvelles visions.

Une réflexion approfondie sur la gestion des camps de ski a notamment abouti à une décision du Conseil d'Etat d'externaliser cette activité, le canton de Neuchâtel restant un des seuls cantons à organiser des camps de ski à cette échelle. Par ailleurs, une nouvelle politique des manifestations sportives a été élaborée.

En collaboration avec le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN), un outil performant de gestion et d'analyses des infrastructures sportives est en voie d'achèvement. Les

communes seront invitées à participer, en février 2006, à une séance d'information et de formation.

Dans sa volonté de soutenir l'éducation physique, le service cantonal des sports a engagé un coordinateur à 20%, dont le mandat est avant tout de compléter l'action éducatrice du sport à l'école par des activités extrascolaires.

L'axe de la santé a été marqué par l'organisation d'un camp polysportif, avec accompagnement diététique et psychologique, pour les enfants en surpoids. Cette organisation a rencontré un succès inespéré que les médias ont d'ailleurs largement relaté dans la presse.

Toutes les actions qui ont vu le jour en 2005 seront reconduites à futur.

## **Culture**

L'année 2005 a été marquée par une certaine effervescence dans les milieux culturels du canton suite aux menaces de réductions budgétaires. Les milieux de la scène indépendante et de la musique sont même descendus dans la rue avec leurs amis et partisans pour alerter le public et les autorités sur les menaces qui planent sur leurs activités.

Le rapport concernant la modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), n'a finalement pas été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Une nouvelle réflexion a été entamée pour définir la politique culturelle de la prochaine législature. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a renouvelé pour la période 2006-2008 les conventions de partenariat et de collaboration entre la Compagnie du Passage, à Neuchâtel, et le TPR, à La Chaux-de-Fonds, ainsi que le renouvellement, pour la même période, du contrat de partenariat avec l'Opéra décentralisé pour l'organisation des Jardins musicaux de cette année.

Bien que les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique aient été suspendues à la fin de l'année 2004, les membres du comité de gestion se sont réunis afin de soumettre des propositions d'attribution sur les montants dévolus par l'Etat de Neuchâtel à l'encouragement du cinéma. Une demi-douzaine de projets de réalisations ont été soutenus.

Les appartements-ateliers de Paris et Berlin ont été occupés par quatre ressortissants neuchâtelois. Les artistes neuchâtelois ont également pu postuler pour les ateliers romands de New York et de Barcelone, disponibles tous deux pour une période de six mois. Pour la première fois, l'appartement-atelier de Visarte de Neuchâtel a accueilli des artistes venant de l'étranger, un plasticien chinois pour la première semestre de l'année et une sculptrice allemande pour le second.

Au sein du Conservatoire neuchâtelois, l'année 2005 restera gravée dans les souvenirs. En effet, l'arrêt des travaux liés à la procédure d'accréditation des filières d'enseignement professionnel de la musique a suscité des réactions. Il a fallu, en outre, affronter la question de la succession du directeur du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Au service de la protection des monuments et des sites, de nombreux projets de restauration sont arrivés à leur terme. Il en va ainsi de la Collégiale de Valangin, de la première étape de la restauration et de la mise en valeur du Moulin de Beyerel, de la Maison blanche de Le Corbusier, de l'immeuble Grand-Rue 10 à Fleurier, de la Chapelle d'Enges, de la Tour des prisons à Neuchâtel et de la Loge maçonnique à La Chaux-de-Fonds. D'autres chantiers se poursuivent, les Bains de l'Evole à Neuchâtel et le Château Divernois à Môtiers. A Engollon, les fouilles sont terminées et la restauration du Temple a débuté. Les compléments d'étude de la Villa romaine et du Château de Colombier vont déboucher sur une publication. Les experts se sont, quant à eux, penchés sur la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Le service a également participé à un grand nombre de publications et termine le recensement architectural hors zone à bâtir.

Au Laténium, l'exposition « Amphore à la mer! » a connu un très beau succès. Le Musée a été le cadre de très nombreuses visites guidées. Il a également accueilli plusieurs colloques internationaux, renforçant ainsi son image et son attractivité en Suisse et à l'étranger. Au service

des archives de l'Etat, les activités ont été notablement influencées par l'acquisition d'un outil de gestion informatique. La sélection du produit, puis la préparation à la migration ont constitué des enjeux importants pour le service. Les travaux d'aménagement du CNIP, à Couvet, se sont terminés au cours de l'année. L'accent a également été mis sur l'inventaire complet des archives Dubied. Un rapport complet d'un expert extérieur a confirmé que le service ne devait pas envisager un déménagement à moyen terme, les locaux du SAEN pouvant accueillir encore de nombreux documents au cours des prochaines années. Le service a également développé une politique de sensibilisation auprès des responsables communaux dans le domaine de la conservation de leurs archives.

## **1. SECRETARIAT GENERAL**

### **1.1. Organisation**

L'année 2005 est particulière car elle a fait l'objet de modifications importantes au niveau des structures, de l'organisation et du personnel du secrétariat général.

La restructuration des départements décidée fin 2004 et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2005 (date du début de la nouvelle législature) n'a certes pas modifié fondamentalement les domaines de compétence et l'unité du département.

Ce dernier a changé de nom: l'ancien DIPAC (Département de l'instruction publique et des affaires culturelles) est devenu DECS (Département de l'éducation, de la culture et des sports).

Sur le plan structurel, la seule modification d'importance concerne le service de la jeunesse qui regroupait jusqu'alors divers offices aux tâches très diverses. En tant que tel, ce service a été supprimé et ses composants ont été rattachés à d'autres entités au sein du DECS ou au DSAS pour ce qui concerne l'office médico-pédagogique. Pour ce qui est du DECS, les secteurs de la psychomotricité et de l'orthophonie ont été transférés au service de l'enseignement obligatoire (SEO), alors que l'office des bourses (OBE), l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs) ont été intégrés au secrétariat général.

Le secrétariat général du DECS, en charge jusqu'alors de la Caisse de remplacement et de l'office de la statistique et de l'informatique scolaire, s'est donc enrichi de trois nouvelles entités, ce qui porte son effectif global à plus de 100 personnes.

Au niveau du personnel, l'année est marquée par de nombreux changements. Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet a succédé à la tête du département à M. Thierry Béguin parti à la retraite. MM Alain Becker, secrétaire général du DECS, et Daniel Schouwey, secrétaire général adjoint, ont accompagné leur cheffe dans son nouveau département (tous trois étaient jusqu'au 31.05.05 au DFAS devenu DJSF). M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DIPAC et Mme Véronique Clivaz, secrétaire général adjointe et juriste du département, ont rejoint le DJSF au 1<sup>er</sup> juin 2005.

D'autres modifications ont concerné le personnel du SG DECS en cours d'année.

Au 1<sup>er</sup> juin 2005, l'effectif se présentait de la manière suivante: 1 secrétaire général (100%), 2 adjoints au secrétaire général (150%), 1 collaborateur scientifique (50%) et 4 secrétaires (260%).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2005, l'effectif était le suivant: 1 secrétaire général (100%), 1 adjoint au secrétaire général (100%), 1 collaborateur scientifique (50%) et 2 secrétaires (170%). La réduction de l'effectif s'est faite par le déplacement provisoire de personnes dans des entités où les besoins étaient avérés.

### **1.2. Missions essentielles**

Elles peuvent être un peu schématiquement résumées en cinq axes principaux:

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires départementales, gouvernementales, parlementaires et autres affaires de nature politique;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative;

- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département;
- conduire et administrer le secrétariat général.

### **1.3. Activités**

Le secrétariat général dans sa fonction d'état-major au service de la cheffe du département est en charge de tâches classiques, régulières et permanentes (celles de tout état-major) et de mandats particuliers, ponctuels liés à des dossiers précis.

#### ***Activités régulières principales***

- analyse de l'ensemble des dossiers du DECS et "briefing" avec la cheffe de département;
- préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'Etat;
- coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS;
- coordination des activités liées à la préparation du rapport de gestion du département;
- préparation et suivi des affaires parlementaires;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion et des finances du DECS;
- préparation, gestion et suivi des colloques du DECS : colloque des services et offices de l'éducation, colloque culture et sports; colloques de réflexion sur des sujets particuliers;
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DECS (descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion);
- participation aux travaux de la Conférence des secrétaires généraux et aux travaux d'harmonisation des procédures dans les départements;
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal;
- participation aux travaux de la Conférence des secrétaires généraux de la CDIP et de la CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP et de la CDIP;
- représentation de la CIIP au sein du Conseil de la coordination, du Groupe de pilotage RPT et enseignement spécialisé et du Groupe d'accompagnement sur la révision de la LF sur le sport.

#### ***Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive)***

- accompagnement du processus ayant conduit au plan d'intentions de l'Université de Neuchâtel 2005-2008 adopté par le Grand Conseil;
- participation aux travaux d'élaboration de la loi cantonale sur la formation professionnelle et du règlement temporaire organique en matière de formation professionnelle;
- participation aux travaux de définition des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature (ainsi que dans le plan financier) et conduite du suivi des opérations;

- conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre des mesures urgentes liées aux comptes 2005 (dérogations financières et dérogations en matière de ressources humaines);
- conduite de l'ensemble des opérations liées à la décision du Conseil d'Etat de renoncer à la création d'une filière professionnelle HES musique;
- pilotage du groupe de travail "statuts" ayant abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat d'un règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement;
- pilotage du processus d'évaluation des fonctions du personnel administratif et technique des écoles du secondaire 2 cantonalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2005, débouchant sur une nouvelle classification fonctionnelle valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006;
- pilotage du groupe de travail et du processus devant permettre à terme la réalisation d'un projet de nouveau bâtiment pour la microtechnique et la nanotechnologie à Neuchâtel permettant au canton de se profiler comme centre de compétence national;
- conduite du processus et des travaux ayant permis l'intégration du Centre d'analyse par faisceau ionique (CAFI) au sein de la HE-ARC;
- participation aux travaux ayant permis la définition d'une nouvelle politique culturelle;
- mise sur pied d'un groupe de travail et définition du mandat concernant l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'enseignement spécialisé sur le plan cantonal;
- appui à la cheffe de l'office des bourses dans l'établissement d'une pratique codifiée de l'octroi des bourses de formation et prêts et dans la résolution des demandes de type nouveau présentées à l'office;
- participation au comité de pilotage "Evaluation périodique des subventions" chargé de la coordination générale du projet, du suivi des examens et du contrôle de leur exécution;

#### **1.4. Bâtiments scolaires communaux**

##### ***Planification et constructions scolaires***

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à deux reprises durant l'année 2005 et elle a notamment examiné des projets de constructions scolaires communales. En outre, elle révisera l'arrêté concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives, l'année prochaine.

Au cours de l'année, des mandats d'études techniques ont été confiés aux architectes conseils du département.

##### ***Enseignement enfantin et primaire***

Sept arrêtés accordant des subventions provisoires ont été pris sur la base des plans et devis soumis par les communes.

Neuf arrêtés de subventions définitives ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou le département, après l'exécution des travaux et l'approbation des comptes.

Le montant des subventions versées aux communes durant l'exercice 2005, pour des bâtiments scolaires enfantins et primaires, s'élève à 975.177 francs.

**Subventions provisoires**

- Peseux, construction d'une école enfantine modulaire;
- Corcelles-Cormondrèche, transformation de la salle d'économie familiale en salle de classe de l'école enfantine;
- Bôle, construction d'une école enfantine;
- Les Verrières, rénovation et transformation du collège primaire;
- Cernier, installation d'une plate-forme pour handicapés dans le bâtiment de l'école primaire;
- Fenin-Vilars-Saules, construction d'une école primaire;
- La Chaux-de-Fonds, transformation du collège des Marronniers.

**Subventions définitives**

- Neuchâtel, subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins de l'école enfantine;
- Bevaix, acquisition de mobilier pour l'école enfantine du Closel;
- Bevaix, construction d'un collège pour l'école enfantine;
- Montalchez, équipement d'une salle de classe enfantine;
- Cernier, installation d'une plate-forme pour handicapés dans le bâtiment de l'école primaire;
- Le Locle, subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins de l'école enfantine;
- Les Ponts-de-Martel, subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins de l'école enfantine;
- La Chaux-de-Fonds, subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins de l'école enfantine;
- La Chaux-de-Fonds, subventionnement du loyer des locaux loués pour les besoins de l'école primaire.

**Enseignement secondaire**

Un arrêté accordant une subvention provisoire et quatre arrêtés allouant des subventions définitives ont été pris par le Conseil d'Etat ou le département.

Les subventions payées en 2005 pour les bâtiments d'écoles secondaires s'élèvent à 504.154 francs.

**Subvention provisoire**

- Gorgier, construction d'une rampe d'accès pour handicapés au Centre scolaire secondaire Les Cerisiers.

**Subventions définitives**

- Neuchâtel, installation d'une nouvelle sonorisation à l'aula du collège du Mail;

- Neuchâtel, aménagement de la scène de l'aula du collège du Mail;
- Gorgier, construction d'une rampe d'accès pour handicapés au Centre scolaire secondaire Les Cerisiers;
- La Chaux-de-Fonds, aménagement d'une salle d'activité manuelle au collège de Bellevue.

### **Formation professionnelle**

Aucun arrêté de subventionnement provisoire n'a été pris.

Un arrêté accordant une subvention complémentaire définitive a été pris par le Conseil d'Etat.

Les acomptes versés pour des constructions scolaires communales relevant de la formation professionnelle et ayant fait l'objet de crédits accordés par le Grand Conseil, s'élèvent à 1.603.861 francs.

### **Subvention définitive**

- Le Locle, traitement de l'amiante dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'aile ouest du bâtiment du CIFOM.

### **Installations sportives**

Un arrêté allouant une subvention provisoire a été pris par le Conseil d'Etat.

Aucun arrêté de subventionnement définitif n'a été pris.

Les subventions payées en 2005 pour les constructions d'installations sportives se montent à 1.703.330 francs.

### **Subvention provisoire**

- Colombier, aménagement et construction de locaux et d'une tribune dans le cadre de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois.

### **Récapitulation des dépenses en 2005**

	Fr.
1. Enseignement enfantin et primaire	975.177.-
2. Enseignement secondaire	504.154.-
3. Formation professionnelle	1.603.861.-
4. Installations sportives	<u>1.703.330.-</u>
Total	<u><b>4.786.522.-</b></u>

### **Frais de transport des élèves**

La participation de l'Etat aux frais de transport des élèves fréquentant les classes enfantines et primaires se monte à 396.716 fr. 05.

## 1.5. Législation générale

### *Lois et décrets du Grand Conseil*

25 janvier	Décret prolongeant jusqu'au 31 décembre 2007 le crédit d'investissement du 6 février 2001 en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles neuchâteloises
25 janvier	Loi portant modification de la loi concernant les autorités scolaires
22 février	Loi sur la formation professionnelle (LFP)
22 février	Décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle
15 mars	Décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2005
27 septembre	Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique visant à introduire un congé sabbatique pour le corps enseignant

### *Règlements et arrêtés du Conseil d'Etat de portée générale*

#### *Organisation*

2 février	Arrêté reconnaissant au titre de mesures préscolaires les examens et traitements effectués dans les centres d'orthophonie.
16 février	Arrêté définissant les modalités d'appréciation du travail des élèves et les critères de promotion dans l'enseignement primaire.
16 février	Arrêté modifiant le plan d'études dans l'enseignement secondaire inférieur.
9 mars	Arrêté concernant les conditions d'admission, d'orientation, de promotion et de passage dans l'enseignement secondaire.
20 avril	Arrêté abrogeant et remplaçant la grille horaire hebdomadaire de l'enseignement obligatoire.
27 avril	Arrêté portant modification de l'arrêté fixant les modalités de subventionnement des dépenses scolaires.
25 mai	Règlement de filière de la formation ES à plein temps d'éducateur et éducatrice de l'enfance.
25 mai	Règlement de filière de la formation ES en cours d'emploi d'éducateur et éducatrice de l'enfance.
25 mai	Arrêté portant modification du règlement général des lycées cantonaux.
25 mai	Arrêté portant modification de l'arrêté concernant l'indemnisation des délégués chargés de la surveillance des apprentissages.
20 avril	Arrêté instituant une école infantine intercommunale portant sur les deux années qui précèdent celle du début de la scolarité obligatoire, dès l'année 2005-2006.

- 13 juin Arrêté portant modification du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle.
- 10 août Arrêté modifiant le règlement d'application du conservatoire neuchâtelois.
- 10 août Arrêté modifiant le règlement des études et des examens du conservatoire neuchâtelois.
- 10 août Arrêté modifiant la part neuchâteloise provenant du bénéfice de la Société du Sport-toto.
- 21 septembre Règlement temporaire d'application de la loi sur la formation professionnelle.
- 21 septembre Règlement organique temporaire en matière de formation professionnelle.
- 11 octobre Règlement général d'organisation de l'Université (RGOU).
- 11 octobre Règlement d'exécution de la loi sur la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public.
- 12 décembre Arrêté ratifiant la convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile, adopté le 20 mai 2005 par la CIIP.
- 21 décembre Arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire.

### ***Corps enseignant***

- 25 mai Arrêté portant modification de l'arrêté concernant la formation des maîtres de bureautique et de correspondance.
- 21 décembre Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten).

### ***Dispositions financières***

- 27 avril Arrêté relatif aux droits d'auteurs facturés à l'Etat.
- 25 mai Arrêté portant modification de l'arrêté concernant les écolages dans les écoles publiques du canton.
- 10 août Arrêté modifiant les frais d'immatriculation, les émoluments administratifs ainsi que les écolages du conservatoire neuchâtelois.

## 2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2005 se présentent comme suit :

Compte d'exploitation	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (écoles communales).....	1.521.166,40	
Cotisations ordinaires institutions privées.....	44.378,00	
Cotisations ordinaires Etat.....	1.431.115,65	
Cotisations ordinaires, assurés.....	1.498.360,60	
Cotisations ordinaires, remplaçants.....	13.089,10	
Intérêts sur c/c Etat et CCP.....	2.677,15	
Indemnités assurance-accidents LAA.....	692.351,10	
Indemnités allocation de maternité fédérale (APG).....	250.516,45	
Recettes diverses.....	1'704,65	
Indemnités de remplacement.....		5.050.598,00
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents.....		415.992,80
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers.....		12.729,65
Caisse de pensions.....		75.874,20
Déplacements.....		12.508,00
Frais de gérance et divers.....		120.739,60
Autres frais divers.....		27.432,40
	5.455.359,10	5.715.874,65
Récapitulation :		
Total des revenus 2005.....	5.455.359,10	
Total des charges 2005.....	5.715.874,65	
Excédent de charges.....	- 260.515,55	

L'excédent de charges de 260.515 fr. 55, relatif à l'exercice écoulé, a été porté en diminution de la fortune qui passe de 1.124.484 fr. 89 au 31 décembre 2004 à 863.969 fr. 34 au 31 décembre 2005.

Bilan	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux.....	159.864,85	
Débiteurs.....	31.752,50	
Compte courant Etat.....	1.032.351,99	
Fonds de secours.....		300.000,00
Renouvellement ordinateur et logiciel.....		60.000,00
Fortune.....		863.969,34
	1.223.969,34	1.223.969,34

L'administration de la Caisse de remplacement est assurée par 1,5 personnes.

Cotisations 2006 : Le comité de la CCR a approuvé une diminution des cotisations au 01.01.2006, se basant sur des futures recettes APG de la nouvelle loi sur les allocations de maternité fédérale :

- Cotisation de l'employé(e) : de 0,5 % à 0,4 %
- Cotisation de l'employeur : de 1,0 % à 0,8 %
- Un arrêté a été pris par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2005.

### 3. CAPPES

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) a poursuivi l'ensemble de ses activités dans le cadre du développement de la qualité de vie au travail, de la consultation pour les écoles primaires et enfantines et de la prévention de la violence.

Il a par ailleurs pris en charge depuis février 2005 un nouveau mandat visant à mettre en place les ressources et l'appui nécessaires pour la gestion des situations critiques qui sont susceptibles d'affecter les écoles de notre canton.

Toutes ces prestations ont été développées en synergie. Elles ont pour but de contribuer à la qualité du climat dans les écoles et d'accompagner les responsables scolaires dans les projets et changements en cours ainsi que les professionnels en difficulté (voir [www.cappes.ch](http://www.cappes.ch)).

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, le CAPPES est rattaché au secrétariat général du DECS ; ce rattachement s'inscrit dans la logique de ses mandats qui servent les écoles relevant des trois services d'enseignement.

Effectifs du CAPPES : 5 collaboratrices et collaborateur à temps partiel totalisant 210 % de poste.

#### 3.1. Gestion des situations critiques

Suite à une étude des besoins en matière de gestion des situations critiques (deuils, accidents, etc.) dans les écoles, les prestations suivantes ont été réalisées en collaboration avec les cadres scolaires de tous les services et établissements :

- clarification des rôles et procédures d'intervention en cas de situations critiques,
- 8 journées d'information - sensibilisation (pour plus de 150 professionnels choisis),
- accompagnement des établissements pour la mise au point de protocoles internes,
- intervention de soutien dans 10 situations.

Ces prestations s'inscrivent dans la ligne des recommandations élaborées par la CDIP notamment dans le *Guide pour les écoles* diffusé en décembre 2004. Elles ont été accueillies avec intérêt et soulagement, notamment par les écoles malheureusement confrontées à des drames au cours de l'année écoulée. D'ici à la fin de l'année 2006, l'ensemble des écoles de notre canton disposera des moyens (protocoles, compétences) pour gérer efficacement les situations de crise qui peuvent survenir.

#### 3.2. Ressources pour la qualité de vie au travail

L'année 2005 a permis de confirmer le bien-fondé de ces prestations initiées en 2004 avec l'appui des chefs de service et des cadres scolaires des différents ordres d'enseignement..

On relèvera entre autres que :

- la quasi-totalité des établissements a pu bénéficier des séances de réflexion menées sur la gestion du stress et la qualité de vie au travail qui ont partout rencontré des échos extrêmement positifs ;
- 41 personnes ont bénéficié d'entretiens individuels pour des situations d'épuisement, de crise personnelle et professionnelle, de conflits au travail, etc.; la plupart d'entre elles ont demandé un suivi (sur 5 séances en moyenne) ;

- 8 ateliers et groupes de formation-accompagnement ont été conduits (près de 100 professionnels) ;
- des réalisations en matière de prévention pour la qualité de vie au travail sont en cours dans 12 collèges ;
- un accompagnement au niveau de la direction d'école, de l'inspecteur et/ou de la commission scolaire a été effectué dans 10 situations difficiles ;
- de la documentation a été remise sur demande ainsi que via le site internet.

### **3.3. Consultation pour les écoles primaires et enfantines (CEPE)**

La CEPE a accompagné, comme par le passé, les professionnels des écoles primaires et enfantines confrontés à des situations d'élèves ou de classes difficiles sur le plan relationnel et psychologique. Plus de 80 situations ont bénéficié de ces consultations.

### **3.4. Développer la communication et des relations sans violence à l'école (Relation sans violence)**

Depuis 2000, la plupart des écoles du canton ont mené des réalisations de prévention durables en bénéficiant de l'accompagnement et du soutien financier de *Relation sans violence* (actuellement intégré au CAPPES). Ce travail a porté ses fruits : il apparaît en effet clairement, avec le recul acquis actuellement, que les écoles qui ont conduit ces activités (au niveau des élèves comme des professionnels) bénéficient d'un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages. Qui plus est, les écoles qui ont initié ces démarches il y a de nombreuses années sont en mesure aujourd'hui de les intégrer dans la vie et le cursus de l'établissement. Il en résulte que les effets en sont plus profitables tout en nécessitant moins d'effort.

Parmi les prestations fournies par *Relation sans violence*, on relèvera :

- l'accompagnement des réalisations dans 50 collèges et écoles,
- le soutien financier pour 27 écoles (montant total : 60.000 francs),
- information – accompagnement de plus de 150 professionnels (notamment pour les heures de prévention menées en classes d'orientation et la mise en œuvre d'activités de coopération dans les classes et les collèges),
- organisation ou co-organisation de 4 conférences en lien avec le climat scolaire et le cadre de vie scolaire,
- diffusion d'un bulletin d'information électronique bimensuel (1400 destinataires),
- brochure « Mieux vivre ensemble à l'école » remise à la plupart des professionnels des écoles,
- diffusion de ressources et documents sur demande et via le site internet,
- interventions – accompagnement dans 10 classes en difficulté,
- achèvement de la formation interdisciplinaire organisée par Relation sans violence pour 24 professionnels de divers services de notre canton en contact avec la jeunesse.

Les établissements suivants se sont engagés en 2005 dans des activités de prévention en collaboration avec *Relation sans violence* :

<b>Écoles enfantines et primaires</b>	
<b>Ecoles</b>	<b>Thème de la démarche</b>
EP La Chx-de-Fds (11 collèges)	Charte d'école Formation à la communication non violente Conseil de coopération Collaboration école-famille
EP Neuchâtel (2 collèges)	Travail sur les règles de vie, sanctions et revalorisations Conseils de coopération
EP Le Locle (5 collèges)	Travail sur les règles de vie Conseils de coopération et activités d'accueil
EP Colombier	Formation à la collaboration
EP Lignièrès	Suivi de la collaboration et de la mise en place des conseils de coopération en classe
EP Marin	Application des règles de vie et sanction pédagogique
EP Cressier	Conseils de coopération en classe
EP Boudry (2 collèges)	Suivi d'activités de prévention de la violence Règles de vie de classe et de collègue
EP Les Geneveys/Coffrane	Suivi du projet de collège et règles de vie des espaces communs
EP 1er arrondissement	Activités de prévention de la violence en lien avec une exposition
EP Val-de-Ruz	Respect des différences et handicaps
EP Fontainemelon	Projet les règles de vie des espaces communs, présentation d'activités de prévention et suivi de l'équipe pédagogique
EP La Brévine	Charte de collègue
EP Cortaillod	Présentation et suivi d'activités de prévention de la violence
EP Buttes	Amélioration du climat scolaire (entraide et sérénité) Travail sur le conseil de classe et règles de vie Suivi de l'équipe pédagogique
EP St. Aubin	Règles de vie de collègue
EE La Chaux-de-Fonds	Règles de vie et sanction pédagogique
EP + EE tout le canton	Collaboration avec le SEO pour les interventions dans les classes
Total : 34 écoles enfantines et primaires et collèges	
<b>Ecoles secondaires 1</b>	
<b>Ecoles</b>	<b>Thème de la démarche</b>
Ecoles secondaires La Chx-de-Fds (3 centres)	Développement des compétences relationnelles Projets d'établissement en lien avec la communication et le climat scolaire
Ecole secondaire Le Locle	Collaboration école - famille Sanction pédagogique

Centre secondaire du Val-de-Travers	Formation continue à la communication Activités de prévention en classe
Centre secondaire des Cerisiers	Formation des élèves délégués Activités d'accueil Activités de prévention avec les élèves
Centre scolaire secondaire du Val-de-Ruz	Formation des enseignants à la communication Médiation par les pairs - élèves
Cescole	Journée "Prévention de la violence" dans les classes
ESRN-Le Mail	Développement d'une école citoyenne Médiation par les pairs - élèves
ESRN-La Côte	Activités d'accueil dans l'établissement Activités de prévention avec les élèves et dans les classes Médiation par les pairs - élèves
ESRN-C2T	Règles de vie Activités de prévention des incivilités avec les élèves
ESRN-Bas-Lac	Activités d'accueil dans l'établissement
ESRN-Les Terreaux	Travail sur le climat scolaire
ESRN (5 écoles) + Centre second. Cerisiers	Vivre ensemble : activités de prévention dans les classes d'orientation
Total : 12 écoles secondaires 1	
<b>Lycées</b>	
Lycée Jean Piaget	Ateliers de réflexion sur les activités de prévention au sein de l'établissement
Total : 1 lycée	
<b>Ecoles professionnelles</b>	
CPLN-EAM	Prévention racisme
CIFOM	Développement des compétences en communication et prévention de la violence
CIFOM-ET	Médiation et prévention de la violence dans les classes
Total : 3 écoles professionnelles	
<b>Institutions</b>	
Fondation Carrefour La Croisée	Activités d'animation de prévention de la violence
Total : 1 institution	
TOTAL : 51 établissements	

## **4. OFFICE DES BOURSES**

Effectif de l'office :     1 cheffe d'office à 100%  
                              1 collaboratrice administrative à 100%

### ***Généralités***

Dans le cadre de la réorganisation des Départements et suite à la disparition du Service la jeunesse, l'Office des bourses est rattaché depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005 au secrétariat général du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Une collaboration a été mise en place et accorde une marge de manœuvre plus importante à l'Office, dans les limites des dispositions légales en vigueur.

De manière générale, l'année 2005 a marqué le début d'une période de réformes au sein de l'Office, tant dans le domaine de la formation que dans celui strictement lié à la méthodologie en matière de calculs de bourses.

Ainsi, le processus de Bologne et les modifications qu'il a suscitées dans le paysage des formations a eu des répercussions dans le secteur des bourses et prêts. Une adaptation aux nouvelles modalités a commencé, notamment concernant l'allongement de la durée des études.

Par ailleurs, la participation au projet Accord (coordination des prestations sociales) se poursuit et s'est intensifiée suite au rattachement au DECS. Le projet de barème unique qui devrait remplacer les quatre barèmes existants (A, B, C et D) est à l'étude. Il tiendra compte notamment du Revenu Déterminant Unifié (RDU) et devrait entrer en vigueur à la rentrée 2007.

Un nouveau logiciel informatique, conçu par le Service du traitement de l'information, est en cours de création et devra faire face aux nouvelles exigences fédérales. Il apportera également une amélioration dans le traitement des demandes et verra le jour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Suite aux mesures urgentes adoptées par le Conseil d'Etat, des propositions d'économies ont été adressées au Département. Elles touchent la méthodologie de calculs au niveau des directives internes et de l'arrêté concernant les barèmes A, B, C et D. Ces mesures d'économies, en cas d'acceptation, pourront être mises en vigueur dès la rentrée 2006.

### ***Subvention fédérale***

La modification des différentes catégories de formation, qui sont passées de 14 à 10 types, a touché également les comptes budgétaires. Une nouvelle classification comptable a été introduite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La comparaison avec l'exercice 2004 n'est pas, par conséquent, possible au niveau des différentes catégories, sauf en ce qui concerne les apprentissages en entreprises. Selon la nouvelle classification, une catégorie correspond à un compte budgétaire, contrairement à l'ancien système.

**Aide financière accordée en 2005 par l'Etat pour les études et la formation**

	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
Bourses d'études et de formation	6.300.285.—	1.901
Subsides de recherche (1)	63.300.—	8
Prêt d'études et de formation (2)	278.395.—	59
Total	6.641.980.—	1.968

<sup>1</sup> Les subsides de recherche sont des prestations allouées à fonds perdu par l'Etat pour encourager la préparation et la publication de thèses de doctorat, d'ouvrages scientifiques, artistiques ou littéraires, ainsi que pour favoriser des séjours à l'étranger en rapport avec une activité de chercheur. Ces montants sont prélevés sur le Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle. Nous observons une hausse de 90% par rapport à l'exercice 2004. La somme de Fr. 34'500.- a été allouée à des séjours artistiques à l'étranger.

<sup>2</sup> Les prêts se distinguent des bourses et des subsides par l'obligation de rembourser, acceptée par les bénéficiaires. Ils sont également prélevés sur le Fonds précité.

**Bourses d'études et de formation versées par l'Etat en 2005**

Catégories d'établissements de formation	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
<b>Degré secondaire</b>		
2. Ecoles de maturité gymnasiale	357.520.—	226
3. Autres formations générales	210.625.—	142
4. Ecoles professionnelles à plein temps	794.390.—	429
5. Apprentissages et formations prof. pratiques	601.675.—	311
6. Maturités professionnelles après apprentissage	50.485.—	19
7. Formations professionnelles supérieures	608.325.—	133
<b>Degré tertiaire</b>		
8. Hautes écoles spécialisées	1.144.090.—	244
9. Universités, Ecoles polytechniques féd.	2.390.175.—	371
10. Formation continue	22.700.—	8
Bourse d'échanges (Université de Neuchâtel)	120.300.—	18
Total	6.300.285.—	1.901

**Subventions fédérales**

Les dépenses de l'Etat en matière de bourses sont subventionnées par la Confédération. Le taux de cette subvention est déterminé par l'indice de capacité financière calculé pour chaque canton. Actuellement, le taux appliqué pour le canton de Neuchâtel est de 48 %. Pour l'année 2005, la subvention fédérale calculée sur le décompte 2004 se monte à Fr. 2.091.369 francs. Le taux appliqué pour l'année 2005 est de 40,4%, en lien avec le crédit fédéral voté et les dépenses nationales en matière de bourses d'études.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, une diminution de la subvention fédérale est attendue. La Confédération financera, à raison de 16%, uniquement les bourses octroyées pour les formations de niveau tertiaire.

Le montant des subventions reçues en 2005 se répartit de la manière suivante :

Part de l'Etat	Fr. 2.043.930.—
Part des institutions	Fr. 4.342.—
Divers*	Fr. 43'097.—
Total	<u>Fr. 2.091.369.—</u>

\*Ce montant représente la subvention fédérale recueillie par l'office des bourses pour les subsides de recherche, les prêts d'études prélevés sur le Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle (ouverts dès 2000) et les frais de repas et de déplacements des maîtres neuchâtelois à l'ISFPF à Lausanne.

### **Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle**

Les comptes de l'exercice 2005 se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses
	Fr.	Fr.
Intérêts sur placements	—	—
Bonification budgétaire pour 2005	—	—
Subventions fédérales diverses	22.701.—	
Autres frais divers		772.—
Subsides alloués		63.300.—
Frais de gérance droits de garde		
Prêts transmis au contentieux		16.810.—
Recettes diverses		
Excédent de charges	58.181.—	
Total	<u>80.882.—</u>	<u>80.882.—</u>

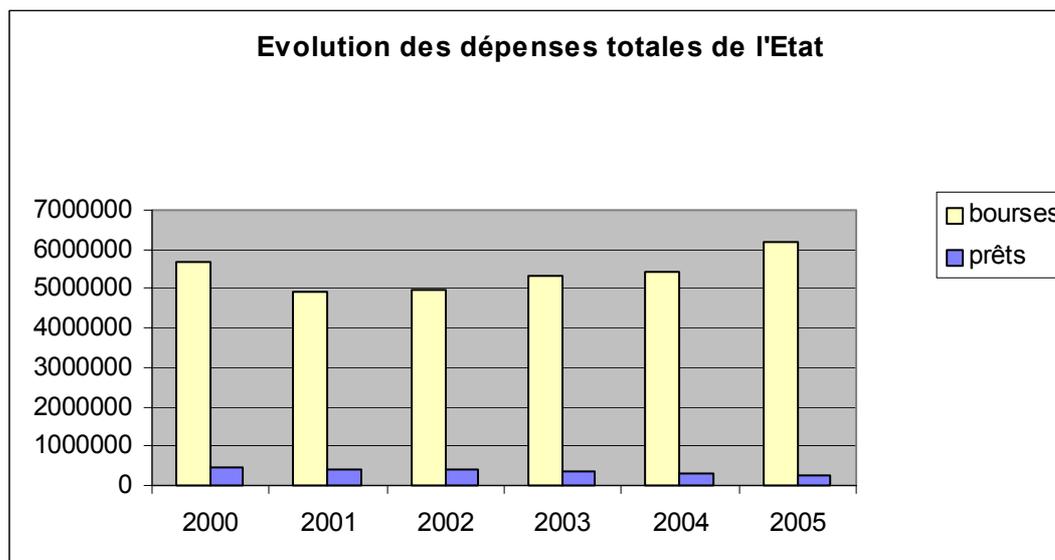
Bilan au 31 décembre 2005

	Actif	Passif
	Fr.	Fr.
Fortune		1.311.641.—
Autres prêts	1.474.801.—	
Disponibilité auprès de l'Etat	-163.160.—	
Total	<u>1.311.641.—</u>	<u>1.311.641.—</u>

En 2005, les prêts payés par le fonds se montent à Fr. 278.395 francs alors que les remboursements des débiteurs ont atteint Fr. 258.480 francs. Une nette amélioration au niveau du taux de remboursement est constatée; il passe ainsi de 67% en 2004 à 98% en 2005.

Par ailleurs, les dossiers de 17 débiteurs ont été transmis à l'office du contentieux général de l'Etat, dont 12 pour des bourses à restituer.

## Évolution des dépenses



L'augmentation des charges se confirme, expliquée en partie par le nombre croissant d'étudiants et les difficultés liées au marché de l'emploi. Le nombre d'apprentis est également en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent. A contrario, le montant relatif aux prêts accordés a diminué de 16% pour le même nombre de bénéficiaires.

## 5. OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

### 5.1. Personnel au 31 décembre 2005

Effectif de l'office :	1 directeur cantonal.....	1.00	poste(s)
	1 administratrice .....	0.80	"
	1 documentaliste cantonal.....	1.00	"
	2 directeur/trice-s d'offices régionaux, en tout.....	1.70	"
	1 directrice-adjointe .....	0.30	"
	35 psychologues-conseillers, en tout .....	24.05	"
	5 formatrices d'adultes à temps partiel		
	13 secrétaires .....	8.90	"
	7 documentalistes.....	4.75	"
	2 apprenties de commerce		
	3 stagiaires psychologues		

**Total : 42.50 postes (71 personnes)**

### 5.2. Organisation

L'OCOSP participe, depuis le lancement du projet, au contrôle de gestion des prestations "GESPA", qui a permis d'établir un catalogue des prestations afin d'évaluer les investissements temporels et les coûts. Cet instrument de travail permet de disposer d'un système de contrôle de gestion offrant aux décideurs la possibilité d'évaluer, voire d'établir des priorités parmi les prestations offertes. Dans cette perspective, l'exercice 2004-2005 a fait l'objet d'une

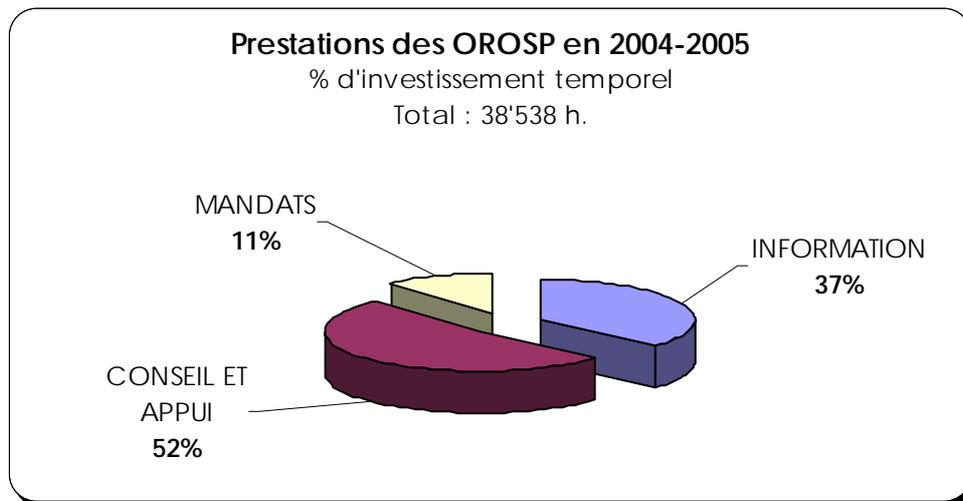
comptabilité analytique et le coût financier moyen de chaque prestation est actuellement connu et documenté (un dossier est à disposition). Le tableau suivant résume cet important travail d'analyse en répertoriant les investissements temporels des collaborateurs "professionnels" (documentalistes, psychologues et formatrices).

### 5.3. Tableau des prestations et investissements temporels

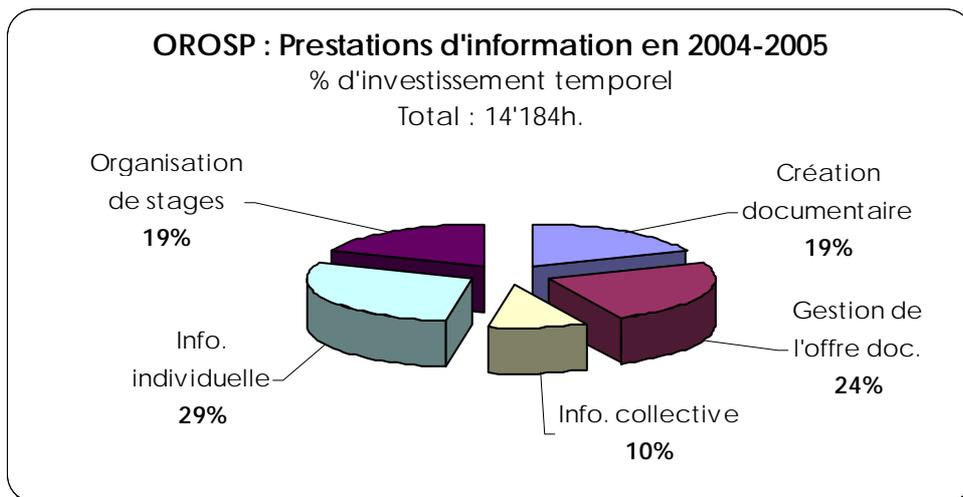
	<b>% temps in- vesti</b>
<b>INFORMATION :</b> <b>14.184 heures</b>	<b>36.8%</b>
Prestations	
1. Création documentaire	7.0%
2. Gestion de l'offre documentaire	8.7%
3. Information collective	3.6%
4. Information individuelle	10.6%
5. Organisation de stages	6.9%

<b>CONSEIL ET APPUI :</b> <b>19.975 heures</b>	<b>51.8%</b>
Prestations	
1. Conseil individuel de psychologie scolaire	8.9%
2. Conseil d'orientation professionnelle fin de scolarité	20.4%
3. Conseil d'orientation professionnelle hors scolarité	7.4%
4. Conseil d'orientation professionnelle pour adultes	10.7%
5. Participation aux conseils de classe	4.4%

<b>MANDATS :</b>	<b>4.380 heures</b>	<b>11.4%</b>
Prestations		
1. Formation des stagiaires		1.2%
2. "Fenêtre emploi" (cours de technique de recherche d'emploi pour chômeurs)		7.4%
3. Autres formations externes		0.3%
4. Commissions et représentation des offices		2.4%
<b>TOTAL :</b>	<b>38.538 heures</b>	<b>100%</b>



**5.3.1. Prestations d'information**



## Offre documentaire

La loi fédérale sur la formation professionnelle confie aux offices d'orientation la mission d'assurer l'information générale du public sur les professions et les formations. Cette mission doit donc s'appuyer sur une vaste offre documentaire adaptée et actualisée.

Dans un monde professionnel et scolaire en perpétuel changement, la mise à disposition du public et des collaborateurs des OROSP d'une documentation adéquate sur les professions, les formations et les perfectionnements nécessite une collaboration indispensable et importante sur le plan cantonal et intercantonal. Le documentaliste cantonal de l'OCOSP est responsable de cette coordination. Elle permet de réunir les moyens de production documentaire de tous les cantons romands dans le cadre du Centre de production de l'information sur les études et les professions, organe de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). La création de cet organe de la CIIP a fait l'objet d'une convention intercantonale qui a été ratifiée par le Conseil d'Etat en 2001. Ce centre a pour mission de produire et de diffuser les outils d'information et de documentation communs requis par les services d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de Suisse romande, en coordonnant et rationalisant les ressources disponibles.

Ce centre romand produit et actualise l'offre documentaire suivante:

- une collection d'environ 650 fiches de renseignements professionnels (InfOP);
- une série de dossiers professionnels, universitaires et généraux (environ 200 titres);
- une collection d'environ 600 fiches scolaires (Ecol'Info) présentant les écoles faisant suite à la scolarité obligatoire;
- une collection d'environ 300 fiches de renseignements sur les études universitaires en Suisse (Uni-Info);
- une Bourse des offres de perfectionnement (BOP) recensées par les offices d'orientation de toute la Suisse (environ 30.000 offres pour tous les cantons, dont environ 6700 pour la Suisse romande et 1100 pour le canton de Neuchâtel). Des bornes télématiques, self-service information (SSI) et un site Internet permettent au public de consulter librement ces offres;
- la partie romande du site Internet national "Orientation.ch"

Comme les années précédentes, plusieurs enquêtes ont été effectuées auprès de l'ensemble des maîtres d'apprentissage du canton, afin de recenser les places d'apprentissage offertes pour les mettre à disposition du public. Grâce à l'appui technique du STI, les OROSP disposent d'une base de données en réseau performante qui permet de tenir à jour en continu cette offre de places d'apprentissage et d'offrir ainsi au public, dans toutes les régions du canton, une information fiable et constamment actualisée dans ce domaine très mouvant; le bilan final en août 2005 des enquêtes menées en 2004-2005 peut se résumer ainsi :

- Entreprises interrogées .....	<b>1968</b>
- Taux de réponse .....	<b>87%</b>
- Entreprises engageant un ou des apprentis .....	<b>34%</b>
- Entreprises n'engageant pas d'apprenti .....	<b>50%</b>
- Entreprises indécisées .....	<b>3%</b>
- Places d'apprentissage offertes .....	<b>940</b>
- Places annoncées comme repourvues en cours d'année (actualisation).....	<b>842</b> soit 90%

Après 3 années consécutives de baisse, le recensement des places d'apprentissage offertes pour le mois d'août 2005 fait apparaître une stabilisation :

août 2001 : 1097 places offertes

2002 :	1030	"	"
2003 :	1003	"	"
2004 :	939	"	"
2005 :	940	"	"

En 4 ans, la diminution de l'offre représente toutefois 157 places, soit 14,3% par rapport à 2001.

Le documentaliste cantonal et le directeur de l'OCOSP participent à la gestion, sur le plan suisse, du site Internet "Orientation.ch" où l'ensemble de l'offre documentaire décrite précédemment peut être consultée directement par le public. Actuellement, l'offre de places d'apprentissage, les fiches InfOP, Ecol'Info et Uni-Info, ainsi que la bourse des offres de perfectionnement (BOP) sont accessibles sur ce "portail" Internet de l'orientation scolaire et professionnelle suisse qui a été refondu en profondeur. L'importance de ce site trilingue national est attestée par son succès grandissant auprès du public (1.280.439 visiteurs en 2004 et 1.666.220 en 2005). Après 5 ans de développement et de financement subventionné dans le cadre des arrêtés fédéraux sur les places d'apprentissage (APA 1 et 2), la responsabilité de la gestion et du financement de ce site a été reprise par les cantons sous l'égide de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ce qui implique donc une participation financière de chaque canton pour prendre le relais du financement fédéral initial.

### ***Information collective***

Dans le but de préparer et de sensibiliser les jeunes à la problématique du choix d'études ou de professions, les OROSP ont proposé différentes séances d'information collective en 2004-2005 :

- au degré 8 de la scolarité obligatoire (sections terminale, moderne et préprofessionnelle), les élèves ont été sensibilisés aux choix scolaires et professionnels et informés sur les offres de formation faisant suite à la scolarité obligatoire (479 séances en classe).
- 120 séances d'information et visites d'écoles ou d'entreprises, portant sur une cinquantaine de secteurs scolaires ou professionnels, avec la collaboration active de différents corps de métiers, ont permis à environ 2700 élèves de s'informer sur différentes professions et écoles de la région en fonction de leurs intérêts;
- les psychologues ont également participé à 157 soirées d'information pour des parents d'élèves dans les écoles secondaires.

### ***Information individuelle***

Elèves, étudiants, apprentis et adultes viennent nombreux dans les centres de documentation des OROSP et de leurs bureaux décentralisés, afin de s'informer individuellement sur les possibilités de formation et de perfectionnement : environ 19.000 demandes d'information, en incluant les demandes par téléphone, par correspondance ou courriel.

L'intérêt du public pour l'offre documentaire est encore attesté par le nombre de prêts de dossiers et de brochures sur les professions et les formations, qui a atteint le chiffre de 6206 au cours du présent exercice. On observe toutefois une tendance à la baisse du nombre de documents prêtés (-26% en 5 ans). Cela s'explique notamment par un recours grandissant aux moyens d'information mis à disposition sur nos sites Internet.

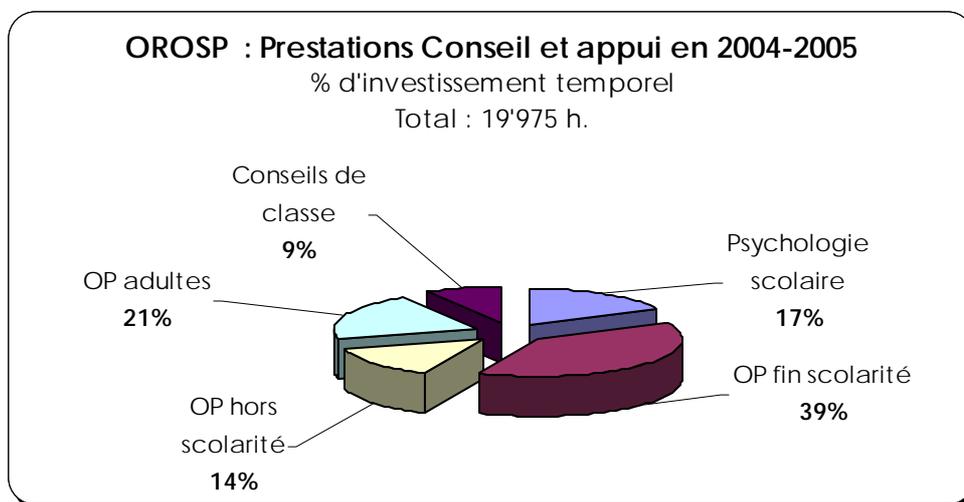
### Organisation de stages

Pour faciliter le choix d'un métier, les psychologues-conseillers-ères proposent à leurs consultants des stages en milieu professionnel. Ces stages d'information durent en moyenne 3,6 jours et s'inscrivent dans une démarche éducative d'orientation; ils se distinguent donc des procédures de sélection organisées par les entreprises désirant engager un-e apprenti-e. Il convient de souligner la disponibilité et l'excellente collaboration des différents corps de métiers qui, à la demande des OROSP, ont accueilli 1631 élèves différents (pour un total de 3514 stages), en leur donnant ainsi l'occasion de se confronter concrètement à la réalité d'un métier, de confirmer un projet ou parfois de le faire évoluer vers d'autres choix. Par rapport au précédent exercice (3327 stages organisés), l'augmentation représente 6% (20% d'augmentation en 2 ans).

### Permanences dans les écoles

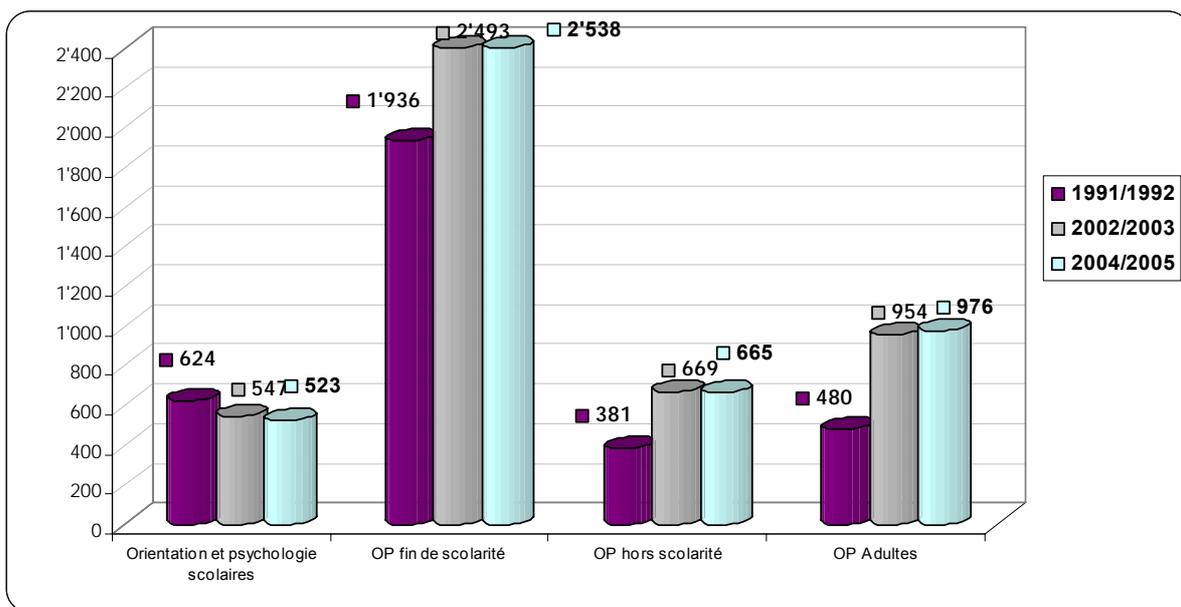
Pour offrir des contacts directs et spontanés aux élèves des écoles du secondaire I, les OROSP ont mis en place des permanences notamment dans les écoles éloignées des offices. Un-e psychologue-conseiller-ère y est à disposition des élèves pour toute question et information, demande de stage... Il s'agit là de lieux d'échanges, brefs, souples, facilement accessibles. C'est par ailleurs une occasion de rencontre régulière avec les enseignants et la direction de l'école. Au niveau secondaire II, la présence des psychologues de l'OROSP du Littoral au sein de deux lycées académiques (Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont) s'est également poursuivie à la satisfaction des directions de ces écoles; cette prestation a été étendue plus modestement au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds à raison d'une permanence 4 fois dans l'année.

### 5.3.2. Prestations de conseil et appui



**Evolution des consultations**

	91/92		03/04		04/05		Evolution en 14 ans	
<b>Orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire</b>	1936	57%	2493	55%	2538	54%	602	31%
<b>Orientation professionnelle hors scolarité</b>	381	11%	669	15%	665	14%	284	75%
<b>Orientation professionnelle adultes</b>	480	14%	954	20%	976	21%	496	103%
<b>Orientation et psychologie scolaire</b>	624	18%	547	10%	523	11%	-101	-16%
<b>TOTAL</b>	<b>3421</b>	<b>100%</b>	<b>4663</b>	<b>100%</b>	<b>4702</b>	<b>100%</b>	<b>1281</b>	<b>37%</b>



En 14 ans, on observe :

- une diminution des consultations en psychologie et orientation scolaires (-16%)
- une augmentation des consultations en orientation professionnelle pour les élèves en fin de scolarité obligatoire (+31%), augmentation liée à la démographie scolaire
- une forte augmentation des consultations en orientation professionnelle pour les jeunes hors scolarité obligatoire (+75%)
- un doublement des demandes pour adultes (+103%).

Après une légère diminution du total des consultations (-3% en 2 ans), on constate donc pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive une nouvelle augmentation d'environ 11% au cours des 2 dernières années.

### **Conseil individuel de psychologie scolaire**

En 2004-2005, les OROSP et l'OCOSP ont ouvert 523 dossiers pour répondre à des demandes en orientation et psychologie scolaires, soit environ 10% des consultations de conseil et d'appui (mais 17% de l'investissement temporel dans ce domaine). Ils se répartissent ainsi:

<b>ORIENTATION ET PSYCHOLOGIE SCOLAIRE</b>				
	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Préscolaire et primaire - Total, dont :</b>	<b>130</b>	<b>148</b>	<b>278</b>	<b>53.2%</b>
Préscolaire	35	19	54	
Primaire	95	129	224	
<b>Secondaire 1 - Total, dont :</b>	<b>110</b>	<b>130</b>	<b>240</b>	<b>45.8%</b>
Ecole privée secondaire	1	3	4	
6 OR + 6 TR	36	51	87	
Développement - Terminale	14	23	37	
Accueil	12	14	26	
Préprofessionnelle	15	18	33	
Moderne	10	9	19	
Maturité	22	12	34	
<b>Hors scolarité</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1.0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241</b>	<b>282</b>	<b>523</b>	<b>100%</b>

Aux niveaux primaire et préscolaire (53% des consultations), les préavis concernant les admissions anticipées, les reports de scolarisation, les avancements en cours de scolarité et l'orientation scolaire à l'entrée de l'école secondaire pour les élèves de 5<sup>ème</sup> année ayant un ou deux ans de retard, constituent les prestations les plus nombreuses des psychologues des OROSP. Ceux-ci se tiennent également à disposition pour aborder certaines situations d'élèves en difficulté, en rappelant que l'augmentation des consultations ne permet pas toujours de répondre dans des délais optimaux en raison d'une inévitable liste d'attente.

Au niveau secondaire (46% des consultations), les prestations des OROSP sont établies de longue date et portent sur de nombreux plans : collaboration étroite à l'année d'orientation, participation aux conseils de classes, réorientation en cours de scolarité secondaire, préavis d'intégration pour des élèves migrants, conseils et suivis d'élèves en classe d'accueil pour étrangers, consultations individuelles pour des élèves en difficulté. La bonne intégration des psychologues dans les écoles secondaires favorise les contacts avec les élèves, les enseignants et les directions d'école. Elle permet un signalement rapide d'élèves en difficulté et un travail en réseau qui s'étend parfois à des services médico-psycho-sociaux en raison de situations toujours plus lourdes et complexes. Malgré la diminution des consultations en psychologie scolaire (-16% en 14 ans) en raison de l'accroissement de la charge de travail des psychologues, la direction et les psychologues des OROSP souhaitent conserver les prestations de psychologie scolaire qui sont très appréciées par les directions d'école et l'inspectorat de l'enseignement obligatoire.

L'inventaire des principaux motifs de consultation en psychologie scolaire fait apparaître que 61% des demandes correspondent à l'application des dispositions réglementaires (admissions anticipées, avancements, intégrations, préavis 5<sup>e</sup> OR/TR, 6 OR/TR, changements de sec-

tion, ...). Les autres demandes (39%) sont principalement motivées par des difficultés scolaires. En voici le détail :

<b>PRINCIPAUX MOTIFS DE CONSULTATION EN PSYCHOLOGIE SCOLAIRE **</b>				
	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Admission anticipée	31	18	<b>49</b>	9%
Report de la scolarité	2	4	<b>6</b>	1%
Avancement scolaire	9	10	<b>19</b>	3%
Difficultés scolaires	71	92	<b>163</b>	29%
5 <sup>e</sup> préavis OR/TR	47	65	<b>112</b>	20%
6 <sup>e</sup> OR/TR	29	34	<b>63</b>	11%
Changement de section	5	3	<b>8</b>	2%
Intégration en scolarité	39	47	<b>86</b>	15%
Autres	29	27	<b>56</b>	10%
	<b>262</b>	<b>300</b>	<b>562</b>	100%

\*\* NB : il peut y avoir plusieurs motifs pour une consultation.

L'organisation interne du DECS prévoit que le directeur de l'OCOSP décide en matière d'assouplissement des principes qui régissent la scolarisation. C'est dans ce cadre que les décisions suivantes ont été prises :

- **Admissions anticipées en 1<sup>ère</sup> année primaire**

50 demandes ont fait l'objet d'un examen

- 40 demandes ont été acceptées
- 10 demandes ont été refusées

- **Avancements en cours de scolarité**

20 demandes d'avancements ont fait l'objet d'une décision au cours de l'année 2004-2005 :

- 18 demandes ont été acceptées
- 1 demande a été refusée
- 1 demande a été retirée par les parents

- **Doublements volontaires de l'année d'orientation**

7 demandes ont fait l'objet d'un examen

- 5 demandes ont été acceptées
- 1 demande a été refusée
- 1 demande a été retirée par les parents

### ***Conseil individuel d'orientation professionnelle en fin de scolarité***

En fin de scolarité obligatoire, les psychologues-conseillers-ères prennent en charge les classes dès le degré 8 et les suivent au degré 9 en y assumant les tâches d'information et de conseil. Une consultation individuelle en orientation professionnelle est offerte à tous les élèves en fin de scolarité. La démarche de consultation est facultative car elle n'a de sens que si elle est volontaire. Après une clarification de la demande, un bilan peut être envisagé pour préciser certains éléments constitutifs d'un projet professionnel: intérêts, aptitudes, valeurs, besoins, personnalité, etc. Après cette phase d'exploration, les psychologues stimulent les jeunes dans la phase parfois difficile de réalisation et de concrétisation de leurs projets.

Dans certaines classes, de nombreux jeunes éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle et les psychologues collaborent avec les agents sociaux chargés de leur encadrement: famille, corps enseignant, maîtres et inspecteurs d'apprentissage, conseillers en personnel des offices régionaux de placement, assistants sociaux, éducateurs, etc. Une collaboration entre psychologues et agents sociaux est en particulier bien instituée pour les élèves des classes d'intégration professionnelle (CLIP) et terminales à formation alternée (10<sup>ème</sup> CTFA). Ces élèves ont accumulé un important retard scolaire et bénéficient d'un rattrapage scolaire individualisé et ciblé, avec une préparation soutenue à l'entrée dans le monde du travail au moyen de nombreux stages d'information, d'évaluation et d'insertion professionnelle.

Pour la deuxième année, l'étude sur les choix effectués par les élèves libérables a utilisé les ressources liées à l'informatisation des fichiers d'élèves en secondaire 1 et 2 gérée par l'OSIS (base de données CLOEE): dans cette étude, les choix scolaires ou professionnels des élèves ne correspondent donc plus à des intentions, mais à la réalité observée en automne 2005 à travers les inscriptions réelles des élèves dans les différentes filières de formation.

<b>Sur les 2481 élèves libérables :</b>		
461	effectuent une 10 <sup>e</sup> ou une 11 <sup>e</sup> année à l'école secondaire	18,5%
1786	poursuivent une formation en secondaire 2	72,0%
11	poursuivent une formation en institution ou dans une école privée	0,5%
223	n'ont pas été retrouvés dans les statistiques scolaires après la rentrée d'août 2004	9,0%
<b>Choix des 1786 élèves poursuivant leur formation en secondaire 2 :</b>		
<b>1411</b>	<b>élèves poursuivent leur scolarité sous diverses formes,</b>	<b>79,0%</b>
- 407	visent une formation professionnelle	soit : 23,0%
- 76	en écoles de métiers (CFC)	
- 178	en diplôme (école sup. de commerce + MPC)	
- 153	en lycée d'enseignement professionnel (CFC + matu)	
- 798	visent une école secondaire supérieure	soit : 44,5%
- 653	au lycée	
- 145	en E.D.D. (culture générale)	
- 206	complètent leur préparation scolaire	soit : 11,5%
	(classe de préapprentissage, de raccordement, préparatoire)	
<b>375</b>	<b>élèves entrent en apprentissage dual</b>	<b>21,0%</b>

## **Mentoring**

Les 2 dernières études sur les choix scolaires et professionnels effectués par les élèves libérables font apparaître que plus de 200 élèves "disparaissent" des statistiques entre la fin de la scolarité obligatoire et les différentes formations scolaires ou professionnelles subséquentes du canton.

Pour mieux cerner ce phénomène, une enquête conduite par les OROSP auprès des écoles secondaires en juin 2005 a fait apparaître que 57 élèves se trouvaient sans solution à la fin de l'année scolaire. Pour apporter une aide à ces jeunes, le service de la formation professionnelle (SFP) et l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le service de l'emploi, ont mis sur pied un projet de mentoring avec l'appui financier de la Confédération.

Cette démarche a débuté au mois de juin 2005 et s'est déroulée jusqu'à la fin de l'année civile. Elle a permis d'accompagner les jeunes sans solution en les encadrant et en les aidant à trouver une place de formation professionnelle ou une mesure d'insertion. Le bilan, après un semestre d'accompagnement, est encourageant :

- 23% des jeunes ont trouvé une place d'apprentissage ou de formation pratique
- 33% d'entre eux ont trouvé des solutions transitoires, comme la poursuite de la scolarité à l'école secondaire, l'entrée en préapprentissage ou autres (cours de raccordement, centres institutionnels, insertion provisoire en entreprise, stages en Suisse alémanique)
- 32% sont toujours concernés par le mentoring qui est assuré par des conseillères en orientation des OROSP.

Ce bilan a montré que le projet répond à un besoin auprès de jeunes et une demande de subvention fédérale pour la prochaine année scolaire a donc été déposée par le SFP.

Un rapport détaillé sur ce projet est à disposition.

### ***Conseil d'orientation professionnelle pour jeunes hors scolarité et adultes***

A côté des 2538 élèves de fin de scolarité obligatoire demandant une consultation individuelle en orientation professionnelle, on assiste à une très forte augmentation des consultations de jeunes (entre 16 et 20 ans) provenant des lycées (professionnels et académiques), des centres professionnels, des universités ou en rupture de formation : 665 en 2004-2005 (augmentation de 75% en 14 ans).

Un "soutien renforcé à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté scolaire ou linguistique" a également été mis en place dans le cadre de la préformation des centres professionnels CIFOM et CPLN, avec la collaboration de psychologues des OROSP. Les difficultés économiques engendrent en effet de l'inquiétude chez les jeunes et leur capacité à se projeter dans l'avenir en est altérée; il en résulte un besoin plus fort d'être accompagné et guidé au moment où se constitue l'identité professionnelle future.

La consultation pour adultes - c'est-à-dire pour les personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage - a considérablement augmenté au cours des dernières années. Les OROSP ont ouvert 976 dossiers pour des adultes en 2004-2005 (20% des prestations de conseil et du temps investi), alors qu'en 1991-1992, 480 dossiers avaient été ouverts. La différence (+496 consultations) démontre que les consultations pour adultes ont plus que doublé en 14 ans.

En raison de l'augmentation importante des charges de travail des psychologues, l'offre "d'ateliers" d'orientation en groupe destinés aux adultes et centrés sur le changement professionnel, après avoir été très réduite, a été supprimée au cours du dernier exercice. Cette décision a été imposée par le manque de disponibilité temporelle en raison de la charge de travail des psychologues et malgré un succès auprès du public pendant plus de dix ans.

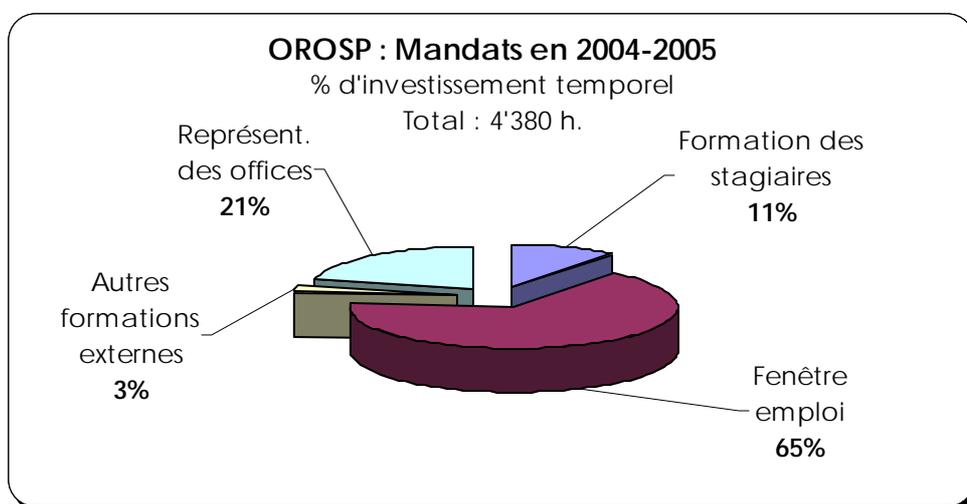
Les personnes au chômage demandant une consultation en orientation professionnelle prenant une place importante dans la consultation pour adultes, les offices régionaux de placement (ORP), dépendant du service de l'emploi, et les OROSP ont mis en place une collaboration interinstitutionnelle officialisée par la signature d'une convention entre le DEP et le DIPAC. Cette collaboration permet d'œuvrer auprès des personnes au chômage en mettant à leur disposition des professionnels aux compétences complémentaires. La mise au point d'un concept d'intervention a été complété par un renfort d'un poste de psychologue-conseiller-ère en orientation pour l'ensemble du canton.

En 2004-2005, 135 personnes au chômage ont été reçues en consultation individuelle d'orientation professionnelle par les psychologues-conseillers-ères des OROSP à la demande des ORP dans le cadre de cette convention de collaboration. Notons que 106 autres personnes au chômage ont également été reçues en consultation dans les OROSP, à leur demande, sans être signalées par les ORP (consultations hors convention). Le groupe de pilotage de la Convention, constitué de représentants des ORP et des OROSP, a constaté que le réseau de collaboration mis en place entre les conseillers des ORP et les psychologues des OROSP fonctionnait à satisfaction. Ce groupe de travail a procédé à un recensement utile des prestations et des compétences complémentaires des ORP et des OROSP afin d'optimiser leur

collaboration en faveur de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Donnant suite à un rapport conjoint de l'office de l'action sociale (ODAS) et de l'OCOSP, un projet de collaboration interinstitutionnelle en matière d'insertion et d'orientation professionnelle de certains bénéficiaires de l'aide sociale a été élaboré et accepté par le Conseil d'Etat. Un demi-poste supplémentaire a été attribué aux OROSP pour collaborer dans les "programmes d'insertion professionnelle" de l'ODAS et pour des prestations individualisées de conseil et d'appui à certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Un groupe de pilotage regroupant des responsables et des collaborateurs des deux entités a mis au point les modalités concrètes de cette nouvelle collaboration interinstitutionnelle qui sera opérationnelle depuis début 2005. Au cours de l'exercice 2004-2005, on relève une dizaine de consultations inscrites dans le cadre de ce 1<sup>er</sup> semestre de collaboration avec l'ODAS (sur un total de 74 consultants en orientation suivis par différents services sociaux).

### 5.3.3. Mandats



#### ***"Fenêtre emploi" (cours de technique de recherche d'emploi)***

En mars 1999, le service de l'emploi a mandaté l'OCOSP, en collaboration avec la FTHM, pour réaliser et animer des cours de recherche d'emploi à l'intention de certaines catégories de chômeurs. Ces cours sont financés par l'assurance-chômage. En 2004-2005, 36 cours de 11 demi-journées chacun ont été organisés sur l'ensemble du canton. Ils ont été fréquentés par environ 500 chômeurs. Ils portent sur :

- le marché du travail et l'assurance-chômage
- la clarification et la construction d'un projet professionnel incluant un plan d'action
- l'acquisition de techniques de recherche d'emploi

L'équipe d'animation est constituée de documentalistes, de psychologues des OROSP et de formatrices d'adultes ainsi que d'une juriste du syndicat UNIA.

Comme chaque année, il a été procédé à une évaluation des cours auprès des demandeurs d'emplois qui les ont suivis. Un document détaillé sur les résultats de cette enquête de satisfaction est à disposition. Il fait notamment apparaître que 92% des participants les ont jugés utiles ou très utiles.

### ***Formation de stagiaires et d'apprentis***

Au cours de l'année 2004-2005, les OROSP du Littoral neuchâtelois et des Montagnes neuchâteloises ont :

- offert à 3 psychologues stagiaires la possibilité de se former en orientation scolaire et professionnelle par une année de pratique sur le terrain, dans le cadre d'un accord intercantonal avec l'Université de Lausanne régissant l'obtention d'un diplôme post-licence de spécialisation en OSP
- assuré la formation de 2 apprenties de commerce et d'une stagiaire de maturité professionnelle commerciale

### ***Formations externes***

A la demande de la Haute école de soins infirmiers (HESI), les formatrices d'adultes ont reçu pendant 3 demi-journées des étudiants en entretiens individuels portant sur les techniques de recherche d'emploi.

Les directeurs des OROSP et de l'OCOSP ont participé à diverses actions de formation et d'enseignement, notamment:

- les cours de base pour maîtres d'apprentissage (13 cours) organisés par le SFP
- deux cours de sensibilisation à la formation professionnelle destinés aux enseignants en formation initiale (HEP-BEJUNE)
- un cours sur l'organisation de l'orientation scolaire et professionnelle dans le canton, destiné aux étudiants en psychologie de l'Université de Lausanne

### ***Commissions et représentation des offices***

Au niveau local, cantonal et intercantonal, le personnel et les responsables des OROSP et de l'OCOSP se sont investis dans de nombreux groupes de travail et commissions en rapport avec l'OSP en y apportant des contributions de spécialistes ou pour y représenter l'institution.

Parmi ces nombreuses commissions, il convient de signaler en particulier:

- le conseil de l'emploi, prévu dans la loi concernant le marché du travail, le service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise
- la commission cantonale de perfectionnement professionnel (DEC-DECS)
- la conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin (CCO)
- la conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- la commission et les groupes de travail du centre de production documentaire sur les études et les professions, organe de la CIIP de Suisse romande et du Tessin
- la commission et les groupes de travail chargés de mettre en place et d'alimenter le site internet suisse "Orientation.ch"
- plusieurs commissions et groupes de travail mis en place par le SFP
- le comité de gestion et le groupe d'accompagnement du CBVA

### ***Projet de nouvelle loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle***

En janvier 2004, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 est entrée en vigueur. Cette loi cadre fixe uniquement les "compétences et les principes dans le domaine de l'orientation" en chargeant les cantons d'offrir un service d'orientation. Des dispositions d'applications cantonales doivent donc être prévues et parallèlement à un projet de loi cantonale sur la formation professionnelle, un projet de loi sur l'orientation a été préparé par l'OCOSP et mis en consultation par le chef du Département en septembre 2004. Ce projet devrait être en principe soumis au Grand Conseil en 2006.

#### **5.4. Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA)**

En février 2000, le Conseil d'Etat a décidé de créer le Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA), en accordant un crédit unique de CHF 215.000.- pour couvrir les frais relatifs à sa mise en place. L'OCOSP a reçu le mandat de gérer le CBVA, dont la direction opérationnelle a été confiée à M. Jean-Marie Fragnière, directeur de l'OROSP du Littoral neuchâtelois (OROSP-LN), membre du Conseil de direction de l'OCOSP.

Comme prévu lors de sa création, un rapport élaboré par le Comité de direction du CBVA a été soumis en automne 2004 au Conseil d'Etat afin d'examiner la forme juridique à donner à cette entité sur le point de devenir "autoporteuse" financièrement. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé le 17 novembre 2004 de transformer le CBVA en société anonyme dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire. Avec ce statut, le CBVA SA pourra intégrer au fur et à mesure de son développement d'éventuels nouveaux actionnaires, collectivités publiques ou entreprises privées. Ce changement de statut juridique a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2005 et a entraîné notamment une réorganisation de la direction de l'OROSP du Littoral : M. Jean-Marie Fragnière a diminué son taux d'activité à 70%, diminution compensée par l'engagement d'une directrice-adjointe à 30%.

## **6. OFFICE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRES**

### ***Personnel***

Etat du personnel au 31 décembre 2005: 13 personnes pour 10.1 postes, selon la répartition suivante:

- 1 chef d'office (100%)
- 1 adjointe, responsable du centre de compétence – Recherche et Statistique (90%)
- 1 chargée de recherche (100%)
- 1 collaboratrice PAO (60%)
- 1 collaboratrice administrative (60%)
- 1 collaboratrice administrative (50%)
- 1 adjoint, resp. du centre de compétence – Réseau-médiathèques (100%)
- 1 responsable du centre de compétence – Pédagogie (90%)
- 1 responsable du centre de compétence – Gestion des écoles (90%)
- 1 collaborateur scientifique (100%)
- 1 collaborateur technique (40%)
- 1 secrétaire (100%)
- 1 collaboratrice administrative (30%)

### **6.1. Centre de Compétence – Recherche et Statistique**

Suite au départ d'un collaborateur et à la non reconduction de ce poste, le Centre de compétence – Recherche et Statistique (CCRS) a recentré ses missions sur l'établissement de la statistique scolaire et la recherche.

#### ***Statistique scolaire***

Le CCRS est chargé de l'établissement et de la diffusion des statistiques scolaires prévues par les législations cantonale et fédérale. Cette entité s'occupe du recensement des élèves et des enseignants, et fournit ces renseignements à Office fédéral de la Statistique (OFS).

La préparation de quelques indicateurs donnera lieu à une publication sur le site Internet de l'Etat dans le courant de l'année 2006.

#### ***Recherche pédagogique***

La mission générale de la recherche pédagogique du CCRS vise à fournir aux responsables du DECS les instruments nécessaires au pilotage du système scolaire et à l'orientation de leurs décisions.

Les axes de recherche sont actuellement:

- L'approfondissement des résultats des études intercantonales et internationales: Mathéval (étude romande de l'évaluation des moyens d'enseignement de mathématiques), PISA (études complémentaires des résultats de l'enquête de 2003);
- La participation à l'élaboration de standards de l'enseignement au niveau national: HarmoS;
- Le suivi des innovations sur l'ensemble de la scolarité obligatoire par des études thématiques et ponctuelles: immersion précoce de l'allemand à l'école enfantine et au degré primaire, changements pédagogiques liés au PENSE;
- Le suivi de l'introduction des nouvelles technologies de l'information au secondaire 1 par des études thématiques et ponctuelles: expérience Paraschool, projets du CRIP;
- La veille pédagogique relative aux innovations et travaux conduits au niveau romand et national sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et notamment sur les épreuves de référence (mandat de la CIIP).

### **Épreuves cantonales**

Dans ce domaine, le CCRS apporte un soutien logistique au service de l'enseignement obligatoire (SEO) pour la composition, la réalisation, la correction et la diffusion des résultats des épreuves cantonales d'orientation et des épreuves cantonales de 9<sup>e</sup> année.

## **6.2. Centre de compétence - réseau-médiathèques**

Le rapport ICT 05-07, accepté par le Grand Conseil en janvier 2005, a permis de jeter les bases de l'intégration pédagogique de l'informatique après la première phase, centrée davantage sur le déploiement technique.

L'année 2005 a ainsi vu les dernières installations et connexions d'écoles selon le rapport ICT 01-04. Désormais, toutes les écoles publiques du canton de Neuchâtel sont connectées au Réseau pédagogique neuchâtelois (RPN), et par conséquent à Internet. Seules certaines communes n'ont pas encore souhaité connecter leurs écoles enfantines à ce réseau.

Le site du RPN a subi une importante refonte technique en se basant sur un système de gestion de contenu (CMS Jahia), ce qui permet notamment d'augmenter progressivement le nombre de rédacteurs du portail Web RPN. Cette opération a été menée en collaboration avec le Service informatique de l'Université de Neuchâtel (SITEL). Il est réjouissant de noter que la consultation du site [www.rpn.ch](http://www.rpn.ch) est en très nette augmentation. Plus de 8.5 millions de pages ont été consultées en 2005, soit 38% de plus que l'année précédente !

Un partenariat avec la HEP-BEJUNE a permis de mettre en ligne plus de 5000 diapositives scannées. Afin de respecter la législation sur les droits d'auteurs, l'accès à ces ressources est protégé. D'autre part, plusieurs nouveaux logiciels pédagogiques ont pu être installés dans les écoles en accord avec les services d'enseignement concernés.

En collaboration avec le SEMS, un nouveau service de commande de consommables pour les imprimantes est offert aux écoles, 2 fois par an.

Nous avons également poursuivi la collaboration avec Educa, le serveur suisse de l'éducation, dans l'optique d'étudier la meilleure intégration possible entre le RPN et la plate-forme collaborative Educenet2.

### **Formation du corps enseignant**

Le premier objectif visé était de sensibiliser puis d'initier 2500 enseignant-e-s des écoles neuchâteloises (préscolaires, primaires, secondaires 1 et 2, y compris les institutions spéciali-

sées) à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement. Cette formation a été suivie par quelque 2300 enseignant-e-s. Parmi les 200 enseignant-e-s qui restent à former, 140 proviennent du nouveau degré préscolaire intégré dans le projet en novembre 2004. Le rapport final de la formation a été soumis à un examen critique par le groupe d'experts de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Il a été approuvé, libérant ainsi le dernier versement de la subvention d'1.5 million obtenu de la Confédération pour la formation du corps enseignant neuchâtelois. Si la formation a donné satisfaction, il n'en reste pas moins que l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement dépendra de plusieurs autres facteurs qui nécessitent passablement de temps et d'efforts de la part du corps enseignant et des services d'enseignement.

### ***Coordination du travail des animatrices et animateurs ICT***

Dans les écoles enfantines, le travail des animatrices et animateurs a consisté avant tout à assurer une formation de base aux enseignant-e-s dont les classes ont été nouvellement équipées d'ordinateurs.

Au degré primaire et dans les institutions spécialisées, une enquête a été menée auprès des enseignant-e-s afin d'organiser l'animation de proximité. Des ateliers ont ensuite été mis en place par la HEP-BEJUNE pour répondre aux divers besoins en formation complémentaire.

Au secondaire 1, une activité interdisciplinaire a été mise en place dans treize centres scolaires, permettant à 290 classes de faire des recherches sur Internet dans le cadre de dix disciplines.

Au secondaire 2, l'accent a été mis sur l'aide à la publication de ressources pédagogiques sur les sites personnels des enseignant-e-s.

### ***Enrichissement des ressources pédagogiques disponibles sur le portail <http://www.rpn.ch/>***

Au cours de cette année, le portail s'est considérablement enrichi, proposant des liens rapides vers des activités variées regroupées par degré scolaire et par matière.

Le site «Ecolesne» est mis à disposition de tous les niveaux scolaires et permet de publier un reportage ou un article. Il est utilisé par un nombre croissant d'enseignant-e-s.

Quant à la plate-forme d'apprentissage en ligne Paraschool, elle a connu un succès considérable. Il s'agit de mettre à disposition des élèves des degrés 7,8 et 9 de la scolarité obligatoire des exercices de mathématiques et de français à travers un navigateur Internet. Quelque 350 exercices sont disponibles pour chaque discipline. Avec 130 classes inscrites depuis la rentrée 2005, la moyenne d'utilisation de ce nouvel outil se monte à quelque 1000 heures par mois.

Enfin, le projet PARTENIS (Partenariat neuchâtelois pour l'informatique scolaire) a été lancé. Inscrit dans le cadre du projet ICT 05-07, ce projet a pour objectif principal de mettre en place un partenariat public-privé afin de développer en partenariat avec des PME du canton les logiciels pédagogiques qui seront employés dans l'informatique scolaire.

### ***Mise en place d'un Centre de ressources de l'informatique pédagogique (CRIP)***

Le Centre de ressources de l'informatique pédagogique regroupe, depuis le mois d'août 2005, neuf animatrices et animateurs ICT des trois degrés d'enseignement (préscolaire et primaire, secondaire 1 et secondaire 2).

Sa mission principale est de produire chaque année des projets interdisciplinaires et des activités pédagogiques correspondant au plan d'études et pouvant être directement intégrés dans les pratiques des enseignant-e-s.

### **6.3. Centre de compétence – Gestion des écoles (CCG)**

Le système d'information CLOEE constitue l'outil de base de la gestion administrative de tous les élèves et étudiants du canton, à l'exception de l'Université. Selon les objectifs du Rapport ICT 01-04, confirmés par le Grand Conseil en janvier 2006, cet outil doit être déployé dans tous les établissements scolaires. L'objectif est réalisé totalement pour l'enseignement secondaire 2 (académique et professionnel). Il est atteint à 80% pour la scolarité obligatoire. Le CCG s'est donc attaché à former le personnel enseignant de manière à ce qu'il soit en mesure de procéder lui-même à la saisie des informations et aux mises à jour nécessaires. La mise sur pied de cours de formation dans ce domaine se poursuivra afin que chaque école soit indépendante au terme de l'année 2006.

Autre nouveauté introduite en ce début d'année, les résultats des épreuves cantonales EC9 sont désormais introduits dans CLOEE par le corps enseignant qui avait eu l'occasion de suivre une formation adéquate.

Le développement de CLOEE devrait se poursuivre par la mise en place d'un module destiné à la gestion des enseignant-e-s.

Enfin, grâce à l'utilisation d'un outil informatique unique pour la création de leurs horaires, les centres scolaires du secondaire 1 ont pu mettre en commun leurs ressources. Un arrangement financier conclu au mois de septembre avec le fournisseur, permettra une économie substantielle par le regroupement de tous les contrats au nom du Département.

## 7. SERVICE DE LA JEUNESSE

Né du regroupement de l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle et du Service médico-pédagogique, en 1984, le Service de la jeunesse avait pour mission générale de gérer ou coordonner toutes les activités périscolaires offertes à la jeunesse, à l'exception des questions concernant le sport. Dans un but d'économie financière, le Conseil d'Etat a décidé de sa suppression au 31 mai 2005, soit au terme de la législature.

Les deux décennies d'existence du Service de la jeunesse auront amené ses responsables à s'occuper, parfois sans interruption, parfois durant des périodes moins longues, d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que de pédopsychiatrie bien sûr, mais aussi de statistiques scolaires, d'épreuves de connaissance du niveau des élèves aux termes de l'année d'orientation et de la scolarité obligatoire, du mouvement des élèves neuchâtelois, de violence à l'école, de mesures de prévention et de soutien aux enseignants épuisés professionnellement, de délinquance juvénile, d'activités de jeunesse, de promotion de la santé, de médecine et de dentisterie scolaires, d'orthophonie et de psychomotricité, de bourses et de prêts d'études, de l'accueil de la petite enfance, de soutien éducatif aux familles, de protection des mineurs, des limites d'accessibilité aux projections publiques de films, etc., sans oublier que le Service des sports y fut rattaché durant deux ans.

Parmi les événements marquants des dernières années, on se souviendra

de la conduite du dossier consacré à une nouvelle politique de santé et d'appui à la jeunesse (PSAJ), dans le but de répondre de façon novatrice à une motion souhaitant une modernisation de la médecine scolaire;

du catalogue des mesures développées afin de faire front à l'augmentation de la délinquance juvénile et de la violence à l'école;

des démarches de sensibilisation des familles neuchâteloises à l'importance de l'éducation (conférences et émissions de télévision locale).

Les dossiers conduits par le Service de la jeunesse, jusqu'à mi 2005, ont été repris par d'autres services ou entités de l'Etat dès le début de la nouvelle législature. Un nouveau service a aussi été créé, le Service médico-psychologique.

## 8. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

### *Introduction*

Le service de l'enseignement obligatoire compte 25 collaborateurs: chef de service, adjoints, inspecteurs d'écoles, assistants d'inspection et personnel administratif, soit 11 personnes à plein temps et 14 personnes à temps partiel, représentant 8,58 personnes en équivalent plein temps. Il a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles enfantines, primaires et secondaires 1, en relation avec les autorités scolaires communales, les directions des écoles et quelque 2354 enseignants.

Le Service de l'enseignement obligatoire a enregistré les mutations suivantes:

Suite à la suppression du Service de la jeunesse, il a repris la gestion des centres de psychomotricité et de la coordination des prestations d'orthophonie. Mme Josiane Chédel, jusqu'ici secrétaire au Service de la jeunesse, a été transférée au Service de l'enseignement obligatoire pour continuer d'administrer les dossiers relatifs à la psychomotricité et à l'orthophonie.

Mme Chantal Oguey, précédemment secrétaire au Service de la jeunesse, puis au secrétariat général du département, a été transférée au service de l'enseignement obligatoire.

Mme Christiane Droz Giglio, assistante d'inspection scolaire jusqu'au 30 octobre 2005, a repris la fonction d'inspectrice des écoles du 4<sup>e</sup> arrondissement, laissée vacante par M. Pierre Ducommun, inspecteur de l'enseignement spécialisé, qui se consacrera dorénavant uniquement au suivi des classes spéciales et institutions, ainsi que de certains dossiers généraux, notamment la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) qui nécessitera d'importantes adaptations au niveau de l'enseignement spécialisé.

Mme Corinne Meier a rejoint le service en qualité d'assistante d'inspection scolaire, reprenant le poste anciennement occupé par Mme Christiane Droz Giglio.

### *Ecoles-Familles*

Dans le but de diversifier, intensifier et améliorer la collaboration École-Familles, des mesures sont envisagées. Certaines d'entre elles font l'objet d'une directive et doivent devenir effectives dans les écoles du canton; d'autres ont valeur de recommandation et sont laissées à la libre appréciation des autorités scolaires. À la rentrée d'août 2005, une brochure explicative a été envoyée par le biais des enseignants à tous les parents des élèves de l'école obligatoire.

Dès la rentrée 2005, les écoles du canton

- Préparent une séance générale d'information:  
Organisée au début de chaque année par l'autorité scolaire (direction, commission scolaire), cette séance permet d'expliquer aux parents le fonctionnement général de l'école, de présenter celles et ceux qui y travaillent et d'évoquer les principes de collaboration souhaitée avec les parents.
- Organisent des séances de parents:  
Déjà largement pratiquées, ces séances deviendront obligatoires. Elles s'adressent à tous les parents d'une même classe et sont animées par l'enseignant-e titulaire. Elles permettent de découvrir les modalités de fonctionnement de la classe.
- Cherchent à multiplier les contacts personnels:  
Ces rencontres permettent aux parents et aux enseignants de discuter des situations particulières.

- Communiquent la vue d'ensemble des actions de la rentrée 2006 soit:
  - L'élaboration d'un document de référence permettant de clarifier les rôles et fonctions de tous les acteurs de l'école obligatoire
  - L'organisation de journées "portes ouvertes"
  - La création d'espaces de dialogue dans les établissements
  - Des offres de formations "compétences relationnelles" destinées aux enseignants

### ***Plan d'études BEJUNEFRI***

En avril 2005, les responsables de l'instruction publique des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg ont accepté la création d'un groupe de pilotage constitué de représentants des quatre cantons précités, chargé de conduire, réaliser et superviser la mise en oeuvre d'un plan d'études commun découlant du Plan d'Etudes cadre romand - PECARO-. En effet, suite aux décisions et mesures de la CIIP du 15 avril 2005 et vu la volonté déjà formulée de développer en commun un plan d'études sur la base d'un rapport déposé en juin 2004, il a donc été décidé d'entreprendre les travaux nécessaires à cette importante réalisation commune.

Depuis lors, le groupe de pilotage constitué de deux représentants de chaque canton concerné, prépare les bases de travail nécessaires à une rédaction convenant aux attentes de chacun des cantons concernés.

Le travail de rédaction qui réunira quelque 45 personnes placées sous la responsabilité du groupe de pilotage débutera au printemps 2006.

## **8.1. Enseignement préscolaire**

### ***Organisation des classes***

A la rentrée scolaire 2005-2006, toutes les communes neuchâteloises avaient officialisé la 1<sup>ère</sup> année d'école enfantine. 3318 élèves ont été accueillis dans 167,5 classes enfantines.

Dans ce dernier total figurent en partie les classes de Noiraigue et de La Chaux-de-Fonds qui, en raison d'une expérience pédagogique consistant à regrouper des élèves des sections préscolaire et primaire (-2 +1), sont recensées également dans les statistiques de l'école primaire.

Notons que les classes de 1<sup>ère</sup> année enfantine qui comprennent un seul groupe d'élèves sont comptabilisées comme demi-classes.

### ***Autorités communales***

Sur le plan communal, la gestion de l'école enfantine est assurée par la commission d'école enfantine ou par la commission scolaire.

### ***Elèves***

Le taux de fréquentation de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine, avec 99%, reste très élevé. Les classes qui accueillent les enfants de 4 ans recensent en moyenne les 80% de la population concernée. La collaboration avec les services parascolaires se poursuit dans de bonnes conditions et plusieurs enfants ont été pris en charge par les institutions reconnues par le Conseil d'Etat.

Le soutien langagier offert aux élèves non francophones de l'école enfantine est toujours sollicité par les communes mais dans une moindre mesure en raison de la diminution de l'arrivée d'élèves étrangers.

### ***Matériel scolaire***

Les membres du corps enseignant préscolaire ont eu la possibilité d'acquérir du matériel général d'enseignement figurant sur une liste établie par le service de l'économat et du matériel scolaire et financé entièrement par le canton. Les crédits forfaitaires pour l'achat de matériel dit de consommation courante ont été, quant à eux, pris en charge par les communes.

### ***Personnel enseignant***

Les 256 membres du corps enseignant préscolaire sont tous porteurs d'un des titres exigés par le Conseil d'Etat. 175 d'entre eux travaillent à temps partiel.

Quant au marché de l'emploi du secteur préscolaire, il est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantine prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

### ***Autorisations d'enseigner à l'école enfantine neuchâteloise***

La procédure transitoire de remise de l'autorisation d'enseigner aux personnes qui ne disposaient pas d'un titre au sens de l'article 8 de la loi sur l'école enfantine, du 17 octobre 1983, s'est achevée avec l'octroi de 24 autorisations sur les 27 demandes qui satisfaisaient aux conditions de base.

## **8.2. Enseignement primaire**

### ***Marche générale de l'enseignement***

Le 15 août 2005, on a compté 543,5 classes (9728 élèves), contre 550 classes (9836 élèves) en août 2004.

### ***Emploi des enseignants***

La HEP-BEJUNE a délivré des diplômes d'enseignement BEJUNE aux degrés préscolaire et primaire à 90 étudiants neuchâtelois.

Sur ces 90 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2005, 50 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s, momentanément, vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

### ***Enseignement spécialisé***

Si 2004 a été une année de transition, on dira de 2005 qu'elle a été celle de l'ouverture des chantiers.

En effet, dans le cadre de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), les premiers travaux relatifs au financement de l'enseignement spécialisé ont débuté.

L'objectif visé, à savoir, établir au niveau de la CDIP un accord-cadre intercantonal qui se déclinera selon les réalités propres à chaque canton, est ambitieux. Il constitue pour Neuchâtel un véritable défi qui nécessite l'élaboration d'un nouveau concept de l'enseignement spécialisé et une modification en profondeur des structures existantes.

A ce titre, un changement important a déjà été effectué par le rattachement à notre service du centre de psychomotricité, de même que le transfert de la gestion du dossier de l'orthophonie. Ces deux mesures dites "pédago-thérapeutiques", au sens de l'AI, font partie intégrante de la RPT.

Pour soutenir cette réforme, le gros chantier que représente l'enquête romande dite COMOF (Comment maîtriser l'augmentation croissante du nombre d'enfants et de jeunes dans les écoles spécialisées), mandatée par la CIIP, déploiera ses premiers effets au printemps 2006.

Dans le domaine de l'intégration, nous nous plaçons à relever le développement d'une coopération pragmatique et constructive avec les institutions. Ainsi, deux nouveaux postes de soutien spécialisé ont été mis au service de l'école publique. Ils permettent une extension progressive des intégrations. Aujourd'hui une vingtaine d'élèves bénéficient de ce soutien dans nos classes.

A relever encore qu'au niveau de la commission consultative, les travaux conduisant à l'établissement d'un guide permettant, notamment, de clarifier le soutien financier de l'AI jusqu'à la mise en place de la RPT sont achevés.

En guise de conclusion, nous constatons la permanence du paradoxe et la complexité en termes de gestion que représentent d'une part, l'augmentation progressive des intégrations dans l'école publique et d'autre part, l'accroissement important de la liste d'attente pour les admissions dans les institutions. Nous osons espérer que dans le futur, la mise en place de la RPT permettra une meilleure harmonisation des prestations.

### 8.3. Enseignement secondaire 1

#### *Effectifs*

L'enseignement secondaire 1 enregistre, depuis quelques années, une augmentation régulière du nombre d'élèves. Cette augmentation fait suite à celle vécue auparavant par l'enseignement primaire.

L'année 2005-2006 voit le nombre d'élèves se réduire à l'échelle cantonale. Le nombre de classes diminue en conséquence

Elèves et classes 2000-2001	7'648	418	18,29 élèves par classe
Elèves et classes 2001-2002	7'874	432	18,22 élèves par classe
Elèves et classes 2002-2003	8'074	446	18,10 élèves par classe
Elèves et classes 2003-2004	8'271	456.5	18,12 élèves par classe
Elèves et classes 2004-2005	8'422	459	18,35 élèves par classe
Elèves et classes 2005-2006	8'321	454	18,33 élèves par classe

Le nombre d'élèves par classe tient compte des effectifs en classes Terminales et classes 6<sup>e</sup> de transition pour lesquelles le nombre d'élèves par classe est réduit pour des raisons pédagogiques.

## ***Innovation pédagogique au secondaire 1***

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, une vingtaine d'enseignants ont été formés par la HEP-BEJUNE pour fonctionner comme formateurs d'enseignants dans le cadre de l'introduction du nouveau plan d'études neuchâtelois au secondaire 1 (PENSE).

Durant le printemps 2005, 450 maîtres du degré 6 ont suivi une formation pour leur permettre d'utiliser le nouveau plan d'études basé sur les objectifs du plan d'études cadre romand (PECARO).

Introduit à la rentrée d'août 2005, au degré 6, le PENSE est accompagné de nouveaux moyens d'enseignement en français et en histoire.

Ce plan d'études comprend une description précise des objectifs prioritaires et des compétences que les élèves auront à atteindre; il est complété par un programme, fil rouge rythmant les séquences d'enseignement abordées tout au long de l'année.

Outil de travail essentiel pour les enseignants, il précise les parcours qu'ils auront à emprunter pour remplir leur mission d'instruction et d'enseignement.

Quant au plan d'études pour les degrés 7-8-9 des sections de maturités, moderne et préprofessionnelle, il est actuellement en voie de finalisation: sa publication est prévue pour le premier trimestre 2006.

Son introduction au degré 7 aura lieu en août 2006, précédée d'une phase de formation du corps enseignant.

Le service de l'enseignement obligatoire a mis sur pied un concept de suivi de la mise en application du plan d'études; la vérification du processus a été confiée aux directions d'écoles qui ont bénéficié d'une journée de formation le 15 septembre 2005 à Colombier. Une première évaluation cantonale a eu lieu en octobre et a permis d'établir que les directions d'écoles suivent activement le processus dans leurs établissements respectifs. L'opération se poursuivra en 2006.

Ce plan d'études représente l'une des démarches entreprises par les autorités scolaires pour améliorer le fonctionnement de l'école, et par là même, d'assurer une meilleure formation de l'élève. Il est également une référence pour les autorités scolaires, les élèves et leurs parents.

Une autre innovation pédagogique au degré 6 est également en cours d'expérimentation dans les centres secondaires. La redéfinition des contenus des Options au tronc commun (OTC) prévoit l'intégration de l'utilisation de l'outil informatique, des techniques d'apprentissage et des règles de la vie en société.

En outre, l'amélioration des conditions-cadre pour la section préprofessionnelle et les classes de transition est également à l'étude.

Enfin, un dispositif de renforcement de la lecture pour toutes les sections est en projet: il prévoit l'intégration de logiciels informatiques.

## ***Moyens d'enseignement***

### Mathématiques

L'introduction des moyens d'enseignement se poursuit; elle a atteint le degré 9 à la rentrée d'août 2005. L'élève reçoit cinq ouvrages ainsi qu'un aide-mémoire qui le suivront d'année en année. L'élève les conservera définitivement en fin de scolarité obligatoire. Le "livre du maître" est fractionné en 5 ouvrages contenant les méthodologies et commentaires du cours et en 1 ouvrage présentant les conceptions pédagogiques et didactiques.

Ces moyens d'enseignement répondent aux attentes actuelles de la formation en proposant des activités centrées sur des problèmes ouverts, des situations-problèmes, ainsi que d'autres recherches. Les moyens d'enseignement sont organisés de telle manière que les

apprentissages soient regroupés autour d'objectifs organisateurs fondamentaux afin de briser la logique linéaire induite par un découpage trop spécifique.

Les moyens d'enseignement sont accompagnés d'un support électronique fondé sur des images de synthèse et sur le multimédia. Chaque élève et maître a reçu un CD-Rom à cet effet.

La formation du corps enseignant a été confiée à la HEP-BEJUNE. Une formation spécifique a été donnée aux maîtres enseignant en section Pp.

Les nouveaux moyens d'enseignement romands s'inscrivent dans la suite logique des apprentissages des six premières années de la scolarité obligatoire.

### Français

Le nouveau cours de français en structuration (vocabulaire, orthographe, grammaire et conjugaison), destiné aux élèves du degré 6, a été distribué à la rentrée d'août 2005. Ce moyen fera l'objet d'une évaluation en fin d'année afin d'y apporter d'éventuelles modifications.

La rédaction du cours de 7<sup>e</sup> année se poursuit et sera à disposition des élèves dès la rentrée scolaire 2006/2007. La parution des ouvrages relatifs aux autres degrés devrait se poursuivre jusqu'en 2008.

### Allemand

Le logiciel de langue "*Tell me more*" sera généralisé dans les écoles secondaires du canton avant l'été 2006. Dans un premier temps, cet outil concernera les degrés 8 et 9 de la scolarité obligatoire, en allemand et en anglais.

### Anglais

Un groupe de travail poursuit son étude des moyens d'enseignement en vue d'un éventuel changement de méthode (actuellement "*GO!*"), ceci pour la rentrée scolaire 2007/2008. La question de la généralisation de l'anglais à l'école obligatoire, principalement dès la 7<sup>e</sup> année, doit encore faire l'objet d'une étude approfondie.

Concernant le logiciel de langue "*Tell me more*", les remarques sont identiques à celles de la rubrique "Allemand".

### Histoire et enseignement des cultures religieuses et humanistes

Le nouveau manuel d'histoire 6<sup>e</sup> année a été distribué cette rentrée scolaire. La rédaction, en collaboration avec les éditions Nathan, se poursuit pour les manuels des degrés suivants. La version du degré 7 paraîtra en août 2006.

### Séminaire d'éducation civique (monde contemporain et citoyenneté)

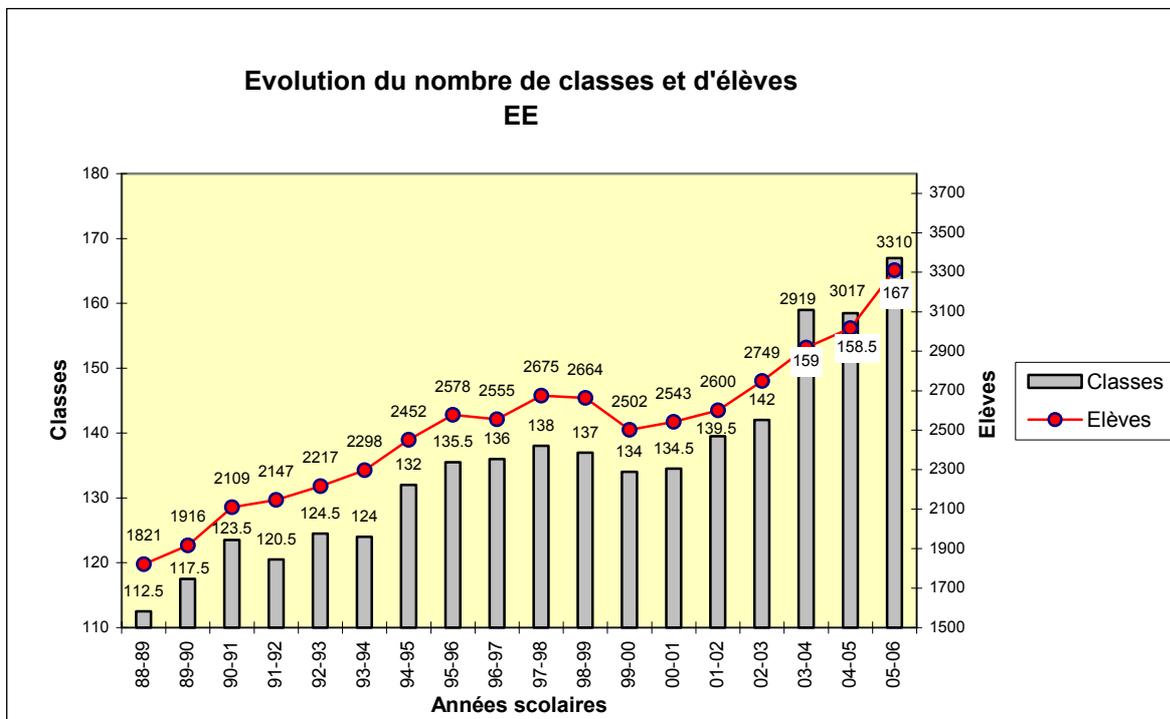
La mise à jour du mémento en éducation civique est achevée. Le nouveau cours, appuyé par des fiches d'activités, sera disponible à la rentrée prochaine. L'ouvrage "Institutions politiques suisses" (LEP-2005) sera proposé aux élèves comme outil de référence.

### Géographie

Le nouveau cours de géographie pour le degré 6 est achevé et sera distribué à la rentrée d'août 2006. Il se compose de fiches d'activités appuyées par un livre de référence rédigé en collaboration avec le canton de Vaud, "*Manuel de géographie de la Suisse*".

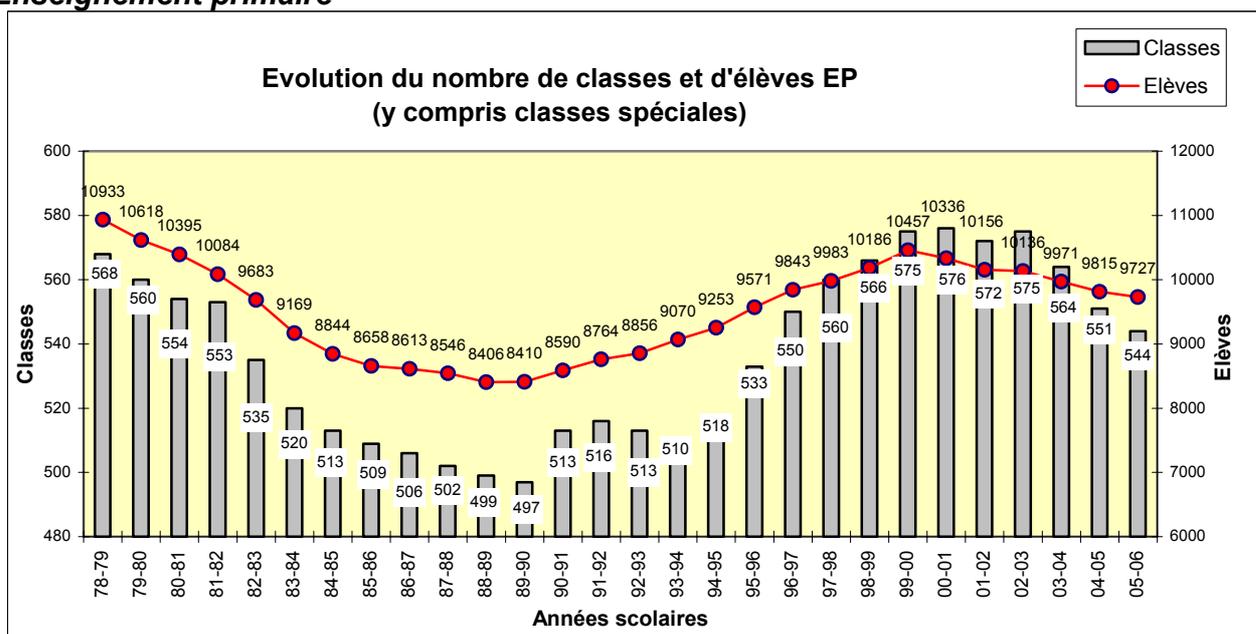
### 8.4. Evolution des effectifs

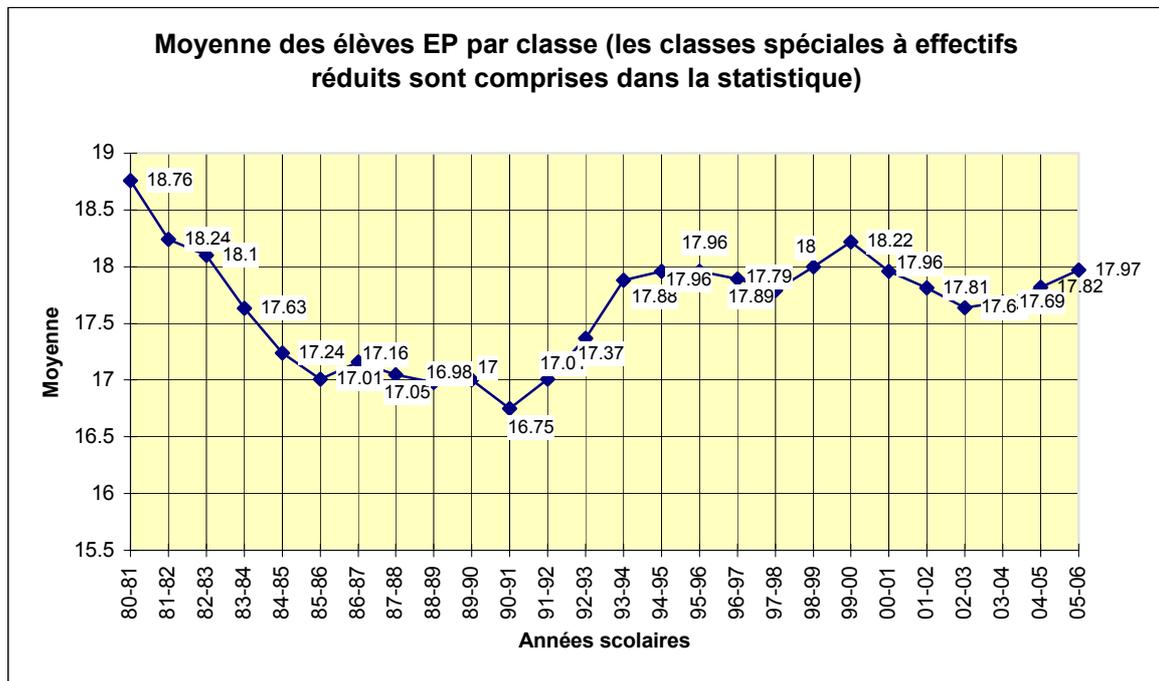
#### Enseignement préscolaire



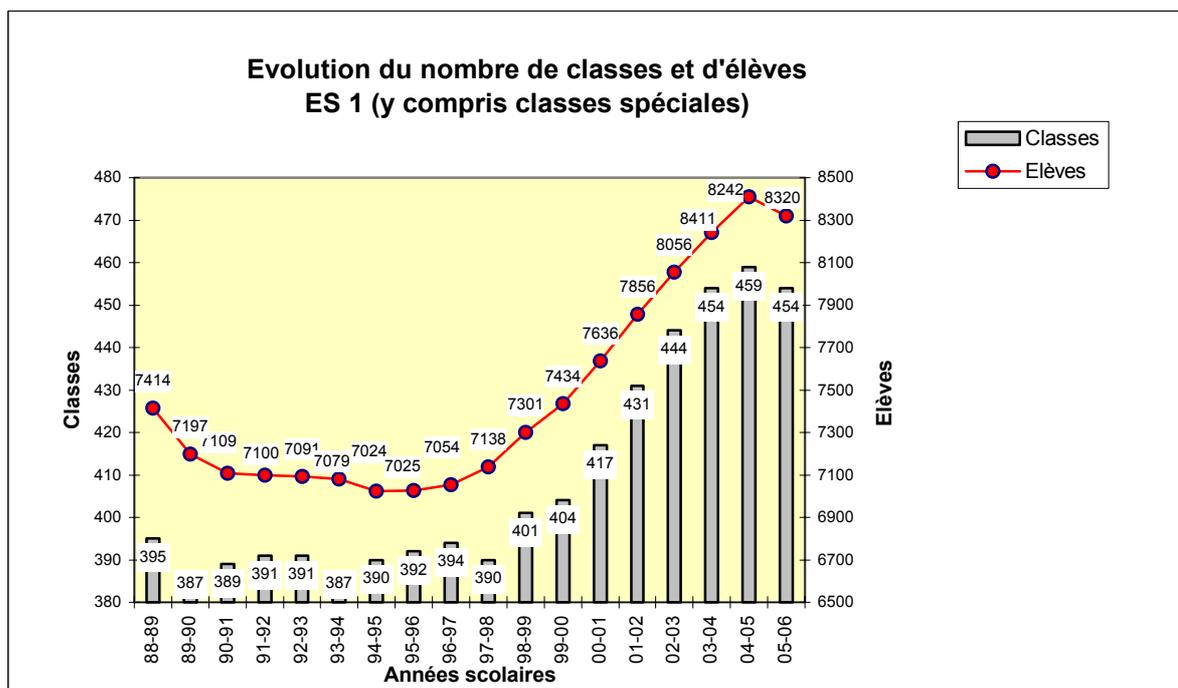
L'augmentation des effectifs et du nombre de classes est due principalement à la mise en place de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine. De plus, l'augmentation du nombre des classes ne suit pas exactement l'évolution positive du nombre d'élèves en raison du minimum moyen de 21 élèves requis pour une ouverture.

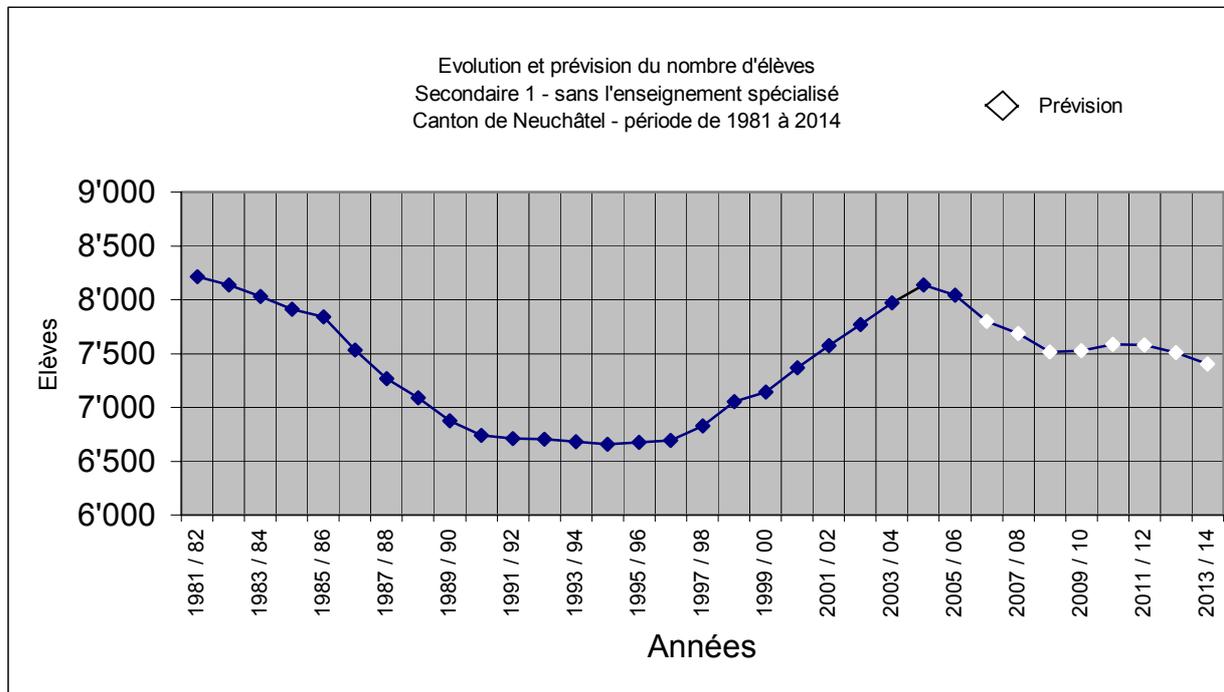
#### Enseignement primaire





### Enseignement secondaire 1





## 8.5. Législation

Voir chapitre du secrétariat général.

## 8.6. Commissions consultatives

### *Conférence de l'enseignement obligatoire*

Une séance commune avec les cadres des écoles enfantines, primaires et secondaires 1, présidée par le chef du département, s'est tenue le 14 mars 2005. Elle traitait principalement de l'illettrisme.

### *Conseil scolaire*

Le Conseil scolaire a tenu sa dernière séance de législature 2001-2005, présidé par M. le Conseiller d'Etat Thierry Béguin, le 24 février 2005. Il a reçu une information approfondie sur:

- Les travaux mis en place suite au gel du projet de réforme au secondaire 1 (RS1);
- La notion d'épreuves cantonales et les perspectives dans ce domaine;

- L'état de situation concernant le projet de cursus bilingue (français-anglais) à l'école obligatoire.

La prochaine séance est prévue le 23 février 2006 et sera présidée par Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet.

### ***Conférence des inspecteurs et directeurs des écoles enfantines et primaires (CIDEP)***

La Conférence des inspecteurs et directeurs des écoles enfantines et primaires (CIDEP), présidée par le chef du service de l'enseignement obligatoire, a été réunie 4 fois, pour traiter de:

- Arrêté relatif à l'évaluation - appréciation du travail des élèves
- Objectifs et formation en allemand - enquête auprès des enseignants
- Education physique - enquête auprès des enseignants et réactualisation du brevet de sauvetage
- Enquête sur les pratiques en lecture en 1<sup>ère</sup> année primaire et action "L'année de l'auteur"
- Cours de français pour parents d'élèves migrants
- Relations Ecole-Familles - propositions du groupe de travail
- Gestion des situations critiques dans les écoles
- Participation des écoles à la manifestation "Neuchàtoi"
- Emploi des enseignants
- Application des mesures relatives à l'harmonisation des horaires
- Statistiques des promotions
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
- Formations en emploi
- Relations avec la HEP-BEJUNE
- Epreuves de référence
- Projets des inspecteurs et des écoles
- Activités extra-scolaires
- Rencontre avec les responsables du service médico-psychologique
- Résultats de l'enquête Mathéval
- Enquête COMOF (Comment maîtriser l'offre spécialisée en regard de l'augmentation de l'effectif des élèves en difficulté dans les systèmes scolaires)

### ***Conférence des directeurs d'écoles secondaires***

Entre janvier et décembre 2005, la Conférence a tenu 8 séances sous la présidence du chef de service. En plus des objets touchant au fonctionnement même des écoles secondaires, la Conférence a étudié plus particulièrement les thèmes suivants:

- Evolution pédagogique au secondaire 1

- Statut et évaluation de la fonction des directeurs
- Rencontre avec les responsables du service médico-psychologique
- EC9
- "Projet éq'kilo - Accompagnement multidisciplinaire de l'enfant ayant un excès de poids - pour lui et sa famille"
- Gestion des situations critiques dans les écoles
- Logiciel de gestion des horaires EDT
- Relations Ecole-Familles
- Choix des élèves en fin de scolarité
- Projets et manifestations liés à l'interculturalisme - Action "Neuchâtoï"
- Résultats de l'enquête PISA 2003 et information sur PISA 2006
- Plan d'études neuchâtelois au secondaire 1 (PENSE) 7-8-9
- Mesures d'économies
- Exclusion d'élèves
- Semaine des médias
- Dyslexie
- Intégration d'élèves relevant des mesures AI

## **8.7. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes**

### ***Classes enfantines***

Le nombre des classes enfantines reconnues sur le plan cantonal pour l'année scolaire 2005-2006 s'élève à 167,5. On notera que, dans les 7 communes suivantes, les classes ont un horaire partiel: Fresens, La Côte-aux-Fées, Valangin, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, La Chaux-du-Milieu et Les Planchettes.

Les élèves qui fréquentent les classes enfantines reconnues se répartissent de la manière suivante:

1452 sont en 1<sup>ère</sup> année enfantine (4 ans)

1866 sont en 2<sup>e</sup> année enfantine (5 ans)

L'effectif des titulaires de classes enfantines reconnues se présente comme suit:

2 maîtres d'école enfantine

254 maîtresses d'école enfantine

représentant

81 postes complets et 175 postes partiels

### ***Classes primaires***

#### **Evolution du nombre de classes**

Le nombre de classes primaires a passé de 550 au 31 décembre 2004 à 543,5 au 31 décembre 2005. Cette diminution de 6,5 classes est expliquée de la manière suivante: Neuchâtel (+3), Saint-Blaise (-1), Marin-Epagnier (-1), Thielle-Wavre (+1), Le Landeron (-1), Boudry (-2), Noiraigue (-0,5), Boveresse (+1), Fleurier (-1), Le Locle (-3), Les Brenets (-1), Le Cerneux-Péquignot (-1).

L'effectif des titulaires de classes se présente comme suit:

845 maîtres à temps complet ou partiel

181 maîtres spéciaux, y.c. soutien pédagogique, éducation par le mouvement et appui langagier

52 maîtres assurent des appuis ou des décharges

Pour la rentrée scolaire d'août 2005, les postes ouverts suivants ont fait l'objet d'une offre publique d'emploi:

- 12 postes complets d'instituteurs/trices (26 en 2004), dont 4 pour l'enseignement spécialisé,  
1 poste complet d'éducation physique,
- 35 postes partiels d'instituteurs/trices (45 en 2004), dont 6 pour l'enseignement spécialisé,  
6 postes spéciaux partiels (soutien pédagogique, éducation par le mouvement, éducation physique et sportive, activités créatrices sur textiles).

## 8.8. Epreuves

### ***Epreuves de référence***

En vertu des bases légales définissant les modalités d'appréciation du travail des élèves et les critères de promotion dans l'enseignement primaire, les épreuves de référence représentent un rouage essentiel du processus d'évaluation du travail des élèves. Elles revêtent donc un caractère obligatoire puisqu'elles ont pour mission d'apprécier les compétences acquises par tous les élèves du canton dans des domaines spécifiques et en fonction des objectifs définis par les plans d'études et programmes. Elles représentent également un instrument fort utile aux enseignants puisqu'elles leur permettent de situer leur travail et celui de leurs élèves sur une échelle cantonale.

Année après année, la banque d'épreuves s'enrichit de quelques chapitres nouveaux pour l'ensemble des degrés de la scolarité primaire.

Au mois de mai 2005, les élèves des degrés 1 et 2 ont été soumis à une épreuve d'orthographe qui avait déjà été validée en 1999. Il s'agissait d'observer les connaissances orthographiques des mots de la liste de base avec outil de références et de les comparer aux résultats obtenus à l'époque.

Les résultats observés sont à peu de choses près identiques à ceux obtenus en 1999, à savoir qu'ils témoignent d'acquis satisfaisants mais sans plus:

1<sup>ère</sup> année: 42,8 points sur 47 points, seuil du suffisant à 35 points.

2<sup>e</sup> année: 38.3 points sur 46 points, seuil du suffisant à 34 points.

En ce qui concerne les degrés 3, 4 et 5, les élèves étaient soumis à une épreuve d'un caractère quelque peu différent puisqu'elle servait à valider la fiabilité des objectifs fixés à titre provisoire en allemand. Les résultats sont les suivants:

3<sup>e</sup> année: 31.43 points sur 40 points, seuil du suffisant à 30 points.

4<sup>e</sup> année: 41.30 points sur 55 points, seuil du suffisant à 41 points.

5<sup>e</sup> année: 54.80 points sur 68 points, seuil du suffisant à 51 points.

Ajoutons encore que les élèves des classes dites spéciales et/ou institutions sont également concernés par ces épreuves dans le degré correspondant à leurs compétences.

En 2006, les élèves de tous les degrés de la scolarité primaire seront soumis à une épreuve en Connaissance de l'environnement.

### **Statistique des épreuves d'orientation (année scolaire 2004/2005)**

Dans le tableau ci-dessous, on trouve successivement les effectifs et les pourcentages des élèves ayant obtenu un code aux trois critères qui déterminent l'orientation :

2004-2005		Filles		Garçons		Total	
	Codes	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Epreuves	A	232	27.5 %	211	26.1 %	443	26.8 %
	B	490	58.0 %	481	59.5 %	971	58.7 %
	C	123	14.6 %	116	14.4 %	239	14.5 %
Notes	A	424	50.2 %	352	43.6 %	776	46.9 %
	B	314	37.2 %	320	39.6 %	634	38.4 %
	C	107	12.7 %	136	16.8 %	243	14.7 %
Avis des maîtres	A	476	56.3 %	365	45.2 %	841	50.9 %
	B	309	36.6 %	357	44.2 %	666	40.3 %
	C	60	7.1 %	86	10.6 %	146	8.8 %
Orientation autorisée	7 MA	466	55.1 %	385	47.6 %	851	51.5 %
	7MO	262	31.0 %	276	34.2 %	538	32.5 %
	7PP	117	13.8 %	147	18.2 %	264	16.0 %
Total		845	100.0 %	808	100.0 %	1653	100.0 %

Source: OSIS Centre de compétence - Recherche et Statistique

#### **Commentaires :**

Dans la dernière partie du tableau (Orientation autorisée), on constate que des élèves ont eu la possibilité de poursuivre leur scolarité:

- en section de maturités;
- en section moderne;
- en section préprofessionnelle.

Ces résultats sont à compléter avec la population d'élèves non promus, ceux qui ont passé les épreuves à titre indicatif et les divers autres cas.

	Filles	Garçons	Total
Elèves non promus avant le conseil de classe	40	55	95

Elèves à titre indicatif	4	4	8
Elèves: autres cas	1	0	1
Total	45	59	104

Orientation des élèves non promus après conseil de classe

	Filles	Garçons	Total
6OR	8	14	22
6TR	13	11	24
7MO	1	0	1
7PP	17	29	46
TE	1	1	2
Total	40	55	95

Pour obtenir une projection de la rentrée scolaire en 7<sup>e</sup> année, il convient d'affiner encore ces chiffres en tenant compte des élèves des classes de transition, dont une partie sera orientée en classe terminale. Le reste viendra compléter les effectifs des classes préprofessionnelles.

A la rentrée 2005-2006, parmi les effectifs de 7<sup>e</sup> année, la situation se présente comme suit:

	Année d'orientation		Total	Même degré			Total	Autres		Total	Total	%
	6OR	6TR		7MA	7MO	7PP		Enseign. spécialisé	Nouveaux			
7MA	842		842	10	7		17		8	8	867	43%
7MO	517	1	518		11	12	23	2	6	8	549	27%
7PP	353	234	587			16	16	11	5	16	619	30%
Total	1'712	235	1'947	10	18	28	56	13	19	32	2'035	100%

### **Epreuves cantonales de 9<sup>e</sup> année 2004-2005**

En date du 11 février 2002, le département a décidé de confirmer les épreuves cantonales de 9<sup>e</sup> année (EC9) et de prolonger la phase expérimentale jusqu'en juin 2005.

Pour achever cette phase d'expérimentation, il a été proposé aux classes un cahier de 60 minutes par discipline et par section, comprenant un questionnaire à choix multiples (QCM) et un cahier ouvert. La correction a été effectuée sur la base d'un guide de correction. Un barème cantonal a permis d'attribuer une note obligatoire pour chacune des disciplines intégrées dans la moyenne annuelle de l'élève.

Les épreuves ont été élaborées par des praticiens des degrés secondaires 1 et 2 avec la participation de l'Office de la statistique et de l'informatique scolaires - centre de compétences recherches et statistiques (OSIS-CCRS) et de commissions de lecture composées également de praticiens et de didacticiens de la HEP-BEJUNE PF2.

Le tableau ci-dessous présente les résultats statistiques des épreuves 2004-2005.

Section	Nb. d'élèves	Cahiers (moyennes cantonales)
---------	--------------	-------------------------------

		Français	Mathématiques	Allemand
Maturités	858	4.2	4.3	4.5
Moderne	602	4.2	4.4	4.5
Préprofessionnelle	479	4.5	4.2	4
<b>Total</b>	<b>1939</b>			

SEO-Mai 2005

Le Service de l'enseignement obligatoire étudie actuellement la possibilité de consolider la notion d'épreuves cantonales, sur la base des résultats de l'expérimentation. Avec l'introduction du nouveau plan d'études au secondaire 1 (PENSE), la mise en place d'épreuves communes prend tout son sens. Un concept pourrait proposer des tests de référence dès la 7<sup>e</sup> année au travers des objectifs spécifiques du PENSE. Une certification au terme de la scolarité obligatoire reste envisageable. Le canton de Neuchâtel demeure attentif aux réflexions actuellement conduites dans le domaine de l'évaluation tant au niveau romand que national (projet Har-moS).

### Récapitulatif

Section		Français		Mathématiques		Allemand	
		pts	%	pts	%	pts	%
<b>MA</b>	Nb. de pts	65	100%	48	100%	73	100%
	Moyenne	46.7	71.8%	32	66.7%	55	75.3%
	Seuil de suffisance	44	67.7%	27	64.7	40	54.8%
	Nb. d'élèves ayant atteint le seuil	611	71.0%	673	79.0%	854	99.0%
	Note (moy. cantonale)	<b>4.2</b>		<b>4.3</b>		<b>4.5</b>	
<b>MO</b>	Nb. de pts	62	100%	46	100%	40	100%
	Moyenne	44	71.0%	30.4	66.1%	30	75.0%
	Seuil de suffisance	40	64.5%	25	54.3%	22	55.0%
	Nb. d'élèves ayant atteint le seuil	494	82.9%	462	77.5%	580	97.8%
	Note (moy. cantonale)	<b>4.2</b>		<b>4.4</b>		<b>4.5</b>	
<b>PP</b>	Nb. de pts	58	100%	46	100%	40	100%

Moyenne	40.2	69.3%	25.3	55.0%	24.5	61.3%
Seuil de suffisance	33	56.9%	21	45.7%	22	55.0%
Nb. d'élèves ayant atteint le seuil	416	87.6%	329	69.3%	307	65.0%
Note (moy. cantonale)	<b>4.5</b>		<b>4.2</b>		<b>4</b>	

### 8.9. Centre de psychomotricité

Depuis août 2005, le centre de psychomotricité est attaché au service de l'enseignement obligatoire.

Ce changement, lié à la disparition du service de la jeunesse, a été en partie motivé par la mise en place de la future RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). En effet, une part du financement des prestations de psychomotricité qui relève aujourd'hui de l'assurance invalidité reviendra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la charge de notre département.

Par ailleurs, il faut relever que le champ d'interventions recouvre pour l'essentiel les besoins propres aux élèves de l'école enfantine et obligatoire et juxte en termes de prestations les mesures d'aide de l'enseignement spécialisé.

Cette année ce sont 15 thérapeutes qui totalisent un taux d'emploi de 540% pour couvrir les besoins de l'ambulatoire, alors que 240% sont dévolus aux traitements dans les institutions spécialisées.

La travail en collaboration avec la HES-S2 se poursuit dans d'excellentes conditions. Il s'est notamment centré cette année sur les problèmes concernant la reconnaissance des titres en lien avec la CDIP et la Déclaration de Bologne.

Durant l'année scolaire 2004 - 2005, le centre a effectué 146 traitements répartis dans les antennes de:

- La Chaux-de-Fonds                    38
- Le Locle                                    36
- Neuchâtel / Boudry                    26
- Val de Travers                            11
- Val de Ruz                                 17
- Entre-Deux-Lacs                        18

## 8.10. Orthophonie

Deux faits importants à signaler:

Avec la disparition du service de la jeunesse, le dossier de l'orthophonie a été transféré au service de l'enseignement obligatoire

Le canton, par arrêté du Conseil d'Etat du 2 février 2005, a supprimé son subventionnement de 45% au déficit annuel d'exploitation des centres communaux.

Depuis le mois d'août, deux outils sont à disposition pour veiller à la coordination des prestations relatives aux élèves de l'enseignement obligatoire soit:

- Le colloque des responsables de l'orthophonie réunissant le service de l'enseignement obligatoire et les mandataires des centres, des thérapeutes indépendantes et des institutions.
- La Commission consultative cantonale présidée par le département.

La mise en place de la future RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), qui verra sans doute le financement des prestations orthophoniques relever de notre département, rend dès lors pertinent le rattachement de ce dossier au service de l'enseignement obligatoire.

## 8.11. Education routière

La transition, après le départ de M. D. Guillet, en octobre 2004, s'est effectuée dans la continuité. Le nouveau chef de la brigade, le sgtm J.-C. Rohrbach, a repris les rênes avec compétence. Il a su amener quelques innovations tout en maintenant la philosophie de l'éducation routière. Il est secondé avec efficacité par le sgt-c J.-L. Chervet. Nous saluons le choix de la gendarmerie qui a engagé ces deux personnes complémentaires et qui forment une équipe pleine de dynamisme.

Le travail chez les petits élèves s'est encore développé avec la création des dernières classes cantonales de 1<sup>ère</sup> année d'école enfantine. Un effort particulier est mis dans les classes d'école enfantine et dans celles du début de la scolarité primaire. Les policiers insistent pour que le corps enseignant poursuive les activités ébauchées. Il est en effet important que les élèves puissent revoir les notions à plusieurs reprises afin que les comportements adéquats s'automatisent.

La "Coupe scolaire cycliste" s'est parfaitement déroulée à Saint-Aubin, dans un cadre magnifique et dans des conditions idéales. Il convient de signaler l'investissement important des policiers ainsi que l'aide des collaborateurs externes.

Nous tenons à souligner combien est précieuse la collaboration des polices communales dans les diverses actions menées, tout au cours de l'année. Ce sont des relais importants sans lesquels le travail effectué n'aurait pas le même impact.

La campagne "A pied, c'est mieux!" s'est encore élargie au cours de cette année. Plusieurs Pédibus ont été créés et, à ce jour, nous en comptons une quinzaine dispersés sur tout le territoire cantonal.

Le site internet ([www.educationroutiere.ch](http://www.educationroutiere.ch)) a été mis à jour. Les statistiques, notamment, ont été actualisées.

Quant à "Concer'Pop", cette campagne rencontre toujours le même intérêt. Un nouveau matériel a été élaboré. Les leçons se donnant à l'extérieur, il est apparu utile de les rendre plus interactives. Les élèves sont ainsi davantage sollicités ce qui permet de mieux capter leur attention.

Les brigades d'éducation routière sont composées de:

Moniteurs de la brigade scolaire de la gendarmerie:

- sgtmc J.-C. Rohrbach, chef de la brigade
- sgt-c J.-L. Chervet, adjoint au chef de la brigade

Moniteurs des polices locales des villes:

- Neuchâtel: cpl F. Philippin, app H. Morgenthaler,
- La Chaux-de-Fonds: sgt B. Matthey, app N. Doudin,
- Le Locle: cpl O. Gsteiger, cpl M. Châtelain.

Les champs d'activités n'ont pas changé:

- 1<sup>ère</sup> année d'école enfantine: comportement dans la voiture et comportement dans la rue;
- 2<sup>e</sup> année d'école enfantine: comportement du piéton et traversée de la chaussée;
- école primaire, degré 1: traversée de la chaussée, reconnaissance du chemin école-domicile;
- école primaire, degrés 2 et 3: traversée de la chaussée, dangers de la route;
- école primaire, degrés 4, 5: connaissance des signaux, règles de sécurité routière, équipement du vélo, règles concernant les engins assimilés à des véhicules, jardin de circulation;
- école secondaire, degré 6: examen pour cycliste, théorie et pratique;
- école secondaire, degré 7: consolidation des connaissances relatives aux cycles, notions concernant les cyclomoteurs;
- école secondaire, degré 8: jeux et sports sur la route et leurs conséquences;
- école secondaire, degré 9: sécurité relative au cyclomoteurs, notions de responsabilité dans le trafic.

Autres activités:

- conduite des traditionnelles campagnes, notamment celle du *Merle Blanc* de l'ACS;
- présence des agents aux abords des collèges primaires et secondaires, de même que lors de manifestations impliquant des enfants;
- participation à la création de moyens d'enseignement;
- animation des séances relatives aux mesures éducatives prises à l'encontre d'adolescents qui ne respectent pas les règles de la circulation;
- contrôle des vélos, à la demande de plusieurs commissions scolaires ou collèges du canton;
- formation des patrouilleurs scolaires et des patrouilleurs adultes;
- en collaboration avec les écoles enfantine et primaire de Marin-Epagnier, sensibilisation des étudiants de la HEP-BEJUNE au rôle qu'ils devront assumer, en classe, dans le domaine de l'éducation routière;
- lors de la rentrée scolaire, distribution aux enseignants de divers documents, notamment les calendriers scolaires "*Faigaffe*" du BPA, les baudriers du TCS et le courrier BPA;
- collaboration dans le cadre de plusieurs campagnes spécifiques dont "*Rentrée scolaire*", "*A pied c'est mieux!*";
- distribution ou expédition de matériel, notamment du document présentant les objectifs de l'éducation routière, de brochures, de dépliants, de gadgets;
- tenue de stands d'information;

- collaboration avec divers organismes, en particulier avec le Conseil de la sécurité routière, le TCS, l'ACS, le BPA et le CSR;
- participation à des sessions de formation continue.

## 9. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 9.1. Rapport du service

#### *Personnel*

Suite à la cantonalisation, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, des offices communaux des apprentissages des trois villes, le service a accueilli de nouveaux-elles collaborateur-trice-s.

Ainsi, Mmes Marie-France Tièche et Véronique Vonlanthen, collaboratrices administratives et MM. Gilles Baehler, François Bannwart, conseillers en formation professionnelle (nouvelle dénomination des inspecteurs) et Raymond Haas, responsable administratif, sont venus enrichir l'équipe du secteur de la surveillance des apprentissages.

Comme certains membres du personnel des offices communaux n'ont pas été transférés et sont restés employés des villes pour y occuper d'autres fonctions, plusieurs postes partiels auraient dû être repourvus en 2005 pour que l'effectif du secteur de la surveillance soit au complet. Or, au vu de la situation très préoccupante des finances de l'Etat, le Conseil d'Etat n'a autorisé qu'un nombre très restreint d'engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit après un délai de carence de six à neuf mois dans certains cas.

Dans ces conditions, les visites aux apprenant-e-s dans leur entreprise, qui sont en principe annuelles, n'ont pas pu être accomplies de façon régulière et les conseiller-ère-s en formation professionnelle ont dû concentrer leurs efforts sur les situations les plus préoccupantes et en particulier sur celles pouvant impliquer une rupture de contrat d'apprentissage.

Comme il paraît probable que cette situation soit appelée à perdurer, le service étudie actuellement les conséquences que risque d'avoir cet affaiblissement de la surveillance des apprentissages et il en informera prochainement le Conseil d'Etat.

Dans la mesure où une majorité des apprenant-e-s accomplissent leur formation dans des entreprises situées dans le bas du canton, une partie des nouveaux bureaux du service, créés suite à la cantonalisation, l'ont été à Colombier, dans les bâtiments du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB). Cette localisation, rendue possible notamment grâce au traitement informatique des dossiers, permet de limiter les frais et les temps de déplacement des conseiller-ère-s. Le nombre de collaborateur-trice-s travaillant à La Chaux-de-Fonds n'a pas diminué pour autant.

Au début de l'été, Mme Véronique Clivaz, juriste du DECS et adjointe juridique du SFP à temps partiel, a changé de département pour devenir secrétaire générale adjointe du DJSF. En raison de la situation financière déjà évoquée, elle ne sera remplacée au SFP qu'au 1<sup>er</sup> février 2006. L'absence d'une juriste au service durant le deuxième semestre de 2005 a eu pour conséquence que la réglementation d'application de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle n'a à ce jour pas encore été rédigée à l'exception des dispositions relatives aux organes de conduite qui ont dû être mis en place à partir de la rentrée d'août 2005, moment fixé pour l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

En été 2005, Mme Elvira Adra a quitté le service pour poursuivre son apprentissage dans un autre service de l'Etat. En août, Mme Sarah Bonjour a entamé sa deuxième année d'apprentissage d'employée de commerce au service.

## **Généralités**

Lors de la session de février 2005, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Neuchâtel a ainsi été l'un des deux premiers cantons de Suisse à adapter sa législation à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Tout en concrétisant les principales innovations de la nouvelle législation fédérale et en veillant à leur adéquation avec les réalités neuchâteloises, la nouvelle loi cantonale met un accent tout particulier sur la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle et sur les dispositifs à mettre en place pour aider les élèves en difficulté à gérer au mieux ce passage délicat et leur assurer ainsi une insertion professionnelle. Ces intentions qui s'inscrivent dans les priorités fixées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature doivent se traduire dans les faits par une action mieux concertée que jusqu'ici entre les différent-e-s acteur-trice-s étatiques et paraétatiques concerné-e-s par cette problématique complexe. Les réalisations concrètes doivent par conséquent faire encore l'objet d'études approfondies qui seront menées rapidement.

La nouvelle loi met également en place de nouveaux organes de conduite du système de formation professionnelle permettant d'y associer plus étroitement qu'auparavant les organisations du monde du travail afin que les formations dispensées dans notre canton répondent au mieux aux besoins de son tissu socio-économique. Ainsi, tant le conseil cantonal que les commissions de domaines qui sont en voie de constitution comprendront une majorité de représentant-e-s du monde professionnel.

Le Grand Conseil ayant décidé de supprimer les commissions des centres professionnels, les compétences qui leur étaient attribuées jusque là ont dû être réparties entre les directions des centres, le SFP, le DECS, le conseil ou encore les commissions de domaines.

Au niveau des écoles, 2005 a été la première année de fonctionnement autonome de la Haute école ARC. Le rôle du service dans le pilotage des établissements HES a ainsi été considérablement réduit, ce d'autant plus que dans le même temps la HES-SO a progressivement mis en place son nouveau dispositif de conduite. Celui-ci vise à concentrer les responsabilités au niveau des directeur-trice-s des établissements cantonaux ou intercantonaux (dans le cas de la HE-ARC) et des responsables des domaines d'études.

Ces personnes composent désormais le comité directeur duquel ne font plus partie, à juste titre, les représentant-e-s des services cantonaux de formation.

Afin de poursuivre les efforts de rationalisation menés depuis plusieurs années dans le secteur des écoles professionnelles neuchâteloises, une étude est actuellement en cours pour restructurer le niveau des écoles supérieures (ES) et pour recentrer son offre de formation sur les besoins essentiels de notre région.

Au niveau des formations de base, suite à la cantonalisation des centres professionnels, une optimisation de la répartition des tâches entre les écoles du canton est en cours. Elle vise bien entendu à réaliser toutes les économies de fonctionnement possibles et elle doit aboutir à la mise en place de véritables centres de compétences au plan cantonal.

En ce qui concerne le centre de compétences de la santé et du social, il est d'ores et déjà localisé à La Chaux-de-Fonds. L'intégration du Centre Pierre-Coullery au sein du CIFOM est en cours et sera effective d'ici à l'été 2006.

En plus de ces réformes importantes, le SFP a en outre encore traité des dossiers suivants:

- réorganisation des fonctions de direction du service;
- restructuration du secteur apprentissage;
- mise en œuvre des premières formations initiales de 2 ans aboutissant à une attestation fédérale;
- application des réformes des formations du secteur de la vente (Vente.ch), du secteur informatique (i-ch) et du secteur de la restauration;

- mise en place d'une offre de formation d'assistant-e socio-éducatif-ve et d'une offre d'assistant/assistante en soins et santé communautaire en voie duale pour la préparation du CFC ou en école pour la préparation de la maturité professionnelle intégrée;
- étude d'un nouveau plan cadre pour les cours pour formateur-trice-s en entreprises (ancienne dénomination: cours pour maître d'apprentissage);
- démarrage d'un exercice de description des prestations (1<sup>ère</sup> étape GESPA);
- introduction d'un nouveau formulaire fédéral de contrat d'apprentissage et mise à disposition sur Internet des documents utiles aux entreprises;
- développement d'un concept d'encadrement individuel pour les jeunes en difficulté effectuant une formation initiale de 2 ans;
- organisation de deux semaines de sensibilisation à la formation professionnelle pour les étudiant-e-s de la Haute école pédagogique;
- réalisation d'une campagne de promotion FORMAPRO auprès des jeunes;
- campagne de promotion de la vignette "entreprise formatrice" auprès des entreprises formatrices;
- début d'organisation d'un salon des métiers, CAPA'CITE;
- réalisation de vidéos promotionnelles d'apprenant-e-s;
- démarchage d'entreprises non formatrices;
- réalisation du projet mentoring, destiné aux jeunes sans solution, avec l'OCOSP et le Service de l'emploi.

## 9.2. Législation

Voir sous chapitre 1, secrétariat général.

## 9.3. Hautes écoles spécialisées

La Haute école neuchâteloise ayant été intégrée à la Haute école ARC au 1<sup>er</sup> janvier 2005, elle édite son propre rapport de gestion à l'intention des autorités politiques de trois cantons partenaires.

## 9.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social

### ***Centre cantonal professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel (CPLN)***

Le centre regroupe des écoles suivantes :

- Ecole technique (ET)
- Ecole professionnelle commerciale (EPC)
- Ecole des arts et métiers (EAM)
- Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN)
- Ecole technique du soir (ECOTS)
- Ecole cantonale de laborantines et de laborantins médicaux (ECLM)

- Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG)
- Ecole supérieure de gestion commerciale (ESECO)
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)
- Lycée d'enseignement professionnel (LEP)
- Section de la formation continue (SFC)

### ***Corps enseignant***

Au 31 octobre 2005, 131 enseignant-e-s à plein temps et 157 enseignant-e-s à temps partiel, soit 201 postes en équivalent plein temps, oeuvraient au CPLN

### ***Effectif des élèves***

A la rentrée scolaire 2005/2006, il y avait 1330 élèves à temps partiel et 1025 élèves à plein temps dont 124 en préformation.

### ***Certificats et diplômes délivrés***

Au cours de l'exercice écoulé, le CPLN a délivré 834 certificats et diplômes.

### ***Cours spéciaux***

Plus de 1475 participants ont suivi des cours dans les secteurs informatique, technique, artisanal, commercial et thérapie naturelle.

### ***Visites d'entreprises, voyages***

Les visites d'entreprises apportent un complément à l'enseignement professionnel. Elles se sont déroulées dans des entreprises situées en Suisse en relation avec chaque profession.

Des voyages d'études ont été organisés à destination de nombreuses villes et capitales européennes.

## ***Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier (CPMB)***

### ***Corps enseignant***

Pour l'année scolaire 2005/2006, 18 enseignants à plein temps et 76 enseignants à temps partiel, soit un équivalent de 36,7 postes complets, dispensent l'enseignement.

### ***Effectif des élèves***

851 apprenant-e-s suivent les cours à temps partiel dès la rentrée 2005/2006. 873 apprenant-e-s suivent les cours interentreprises. Effectivement, en pratique, certains cours sont organisés pour plusieurs cantons romands.

30 apprenant-e-s suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle.

### ***Certificats et diplômes délivrés***

Le centre a délivré 157 CFC lors de la cérémonie de clôture du 30 juin 2005.

Il y a lieu d'ajouter la remise de 9 CFC à des lauréats ayant suivi leur formation dans d'autres cantons.

En formation élémentaire, 31 attestations ont été distribuées.

### ***Cours spéciaux***

Des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen du brevet fédéral et du diplôme fédéral, ont eu lieu dans les domaines de l'électricité, des transports, de la menuiserie et de la maçonnerie.

226 participants suivent actuellement ces cours, en semaine et le samedi.

Des cours de perfectionnement dans diverses professions ont été organisés.

### ***Visites d'entreprises, voyages***

Les courses annuelles, pour la plupart des classes, ont pour but de compléter la culture professionnelle des apprenant-e-s et de promouvoir la camaraderie, dans le cadre de visites d'entreprises ou d'expositions. 10 apprenant-e-s du CFA de Saint-Etienne (F) ont effectué un stage d'une semaine au centre.

### ***Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises, Le Locle et La Chaux-de-Fonds (CIFOM)***

Le centre est composé des établissements suivants :

- Ecole technique (ET)
- Ecole technique du soir (ECOTS)
- Ecole d'art (EA)
- Ecole du secteur tertiaire-commercial-paramédical-social (ESTER)
- Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG)
- Formation continue (FC)

### ***Corps enseignant***

Le corps enseignant du centre est constitué depuis août 2005 de 107 personnes engagées à plein temps et 206 personnes travaillant à temps partiel, soit un équivalent de 212,9 postes complets.

### ***Effectif des élèves***

L'année scolaire s'est ouverte avec 956 élèves à temps partiel et 1265 élèves à plein temps, dont 93 élèves en préapprentissage.

### ***Certificats et diplômes délivrés***

En 2005, 709 certificats fédéraux de capacité, certificats, attestations et diplômes ont été délivrés.

### ***Cours spéciaux***

En formation continue, 45 cours ont été offerts au public et 592 personnes s'y sont intéressées. La participation est en baisse de 2 % par rapport à la saison précédente.

L'Université populaire neuchâteloise a ouvert 36 cours auxquels ont participé 505 personnes.

### **Visites d'entreprises, voyages**

Les diverses écoles du CIFOM ont organisé des visites d'entreprises, des voyages d'études ou encore des semaines hors-cadre.

### **Divers**

Les travaux de transformation et de réaménagement de la rue du Progrès 38-40 se sont terminés. L'ESTER a pu officiellement inaugurer son bâtiment en octobre 2005.

L'entrée en vigueur de la cantonalisation du secondaire 2 et de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle va nécessiter de nombreuses adaptations en particulier pour l'administration.

Les écoles du centre se sont lancées dans de nombreux projets novateurs et ont également eu de nombreux contacts avec les entreprises de la région dont certains ont amené des retombées pour les écoles.

## **Centre Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds (CPC)**

### **Corps enseignant**

Il est composé de 33 personnes, soit un équivalent plein temps de 22,8 postes.

### **Effectif des élèves**

A la fin de l'année 2005, 255 étudiants suivaient les six programmes de formation dispensés au centre.

### **Certificats et diplômes délivrés**

En 2005, 116 diplômes, certificats et attestations ont été remis.

### **Divers**

En août 2005, le centre a ouvert quatre nouvelles filières de formation, soit : éducateur-trice de l'enfance en emploi, assistant-e socio-éducatif-ve en apprentissage, assistant-e en soins et santé communautaire en apprentissage et maturité professionnelle intégrée santé-social en école. Faute de candidats, la formation d'aide en gériatrie a été mise en veilleuse, dans l'attente de la prise de position des institutions quant au maintien de cette qualification.

Par ailleurs, des réflexions ont été menées au sujet de l'intégration du centre au CIFOM.

## **9.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce**

### **Contrats d'apprentissage**

	Apprenants	Apprenantes	2005	2004
Nouveaux contrats d'apprentissage	703	457	1160	1096

enregistrés

Nombre total des apprentissages en cours au 31 décembre	1652	1079	2731	2597
Avenants ( <i>prolongation après échec au CFC, etc...</i> )	73	31	104	69
Contrats échus durant l'année	443	419	862	792
Ruptures de contrats	190	123	313	334

### **Contrats de formation élémentaire**

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Contrats de formation élémentaire en cours	61	65
Attestations fédérales de formation élémentaire remises	31	26

### **Cours pour maîtres d'apprentissage**

En 2005, conformément à la législation fédérale, 12 cours pour formateurs en entreprise ont été organisés au terme desquels 228 attestations ont été délivrées.

## **9.6. Commissions consultatives**

### **Commission consultative de coordination de la formation professionnelle**

La commission a tenu une dernière séance en 2005.

A cette occasion, elle a été informée de son remplacement dans le cadre de la nouvelle loi par un Conseil de la formation professionnelle.

Elle a également été orientée sur le bilan des actions de démarche de places d'apprentissage ainsi que sur l'évolution des formations dans le domaine de la santé et du social.

### **Commission perfectionnement professionnel**

La commission s'est encore réunie à trois reprises en 2005 avant sa dissolution en raison de l'application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Lors de ces réunions, elle a examiné le concept futur de la formation continue, le nouveau mandat de la nouvelle commission et sa composition.

Elle a également été informée de l'évolution du dossier de la validation des acquis.

### **Commission du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment à Colombier**

La commission a tenu une dernière séance en 2005 avant sa dissolution consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Elle a encore été informée du bouclage des comptes 2004, de l'élaboration du budget 2006, de la cérémonie de remise des certificats 2005, des actions de promotion des métiers et du travail du conseiller aux apprenants.

### ***Commission de l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature à Cernier***

La commission s'est réunie une dernière fois en 2005.

A cette occasion les comptes 2003 et 2004 ont été examinés tout comme le budget 2005. Le directeur a présenté son rapport annuel.

La commission a été orientée sur l'évolution du cadre législatif qui entraîne la dissolution de la commission.

### ***Commission de l'Ecole technique du soir***

A l'occasion de l'ultime rencontre, la commission a donné son aval aux comptes 2003 et 2004 ainsi qu'au budget 2005.

Le directeur a également présenté son rapport annuel.

La commission a encore été informée de l'évolution de l'environnement législatif qui entraîne la suppression de la commission.

### ***Commission de l'Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion***

Une seule séance a permis d'examiner les comptes 2003 et 2004 ainsi que le budget 2005.

La commission a été tenue au courant de l'évolution de la législation aussi bien sur le plan fédéral que cantonal.

Ces changements entraînent d'ailleurs la suppression de la commission sous sa forme actuelle.

### ***Commission de l'Ecole supérieure d'économie***

Une dernière séance a eu lieu en 2005 au cours de laquelle les comptes 2003 et 2004 ainsi que le budget 2005 ont été examinés.

La direction a présenté son rapport annuel sur la marche de l'établissement.

En raison de l'évolution de l'environnement législatif, la commission a été dissoute.

### ***Commission cantonale des lycées d'enseignement professionnel***

Une seule réunion a eu lieu en 2005 au cours de laquelle les comptes 2003 et 2004 ainsi que le budget 2005 ont été présentés.

Des informations ont été données au sujet de la maturité professionnelle santé-social par la voie intégrée.

Par ailleurs, certaines voies d'obtention de la maturité professionnelle ont été supprimées en raison de l'insuffisance des effectifs.

En raison de l'évolution du cadre législatif, la commission a été dissoute.

### ***Commission de l'Ecole de laborantines et laborantins médicaux***

La commission s'est réunie une seule fois au printemps 2005.

A cette occasion, elle a examiné les comptes 2004 et accepté la modification du règlement de l'Ecole.

Au surplus, la commission a été dissoute.

### ***Commission consultative des utilisateurs du domaine santé-social***

La commission ne s'est plus réunie en 2005.

Pour sa part, le bureau de la commission a encore tenu deux séances en début d'exercice.

En rapport avec l'évolution de l'environnement législatif, la commission et le bureau ont vu leur mandat supprimé.

### ***Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel***

La commission ne s'est pas réunie en 2005. Son mandat n'a d'ailleurs pas été renouvelé pour le moment et une nouvelle affectation devra être trouvée pour ce fonds en raison de l'intégration de la Haute école neuchâteloise dans la Haute école ARC.

### ***Commission de formation professionnelle agricole***

La commission a tenu trois séances en 2005. A cette occasion, elle a examiné divers problèmes propres au domaine agricole et a été informée du contenu de la nouvelle ordonnance de formation ainsi que de l'organisation du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature.

A fin 2005, cette commission a fusionné avec celle du conseil agricole et donné naissance à une nouvelle commission de conseils et de formation agricoles (CCFA) relevant de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

### ***Commission d'examens***

Sur le plan cantonal, 59 commissions et 5 groupes d'experts préparent les épreuves d'examens et organisent les sessions en collaboration avec le service de la formation professionnelle, pour 117 professions.

## **9.7. Titres délivrés**

### ***Maturités professionnelles***

A l'occasion de diverses cérémonies, les centres professionnels ont délivré 270 maturités professionnelles dans les orientations suivantes :

- |                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| • Orientation technique           | 100 |
| • Orientation sciences naturelles | 4   |
| • Orientation commerciale         | 134 |

- Orientation artistique 18
- Orientation santé-social 14

### **Autres diplômes et certificats**

255 titres ont été délivrés en 2005, soit :

- Diplôme de technicien ET en informatique et télécommunication 8
- Diplôme de technicien ET en exploitation et logistique 17
- Diplôme de technicien ET en mécanique 6
- Diplôme de technicien ET en informatique 10
- Diplôme de technicien ET conducteur de travaux 11
- Diplôme de technicien ET en restauration complications horlogères 2
- Diplôme de technicien ET en construction horlogère 6
- Diplôme de technicien ET en électronique 16
- Diplôme de technicien ET en microtechnique 11
- Diplôme de technicien ET en automatisation 13
- Diplôme en informatique de gestion ES 29
- Diplôme d'économiste d'entreprise ES 8
- Certificat d'études post-diplôme commercial EPD-ES 4
- Certificat d'études post-diplôme d'informatique de gestion ES 2
- Certificat cantonal de bureautique appliquée 5
- Certificat cantonal de cafetier, restaurateur et hôtelier 99
- Brevet fédéral d'agent de maintenance 8

### **9.8. Cours de perfectionnement**

En 2005, sous l'égide de la Confédération et du canton, des cours de perfectionnement ont été organisés à l'intention des maîtres de l'enseignement professionnel et des experts aux examens de fin d'apprentissage.

Certains enseignants ou experts se sont inscrits aux cours ci-après :

#### **OFFT**

De nombreux enseignants neuchâtelois se sont intéressés aux cours offerts dans le secteur commercial et ménager.

Les experts neuchâtelois aux examens de fin d'apprentissage ont mis à niveau leurs connaissances dans les nombreux cours qui ont été organisés.

#### **Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, section romande**

Les enseignants du secteur technique se sont inscrits aux cours de perfectionnement offerts par l'institut.

A fin 2005, des enseignants sont en formation pédagogique dans le but d'obtenir :

- Certificat fédéral d'aptitudes pédagogiques 7
- Diplôme fédéral d'aptitudes pédagogiques 34

### ***Cours normal suisse***

Aucun enseignant neuchâtelois relevant de la formation professionnelle n'a pris part en 2005 au 114<sup>e</sup> cours normal suisse.

### ***Cours organisé par le département***

Aucun cours spécifique à la formation professionnelle n'a été organisé cette année.

En revanche, certains enseignants se sont inscrits à un des cours offerts par le Centre de perfectionnement du corps enseignant.

### ***Divers***

Des enseignants ont suivi des cours spécialisés, visité des expositions techniques ou scientifiques et effectué des stages dans divers domaines de la technique et de l'informatique.

## **10. SERVICE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE**

### **10.1. Rapport du service**

#### ***Personnel***

Durant l'exercice écoulé, le service de la formation universitaire est demeuré dans la structure qu'il a prise au moment de la fusion de l'ancien Service de l'enseignement universitaire avec celui de la formation des enseignants, de l'enseignement secondaire 2 et de l'informatique scolaire.

Au 31 décembre, ce sont ainsi 7 personnes qui occupent 6,05 EPT, inchangés, à savoir:

1 chef de service, à 100%

2 adjoints au chef de service, à 100% chacun

4 secrétaires (1,85 EPT à Neuchâtel et 1,2 EPT à La Chaux-de-Fonds).

#### ***Politique universitaire***

La nouvelle équipe rectorale a d'emblée relevé le défi qui lui était posé de préparer un plan d'intentions fondant le mandat d'objectifs que le Conseil d'Etat, selon la nouvelle loi sur l'Université, doit présenter au Grand Conseil. Ce mandat d'objectifs a donc pu être proposé au Grand Conseil, lequel l'a accepté lors de sa session de mars. Ce document explicite les grands axes de développement de l'Université pour la période 2005-2008. Dans le contexte actuel, toutes les mesures proposées doivent s'inscrire – au risque d'être parfois impopulaires – dans le cadre d'une réflexion globale en estimant les gains et les pertes auxquels l'Université est contrainte pour survivre. Les difficultés financières que rencontre le canton sont telles que le mandat d'objectifs devra être revu très rapidement.

Au plan des effectifs, la rentrée universitaire marque une forte croissance dont on ne peut que se réjouir. Toutes les filières d'études sont désormais structurées selon la déclaration de Bologne.

Un règlement général d'organisation de l'Université (RGOU) a permis de clarifier les relations entre les différentes autorités universitaires; il est entré en vigueur au début de l'année académique. D'autres règlements internes, tel celui qui précise la procédure de nomination des professeurs, ont également été édictés. Le rectorat et le Département ont entretenu des liens réguliers consacrés notamment aux questions de plus en plus pressantes des bâtiments, de l'avenir de certaines filières d'études, du statut des différents corps de l'enseignement et de la recherche, de la politique d'information et de la redéfinition de l'enveloppe budgétaire attribuée par le canton à sa haute école.

L'Université joue un rôle prépondérant et fédérateur dans le domaine des micro-nanotechnologies, renforçant en cela l'axe Neuchâtel-Lausanne avec l'EPFL (CIMENT). Cette position doit être renforcée dans le cadre des projets que prévoit le Conseil d'Etat dans son programme de législation.

#### ***Coopération***

A tous les niveaux, il est demandé de procéder au regroupement des forces afin d'économiser les ressources humaines et financières tout en recherchant la meilleure efficacité possible.

Ces objectifs sont certes poursuivis au sein des réseaux Benefri et Triangle Azur mais ils président également aux relations que l'Université entend développer avec la HEP-Bejune ainsi qu'avec plusieurs institutions qui cherchent un rapprochement avec elle, par exemple: l'Observatoire cantonal ou le Forum suisse des migrations. L'intégration de ces institutions n'est pas facile et la recherche de solutions institutionnelles, juridiques et financières se révèle plus complexe que prévu. L'Université reste ouverte aux collaborations les plus diverses dans la mesure où les moyens financiers lui en sont donnés et lorsque les programmes scientifiques de chaque partenaire le justifient.

### ***Cité universitaire***

La fondation de la Cité universitaire une fois dissoute, c'est une commission de gestion et un comité de direction qui en ont repris les droits et les devoirs. Les unités de restauration et d'hébergement dépendant de la Cité ont été mises au concours pour leur exploitation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. La procédure a été accompagnée par un consultant externe spécialiste des questions hôtelières. Le résultat du concours a conduit à attribuer le secteur de la restauration à DSR, actuel gérant de l'ensemble, et le secteur hôtelier – comprenant également la responsabilité de la maison des Sablons propriété de la fondation du Foyer des étudiants – à Cité Al'fen, une société anonyme constituée par la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN). Outre les travaux d'entretien régulier, le chantier de mise en conformité aux normes de sécurité feu a pu être conduit et achevé durant l'exercice écoulé.

## **10.2. Législation**

Voir également chapitre 1, secrétariat général

### ***Actes de nomination universitaire***

2 février	Arrêté nommant M. Damien Twerenbold en qualité de directeur de recherche à la Faculté des sciences.
25 mai	Arrêté nommant M. Philippe Renard en qualité de professeur assistant à la Faculté des sciences.
24 août	Arrêté nommant M. Marc-Antoine Kaeser en qualité de professeur assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines.

## **10.3. Subventions fédérales**

Notre canton a reçu de la Confédération, à titre d'aide fédérale à l'Université, en 2005, les montants suivants:

	Fr.
Subventions de base	24.261.619.—
Subventions pour bâtiments et équipements	1.927.840.—
Subvention de l'OFAS pour les cours d'orthophonie	<u>703'775.—</u>
Total	26.893.234.—

## **10.4. Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2004–2005**

### ***Introduction***

La formule habituelle du rapport de gestion de l'Université change pour cette édition. En effet, le rectorat a décidé l'élaboration d'un document très complet, appelé « Rapport de gestion de l'Université », véritable outil de gestion à ancrer une véritable mémoire de l'institution. Lui fera écho un document résumé, publié au printemps, qui sera appelé « Rapport d'activités de l'Université ». Dans les deux cas, la nouvelle formule fera la place belle au suivi du mandat d'objectifs du Conseil d'Etat.

### ***Organes centraux***

#### ***Rectorat***

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004 entrait en fonction un nouveau rectorat, nommé pour quatre ans. Il est composé de M. Alfred Strohmeier, recteur, et des trois vice-recteurs, MM. les Professeurs Daniel Haag, responsable de la planification et des finances, Reinhard Neier, responsable de la recherche, et Daniel Schulthess, responsable de l'enseignement. Aussitôt entré en fonction, le nouveau rectorat s'est attelé à la préparation du plan d'intentions de l'Université. On se référera au chapitre sur le suivi du mandat d'objectifs ci-dessous.

En ce qui concerne l'évolution globale du nombre d'étudiants nouvellement immatriculés (sans inclure l'orthophonie, une année sur deux), on constate en 2004–2005 par rapport à 2003–2004 une augmentation de 7.6% et par rapport à 2001–2002 une augmentation de 9.5%. Ces augmentations sont réjouissantes, car la rentrée 2003–2004 avait enregistré une forte baisse de près de 12% par rapport à la rentrée précédente. En Faculté des lettres et sciences humaines, après une stagnation entre la rentrée 2002–2003 et 2003–2004, on constate heureusement une augmentation de 11.2% de la rentrée 2004–2005 par rapport à l'année précédente et une augmentation de 26.4% sur quatre ans. En Faculté des sciences, même constat : augmentation de 19% de nouveaux étudiants pour la rentrée 2004–2005 par rapport à l'année précédente et de 8% sur quatre ans. La Faculté de droit établit le record de progression, avec 39% de nouveaux étudiants en 2004–2005 par rapport à la rentrée précédente et de 75.4% pour les quatre ans considérés ! Fort heureusement, la Faculté des sciences économiques affiche une belle progression en 2004–2005 de 20.4% qui compense l'érosion des années passées. Seul bémol à ces hausses réjouissantes, la Faculté de théologie passe de 10 nouveaux étudiants en 2003–2004 à 1 nouvel étudiant en 2004–2005 et enregistre une forte baisse de 87.5% sur l'ensemble des quatre ans.

Etant donné la situation financière du canton et les directives reçues du Conseil d'Etat, en 2005, l'économie réalisée aura été de 1.216 million (sans amortissement) pour un total de charges effectives de 77.67 millions (budget : 78.9 millions). La rubrique amortissements montre une économie de 1.066 million. De plus, en 2005, nous avons un excédent de recettes de 0.492 million par rapport au budget. L'amélioration budgétaire est donc de 2.774 millions.

La réalisation du mandat d'objectifs, et en particulier l'introduction du système de Bologne et de l'assurance qualité, nécessite des moyens supplémentaires incompressibles. A l'horizon 2008, et si l'on prend comme base le budget 2005, l'augmentation de la charge nette est de 7.8 millions, sur environ 84 millions, soit 9.2% sur trois ans, soit moins de 3% par année.

Il est possible de discuter de la répartition des augmentations entre les différentes années. Une mise en œuvre efficace nécessite des augmentations régulières, réparties dans le temps, et une première augmentation en 2006 aurait été indispensable, mais n'a pas été accordée par le Conseil d'Etat. Comme déjà dit dans le projet de budget de l'Université, nous aurions

voulu compter sur une augmentation de 2.25 millions de plus que la cible du Service financier pour réaliser l'assurance qualité et une première étape de la réforme de Bologne.

Nous aimerions enfin rappeler que les décisions prises récemment par le rectorat conduisent à des compressions budgétaires de 3.3 millions et que des apports externes pour 2.55 millions par année ont été acquis (au total 9.1 millions cumulés de 2005 à 2008).

### **Conseil de l'Université**

Le Conseil de l'Université s'est réuni à neuf reprises durant l'année académique 2004/2005.

Suite à un changement de statut, à un départ et à deux démissions, le Conseil de l'Université a accueilli quatre nouveaux membres : Messieurs Baptiste Hurni, représentant des étudiants, doctorants, auditeurs, Alexander Mack, représentant du corps intermédiaire, Pierre Wessner, représentant du corps professoral et P.-L. Dubied, doyen de la Faculté de théologie.

A la demande du Conseil de l'Université, le recteur a invité son collaborateur personnel M. Patrick Wagner à se présenter. Ce dernier est entré, le 1er août 2004, au service de l'Université de Neuchâtel.

Lors de ses séances, le Conseil de l'Université a reçu diverses informations de la part du rectorat comme de celle du chef de la formation universitaire. Parmi celles-ci : la convention liant les facultés de théologie de Genève, Vaud et Neuchâtel en fédération; le projet du centre interuniversitaire CIMENT en partenariat avec l'EPFL; le transfert de la sociologie en Faculté des lettres et sciences humaines; le transfert de l'économie régionale en Faculté des lettres et sciences humaines.

Le Conseil de l'Université a pris plusieurs décisions fondamentales sur la base de rapports fournis par le rectorat. Il a accepté la réorientation des études de chimie, la décision d'intégrer, sous la forme d'instituts, l'Observatoire de Neuchâtel et le Forum Suisse des Migrations dans l'Université ainsi que la planification des postes de professeurs avec une réserve concernant la chaire de microbiologie. Il a encore approuvé le schéma des filières en FLSH, la liste des masters en Faculté des sciences économiques et le règlement de nomination des professeurs.

Il a également approuvé le Plan d'intentions du rectorat avec des réserves et des remarques concernant l'enseignement de l'italien, de la planification des compétences au niveau romand sur la gestion des petites branches et l'encadrement des étudiants en leur facilitant l'accès aux transports publics. Conformément à l'article 28b de la LU, sa présidente a transmis au DIPAC, le 21 janvier 2005, l'avis du Conseil de l'Université sur le Plan d'intentions, accompagné de celui du Sénat. Le Mandat d'objectifs qui en est découlé a été voté par le Grand Conseil en date du 15 mars 2005.

Après avoir créé, à l'attention du rectorat, une commission chargée de la rédaction du RGU et élaboré un premier projet, le Conseil de l'Université a demandé l'aide d'un expert externe en la personne de Monsieur P. Mahon, professeur à la Faculté de droit. Le Conseil de l'Université après deux lectures, a adopté le document final, le Règlement général d'organisation universitaire (RGOU), et l'a transmis au recteur le 8 août 2005.

Enfin, il a organisé une médiation entre la FEN et le rectorat suite à une rupture de communication. Il a encore demandé au recteur, concernant le recrutement des étudiants au niveau du master, une évaluation des besoins en bourses d'excellence et a réactivé sa commission de réflexion financière présidée, aujourd'hui, par Mme A.-C. Clottu Vogel.

### **Sénat**

Le Sénat s'est réuni à trois reprises durant l'année écoulée. Les séances du 15 décembre 2004 et du 18 janvier 2005 ont eu pour unique objet l'examen du Plan d'intentions du rectorat pour la période 2005-2008. Conformément à la Loi sur l'Université, le Sénat a donné son avis sur ce document à l'intention du Conseil de l'Université : il a refusé de le soutenir par 41 voix contre 21 et 9 abstentions.

Dans sa séance du 24 juin 2005, le Sénat a pris connaissance des procédures d'évaluation mises en place dans le cadre de l'assurance qualité et il a débattu de la question des gains annexes du corps professoral. A ce sujet, sur la base d'un rapport établi par son bureau, il a fait un certain nombre de propositions en vue d'un futur règlement. Par ailleurs il a nommé professeurs honoraires: MM. Claude Sandoz (FLSH), Arvind Shah, François Sigrist et Raphaël Tabacchi (FS), François Knoepfler (FD), Denis Maillat et François Béguin (FSE). Enfin, il a proposé que le grade de "docteur honoris causa" soit conféré aux personnalités suivantes: MM. Pierre Gresser pour la FLSH; Oystein Fischer et Hans-Joachim G. Güntherodt pour la FS; Christian Gouriéroux pour la FSE et Eric Junod pour la FT.

### ***Corps professoral et enseignement***

#### ***Faculté des lettres et sciences humaines***

L'année académique 2004-2005 a été marquée par la restructuration de la FLSH. Les chaires de langue et littérature italiennes et de langue et littérature grecques, ainsi que la demi-chaire de linguistique comparative, vacantes ou sur le point de le devenir, ont été supprimées. Par contre, le rectorat a proposé la création de plusieurs chaires nouvelles, soit: une chaire transversale en sciences humaines et sciences sociales, destinée à venir habiter la nouvelle Maison pour l'Analyse des processus sociaux; une chaire de sciences sociales dont le rôle principal consistera dans la direction du Forum suisse des migrations; une chaire d'espagnol (langue et littérature ou linguistique ibéro-romane), une chaire d'histoire de l'art, une chaire de sciences de l'éducation, et une chaire de journalisme. Toutes ces créations, qui devraient prendre effet entre 2006 et 2008, visent à régler le problème de l'encadrement dont souffrent certaines filières d'études et à répondre à la demande courante des étudiants.

La partie sciences humaines de la faculté va prochainement se développer grâce à l'intégration du Forum Suisse des Migrations et de l'Institut de sociologie, jusqu'à présent en Faculté des sciences économiques

#### ***Faculté des sciences***

L'année académique 2004-2005 fut une année importante pour la Faculté des sciences: en effet, elle a marqué l'entrée officielle de la Faculté dans le système des filières de bachelors et masters selon Bologne. Ainsi, tous les nouveaux étudiants de notre Faculté sont désormais intégrés de facto dans une de ces filières.

Cette année, l'entrée formelle dans le système de Bologne a représenté l'aboutissement d'un important travail de réflexion et de refonte entrepris par l'ensemble de la Faculté sur plusieurs années. Cette période de réflexion a été fort utile pour "mettre au point" les différents plans d'études des filières bachelors et masters. Ensuite, des plans finaux ont été réalisés et ratifiés par le Conseil de Faculté puis par le rectorat.

En automne 2004, la Faculté a décerné ses premiers titres de bachelors, ce qui a constitué une innovation. Elle a décerné près de 90 titres (diplômes et bachelors) dont près de la moitié en biologie et près de 50 thèses de doctorat dont un grand nombre en microtechnique, chimie et biologie.

En mars 2005, la Faculté a organisé deux journées Portes ouvertes qui ont remporté un vif succès et ont attiré de nombreux visiteurs et scientifiques.

#### ***Faculté de droit***

L'année 2004-2005 a été marquée pour la Faculté de droit par quatre événements principaux: l'introduction du modèle de Bologne; un excellent résultat dans le ranking swissUp 2005 des Facultés de droit, coïncidant avec un nombre record d'étudiants (environ 130) débutant leurs

études de droit à Neuchâtel; la création de la première chaire (droit du sport) financée intégralement par des fonds privés; une réflexion de fond sur les orientations futures de la Faculté.

L'entrée en vigueur du modèle de Bologne le 1er octobre 2004 s'est bien passée. Malgré sa complexité, la transition des étudiants de la licence vers le bachelor s'est déroulée sans heurts. La Faculté de droit a décerné, en novembre 2004, 57 licences en droit et déjà 9 bachelors en droit à des étudiants qui ont tous poursuivi leurs études par un des masters offerts par la Faculté.

Confirmant d'autres sondages réalisés ces dernières années, la Faculté de droit a été classée en tête (avec Lucerne) du ranking SwissUp 2005 des Facultés de droit de Suisse, Allemagne et Autriche en ce qui concerne la qualité des études et de l'enseignement. En revanche, le ranking laisse apparaître une insatisfaction des étudiants en ce qui concerne l'infrastructure (salles de cours et de travail, bibliothèque, heures d'ouverture, équipements informatiques et autres).

La FIFA a accordé au CIES une généreuse dotation de Fr. 250.000.- pendant six ans pour créer une chaire de droit du sport rattachée à la Faculté de droit. Après une procédure de mise au concours, le choix de la Faculté s'est porté sur M. Denis Oswald. Il occupera une chaire partielle complétée par quelques charges de cours.

La Faculté de droit a mené une vaste réflexion interne sur ses objectifs et orientations futurs. Cette réflexion a pris en compte les prochaines retraites de trois professeurs (François Knoepfler en 2005, Pierre Bolle et Roland Ruedin en 2006) et les départs inattendus de deux autres professeurs (Sylvain Marchand en 2005 et Thomas Probst en 2006) qui ont chacun répondu à un appel d'une autre Université. La Faculté se trouve à présent devant le défi formidable de renouveler presque la moitié de son corps professoral durant l'année à venir.

Le décanat entré en fonctions en automne 2003 (Olivier GUILLOD, doyen; Pascal MAHON, vice-doyen; Thomas PROBST, assesseur) a poursuivi sa tâche, dont le poids ne cesse de s'accroître.

Le site Internet de la Faculté rend compte en détail de la diversité et de la richesse des activités (recherche, enseignement, publication, conférences, mandats, etc.) menées par les professeurs de la Faculté, secondés efficacement par leurs assistants.

### ***Faculté des sciences économiques et sociales***

La profonde restructuration de la Faculté des sciences économiques entreprise l'année précédente, s'est accélérée au cours de l'année 2004/2005. La vision stratégique, définie et arrêtée dans le cadre global du Plan d'intention de l'Université fin 2004, a mis un point final à une longue phase de transition. Notre Faculté centre ses priorités sur la formation et la recherche en économie et en management au travers de ses multiples composantes. Quant à la sociologie et à l'économie régionale, elles rejoignent la *Maison d'analyse des processus sociaux* qui est rattachée à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Les choix opérés ont donné un nouvel élan qui est visible dès à présent dans les formations qui sont proposées pour la rentrée universitaire 2005. Ce chantier, important par son ampleur, sera totalement terminé pour la rentrée universitaire 2006.

Les mois à venir vont voir arriver quatre nouveaux professeurs (finance, management, psychologie du personnel et statistique), ce qui va permettre de renforcer significativement l'équipe existante. Nos futurs collègues sont impatientement attendus.

Ces changements se sont également accompagnés d'une réorganisation administrative en profondeur. La faculté comprend maintenant cinq instituts: Institut d'analyse financière, Institut de l'entreprise, Institut du management de l'information, Institut de recherche en économie et Institut de statistique. Cela simplifie et clarifie grandement les structures qui existaient antérieurement et aidera à accroître notre visibilité externe.

### **Faculté de théologie**

Avec la réforme de Bologne et la constitution de la Fédération des Facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel, l'année 2004-2005 fut une année de transition. Succédant à A. Dettwiler parti à Genève, P.-L. Dubied a assumé, à titre intérimaire, le décanat. Notre enseignement a été destiné aux étudiants terminant leur licence en théologie ou en herméneutique. Les nouveaux professeurs, Mme Lytta Basset et M. Félix Moser, ont assumé avec leurs collègues MM M. Rose et P.-L. Dubied, ainsi qu'avec des enseignants invités: MM. N. Cochand (Neuchâtel), E. Norelli (Genève), A. Dettwiler (Genève), J.-D. Morerod (Neuchâtel), G. Hammann (Neuchâtel), E. Junod (Lausanne), Th. Collaud (Neuchâtel), P. Bühler (Zürich), O. Girardin-Savitskaia (Vallon) l'ensemble des cours et séminaires du cycle de licence. Diverses manifestations particulières ont rencontré un vif succès: le colloque de rentrée organisé avec le Centre social protestant pour son 40ème anniversaire: "Valeurs et action sociale: quelles articulations?"; la semaine interdisciplinaire à l'intention des étudiants en bachelor de Lausanne et Genève et des neuchâtelois en fin de licence, à Sornetan, fin décembre, "La figure du leader"; la journée (25 avril) à l'intention des étudiants en fin de bachelor à Genève et Lausanne, "Le mariage en question"; le cours de formation continue au semestre d'été 2005, "S'accomplir : balises pour l'accompagnement spirituel".

### **Mandat d'objectifs**

Il est sans doute important de rappeler que le plan d'intentions a été élaboré par le rectorat entre le 1er octobre 2004 et le 31 décembre 2004 environ, qu'il a ensuite été mis en consultation auprès des facultés et du Sénat, et finalement approuvé par le Conseil de l'Université. Dans son mandat d'objectifs, le Conseil d'Etat a fait sien, quasiment dans sa totalité, le plan d'intentions. Finalement, le 15 mars 2005, le Grand Conseil a débattu du mandat d'objectifs et l'a approuvé à une large majorité. Un soin particulier a été apporté dans le plan d'intentions à la planification des postes de professeur. Toute une série de procédures de nominations de nouveaux professeurs ont été démarrées en 2005.

La mise en place d'un système d'assurance qualité a trouvé un début de réalisation. La priorité a été accordée à l'évaluation des enseignements. Des essais pilotes ont été réalisés et un concept a été mis en place pour évaluer dorénavant systématiquement tous les enseignements. Le rectorat a procédé à la réorganisation du domaine central. Un effort important a été déployé pour mettre en place un système informatisé des dossiers des étudiants couvrant l'ensemble des étapes de l'immatriculation jusqu'à l'obtention d'un titre. Dans le plan d'intentions, puis dans son action au cours de l'année, le rectorat s'est efforcé de jeter les bases d'une répartition plus équitable des moyens par la définition de critères objectifs. La planification des postes de professeur a ainsi pris en compte les besoins en encadrement et moyens dont doivent disposer les nouveaux professeurs. Concernant les lignes de force du plan d'intentions, nous résumons ici la situation par quelques mots-clés :

- **MAPS – Maison d'analyse des processus sociaux** : Un groupe de travail a élaboré la vision scientifique de la Maison d'analyse des processus sociaux, à savoir l'étude de la circulation des personnes, des richesses et des connaissances. Le rectorat a décidé de consacrer deux chaires de professeur à cette problématique, qui renforceront par ailleurs l'encadrement des étudiants dans les sciences humaines et sociales. Les négociations en vue d'une intégration du SFM (Forum suisse des migrations) ont été poursuivies.
- **Pôle des microtechniques et nanotechnologies** : L'Université a établi les rapports techniques en vue d'une intégration de l'Observatoire cantonal dans l'Université mais cette intégration n'a pas été réalisée. La Confédération a décidé de soutenir des projets communs en microtechnique, notamment entre l'IMT et l'EPFL par un financement spécial réservé à l'Université se montant à un total de 1'600'000 francs, sur deux ans. Au cours de l'année universitaire 2005–2006, il serait important de faire des progrès pour fédérer les forces et définir un pôle des microtechniques et nano-technologies,

bien entendu en collaboration avec l'EPFL. L'objectif devrait être l'inscription de ce pôle dans le message du Conseil fédéral couvrant la période 2008–2011.

- Pôle de biologie végétale : Le Fonds national a procédé à une évaluation du pôle national de recherche "Survie des plantes" et a décidé de prolonger son soutien financier pendant la période 2006–2009. En vue de renforcer le pôle de biologie végétale, le rectorat a décidé de réorienter deux chaires de la Faculté des sciences vers la chimie des substances naturelles et la statistique appliquée aux sciences naturelles.
- Passage au système de Bologne : Pour la première fois, lors de la rentrée 2004–2005, une journée d'accueil des nouveaux étudiants a été organisée. Depuis la rentrée 2005–2006, l'Université de Neuchâtel a passé complètement au système de Bologne et tous les étudiants commençant une première année à l'Université se sont inscrits pour un bachelor (à l'exception de l'orthophonie et de la médecine). La Faculté des lettres et sciences humaines a commencé les travaux de définition des plans d'études de master, alors que les autres facultés ont terminé cet exercice.
- Gestion de l'Université : le domaine central a été réorganisé, et un véritable service académique a été créé. Plusieurs règlements importants ont été élaborés et adoptés.
- Bâtiments : les contacts et discussions ont été nombreux mais n'ont pas conduit à des réalisations.

## 10.5. Enseignement secondaire 2

Le bourrelet démographique n'est pas encore à son apogée que, déjà, les problèmes auxquels font face les lycées neuchâtelois deviennent cornéliens. Les trois écoles n'ont plus les locaux suffisants pour accueillir leurs quelque 3'300 élèves. Il a fallu et il faudra encore recourir à la location de locaux externes. Ces accroissements d'effectifs touchent de plein fouet des budgets soumis à des restrictions drastiques. Les directions des lycées devront faire preuve d'innovation pour gérer le bourrelet démographique avec un budget de crise.

A la rentrée 2005, 2248 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale, soit une augmentation de 5.5% par rapport à 2004. Avec 111 classes, l'effectif moyen se monte à 20.25 élève par classe. Le succès continu de la nouvelle maturité et l'arrivée du bourrelet démographique auront causé une augmentation de 56% des effectifs des élèves de maturité gymnasiale depuis 1998 (soit 8% par an). A titre de comparaison, entre 1980 et 1998, l'augmentation avait été de 15.3% (soit 0.85% par an). Aucune baisse n'est prévisible avant l'année scolaire 2008-2009.

Dans les écoles de degré diplôme devenues écoles de culture générale à la rentrée, 561 élèves ont commencé l'année, première volée à pouvoir obtenir le nouveau certificat de culture générale. L'augmentation des effectifs est également très importante avec 8.5% d'élèves de plus qu'en 2004. Les plans d'études ont été réécrits en collaboration entre les enseignants du Lycée Jean-Piaget / Ecole supérieure Numa-Droz et ceux du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises / Ecole du secteur tertiaire. Ils répondent aux nouveaux objectifs du plan cadre suisse adopté par la CIIP. Les enseignants de sciences humaines et de sciences expérimentales ont également dû se perfectionner dans l'enseignement interdisciplinaire.

Les remises de titres 2005 ont vu 524 élèves obtenir leur maturité gymnasiale. Parmi eux, 77 auront suivi un cursus bilingue français-allemand ou français-anglais et 54 étaient issus d'un autre canton. Les écoles de culture générale ont, elles, délivré 109 diplômes: 70 en option socio-culturelle et 39 en option paramédicale.

L'année civile 2005 a été la première de l'ère cantonale de tout le secondaire 2 neuchâtelois. Pour les lycées, la transition entre le statut communal et le statut cantonal concernait le Lycée Jean-Piaget. Le passage s'est effectué en douceur grâce à la bonne collaboration de tous les acteurs. Seules les questions des bâtiments et de la caisse de pension du personnel administratif et technique sont encore en suspens. Les lycées étant maintenant tous cantonaux, différents scénarios de réformes des structures ont été étudiés afin de rationaliser et d'augmenter

la cohérence du secondaire 2 neuchâtelois. Le Conseil d'Etat a finalement retenu la solution qui identifiera clairement les missions de chaque école. Ainsi, les offres de formations des lycées en ville de Neuchâtel seront disjointes dès la rentrée scolaire 2007.

Sur le plan de l'analyse qualité des filières, la première partie du projet CDIP d'évaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR) a donné des résultats malheureusement trop généraux pour permettre des conclusions menant à des modifications de la structuration de la maturité gymnasiale. Une seconde phase (EVAMAR II) fournira certainement des résultats plus intéressants. Pour sa part, le groupe technique des directions de lycée et du service de la formation universitaire travaille sur la base d'analyse cantonale à une réforme de la réforme qui devrait aboutir en 2007. Enfin, la procédure de reconnaissance CDIP des écoles de culture générale neuchâteloises a débuté, avec comme objectif une reconnaissance dans le courant de l'année 2006.

## ***Lycée Denis-de-Rougemont***

### ***Effectif du personnel et des élèves***

Personnel administratif :	15 personnes pour 11,8 postes complets dont la direction (3,5 postes pour 1 directeur, 2 adjoints et 1 adjoint de direction) et une équipe administrative et technique (8,3 postes pour 11 personnes)
Personnel enseignant :	108 professeurs pour 84.4 postes complets.
Effectif des élèves :	851 (485 filles et 366 garçons).
Effectif des classes :	43
Titres de maturité délivrés en juin 2005 :	213

### ***Activités***

#### ***Direction***

Le poste (50%) de M. Serge Franceschi, directeur-adjoint, a été repourvu par voie de procédure interne. C'est M. Christophe Dubied qui a été nommé à la fonction d'adjoint de direction, avec entrée en fonction en août 2005.

#### ***Corps enseignant***

Au chapitre des mutations, il convient de signaler plus particulièrement les départs à la retraite de MM. Blaise Degen, Philippe Naudy et Frédy Gertsch. On notera la démission de Mme Manuelle Requena-Béguin.

5 engagements ont été possibles : Mme Anne Gertsch Hamadene et MM. Alexandre Junod, Eugène Knecht, Nicolas Paul et Michel Schaffter. Par ailleurs, 6 étudiants en HEP-BEJUNE effectuent leur année d'habilitation dans notre Lycée : Mmes Christelle Barbezat et Madeleine Hofer-Cognard et MM. Mohamed Cherif, Yan Greppin, Jérôme Jaunin et Vincent North.

#### ***Activités diverses***

On ne mentionnera ici que les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive: le concert des Lycéens avec une très belle interprétation de Porgy and Bess, de Gerschwin; Noces de sang, de Federico Garcia Lorca, par le Groupe théâtre du Lycée ; les auditions théâtre et musique; les conférences de John Howe, illustrateur de la trilogie du « Seigneur des anneaux », de Tolkien ; les voyages de maturité; des échanges avec Esslingen et Rome; la participation à la Vogalonga de Venise; les camps de ski ; la participa-

tion au NIF ( Festival international du film fantastique), où un groupe de lycéens a remis le Prix du jury des jeunes du Lycée Denis-de-Rougemont; la semaine Nouvelles Technologies avec une conférence de M. Jacques Neyrink.

Dans le cadre du concept "Espace Lycée", direction, maîtres et élèves poursuivent leurs travaux visant à apporter soutien et motivation au moyen de conférences et de journées spéciales à tous ceux qui sont partie prenante au bon fonctionnement du lycée.

Toutes ces activités ont un sens et permettent non seulement d'affirmer l'image du Lycée Denis-de-Rougemont, mais également de garantir aux lycéennes et lycéens qui se destinent aux hautes écoles une ouverture d'esprit et une culture générale solide.

## ***Lycée Blaise-Cendrars***

### ***Effectif du personnel et des élèves***

#### **Personnel administratif et technique**

9 personnes pour 6,85 postes

#### **Personnel enseignant**

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3,00 postes

92 enseignants pour 65,31 postes

Au terme de l'année scolaire 2004-2005, M. Claude-Eric Hippenmeyer (mathématiques) a pris sa retraite.

M. Christophe Bolle (mathématiques) et M. Michel Schaffter (français) ont été engagés suite à des offres publiques d'emplois.

Sont engagés sous contrat de droit privé: Mme Florence Grétilat (physique), Mme Marieke Heyd (anglais), Mme Ilona Loubry (biologie), M. Jean-Jacques Bise (droit).

De plus, Mme Isabelle Grandjaquet (allemand), Mme Janique Tissot (histoire), Mme Crystelle Tüller (géographie), M. Matthieu Augsburg (biologie), M. Mohamed Chaibi (géographie), M. José Delémont (géographie), M. Davide Germanà (anglais) et M. Philippe Massiot (chimie) dispensent quelques heures en accomplissant leur deuxième année de formation HEP-BEJUNE dans notre établissement.

#### **Elèves**

739 à la rentrée d'août 2005 répartis en 35 classes

#### **Titres délivrés**

167 maturités gymnasiales (RRM)

#### **Activités**

En ce qui concerne les activités culturelles de notre institution, le groupe théâtre du Lycée a présenté cette année à l'Heure bleue Phèdre de Jean Racine. M. Pier-Angelo Vay, professeur au Lycée, en a assuré la mise en scène.

Le succès du ciné-club et de sa traditionnelle nuit du cinéma reste constant.

En avril, les voyages d'étude ont emmené nos classes de 2e année à Londres, Porto, Barcelone, Istanbul, Prague, Berlin, Sorrente et Amsterdam.

De plus, lors de la deuxième semaine de la rentrée scolaire, plusieurs élèves ont effectué un voyage linguistique dans une école de l'île de Föhr.

Les élèves ont également assisté à plusieurs spectacles, concerts ou films. Fin janvier, dans notre aula, pendant une semaine, le Théâtre de Briquerville-sur-Mer (Manche) dirigé par deux anciens acteurs du TPR, Valérie Aubert et Samir Siad, a présenté à 2000 élèves de la ville (tout le Lycée, la moitié de l'ESTER, les 8e et 9e secondaires) deux de leurs spectacles : «Le Mangeur de mots», une de leurs créations, et « Le Médecin malgré lui » de Molière. Cette dernière pièce a également été jouée lors d'une soirée publique spécialement organisée pour les parents des élèves. 190 personnes étaient présentes. Le jeudi 10 février, toute l'école est allée écouter à la Salle de musique le concert du Lycée - Leos Janacek, Igor Stravinsky et Victor Cordero - que nous a préparé M. François Cattin, notre chef d'orchestre, avec les élèves du Lycée et l'orchestre du Conservatoire. Il a connu un vif succès. Dans le cadre des Journées Nord-Sud, le film Heremakono «En attendant le bonheur», de Abderrahmane Sissako, Mauritanie, a été présenté, avec une introduction de Vincent Adatte, critique de cinéma. Un concert proposé par le Duo Altaï, « Musique de Mongolie et d'ailleurs », a également eu lieu lors de ces journées. En mai, événement pour les classes de 2e année : la venue pour un entretien du célèbre compositeur Georges Aperghis et la présentation à Beau-Site de son œuvre, « Le Petit Chaperon rouge ». Fin octobre, les classes de 3e année ont assisté à la création du TPR, «La Demande d'emploi» de Michel Vinaver, mise en scène de Charles Joris. Autre événement, le jeudi 3 novembre à l'aula, pour les classes de 1re et 2e années : la venue du célèbre Martin Gray, qui a dialogué avec les élèves autour d'un spectacle tiré de son livre «Au nom de tous les miens». Beaucoup d'émotion autour de ce témoignage sur la Shoah, partagée également par une centaine de personnes, le soir, au Conservatoire, lors d'une soirée publique organisée par le Lycée. Enfin, fin novembre, les classes d'OS arts visuels et musique ont vu le spectacle « La femme cent têtes » (performance surréaliste d'après le roman collage de M. Ernst et la musique de piano de G. Antheil).

Plusieurs expositions d'artistes neuchâtelois ont donné de la couleur au hall du Lycée : des travaux récents de Geneviève Pétermann, des peintures de Pascal Bourquin et des sculptures de Cédric Magnin. Pendant les journées Nord-Sud, deux expositions: l'une sur la vie des pygmées en République centrafricaine, l'autre sur une ville du Pérou, près de Lima, ont été présentées.

Nos activités hors-cadre nouvelle formule de fin avril continuent à donner satisfaction et semblent avoir trouvé leur place dans la mesure où elles confèrent une autre dimension à une semaine qui serait de toute façon perturbée du point de vue de l'enseignement et où elles interviennent à un moment plus tardif de l'année, ce qui permet aux élèves de première année d'être plus mûrs et réceptifs aux efforts de réflexion qui leur sont proposés.

Notre objectif particulier annuel était de mettre au point un système d'échanges linguistiques individuels ; institutionnellement, nous avons conclu des accords avec le Gymnase Hohe Promenade de Zürich et le Hildegard-Wegscheider Gymnasium de Berlin. De plus, l'école a produit un document méthodologique de grande valeur à mettre à disposition des élèves et des maîtres tant pour les ateliers interdisciplinaires que pour les TM.

## ***Lycée Jean-Piaget***

### ***Généralité***

Dès le 1er janvier 2005 le Lycée Jean-Piaget est devenu un établissement cantonal au même titre que les deux autres lycées. Cette migration a nécessité une adaptation des pratiques. Nous pouvons affirmer que l'exercice a été réussi grâce à une excellente collaboration entre les différents services concernés et le personnel du Lycée. Restent en suspens à la fin 2005 : le rachat des bâtiments et le passage du personnel administratif et technique à la caisse de pension de l'État.

Comme tous les services de l'État, le Lycée Jean-Piaget a participé aux efforts d'économie nécessités par la situation financière. Le Lycée a atteint les objectifs fixés par le Conseil d'État.

Les effectifs, conformément aux prévisions démographiques, ont poursuivi leur croissance, contraignant le Lycée, une fois encore, à rechercher de nouveaux locaux. Le 2ème étage du bâtiment du quai Robert-Comtesse a été inauguré en avril et les sept nouvelles salles ainsi à notre disposition ont permis d'abandonner les cinq salles louées au passage Max-Meuron. Dès août 2005 le Lycée occupe en plus quatre salles dans l'ancien bâtiment des écoles primaires à la Maladière. Rappelons que le Lycée Denis-de-Rougemont occupe trois salles du quai Robert-Comtesse.

Au niveau des filières de formation, la rentrée d'août 2005 a coïncidé avec l'entrée à l'École supérieure Numa-Droz de la 1ère volée d'élèves du nouveau certificat de culture générale, mis en place avec l'ESTER, qui est appelé à remplacer le diplôme de culture générale. A l'École supérieure de commerce, 2005 aura vu la généralisation des modules de pratique professionnelle en diplôme de commerce et maturité professionnelle commerciale, conformément aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Les classes bilingues, tant de maturité professionnelle commerciale que de maturité gymnasiale, ont fait l'objet d'études menées dans le premier cas par l'IRD et par l'Université de Neuchâtel, au bénéfice d'un mandat du Fonds National de la Recherche Scientifique, dans le second cas.

Sur le plan des activités extrascolaires, les élèves du Lycée ont à nouveau eu l'occasion de réaliser ou de visiter des expositions et de monter ou d'assister à des spectacles. La médiathèque a présenté trois expositions sur les thèmes suivants : français langue étrangère, éducation physique et racisme, en collaboration avec le bureau du délégué aux étrangers.

Cette ouverture sur le monde, conformément à la devise du Lycée "L'esprit grand ouvert", s'est renforcée à travers de nombreux échanges de classes ou d'élèves en Suisse et à l'étranger. Relevons particulièrement le séjour de deux semaines à Dublin des élèves des deux classes bilingues de maturité professionnelle commerciale.

La Fête biennale du Lycée a connu un retentissant succès avec plus de 2000 participants. Le bénéfice a été versé à la Fondation Imbewu active dans la lutte contre le SIDA en Afrique du Sud et au groupe SIDA Neuchâtel.

La Commission du Lycée a fonctionné dans ses anciennes structures "communales" jusqu'en août. La nouvelle Commission cantonale a pris le relais en septembre. Notre Commission a ainsi vu ses effectifs passer de 21 à 15 membres. Elle a pu travailler dans la continuité puisque la plupart de ses membres étaient déjà membres de l'ancienne Commission. Ainsi M. Lucien Erard continue à en assumer la présidence.

### ***Effectif du personnel et des élèves***

#### **Personnel administratif**

- 3 directeurs pour 3 postes
- 2 sous-directeurs pour 2 postes
- 9 collaborateurs administratifs pour 7,8 postes
- 3 médiathécaires pour 1,6 postes
- 1 opératrice de saisie (absences) pour 0,5 poste
- 1 technicien pour 1 poste
- 8 concierges pour 6,7 postes
- sous-traitance de nettoyage équivalant à 1,73 postes

#### **Personnel enseignant**

250 enseignants dont 67 à temps complet et 183 à temps partiel, pour un équivalent de 160,47 postes complets au total

**Effectif des élèves au 30 août 2005**

1830

**10.6. Formation des enseignants**

En 2005, quatre ans après son ouverture, la HEP-BEJUNE entre dans une nouvelle ère. D'importantes réformes ont été réalisées et les objectifs fixés ont été atteints en trois étapes décisives:

- 1<sup>er</sup> août 2004: réorganisation des plates-formes
- 1<sup>er</sup> août 2005: mise en place du nouveau dispositif de conduite
- 1<sup>er</sup> août 2006: mise en vigueur du nouveau statut du personnel

Le nouveau dispositif met l'accent sur les plates-formes plus que sur les sites, institue une fonction de recteur, place des doyens à la tête des plates-formes et diminue le nombre des cadres. Cette démarche a abouti à la nomination par le Comité stratégique d'un recteur, de doyens et d'un directeur administratif et financier.

Le recteur est M. Maurice Tardif, 52 ans, professeur à l'Université de Montréal et directeur du plus important centre de recherche universitaire du Canada dans le domaine de l'enseignement.

Les filières de formation (appelées "plates-formes" PF) sont réparties ainsi:

- PF1, formation initiale pour l'enseignement à l'école enfantine et à l'école primaire: activités sur les sites de Bienne, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds. Doyen: M. Jean-Pierre Faivre.
- PF2, formation initiale pour l'enseignement secondaire 1 et 2: regroupée à La Chaux-de-Fonds, maintien de certaines activités de proximité sur les deux autres sites, stages se poursuivant dans les trois cantons. Doyen: M. Claudio Siegrist.
- PF3, formation continue: activités de conception, de gestion et de direction regroupées à Bienne, les cours continuant à être dispensés de manière décentralisée. Doyen: M. Bernard Renevey.
- PF4, ressources pédagogiques et médias: centres de compétences et de production à Porrentruy, en lien avec les centres de ressources implantés dans chaque canton. PF5 (nouvelle), gestion des activités de recherche: organisation et fonctionnement en cours de définition, localisation à Bienne. Doyen: M. Abdeljalil Akkari.
- Rectorat et direction administrative et financière: à Porrentruy, siège de la HEP. M. Pascal Reichen, jusqu'alors secrétaire général, a été nommé directeur administratif et financier.

La troisième réforme constitue un autre signe clair de l'évolution de la HEP-BEJUNE vers une véritable haute école tri cantonale. Il s'agit du nouveau statut du personnel qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.

Durant quatre années, le projet a été affiné tout en procédant par concertation continue auprès des associations, du Conseil des formateurs et auprès des cantons. Le nouveau statut harmonisé est une nécessité incontestable pour une haute école tri cantonale. Ainsi trois statuts cantonaux seront remplacés par un statut unique et les disparités des conditions d'engagement disparaîtront. Du point de vue financier, il s'agit d'une opération blanche.

Après une année et demie de travaux, le Comité stratégique de la Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE), l'Université de Neuchâtel (UniNE) et l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp) ont signé, le 30 mai 2005, quatre conventions visant à créer un partenariat dans le domaine des formations à l'enseignement et dans celui de la re-

cherche en éducation. Il s'agit d'une première nationale dans le paysage de la formation pédagogique supérieure, induit par l'application de la déclaration de Bologne.

Ces quatre conventions entrent en vigueur successivement en automne 2005 dans un premier temps puis en 2006 et régissent les formations à l'enseignement et à la recherche en éducation.

En effet, avec l'entrée en vigueur de la déclaration de Bologne dans les établissements de formation supérieure (titres de baccalauréat et de maîtrise), les voies de formation à l'enseignement, tous degrés confondus, doivent être fondamentalement revisités dans la perspective d'une accréditation nationale et européenne dès 2010.

Dans ce contexte, les trois instances UniNE – HEP – IRDP ont trouvé une solution harmonieuse et deviennent, de facto, les promoteurs de la formation des maîtres et maîtresses francophones et de la recherche en éducation de l'Arc jurassien.

Dans le détail, la première convention porte sur le certificat préparatoire de 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System) pour les futur-e-s enseignant-e-s du secondaire 1 et 2, la deuxième sur la formation académique complémentaire pour l'enseignement au secondaire 1, exclusivement (développement d'une deuxième, voire d'une troisième discipline), la troisième consiste en une reconnaissance des acquis par le biais de passerelles et la quatrième formalise les coopérations en matière de recherche en éducation.

La HEP-BEJUNE est parmi les premières en Suisse à avoir obtenu la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de la totalité des titres qu'elle délivre. Elle entreprend de plus les démarches qui l'amèneront à la reconnaissance européenne de ses titres. Elle s'inscrit en cela parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. Les conventions signées avec l'UniNE et l'IRDP mettent ainsi l'institution largement en phase avec les réflexions politiques et techniques en la matière.

Après l'aspect politique réglé au niveau du Comité stratégique en mai dernier, les conventions font actuellement l'objet d'une réflexion opérationnelle, par deux commissions nommées par le Comité stratégique.

Quant à la politique de communication, le Comité stratégique et le rectorat entendent la développer, compte tenu que la HEP-BEJUNE, vaste communauté éducative regroupant sur trois cantons près de deux milles personnes, a besoin d'un espace public pour s'exprimer, échanger, débattre et avancer collectivement. C'est à ce titre que le premier Bulletin "Enjeux pédagogiques" est sorti de presse en novembre. Il constitue un premier jalon pour fonder une tradition d'excellence en matière de communication et de diffusion pédagogiques.

A la rentrée d'août 2005, la HEP-BEJUNE comptait 102 nouveaux étudiants en formation initiale préscolaire et primaire répartis sur les trois sites de l'école, 93 nouveaux étudiants secondaires, dont 55 inscrits pour l'obtention du diplôme secondaire 1 et 2, et 38 pour l'obtention d'un certificat, acquis après une formation en emploi. Le nombre total d'étudiant-e-s fréquentant l'ensemble des années de formation et des plates-formes 1, 2 et 3 s'élève à 536, dont 302 sur le seul site de La Chaux-de-Fonds.

### ***Echanges scolaires***

A nouveau en 2005, le canton de Neuchâtel a été très actif dans ce domaine.

Les échanges scolaires peuvent être des échanges de maîtres et maîtresses (stages ou échanges d'un an poste à poste), des échanges de classes (classes entières, demi-classes, échanges par rotation), des accueils de classes (sans être logé dans les familles et sans visite réciproque), des échanges individuels de vacances ou encore des échanges de correspondance.

La déléguée aux échanges du département est à disposition des enseignant-e-s et des directions d'école pour tout renseignement touchant aux diverses possibilités d'échanges en Suisse et avec l'étranger.

Cette prestation permet aux enseignant-e-s d'obtenir des renseignements, de trouver des partenaires et de bénéficier d'un soutien technique apprécié.

## 10.7. Université populaire

### ***Etats des lieux***

L'UPN est organisée en trois sections :

- Le Littoral
- Les Montagnes
- Le Val-de-Travers

Une politique de terrain est importante pour l'UPN, si bien que chaque section est indépendante quant à l'organisation de ses cours.

### ***Participation aux cours 2004 – 2005 :***

Le Littoral	681 inscriptions
Les Montagnes	459 inscriptions
Le Val-de-Travers	168 inscriptions

Ce ne sont donc pas moins de 1'208 participants qui vont bénéficier des cours UPN.

### ***Nombre de cours organisés :***

Le Littoral	61 cours
Les Montagnes	44 cours
Le Val-de-Travers	22 cours.

Remarque: Le Val-de-Travers progresse et a presque doublé ses effectifs lors de sa deuxième année d'existence. Les deux autres sections sont stables

### ***Commentaires***

L'UPN est une réponse aux besoins de formation permanente de la population. En 2005, elle a organisé des cours liés au travail, à l'emploi, au développement personnel, à la culture générale, à la vie au quotidien. Elle offre, en plus, des cours de langues qui connaissent un grand succès.

L'UPN s'adresse à tous les âges, plus spécifiquement de 35 à 77 ans ... et à des personnes de toutes professions: paysans, ouvriers, cadres moyens, services, cadres, professions libérales. C'est ainsi que l'UPN a été, dès sa création il y a 50 ans, voulue populaire, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à toutes les composantes sociales de la République.

Grâce à l'appui du canton et des villes, cette spécificité de l'offre culturelle neuchâteloise a pu être maintenue jusqu'à présent à des prix très bas. Le Comité actuel tient à garder cette politique d'ouverture et se préoccupe actuellement du financement de l'Association.

L'UPN a fêté en automne 2005, 20 ans d'existence. Elle a offert à la population trois cours (un par section) particulièrement suivis et la conférence de l'astronaute Claude Nicollier a rempli l'Aula des Jeunes Rives.

## **11. SERVICE DES SPORTS**

### **11.1. Rapport du service**

#### ***Missions***

Promouvoir de diverses manières le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur de santé de la population et de meilleures relations entre ses membres.

Favoriser la coordination entre les divers acteurs en harmonisant notamment les relations entre la Confédération, l'Etat, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux.

Assurer toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse et Sport. Donner une orientation et une information en matière de sport.

Devenir un organe de référence en matière de politique sportive.

#### ***Personnel***

Effectifs du personnel:

- 1 cheffe de service
- 1 adjoint à la cheffe de service
- 8 collaborateurs administratifs et techniques
- 1 apprentie
- Effectif en valeur de postes complets: 7,8

#### ***Programme de législation***

Réévaluer les missions du service des sports afin de les mettre en adéquation avec la politique du sport définie par la Confédération.

Externaliser la gestion des camps de ski et redéfinir une stratégie de recentrage afin de rendre cette opération à nouveau rentable.

Une nouvelle politique de soutien aux manifestations sportives est en voie d'achèvement.

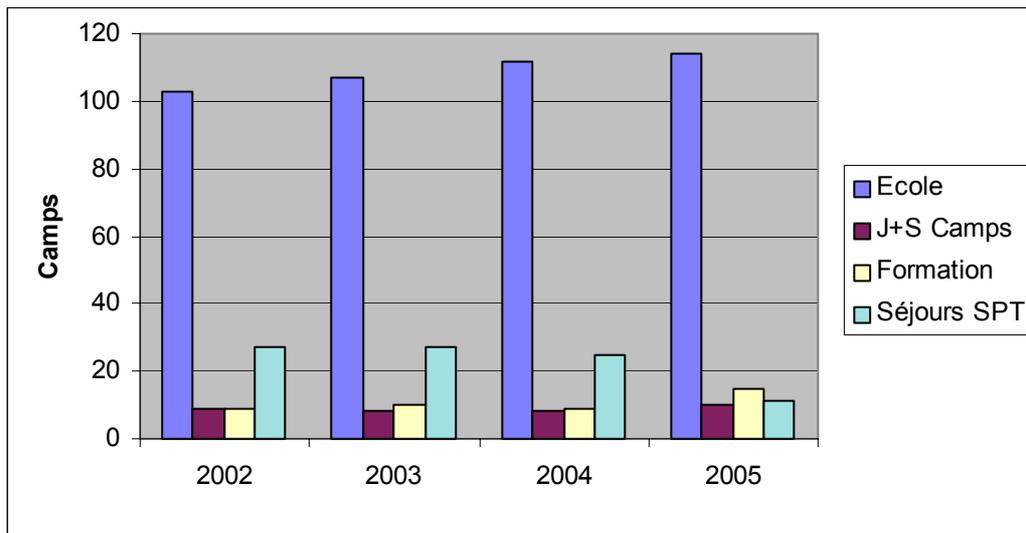
Etendre la collaboration avec les services des sports des Villes.

### **11.2. Groupes de prestations**

#### ***Camps***

L'organisation de camps est une des missions importantes du service cantonal des sports. Au niveau des semaines de ski, un total de 51.224 nuitées a été enregistré pour la saison 2004-

2005. La diminution par rapport à l'année précédente est due à une saison plus courte (16 semaines au lieu de 17).



Le canton de Neuchâtel reste un des seuls cantons à organiser des camps de ski à cette échelle. Afin de maintenir l'accessibilité au plus grand nombre, un gros travail de prospection a été réalisé, notamment au niveau des négociations tarifaires des remontées mécaniques. Une rencontre avec les principaux responsables a permis de définir les prix de base enfants jusqu'en 2010. Aucune augmentation n'interviendra durant l'année prochaine.

Le label "Fourchette verte" fonctionne. Par ailleurs la fumée n'est plus tolérée dans les bâtiments, une campagne d'information par le biais de circulaires et d'affiches obtenues auprès de l'Association "Vivre sans fumée" a été lancée.

### **Education physique et sportive**

Sauvegarder la place de l'éducation physique en l'intégrant dans une vision stratégique, est une mission prioritaire du service cantonal des sports. Les différents constats en matière d'économies visent encore trop souvent le sport et l'éducation physique. Les conséquences au niveau du nombre d'heures dispensées, de la formation des enseignants, des équipements de sports scolaires, des restructurations au niveau de l'organisation scolaire peuvent devenir désastreuses. Il est alors décidé de mener une action cohérente, guidée par un fil conducteur bien défini, afin de garantir un développement futur harmonieux, adapté à la société actuelle. L'axe "Education" du nouveau concept est activé dans les domaines suivants:

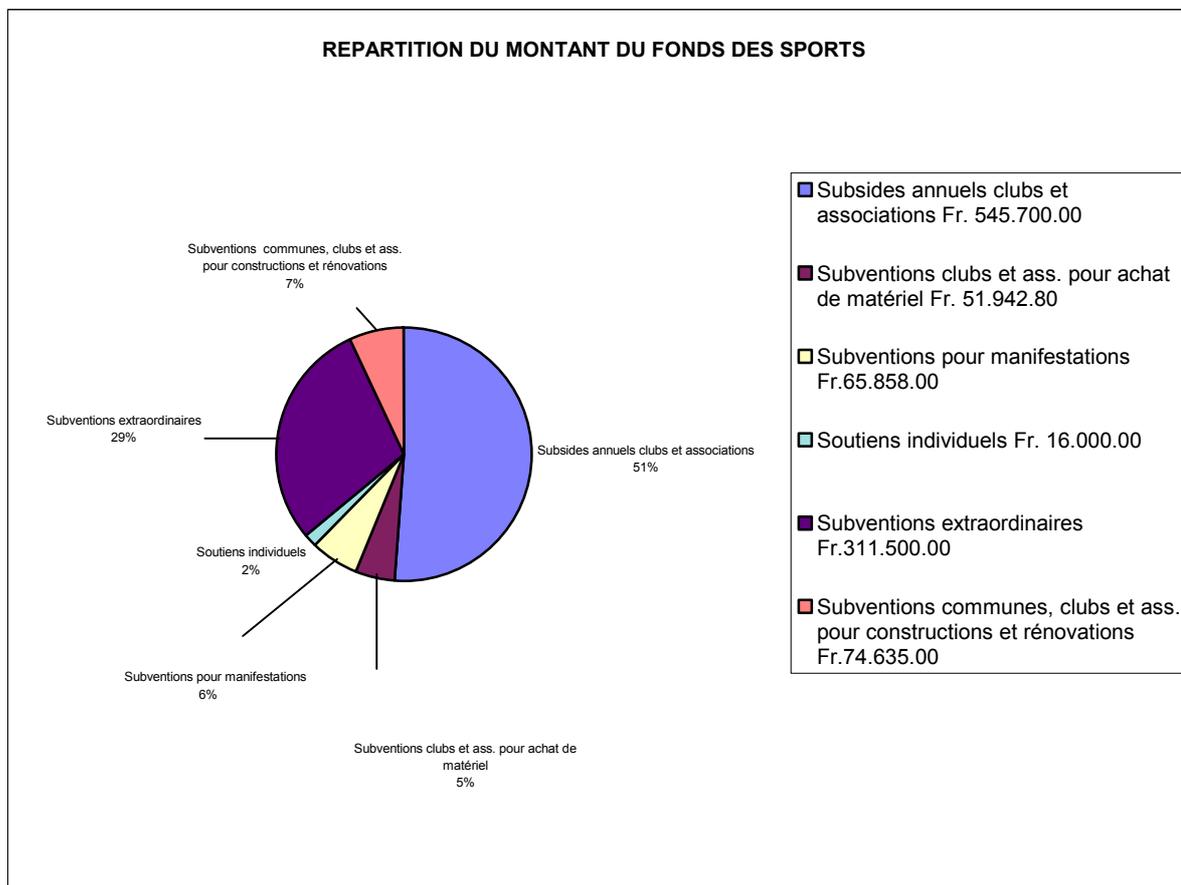
- participation aux divers colloques (secondaires 1 et 2);
- participation aux conférences de l'Association suisse de l'éducation physique;
- participation à toutes les rencontres organisées par Macolin ou Swiss Olympic;
- engagement à 20 % d'un coordinateur EPS et collaboration avec celui-ci;
- collaboration avec les écoles.
- manifestations sportives;
- collaboration avec les associations sportives;
- sport scolaire facultatif.

### **Fonds des sports**

Pour rappel, l'Etat dispose du fonds des sports pour soutenir les associations, les clubs et les sociétés sportives qui favorisent le développement physique de la jeunesse et du sport de masse dans toute sa diversité. Il intervient également pour le subventionnement des installations sportives, du matériel sportif et des soutiens individuels. Ce fonds est constitué d'une part versée par la Loterie romande et d'une autre part provenant de la société du Sport-Toto.

Les montants des recettes, calculés selon les enjeux et la population de notre canton, s'élèvent en francs à :

- Loterie romande: 1.822.158.41
- Sport-Toto: 23.452.—



### **Commissions diverses**

La cheffe du service cantonal des sports pilote ou participe aux commissions suivantes:

- commission cantonale des sports;
- commission cantonale des constructions scolaires;
- commission du fonds des sports (nommée par le Département);
- commission de constructions diverses (Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois – salle de la Riveraine – Complexe sportif de la Maladière);
- commission "Qualisport" (commission fédérale visant à augmenter la qualité au niveau de la gestion des associations et fédérations sportives);
- commission cantonale de prévention santé.

## **Infrastructures**

Le service cantonal des sport joue le rôle de conseiller en matière de constructions sportives au niveau:

- du suivi des projets de construction;
- des équipements techniques et du respect des normes;
- de la programmation.

### **Situation actuelle des diverses constructions sportives :**

#### *Commune de Colombier*

Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois, réalisation:

- d'une tribune,
- de locaux de rangement,
- d'une cantine,
- d'une salle de théorie,
- de vestiaires.

#### *Commune de Dombresson*

Projet de construction d'une salle de gymnastique.

#### *Commune de Neuchâtel*

- Espace multifonctionnel de la Maladière (travaux devant être terminés au printemps 2007), construction:
  - d'un stade de football de 12.500 places assises et couvertes,
  - de 5 salles de gymnastique,
  - d'une salle de gymnastique aux agrès.
- Quartier des Charmettes
  - Projet de réalisation d'une place de sport.

#### *Commune de Peseux*

Etude concernant la construction d'une salle double, voire triple.

## **Jeunesse et Sport**

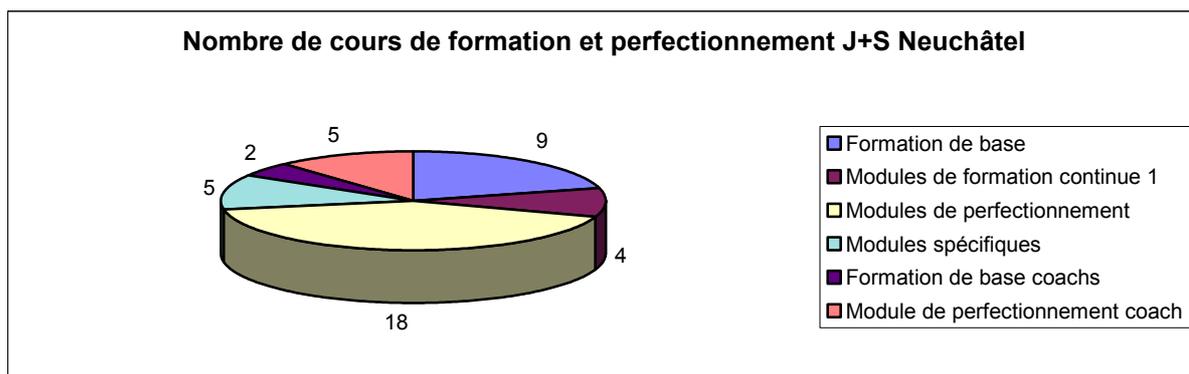
La Confédération et les cantons gèrent l'institution J+S sous forme de collaboration partenariale avec les fédérations. Jeunesse et Sport vise à promouvoir un sport adapté aux jeunes qui sont au centre des préoccupations. Les trois volets essentiels développés sont :

- La pratique sportive en encourageant l'intégration dans une communauté sportive,
- La formation des moniteurs pour dispenser un enseignement sportif adapté,
- Les coaches J+S pour accompagner les moniteurs dans l'exercice de leurs fonctions.

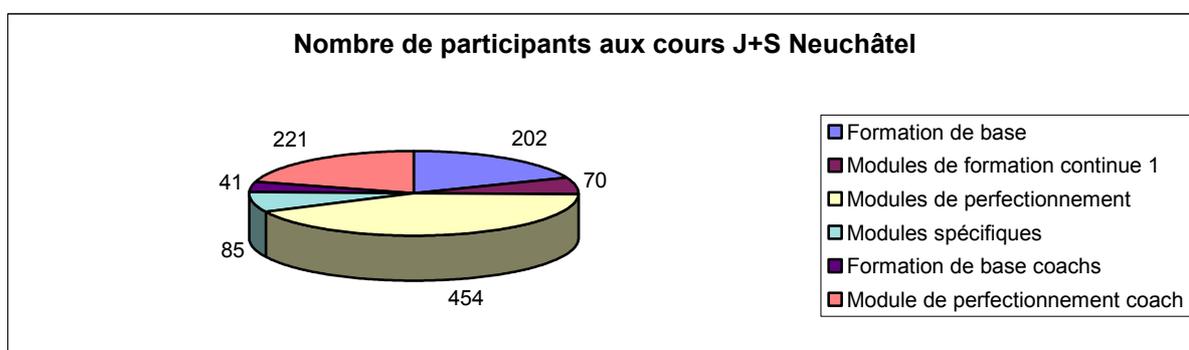
### **Bilan des activités**

Les cantons de Neuchâtel, Jura et Berne poursuivent leur étroite collaboration pour offrir à la jeunesse une palette d'activités attractives dans bon nombre de domaines, illustrées dans les graphiques ci-après:

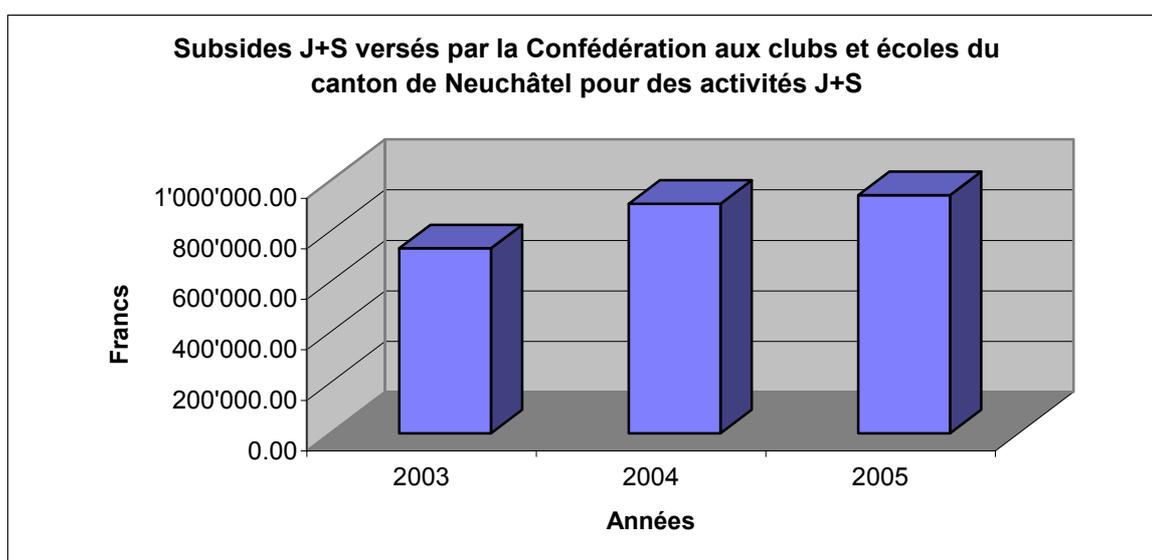
**a) Cours et modules de formation J+S**

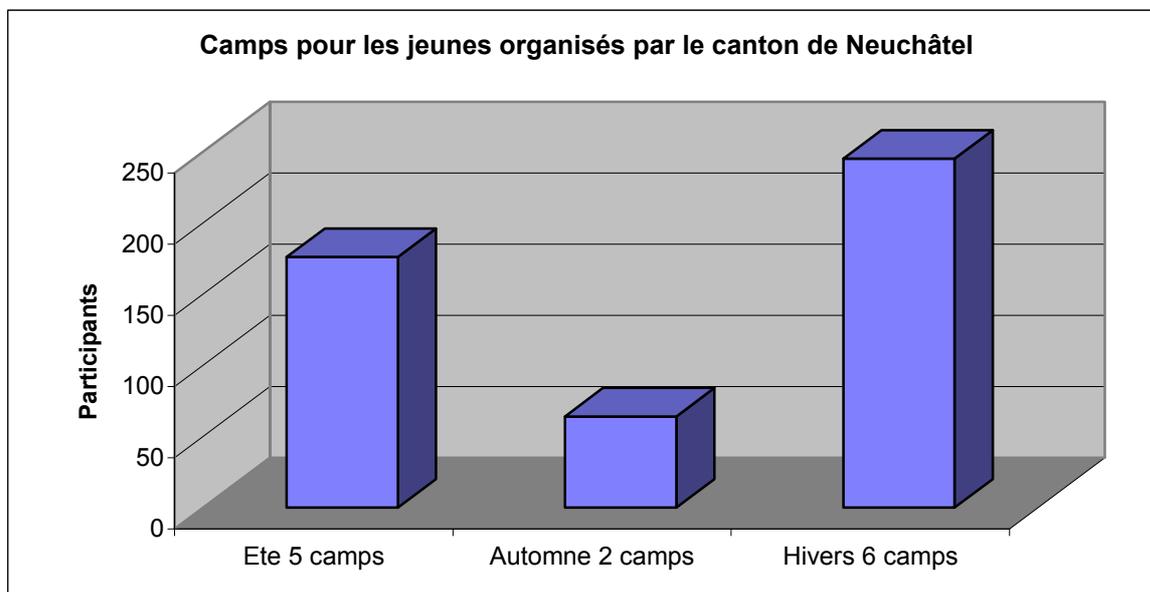


**b) Participation aux cours et modules de formation J+S**



**c) Subsidés J+S**



**d) Camps – Cours de branches sportives****e) Service civil**

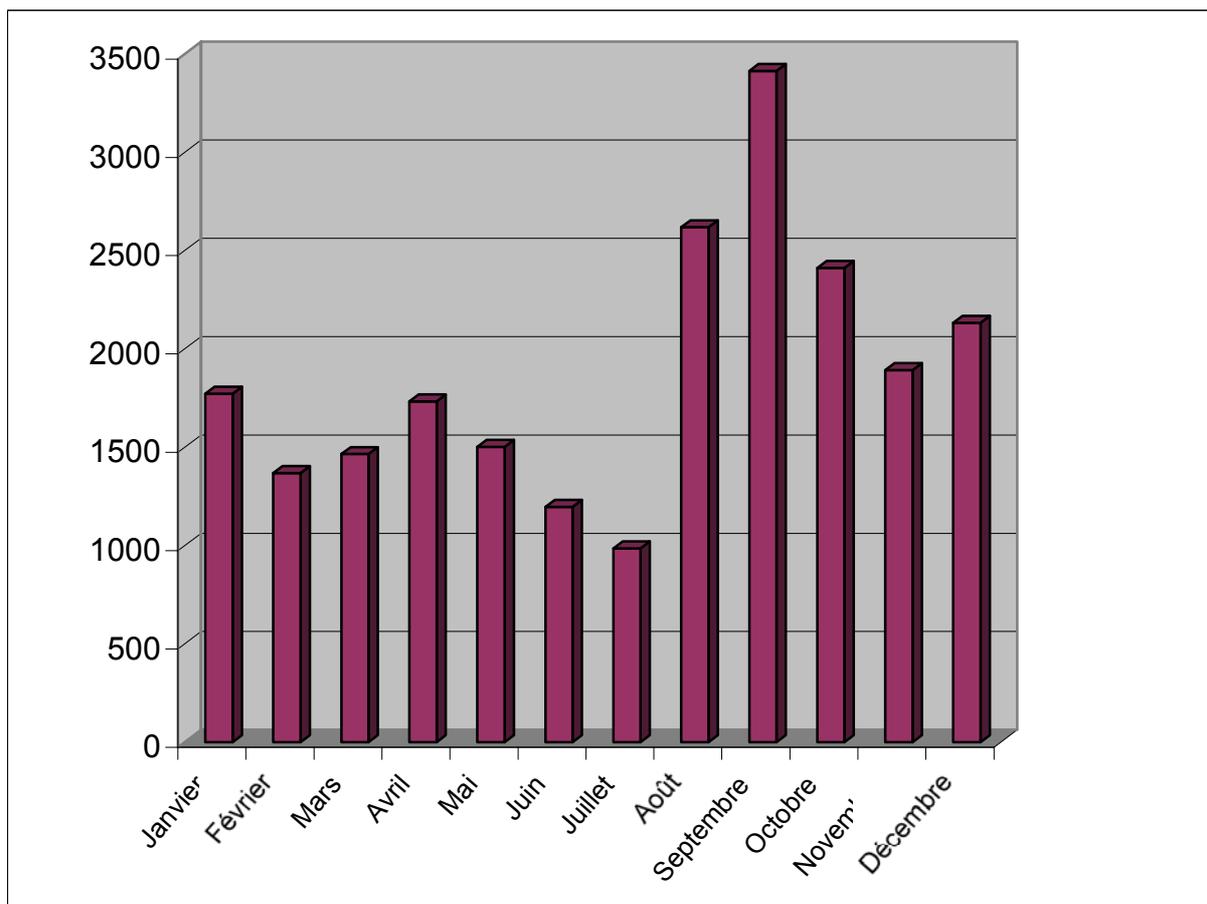
Le service cantonal des sports étant désormais une institution reconnue de service civil, il a accueilli quatre civilistes dans le cadre des camps pour la jeunesse. En 2005, ces personnes ont ainsi effectué neuf semaines de tâches d'intérêt public.

**Site Internet**

En fonction depuis 2004, le site du service des sports est visité de plus en plus régulièrement.

Entre 2004 et 2005, la progression a été de 33% passant de 16.835 à 22.484 visites.

Cette évolution est réjouissante dans la mesure où le site en question est relativement récent et que son existence n'est pas encore connue de tous.

**Visiteurs 2005****Les manifestations sportives****Manifestations (haut niveau et sport de masse)**

Le sport, passif ou actif, fait aujourd'hui partie intégrante du quotidien et a des répercussions diverses sur la vie publique. L'interaction entre le sport de haut-niveau et le sport de masse, est importante. A cela s'ajoute la fonction sociale du sport. Les manifestations sportives offrent la possibilité de nouer des contacts, de les cultiver et contribuent de manière substantielle à la promotion du sport. Elles représentent aussi une plate-forme publicitaire importante pour une région et existentielles pour les diverses disciplines sportives.

Le canton de Neuchâtel soutient chaque année un certain nombre de manifestations, dont l'importance peut différer (internationales, nationales, régionales ou locales). L'octroi du soutien financier a toujours été attribué en fonction de l'article 4 du règlement du fonds des sports en vigueur.

Depuis 2005, en vue d'adapter au mieux le soutien à la situation actuelle et d'éditer des directives plus précises, une différence a été établie entre les catégories citées ci-dessus et des critères favorisant les efforts fournis notamment au niveau de la jeunesse, sont pris en considération.

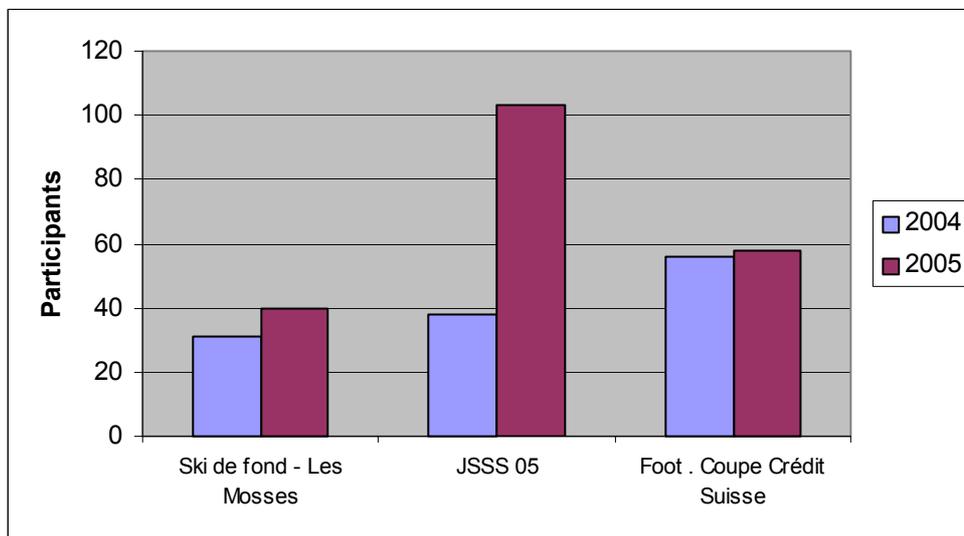
Le tableau ci-après reprend les soutiens financiers les plus importants accordés cette dernière année:

Méga Bike	10.000
Défi du Val-de-Travers	8.028
Tour de Romandie	7.050
Fed Cup (tennis)	13.665
Total sur l'ensemble des 46 manifestations soutenues	64.358

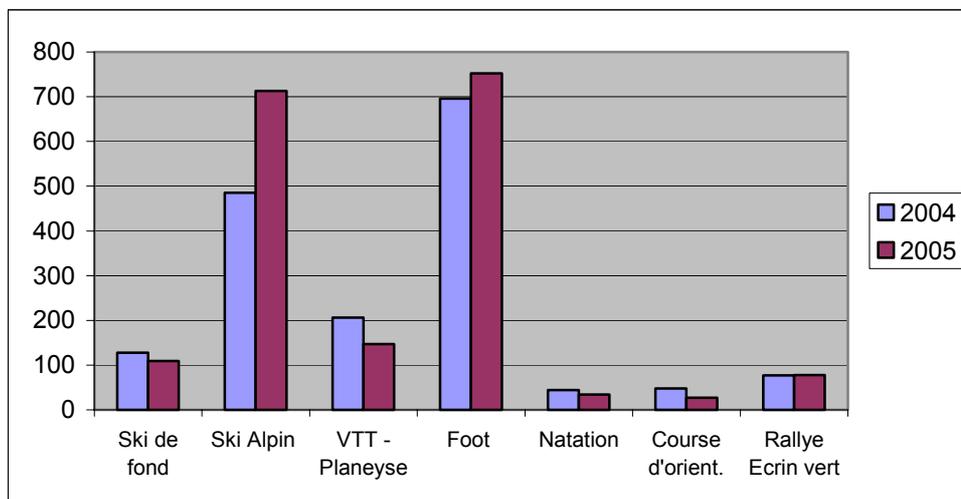
### **Manifestations sportives scolaires**

En tant que service public, le service cantonal des sports soutient les manifestations sportives scolaires suivantes:

#### **Manifestations sportives nationales**



#### **Manifestations sportives cantonales**



## **Sports / Arts / Etudes / Formation**

Dans le cadre de ses missions, qui tendent à favoriser la coordination entre les divers acteurs, le service cantonal des sports travaille, avec les partenaires concernés, à l'élaboration d'un concept cantonal Sports-Arts-Études et Formation. Ce dernier s'intègre dans l'axe "Education" de la politique cantonale du sport et vise à offrir à tout élève ou apprenant de notre canton, particulièrement doué sur le plan artistique ou sportif, la possibilité de concilier sa passion avec les exigences de sa formation scolaire ou professionnelle.

Une commission cantonale, formée d'un groupe de pilotage (rôle stratégique) et d'un groupe technique (rôle opérationnel) ont défini un concept basé sur trois piliers:

- Les écoles,
- Les sportifs et les artistes,
- Le ou les coordinateurs (personnes ressources fonctionnant en tant qu'interface(s) entre les écoles et les élèves).

### **Lignes de force du concept**

La valeur ajoutée de ce nouveau concept s'articule ainsi:

- Unité entre écoles obligatoires et postobligatoires
- Utilisation des conditions-cadres existantes du Sec1 et du Sec2
- Ancrage d'une structure complète dans la nouvelle politique sportive cantonale
- Respect des conditions-cadres de Swiss Olympic
- Possibilité d'obtenir le Label de qualité Swiss Olympic "Swiss Partner School"
- Aucun coût pour le canton (soutien financier par le Fonds des sports pour le coordinateur)
- Allègement du travail pour les directions s'écoles

### **Bénéfices attendus**

- Encourager les aptitudes sportives intensives à la réalisation d'objectifs de performances scolaires et professionnelles
- Atténuer les obstacles d'ordre structurels
- Responsabiliser l'élève ou l'apprenant sportif
- Générer des individus sains et équilibrés

## **Projet de cartographie - @gis**

En date du 27 mai 2005, le service des sports, en collaboration avec le SITN, diffusait un communiqué de presse à l'intention des communes, les informant qu'un outil de gestion et d'analyse des infrastructures leur était proposé gratuitement.

Cet outil est né de la décision du service des sports d'établir une conception cantonale des installations sportives, comprenant notamment un inventaire de toutes les installations du canton et d'un rapprochement avec la Ville de la Chaux-de-Fonds qui avait également abordé la problématique de la gestion des infrastructures. Une collaboration entre le service des sports, l'office des sports de la Chaux-de-Fonds, l'Office fédéral du sport (OFSP), le centre électronique de gestion (CEG) et le SITN s'est mise en place le 12 janvier 2005, ce qui a donné lieu au projet @Gis (Application de gestion des installations sportives).

Le district du Val-de-Travers a été choisi comme région test et les onze communes du Vallon ont saisi elles-mêmes les informations les concernant.

Au mois de février 2006, toutes les communes seront convoquées pour information et formation pour l'outil de gestion.

### ***Entreprise formatrice***

L'offre en matière de places d'apprentissage étant limitée, il a été décidé de fonctionner en tant qu'entreprise formatrice capable d'accueillir chaque année un(e) apprenant(e) de degré différent. Pour l'année 2005-2006, le Service cantonal des sports encadre une apprenante de 2<sup>e</sup> année selon les nouveaux principes du Guide méthodique type. Une personne a suivi le cours de formateur.

## **12. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES**

### **12.1. Législation et personnel**

Le début d'une nouvelle législature en cours a entraîné un certain nombre de modifications dans la composition des commissions et groupes de travail liés au service des affaires culturelles.

D'autre part, le nouveau Gouvernement a décidé de retirer le projet de loi portant modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, projet approuvé par les autorités précédentes.

En ce qui concerne le personnel, le service des affaires culturelles a connu une situation stable au cours de l'année. L'effectif du personnel du service s'élève à 2,5 postes, à savoir:

- 1 cheffe de service (100%)
- 1 adjoint (50%)
- 2 secrétaires à temps partiel (100%)

### **12.2. Généralités**

En raison des mesures prises par le Gouvernement pour assainir les finances de l'Etat, le service des affaires culturelles a dû renoncer à attribuer des subventions individuelles à partir du mois de septembre. Des projets n'ont pas vu le jour ou ont été reportés.

#### ***Cité internationale des arts, Paris***

En 2005, les personnes suivantes ont bénéficié d'un séjour dans l'atelier "Le Corbusier":

- M. Massimiliano Baldassari, plasticien, du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 mai 2005,
- M. Michaël Terraz, dessinateur BD, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2005,

#### ***Appartement-atelier, Berlin***

Deux artistes neuchâtelois ont séjourné dans l'appartement-atelier de Berlin, en 2005:

- Mme Odile Cornuz, auteure, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005,
- M. Jonathan Delachaux, artiste peintre, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005.

#### ***Ateliers romands de New York et de Barcelone***

Le canton de Neuchâtel a disposé de ces ateliers en 2005:

- New York: M. Jon Merz, designer, du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2005,
- Barcelone: Mme Madeleine Jaccard, illustratrice, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005.

### ***Appartement-atelier Visarte, Neuchâtel***

En 2005, les personnes d'origines étrangères suivantes ont bénéficié d'un séjour dans l'appartement-atelier Visarte à Neuchâtel:

- M. Chen Tan, plasticien, Chine, du 10 janvier au 30 juin 2005,
- Mme Heike Endemann, sculpteure, Allemagne, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005.

### ***Promotion culturelle dans les écoles***

Le service des affaires culturelles a soutenu le Théâtre Rumeur dans le cadre d'une tournée du spectacle *Don Quichotte* dans les écoles du canton. La création de ce spectacle coïncidait avec le 400<sup>ème</sup> anniversaire de la parution de l'œuvre de Cervantès.

Le service des affaires culturelles a également soutenu la 22<sup>ème</sup> édition du Festival national de théâtre jeune public SPOT qui s'est déroulé à Neuchâtel au mois de mai 2005 et organisé par l'Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

### ***Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)***

Notre canton était représenté par une jeune comédienne qui a débuté ses études en 2003 et qui les terminera en 2006.

### ***Espace culturel de la Tour de l'OFS, à Neuchâtel***

Le service des affaires culturelles est représenté au sein du comité de l'Association de l'Espace culturel de la Tour de l'OFS. Cette association a pour but la mise à disposition, pour des expositions, des locaux situés au bas du bâtiment de la tour de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel.

Quatre manifestations se sont succédées:

- La première "Office World" était proposée par la Commission fédérale des Beaux-Arts.
- La seconde "Dans la peau de Jehanne, dans la peau de Jehan" était proposée par le bureau de l'égalité alors que
- Le Centre culturel du Val-de-Travers se présentait au travers de l'exposition intitulée "a.com".
- Enfin, c'est la ville de La Chaux-de-Fonds qui a investi les lieux avec une exposition consacrée à l'"Art nouveau".

### ***Théâtre indépendant***

C'est avec un délégué de BASIS (bureau des arts de la scène indépendante) que les délégués culturels des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ainsi que les représentants du service des affaires culturelles du canton se sont réunis pour discuter du mode de financement du théâtre indépendant dans le cadre de l'enveloppe existante.

Au vu des discussions sur le budget 2006 et des craintes d'une trop grande diminution des moyens mis à disposition de la scène indépendante, une nouvelle association a vu le jour pour promouvoir les intérêts des acteurs de la scène indépendante du canton de Neuchâtel. Cette association s'est manifestée dans la rue et par voie de pétition sous le nom *Mouvement 1005*.

### ***Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande (LORO)***

La Commission neuchâteloise de la LORO a redistribué, en 2005, dans le canton, plus de 13 millions de francs à des institutions culturelles, sociales ainsi qu'aux domaines de l'environnement, de la recherche et dans celui de la conservation du patrimoine.

L'apport de la LORO au secteur culturel est de l'ordre de 6.662.000 francs.

La cheffe du service des affaires culturelles représente l'Etat de Neuchâtel au sein des organes neuchâtelois de répartition des bénéfices de la LORO.

## **12.3. Commission – groupe de travail – sous-commission**

### ***Commission consultative de la culture***

La commission a tenu deux séances en 2005, le 7 avril et le 21 novembre 2005.

Les membres de la commission ont été renseignés sur l'évolution des principaux dossiers traités par le service des affaires culturelles, notamment le renouvellement, pour la période 2006-2008, de la convention de partenariat et de collaboration entre la Compagnie du Passage à Neuchâtel et le Théâtre Populaire Romand à La Chaux-de-Fonds ainsi que le renouvellement, pour la même période, du contrat de partenariat avec l'Opéra décentralisé pour l'organisation des Jardins musicaux de Cernier.

Au cours de la séance d'automne, les membres de la commission ont été informés des mesures mises en places par le Gouvernement en vue d'assainir les finances cantonales.

### ***Commission des arts plastiques***

Les membres de la commission se sont réunis à trois reprises en 2005. Ils ont notamment participé à la sélection de la résidente de l'atelier de Barcelone.

Les membres ont également visité la plupart des expositions consacrées à des artistes neuchâtelois et ont présenté des propositions d'achats au service des affaires culturelles.

### ***Sous-commission littéraire neuchâteloise***

La sous-commission a tenu deux séances en 2005. Elle a traité les demandes d'aide à l'édition ainsi que celles d'aide à l'écriture et a présenté à la cheffe du DECS des propositions de subventions.

En raison des restrictions budgétaires, les propositions soumises en 2<sup>ème</sup> partie d'année n'ont pu être concrétisées en 2005. Elles le seront au début de l'année 2006.

### ***Commission Archives pour demain***

Après 18 années passées au sein de cette commission en qualité de président, M. Roland Châtelain a décidé de mettre un terme à son mandat pour la fin de la période administrative 2001-2005. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005, M. Jean-Marc Barrelet assume la présidence de cette commission.

La commission Archives pour demain a tenu trois séances durant l'année 2005. Ainsi, quatre productions ont pu être réalisées, à savoir:

- Mme Lola Morici interrogée par M. Jean-Marc Barrelet,
- M. Noël Devaud interrogé par M. Bertrand Matthey,
- M. Charles Joris interrogé par M. Reymond Spira,
- M. Jean Cavadini interrogé par M. François Matile.

A ce jour, la commission Archives pour demain a produit 90 films vidéo.

### **Groupe de travail et autres mandats**

La cheffe du service des affaires culturelles préside ou participe aux travaux d'une trentaine de commissions, groupes de travail, conseils de Fondation, etc.

## **12.4. Musique**

Un montant de 409.408 fr. 20 a été versé par l'Etat pour encourager, soutenir et développer la culture musicale. Les appuis suivants ont été accordés.

	Fr.
Association cantonale des musiques neuchâteloises, camp musical 2005 .....	1.000.—
Association cantonale des musiques neuchâteloises, subvention annuelle .....	4.000.—
Association des Amis de l'Ensemble La Sestina, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts en 2004 .....	2.000.—
Association du Festival Amplitude, La Chaux-de-Fonds, subvention, (solde) .....	10.000.—
Atelier B, Cerneux-Veusil, subvention pour la création de l'opéra <i>Francis B</i> " .....	5.000.—
Brass Band National des Jeunes, Täuffelen, subvention cours d'été .....	1.000.—
Centre culturel neuchâtelois, Neuchâtel, subvention pour la 5 <sup>e</sup> édition du Festival Otherjazz .....	2.000.—
Chanson du Pays de Neuchâtel, subvention pour concerts à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire .....	2.000.—
Chemins de Traverse, Neuchâtel, subvention pour concerts .....	1.500.—
Chœur Cantabile, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts .....	5.000.—
Chœur da Camera, Boudry, subvention annuelle .....	5.000.—
Chœur mixte des paroisses réformées, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour le 67 <sup>ème</sup> concert des Rameaux .....	3.000.—
Chœur mixte de La Coudre, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts .....	1.000.—
Chitacumbi Florence, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un CD .....	2.500.—
Collège musical, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	50.000.—
Concours suisse de musique pour la jeunesse 2005, Zürich, contribution du canton	2.200.—
Crelier Louis, Neuchâtel, subvention pour la présentation de <i>Rhapsodia</i> au Festival d'Avignon .....	1.000.—
Ensemble Flores Harmonici, Hauterive, garantie de déficit pour concerts .....	1.000.—
Farine Christophe, Les Hauts-Geneveys, subvention pour la réalisation d'un CD par le groupe Elkee .....	1.000.—
Festi Concept, Neuchâtel, subvention pour l'édition 2005 de Festi'neuch .....	10.000.—

Festival Hors Tribu, Fleurier, garantie de déficit .....	3.000.—
Forcucci Luca, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD.....	2.500.—
Groupe Four Roses, subvention pour une tournée en Russie .....	2.000.—
Harmonie Nationale des Jeunes, Aarau, subvention pour camp musical .....	1.050.—
L'Avant-scène Opéra, Colombier, aide à la création pour l'opéra <i>Così fan tutte</i> ..	10.000.—
L'Avant-scène Opéra, Colombier, subvention annuelle .....	15.000.—
Linder Olivier, La Chaux-de-Fonds, subvention pour concerts <i>Serre 17</i> .....	2.000.—
Music Festival Promo, Le Locle, subvention pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la Fête des promotions.....	3.000.—
Nouvel Ensemble Contemporain, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	15.000.—
Orchestre de chambre, Neuchâtel, subvention annuelle .....	35.000.—
Orchestre de chambre, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle.....	3.000.—
Orchestre symphonique neuchâtelois, Neuchâtel, subvention annuelle.....	35.000.—
Orchestre symphonique neuchâtelois, Neuchâtel, subvention pour l'opéra <i>La Damnation de Faust</i> .....	5.000.—
Orchestre symphonique Suisse de Jeunes, Zurich, subvention .....	2.000.—
Opéra décentralisé, Auvonnier, contribution pour le Festival des Jardins Musicaux	100.000.—
Pedroli Olivia, Neuchâtel, subvention pour la réalisation du CD de Lole .....	1.000.—
Schubertiade Espace 2, Neuchâtel, subvention .....	15.000.—
Shirley Anne Hofmann, St-Blaise, subvention pour la réalisation d'un CD .....	2.000.—
Société cantonale des chanteurs, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	1.500.—
Société Chorale, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts .....	4.658.20
Société de Musique, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	18.000.—
Société de Musique, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'organisation d'un concert exceptionnel dans le cadre du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Salle de musique .....	5.000.—
Société de Musique, Neuchâtel, subvention annuelle .....	18.000.—
Vialatte Dehlila, La Chaux-de-Fonds, subvention pour une tournée en Suisse romande .....	<u>500.—</u>
Total.....	<u>409.408.20</u>

## 12.5. Théâtre et centres culturels

Une somme de 1.138.922 francs a été versée pour le théâtre et les centres culturels. Ce montant a été réparti de la manière suivante:

	Fr.
Alain Roche Trio, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour <i>Incandescence</i> ..	2.000.—
Artos, Lausanne, subvention .....	3.000.—
Association Cirqu'alors, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	2.000.—
Association Danse Neuchâtel, subvention pour le Festival Scène ouverte 2005	7.000.—
Association du Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	500.000.—

Association Grockland, Bévillard, subvention pour l'organisation du 3 <sup>e</sup> concours Grock d'Or national .....	2.000.—
Association Les Batteurs de Pavés, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la tournée <i>Macadam Cyrano</i> .....	3.000.—
Association Surparoles, La Croix-sur-Lutry, aide à la création pour <i>Neige</i> .....	1.500.—
Béguelin Matthieu, Neuchâtel, aide à la création pour <i>Sex, Drugs &amp; Rock'n Roll</i>	1.000.—
Belza Firmin, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour <i>Passion – de la multitude du jour d'après</i> .....	2.000.—
Bureau Arts de la Scène des Indépendants Suisses, Genève, subvention annuelle	2.000.—
Centre culturel du Val-de-Travers, Môtiers, subvention annuelle .....	24.422.—
Centre culturel La Grange, Le Locle, subvention annuelle .....	8.000.—
Centre culturel neuchâtelois, Neuchâtel, subvention annuelle .....	160.000.—
Club 44, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle.....	70.000.—
Compagnie du Passage, Neuchâtel, aide à la création pour <i>Eloge de la faiblesse</i>	100.000.—
Compagnie Passaparola, Les Ponts-de-Martel, subvention pour le spectacle <i>Le café des 3 BBB</i> .....	1.500.—
Compagnie Objets-Fax, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	10.000.—
Compagnie Projet Icare, Neuchâtel, subvention pour la tournée de <i>Encore une fois, si vous permettez</i> .....	1.000.—
Compagnie Scène de Méninges, Neuchâtel, aide à la création pour <i>Fracanapa</i>	2.000.—
Compagnie Tape'Nads Danse, Neuchâtel, aide à la création pour <i>Corps accord</i>	5.000.—
Cornuz Odile, Neuchâtel, aide à la création pour <i>L'espace d'une nuit</i> .....	2.000.—
Corodis, Lausanne, subvention annuelle.....	10.000.—
Espace culturel de la Tour de l'OFS, Neuchâtel, subvention annuelle .....	25.000.—
Espace Val-de-Ruz Théâtre, Dombresson, aide à la création pour <i>Les Sorcières de Salem</i> .....	2.000.—
Fédération des sociétés théâtrales d'amateurs, Bulle, subvention annuelle.....	1.000.—
Girard Sandrine, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour <i>Conforte</i> .....	1.000.—
Groupe de théâtre Antique, Neuchâtel, subvention pour l'organisation de la soirée de soutien à la culture grecque.....	1.000.—
La Tarentule, St-Aubin, subvention annuelle.....	13.000.—
Les lendemains qui chantent, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour <i>Le journal d'un disparu</i> .....	7.000.—
Les Peutch, subvention pour leur participation à la bourse aux spectacles de Québec	1.500.—
Majors Stéphanie, Neuchâtel, aide à la création pour <i>La chatte sur un toit brûlant</i>	3.000.—
Moser Emmanuel, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour <i>Faux-Vol et Changement d'Ombre</i> .....	2.000.—
Poésie en Arrosoir, La Chaux-de-Fonds, subvention édition 2005.....	3.000.—
Site de Cernier, subvention .....	6.000.—
Stämpfli Pablo, La Chaux-de-Fonds, subvention pour le spectacle de danse de CDF Connection, .....	1.000.—
Théâtre ABC, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	55.000.—

Théâtre Entracte, Neuchâtel, aide à la création pour <i>1534, Pierre de Vingle, imprimeur</i>	2.000.—
Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel, subvention annuelle .....	30.000.—
Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel, subvention pour l'organisation de la 11 <sup>ème</sup> édition du Festival international de la marionnette en pays neuchâtelois, (solde).....	30.000.—
Théâtre Rumeur, Neuchâtel, aide à la création .....	15.000.—
Théâtre Tumulte, Neuchâtel, aide à la création .....	8.000.—
Tout le reste est singerie, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour <i>Les répliques de l'amour et Hamione</i> .....	10.000.—
Zag ud K°, La Chaux-de-Fonds, subvention pour le spectacle L'Air .....	3.000.—
Total.....	<u>1.136.922.—</u>

## 12.6. Arts et lettres

Une somme de 52.119 francs a été versée en 2005 à titre de subventions. Ce montant est réparti de la façon suivante:

### a) Arts

	Fr.
Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique, Neuchâtel, subvention annuelle .....	10.000.—
Galerie et Groupe 2016, Hauterive, subvention annuelle .....	750.—
Société des amis des arts, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	2.000.—
Société des amis des arts, Neuchâtel, subvention annuelle .....	2.000.—
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, subvention annuelle	30.000.—
Visarte, subvention annuelle.....	<u>3.500.—</u>
Total.....	<u>48.250.—</u>

### b) Lettres

	Fr.
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Neuchâtel, subvention annuelle .....	1.000.—
Fondation pour la collaboration confédérale, Soleure, contribution annuelle.....	1.869.—
Revue Versants, Neuchâtel, subvention annuelle .....	<u>1.000.—</u>
Total.....	<u>3.869.—</u>

## 12.7. Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Le fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques permet notamment:

- l'octroi de subventions, de subsides ou de garanties de déficit pour des créations, des actions et des manifestations culturelles ponctuelles ou pour l'organisation de

manifestations ayant un caractère unique ou dont l'inscription budgétaire n'a pu être prévue;

- l'acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal, ainsi que d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains;
- le soutien à la création d'œuvres littéraires et l'aide à l'édition;
- la participation aux frais de formation et de perfectionnement des conservateurs et des responsables des petits musées neuchâtelois, ainsi qu'aux dépenses relatives à la promotion touristique cantonale de ces derniers;
- la participation à des institutions culturelles et artistiques d'importance nationale ou cantonale.

### 12.7.1.Arts

#### **Achat d'œuvres d'art**

	Fr.
Blaser Rolf, <i>Terrain de jeux I</i> , alkyde, tempera et huile sur panneau .....	7.500.—
Favre Jean-François, <i>Résille</i> , peinture gouache .....	3.900.—
L'Epée Raymond, <i>Iris</i> , huile sur toile .....	8.000.—
Thomann Hans, <i>Röstigraben überbrücken</i> , sculpture en acier et fonte.....	9.500.—
Vannotti Jean-Thomas, <i>Carlos Amoraes</i> , huile sur toile .....	8.000.—
Voirol Xavier, portrait de Thierry Béguin, ancien conseiller d'Etat, photographie	<u>5.000.—</u>
Total .....	<u>41.900.—</u>

#### **Cotisations, subsides et subventions**

	Fr.
Artists in residence ch, Aarau, contribution du canton.....	982.50
Association des Amis de Léopold Robert, Neuchâtel, subside pour l'ouvrage consacré à la correspondance Léopold Robert – Marcotte d'Argenteuil .....	8.000.—
Caisse de secours pour artistes suisses, Zurich, contribution .....	1.088.—
Flechtner Thomas, La Sagne, subside pour un projet photographique <i>New Garden</i> (acompte) .....	10.000.—
Fondation Bex & Arts, Bex, subside pour la Triennale sculpture en plein air .....	1.500.—
Fondation Léon Perrin, Neuchâtel, subvention annuelle .....	5.000.—
Galerie Une, Auvernier, subside pour l'exposition <i>Fiac</i> .....	3.000.—
Landry Logovarda Franz, La Ferrière, subside pour une exposition collective d'artistes suisse, à Barcelone .....	500.—
Sahli Anne-Charlotte, Neuchâtel, subside pour 2 coffrets <i>Arbres debout, arbre coupé</i>	<u>1.960.—</u>
Total .....	<u>32.030.50</u>

**Résumé des dépenses effectuées pour les arts**

	Fr.
Achat d'œuvres d'art.....	41.900.—
Cotisations, subsides et subventions.....	<u>32.030.50</u>
Total.....	<u>73.930.50</u>

**12.7.2.Lettres****Subventions payées**

	Fr.
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Neuchâtel, subside pour la réalisation de portraits-vidéo d'écrivains neuchâtelois (solde).....	5.000.—
delle Piane Emanuelle, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire.....	12.500.—
Editions de l'Aire, Vevey, aide à l'édition pour l'ouvrage de Jean-Marie Adatte <i>La Vie à l'envers</i> .....	3.000.—
Editions L'Age d'Homme, Lausanne, aide à l'édition pour les ouvrages de Claude Frochaux <i>Regard sur le monde</i> , de Luc Wenger <i>De l'effacement du lien</i> et d'Odile Cornuz <i>Terminus</i> .....	7.030.—
Editions Slatkine, Genève, aide à l'édition pour l'ouvrage de Julien Dunilac <i>Les Métaphores</i> .....	4.000.—
Editions Zoé, Genève, aide à l'édition pour l'ouvrage de Jean-Bernard Vuillème <i>Carnet des Malouines</i> .....	5.000.—
Fondation Schiller, Zurich, subside pour l'organisation du centenaire de la fondation	1.000.—
Vay Pier-Angelo, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (solde).....	5.000.—
Vuillème Jean-Bernard, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (solde).....	<u>4.000.—</u>
Total.....	<u>46.530.—</u>

**12.8. Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal**

	Fr.
Subside au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds pour l'acquisition de documents de Louis et Marie Favre.....	3.500.—
Subside au Musée d'Horlogerie du Château des Monts du Locle pour l'acquisition d'une montre de poche signée Daniel JeanRichard .....	<u>4.000.—</u>
Total.....	<u>7.500.—</u>

**12.9. Actions et manifestations culturelles diverses**

	Fr.
Association Agora, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour le Festival de la Plage des Six Pompes 2004-2005.....	10.000.—
Association des Amis de l'Ensemble La Sestina, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts .....	2.000.—
Association des musiciens neuchâtelois, Neuchâtel, subside pour équipement technique .....	2.512.—
Association des Poètes du Plateau, St-Imier, subvention pour concerts dans le cadre des commémorations Francis Giauque .....	1.000.—
Association Lyrica, Cormondrèche, garantie de déficit pour concerts .....	2.000.—
Association Pierre Gelée, Peseux, subvention pour <i>Ploiment et Ecllosion</i> .....	1.000.—
ASTEJ – Antenne romande, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'organisation du 22 <sup>ème</sup> Festival suisse de Théâtre jeune public (solde) .....	7.500.—
CIIP, Neuchâtel, subvention pour la 10 <sup>e</sup> semaine de la langue française et de la francophonie.....	1.000.—
Editions de la Chatière, Chézard-St-Martin, subvention pour la publication de l'ouvrage <i>Neuchâtel – Trois siècles d'iconographie</i> .....	15.000.—
Festi Concept, Neuchâtel, garantie de déficit pour Festi'neuch 2005.....	5.000.—
Fondation Arc en scènes, La Chaux-de-Fonds, subvention pour le 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Salle de Musique .....	4.000.—
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, Nyon, subvention annuelle .....	3.000.—
Geiser Linda, Liebefeld, location de l'appartement de New-York .....	4.992.—
Guillod Roger-Alain Ventriloque, Coffrane, subvention pour la réalisation d'un CD .....	1.000.—
Kaeser Marc-Antoine, Neuchâtel, prix Bachelin d'Histoire 2004.....	2.000.—
Maison de l'Europe Transjurassienne, Neuchâtel, subvention pour les Cafés de l'Europe .....	3.000.—
Pantillon Marc, subvention pour la réalisation d'un CD.....	2.500.—
Roadmovie, Genève, subvention pour un projet de cinéma itinérant .....	2.000.—
Rubi Serge, Le Locle, subvention pour la réalisation d'un CD par le groupe Submix .....	2.000.—
Société suisse des journées cinématographiques, Soleure, subvention en faveur du Fonds pour le sous-titrage de films suisses.....	1.000.—
Théâtre des gens, Neuchâtel, subvention extraordinaire pour son 20 <sup>e</sup> anniversaire .....	15.000.—
Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel, aide à la création pour <i>Une Saison dans la Vallée des Mouvines</i> .....	5.000.—
Ville de La Chaux-de-Fonds, subvention pour le projet <i>Art Nouveau</i> (acompte) .....	50.000.—
Winteler Valérie, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD ...	<u>2.500.—</u>
Total .....	<u>145.004.—</u>

Les comptes du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques se présentent comme suit pour l'exercice 2005:

	Charges	Revenus
	Fr.	Fr.
Achat d'œuvres d'art.....	41.900.—	
Subventions pour les arts et les lettres .....	78.560.50	
Subsides pour l'acquisition de pièces de collection .....	7.500.—	
Subsides pour actions et manifestations culturelles diverses .	145.004.—	
Dons et legs.....		0.—
Frais de gérance et divers .....	44.965.90	
Bonification budgétaire .....		450.000.—
Excédent de recettes .....	<u>132.069.60</u>	
	<u>450.000.—</u>	<u>450.000.—</u>
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2005.....		1.412.488.65
Excédent de recettes .....		<u>132.069.60</u>
Capital au 31 décembre 2005.....		<u>1.544.558.25</u>

### 12.10. Décoration artistique des bâtiments officiels

A la suite d'un concours restreint, une oeuvre de M. Patrick Honegger a été sélectionnée. Elle a été installée dans le jardin de l'immeuble Tivoli 22 à Neuchâtel.

### 12.11. Lecture et bibliothèques

Une somme de 2.293.341 fr. 71 a été versée en 2005 à titre de subventions ou pour l'achat d'ouvrages. Ce montant est réparti de la façon suivante:

	Fr.
AROLE, Lausanne, subvention annuelle .....	1.500.—
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Neuchâtel, action bibliothèques	5.905.55
Association Ferdinand Gonseth, St-Imier, subvention annuelle.....	5.000.—
Association La Nèpe, Le Locle, subvention pour la 4 <sup>e</sup> édition de la Foire du livre au Locle .....	4.000.—
Association Maison blanche, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition d'un ouvrage consacré à la Villa Jeanneret-Perret.....	5.000.—
Association Plonk & Replonk, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition d'un ouvrage consacré aux illustrations de son association .....	4.000.—
Bibliothèque communale, Couvet, subvention annuelle .....	2.500.—
Bibliothèque communale, Fleurier, subvention annuelle.....	3.000.—
Bibliothèque communale, Fontainemelon, subvention annuelle .....	4.000.—
Bibliothèque communale, Le Locle, subvention annuelle .....	35.000.—
Bibliothèque communale, Peseux, subvention annuelle.....	12.000.—

Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	650.000.—
Bibliothèque des aveugles, Zurich, subvention annuelle .....	610.—
Bibliothèque des Jeunes, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle .....	7.000.—
Bibliothèque des pasteurs, Neuchâtel, subvention annuelle .....	12.000.—
Bibliothèque Pestalozzi, Neuchâtel, subvention annuelle.....	7.000.—
Bibliothèque pour Tous, Soleure, subvention annuelle.....	11.000.—
Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel, subvention annuelle .....	1.465.000.—
Bibliothèque sonore romande, Lausanne, subvention annuelle .....	1.800.—
Club jurassien, La Chaux-de-Fonds, abonnement <i>Le Rameau de sapin</i> .....	2.070.—
Fondation Arc en scènes, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition d'un ouvrage d'art sur la restauration du Théâtre à l'italienne .....	10.000.—
Fondation de l'Hôtel de Commune, Lignièrès, subvention pour l'édition d'un ouvrage scientifique et historique sur Lignièrès.....	5.000.—
Fondation de l'œuvre suisse des lectures pour la Jeunesse, Zurich, subvention annuelle .....	1.950.—
Gaudard Michel, Romainmôtier, subvention pour l'édition d'un guide transfrontalier <i>Les sites clunisiens de part et d'autre du Jura</i> .....	1.000.—
Institut suisse de Rome, Zurich, subvention annuelle.....	1.000.—
Le Petit Ami des Animaux, Neuchâtel, abonnement.....	1.320.—
Musée des Beaux-Arts, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition du catalogue de l'exposition <i>François Barraud et ses frères</i> .....	8.000.—
Nos oiseaux, Neuchâtel, abonnement.....	1.000.—
Revue historique neuchâteloise, abonnement au Musée neuchâtelois .....	2.080.—
Revue de théologie et de philosophie, Lausanne, subvention annuelle .....	4.000.—
Société neuchâteloise de géographie, subvention annuelle .....	4.000.—
Société neuchâteloise des sciences naturelles, subvention annuelle.....	8.000.—
Achat d'ouvrages .....	<u>7.606.16</u>
Total .....	<u>2.293.341.71</u>

## 12.12. Bibliobus neuchâtelois

### **Population desservie**

En 2005, l'Association du Bibliobus neuchâtelois a desservi 42 communes :

- 31 communes sont desservies par le bus
- 11 communes sont desservies par 7 succursales : Bibliothèque intercommunale de La Béroche (qui regroupe les communes de Gorgier, St-Aubin, Fresens, Montalchez et Vaumarcus), Bibliothèque communale de Bevaix, Bibliothèque communale de Boudry, Bibliothèque communale de Colombier, Bibliothèque communale de Cortaillod, Bibliothèque communale et scolaire des Deux-Thielles (Le Landeron) et Bibliothèque-Médiathèque de Marin-Epagnier.

Le nombre d'habitants desservis était de 55'178 au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (54'745 au 1<sup>er</sup> janvier 2004).

12'250 lecteurs étaient inscrits au 31.12.2005 (11'889 au 31.12.2004).

928 lecteurs n'empruntant plus de livres ont été retirés de nos fichiers et 1'289 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

### **Prêts**

Le Bibliobus neuchâtelois a prêté 283'459 documents en 2005 (271'046 en 2004) :

98'939 prêts dans le bus (34,9%) et

184'520 prêts dans les succursales (65,1%), ou

76'889 documents adultes (27,1%) et

206'570 documents enfants (72,9%)

### **Multimédias**

#### **Disques compacts**

Au 31 décembre 2005, 5'000 disques compacts étaient disponibles et figuraient dans notre catalogue informatisé.

2'992 disques compacts ont été prêtés en 2005.

#### **Cassettes vidéo et DVD vidéo**

Le prêt de cassettes vidéo est étendu à l'ensemble du « réseau Bibliobus neuchâtelois » depuis quelques années.

Le prêt de DVD vidéo, déjà en service dans le bibliobus ainsi que dans les bibliothèques de Marin, Bevaix, Boudry, Le Landeron et La Béroche, a été introduit à Colombier au mois de février 2005. La bibliothèque de Cortailod sera équipée en DVD au cours du premier semestre 2006.

Au 31 décembre 2005, 3'596 DVD vidéo et 1'514 cassettes vidéo (au total 5'110 films) étaient disponibles et figuraient dans notre catalogue informatisé.

9'598 films ont été prêtés en 2005 (8'017 prêts en 2004).

#### **CD-Rom**

Le service de prêt de cédéroms est étendu progressivement à l'ensemble de notre réseau.

Au 31 décembre 2005, 661 cédéroms étaient disponibles et figuraient dans notre catalogue informatisé.

983 cédéroms ont été prêtés en 2005.

#### **Réservations**

18'477 réservations ont été satisfaites en 2005 (16'451 en 2004).

**Fonds**

2'165 documents (doublets ou livre usagés) ont été supprimés et retirés de notre catalogue.

Stock de documents disponibles au 31.12.2005 :

Au total 135'914 documents (129'739 au 31.12.2004).

En tenant compte du désherbage (documents éliminés), 8'340 nouveaux documents ont été introduits dans notre catalogue en 2005.

Le fonds de documents se répartit comme suit :

**Par âges:**

- Documents adultes : 71'686
- Documents enfants : 64'228

**Par genres:**

- 119'577 livres (115'712 au 31.12.2004),
- 5'566 numéros de revues (5'073 au 31.12.2004)
- 5'000 disques compacts (4'795 au 31.12.2004)
- 1'514 cassettes vidéo (1'529 au 31.12.2004)
- 3'596 DVD vidéo (2'067 au 31.12.2004)
- 661 CD-Rom (563 au 31.12.2004)

**Comptes**

Les comptes 2005 se présentent de la façon suivante:

Charges	Fr. 993.484.15
Recettes	<u>Fr. 1.017.104.-</u>
Excédent de recettes	<u>Fr. 23.619.85</u>

L'excédent de recettes de 23.619 fr. 85 a été porté en augmentation de la réserve de 89.861 fr. 84 qui figurait au bilan au 31 décembre 2004. Ainsi la réserve au 31 décembre 2005 s'élève à 113.481 fr. 69.

**12.13. Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique**

Ce fonds n'étant pas alimenté selon les modalités prévues, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre son activité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les membres du comité de gestion se sont cependant réunis afin de soumettre des propositions d'attribution sur les montants dévolus par l'Etat de Neuchâtel à l'encouragement de la culture cinématographique.

Les montants suivants ont donc été attribués:

**Manifestations culturelles**

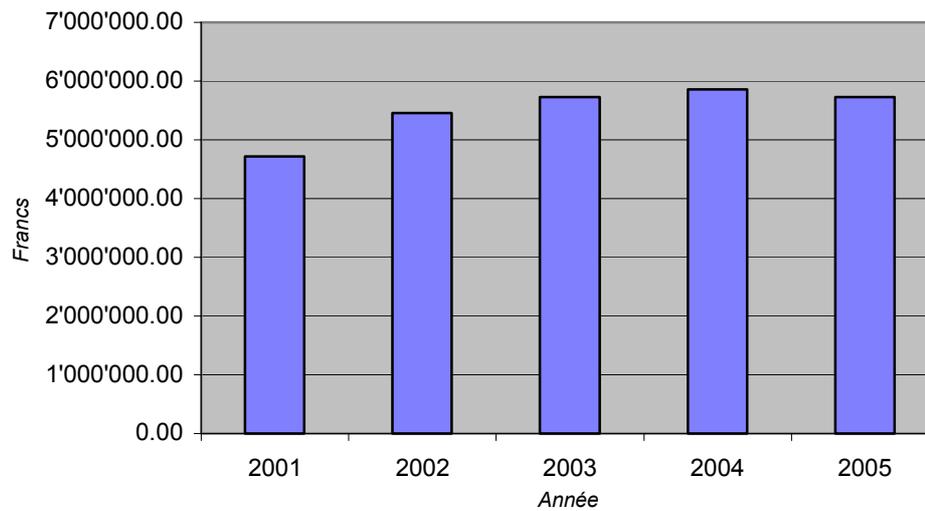
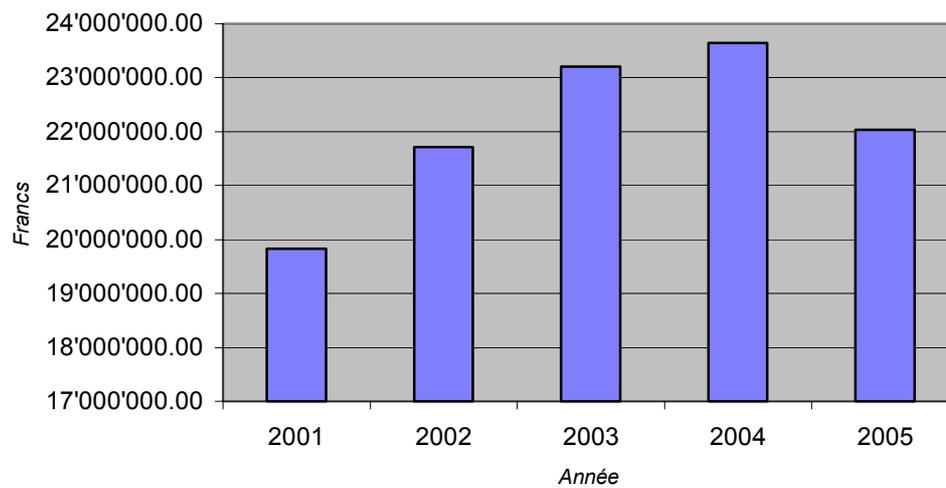
	Fr.
Association 2300 Plan 9, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition des Etranges nuits du cinéma.....	3.000.—
Association La Lanterne Magique, Neuchâtel, subvention annuelle.....	60.000.—
Association Passion Cinéma, Neuchâtel, subvention annuelle.....	10.000.—
Cinépel, Neuchâtel, subvention pour la Fête du cinéma.....	15.000.—
Festival international du film fantastique, Neuchâtel, subvention.....	20.000.—
Regio Films, Genève, contribution du canton au fonds pour les années 2004-2005	<u>30.000.—</u>
Total.....	<u><u>138.000.—</u></u>

**Subsides aux personnes physiques**

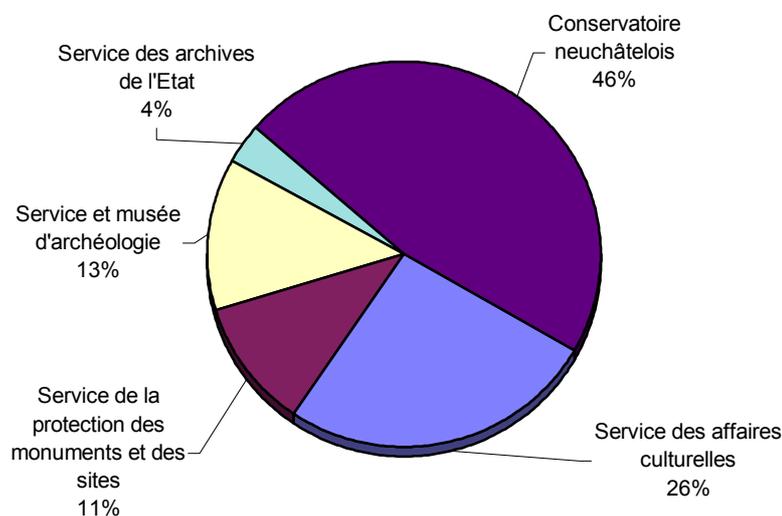
	Fr.
Aragno Fabrice, Genève, subvention pour la réalisation d'un long métrage, <i>Quai Ouest</i> de Bernard-Marie Koltès .....	7.000.—
Auby Films Production, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un court métrage A+ de Fouad Alaywan.....	4.500.—
Closuit Floriane, Lausanne, subvention pour la réalisation d'un court métrage <i>La clé des champs</i> .....	5.000.—
Jaquet Delphine, Auvornier, subvention pour la réalisation d'un long métrage <i>Banshee</i> .....	<u>7.000.—</u>
Total.....	<u><u>23.500.—</u></u>

**12.14. Institut neuchâtelois**

Une subvention de Fr. 4000.— a été versée en 2005 à l'Institut neuchâtelois.

**12.15. Evolution des charges nettes du service des affaires culturelles****12.16. Evolution des charges nettes du secteur « Affaires culturelles du DECS »**

### 12.17. Répartition des charges du secteur « Affaires culturelles du DECS » – année 2005 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois)



■ Service des affaires culturelles (Fr. 5'728'059.-)
■ Service de la protection des monuments et des sites (Fr. 2'438'693.-)
■ Service et musée d'archéologie (Fr. 2'774'381.-)
■ Service des archives de l'Etat (Fr. 780'502.-)
■ Conservatoire neuchâtelois (Fr. 10'314'375.-)

## 13. CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS

### Généralités

La fréquentation du Conservatoire neuchâtelois est restée relativement stable au cours de l'année 2005. On note, à Neuchâtel, une liste d'attente due essentiellement à des demandes nominatives pour certains professeurs et à une insuffisance de locaux.

En avril 2005, un arrêté du Département a validé le statut des études Lycées-Conservatoire. De son côté, le comité de direction du Conservatoire a validé le principe de l'annualisation des salaires des enseignants. Le comité de direction a souhaité expérimenter cette nouvelle procédure et en tirer un bilan après deux ans de fonctionnement. Le principe de l'annualisation apporte une meilleure protection aux professeurs puisque leur salaire peut être garanti sur une année plutôt que sur un semestre.

Le 18 mai, la cérémonie du premier coup de pioche s'est déroulée sur le site du Crêt-Taconnet/Écoparc, marquant le début des travaux destinés au bâtiment qui devrait abriter le Conservatoire neuchâtelois et la Haute école de gestion.

Au mois de juin, l'annonce du départ du directeur du Conservatoire de musique de Neuchâtel a nécessité la mise en place d'une direction ad intérim pour cette institution. Le mandat a été confié à M. François Hotz, professeur et chargé de mission au Conservatoire de musique de Neuchâtel. C'est en tandem que le directeur en fonction et le directeur ad intérim ont assuré la

rentrée 2005-2006, M. François-Xavier Delacoste quittant son poste à la fin du mois d'août. L'intégration de M. François Hotz à l'équipe de direction du Conservatoire neuchâtelois a imprimé un rythme plus soutenu aux collaborations déjà en cours entre le site de La Chaux-de-Fonds et celui de Neuchâtel. M. Johann Robert, successeur de Mme Francine Dubois, au sein de l'administration de l'entité chaux-de-fonnière, a également apporté une contribution bienvenue aux activités de l'entité du Littoral, renforçant encore la collaboration entre les deux sites.

Avant de mettre au concours le poste de directeur, le Département a mandaté une étude sur les structures et le fonctionnement du Conservatoire neuchâtelois. Ce rapport a été remis au Conseil d'Etat au mois de novembre 2005. Il servira de base de travail pour la réflexion qui sera menée pour définir le nouveau modèle de direction du Conservatoire neuchâtelois.

### ***Formation professionnelle du Conservatoire neuchâtelois***

Les dossiers déposés par les cantons du Valais, Fribourg et Neuchâtel à la fin de l'année 2004 n'ont pas reçu une réponse positive. Dans sa correspondance du mois de mars 2005, la commission chargée d'évaluer les dossiers indiquait que l'intégration d'un nouveau domaine musique dans la HES-SO ne pouvait plus être validée sur la base de déclarations d'intentions mais qu'il s'agissait de mettre en œuvre l'organisation envisagée. Cette correspondance indiquait également que le dossier serait transmis à l'OFFT dans le courant de l'année.

Lors de la séance du 28 avril 2005, le groupe de pilotage a pris acte des intentions exprimées par les chefs des départements concernés, à savoir que les cantons de Valais, Fribourg et Neuchâtel entendaient se donner les moyens d'adapter les structures de leur Conservatoire afin d'être partie prenante du domaine musique de la HES-SO. Ce groupe de pilotage a décidé de continuer ses travaux et de faire la preuve par l'acte en mettant en place l'organisation telle que prévue dans le dossier. Dans la logique d'organisation des domaines au sein de la HES-SO, la question de la formation professionnelle des musiciens a été rattachée à la Haute école ARC. En septembre 2005, les mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du budget, ont conduit à un arrêt des travaux. Au mois de décembre, une majorité du Grand Conseil s'est déclaré en faveur de la poursuite de l'étude d'un développement des filières professionnelles dans le domaine de la musique dans le canton de Neuchâtel.

### ***Formation***

Il faut signaler que le Conservatoire neuchâtelois propose un éventail de formations diverses ainsi que de nombreux ateliers organisés en parallèle à l'enseignant instrumental et à celui du langage musical. Il fournit de plus un important travail d'information et de promotion dans le domaine de la musique.

### ***Commission consultative du Conservatoire neuchâtelois***

La commission s'est réunie à deux reprises en 2005 et a traité les points suivants :

- évolution du dossier des filières professionnelles,
- annualisation du corps enseignant du Conservatoire neuchâtelois.

### ***Comité de direction du Conservatoire neuchâtelois***

Le comité s'est réuni 6 fois en séances plénières et 5 fois en comité restreint. Les points principaux suivants ont été traités lors de ces réunions :

- avenir des filières professionnelles,

- organisation structurelle dans la perspective du développement des filières professionnelles,
- organisation structurelle suite au départ de M. Delacoste,
- annualisation,
- thésaurisation
- comptes et budget,
- charge de travail de la direction et du secrétariat,
- introduction du nouveau logiciel Musica,
- conciergerie,
- besoins en locaux.

### **13.1. Conservatoire de musique de Neuchâtel**

#### ***Généralités***

Le directeur du Conservatoire, François-Xavier Delacoste, ayant présenté sa démission au début de l'été, la direction, ad intérim, a été confiée à partir du 15 août 2005 à M. François Hotz, professeur et chargé de mission. Les premiers mois de l'année 2005 se sont déroulés de manière habituelle et ont été clos par une session d'examens très satisfaisante. La rentrée 2005-2006 s'est effectuée de manière harmonieuse sous la direction conjointe du directeur partant et du directeur ad intérim.

Il convient toutefois de relever que le départ du directeur ainsi que les incertitudes liées à l'avenir de la formation professionnelle ont affecté notablement la vie de l'école.

L'effectif global du conservatoire se maintient en un délicat équilibre entre sections professionnelle et non-professionnelle (1359 élèves à l'école de musique en 2005-06, 1372 en 2004-05). La légère diminution du nombre d'élèves de cette dernière section est à considérer avec prudence, compte tenu de cas particuliers ponctuels et d'une liste d'attente relativement longue liée à des demandes nominatives.

Concernant l'enseignement professionnel, le remplacement de trois professeurs de chant, de violoncelle et de contrebasse a suscité un intérêt marqué dans les deux premières disciplines, dépassant la demande à laquelle l'institution pouvait répondre.

Différents sujets pédagogiques, abordés ces dernières années avec nos professeurs, ont été mis en suspens dans l'attente d'une nécessaire concertation avec le corps professoral du conservatoire de la Chaux-de-Fonds. C'est le cas notamment du dossier concernant l'évaluation continue qui ne se poursuivra en 2006 à Neuchâtel que par des entretiens individuels professeurs/direction. La réflexion liée au cursus du langage musical, objectifs et calendrier, se maintient toutefois par de nombreux échanges inter-professeurs et le mandat confié à trois enseignants pour une expérience pilote "Musique et mouvement" a été renouvelée pour une durée de trois ans.

Le thème du préapprentissage instrumental a fait l'objet d'une conférence/entretien et se concrétisera prochainement par une formation continue proposée par le Conservatoire neuchâtelois. Dans ce domaine, il a été répondu aux souhaits de formation exprimés par le corps professoral. L'intérêt a été si marqué pour la semaine de formation prévue avant la rentrée des classes de l'école de musique que, pour la première fois, des inscriptions ont dû être refusées.

Les locaux actuels sont toujours source d'inquiétude, tant au niveau de leur nombre que de leur adéquation aux cours qu'ils accueillent.

## **Effectif des élèves**

A la rentrée d'août 2005, le Conservatoire de Neuchâtel comptait au total 1357 élèves (1386 en 2004, 1383 en 2003).

Répartition:

- Élèves amateurs: 1254, (26 en commun avec le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds) dont:
  - En classe libre: 148
  - En cursus fanfare: 124
  - En classe préprofessionnelle: 23
- Étudiants professionnels: 105, répartis comme suit:
  - Diplôme instrumental (ancien règlement)      9
  - Virtuosité (ancien règlement)                      1
  - Tronc commun    34
  - Filière I    8
  - Filière II    46
  - Cycle post-grade    7

*On voit que 1254 NP + 105 P = 1359. Cette différence s'explique par la combinaison de deux facteurs: il y a des PRO de CHX qui sont comptés dans le total général NE mais pas dans les filières, et il y a des étudiants qui sont comptés dans le détail en P et NP parce qu'ils suivent effectivement ces deux genres de filières.*

- Liste d'attente (école de musique): 53 instruments, 47 langage musical

## **Corps enseignant**

Le 31 décembre 2005, le Conservatoire comptait 65 (66) professeurs nommés, 34 (30) chargés de cours, 1 stagiaire (1) et 3 remplaçants.

### **Départs**

Monsieur Marc-Antoine Bonanomi, *contrebasse*  
Monsieur Jacques Henry, *trombone*

### **Retraite anticipée**

Madame Andrée-Lise Hoffmann, *chant*

### **Engagements**

Monsieur Marcin Habela, *chant* (Cl. professionnelle)  
Monsieur Dariusz Mizera, *contrebasse* (Cl. professionnelle)  
Monsieur Sylvain Muster, *chant* (Cl. non professionnelle)  
Monsieur Denis Severin, *violoncelle* (Cl. professionnelle)

### **Jubilaires**

20 ans d'activité      Monsieur Pierre-Laurent Haesler, *clavecin*  
                                 Monsieur Marc Pantillon, *piano*  
                                 Madame Ariane Wilhelm, *piano*

## **Personnel administratif et de direction**

Etat au 31 décembre 2005: 1 directeur à 100%, 1 chargé de mission à 50%, 1 responsable de la comptabilité à 100%, 1 collaboratrice administrative à 90%, 1 collaboratrice administrative à 75%, 1 réceptionniste à 60 %, 1 bibliothécaire à 50%.

### **Départs**

Monsieur François-Xavier Delacoste, *directeur*

### Jubilair

Madame Madeleine Rebaia-Auberson, *secrétaire-comptable* a fêté ses 30 ans d'activité.

### Changement

Le deuxième poste de chargé de mission (50%) a été provisoirement intégré dans le mandat du directeur ad intérim.

### Titres décernés

9	(4)	certificats d'études non-professionnelles (3 violons, 2 pianos, violoncelle, chant, saxo phone, flûte traversière)
1	(3)	certificat supérieur d'études non-professionnelles (violoncelle)
2	(4)	certificats d'entrée en section professionnelle (violon, flûte traversière)
10	(11)	diplômes d'enseignement ( 4 pianos, 4 violons, guitare, flûte à bec)
9	(8)	perfectionnement (3 altos, 2 pianos, violon, 2 chants, musique de chambre)
1	(0)	diplôme de concert (violon)
6	(2)	prix de virtuosité 6 (2 pianos, violon, flûte traversière, trompette, chant)

### Résultats de concours

#### Concours de la Bourse Maurice Rubeli

Emile Csonka, *alto*, classe de Zoltan Toth

**Concours de la Pierre d'Or 2005**, exécution musicale pour guitare, piano et instruments à vent, collaboration avec la Joyeuse Compagnie de St-Vincent

Anne-Laure Pantillon, *flûte traversière*, ancienne étudiante C. NE

1<sup>e</sup> prix

Ludovic Huguelet, *saxophone*, classe de Laurent Estoppey

2<sup>e</sup> prix

**Concours Miéville-Hory**, Prix d'interprétation musicale 2005

Baptiste Grand, percussion, ancien étudiant C. CHF

#### Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ) – Finale, Lugano

Laurent Nicoud, *piano*, classe de Veneziela Naydenova

3<sup>e</sup> prix

Lauriane Follonier, *piano*, classe de Marc Pantillon

1<sup>e</sup> prix

*Newcastle duo*, Antoine Françoise, *piano* et Ludovic Huguelet,

*saxophone* (classes de Paul Coker et Laurent Estoppey).

1<sup>er</sup> prix avec mention,  
Prix SUISA, Prix du  
NEC

#### 13<sup>e</sup> Concours d'exécution musicale, La Chaux-du-Milieu

Emilie Weible, *piccolo*, classe de Francine Golay

1<sup>e</sup> prix (catégorie A)

Julie Demarne, *flûte traversière*, classe de Caroline de Montmollin

2<sup>e</sup> prix (catégorie A)

Laurent Colbois, *cornet*, classe de Darius Mroczkowski

3<sup>e</sup> prix (catégorie A)

Danièle Steiger, *flûte traversière*, classe de Francine Golay

2<sup>e</sup> prix (catégorie B)

Gwendolyne Tosato, *cornet*, classe de Darius Mroczkowski

3<sup>e</sup> prix (catégorie B)

### Auditions, examens, concerts et autres manifestations

#### Auditions

148 auditions ont eu lieu, dont 138 dans les locaux du Conservatoire, 3 au Collège de La Fontenelle, 3 dans les locaux de Fleurier, une à la chapelle de Couvet, une au Temple de Boudry, une au Temple de Cornaux et une à Derrière-Pertuis.

**Examens**

Examens instrumentaux, école de musique: 419 (compris 13 harmonie préparatoire - 98 solfège - 20 solfège PP - 8 instrumentaux PP)

Examens branches théoriques, section professionnelle: 186 (compris 40 lecture instrumentale)

Examens musique de chambre: 33 groupes

Examens instrumentaux, section professionnelle: 130 en été + 11 en mars

Admissions: 33

*N.B. 15 examens publics d'étudiants neuchâtelois se sont déroulés sur le site chaux-de-fonnier.*

**Concerts****Chœur du Conservatoire neuchâtelois, direction Constantin Keiser (cf. ODCN)**

2 concerts (Les sept dernières paroles du Christ)

**Ensemble vocal du conservatoire de Neuchâtel, direction Constantin Keiser**

2 concerts

**Récitals du jeudi**

6 concerts de musique de chambre

17 février Rose-Marie Meister, chant, Antonio Politano, flûte à bec, Jonathan Rubin, luth

17 mars Mondrian Ensemble, Daniela Müller, violon, Martin Jaggi, violoncelle, Walter Zoller, piano

15 septembre Trio Cantoclarino, Jeanne Roth, contralto, André Fischer, guitare, Urban F. Walser, trompette

20 octobre Raphaël Colin, piano

17 novembre Philippe Huttenlocher, chant, Véronique Carrot, pianoforte récital à la mémoire d'Olivier Soerensen

15 décembre Asasello Quartett, Rostislav Kojevnikov, violon, Barbara Kuster, violon, Justyna Sliwa, alto, Andreas Müller, violoncello

**Samedis "promotion",**

4 concerts jeunes talents de l'école de musique

12 février Ivan Kostakev, violon, Matthias Zadory, violoncelle, Lavinie Haala, piano

19 mars Eloise Tanner, Dana Howe, guitares, Lucie Battais, violon

26 novembre Anne-Sophie Meyer, flûte, Marie-Ophélie Gindrat, violon, Angélique Mignot, piano

17 décembre Concert de Noël, Ensemble "La Stravaganza", Direction: Louis Pantillon et Carole Haering

**Dimanche "nostalgie"**

4 décembre: Animation musicale par des musiciens et des chanteurs issus des classes professionnelles de la soirée "musique et gastronomie" organisée en partenariat avec le restaurant "Au Premier" de la Maison des Halles.

**"Les Enfantines..."**

3 concerts-spectacles destinés aux petits

11 février L'Histoire de Babar, Pierre Gobet, récitant, Véronique Gobet, piano

15 avril Guillaume, l'apprenti sorcier, Laura Ponti, basson et narration, Kremena Dimitrova, piano

16 décembre L'Histoire de Babar (reprise), Pierre Gobet, récitant, Véronique Gobet, piano

**Ensemble La "Stravaganza", direction Carole Haering et Louis Pantillon**

- Congrès ESTA, printemps 05
- Chaise de Van Gogh, création en partenariat avec les Conservatoires et écoles de musique de l'arc jurassien, 3 concerts (cf. divers)
- Collégiale, cérémonie Conseil d'Etat
- Sion, festival Flautus
- Fête de la musique, juin 05
- Schubertiade, septembre 05
- Cortaillod, 6 novembre
- Peseux, 17 décembre

**Orchestre de l'Ecole de musique, direction Steve Muriset**

12 mars Concert caritatif au Temple du Bas, à Neuchâtel, avec le concours de la Fanfare de Peseux (action pour le Mali)

18 juin Participation aux fêtes de Corcelles

21 juin Participation à la Fête de la musique à Neuchâtel, avec le concours de la Fanfare de Peseux

26 juin Participation à la cérémonie de clôture du CMN, à St-Blaise

**Chœur de l'Ecole de musique, direction Pascale Bardet**

Le chœur d'enfants de l'EM, en partenariat avec deux chœurs d'enfants de la riviéra vaudoise, accompagné par un orchestre de musiciens professionnels, a participé au spectacle "Tistou les pouces verts" donné à Gland le 3 juin 2005.

**Harmonie du Conservatoire, direction Vincent Baroni**

26 mars 2005 Participation au kiosque à musique, travail en commun avec l'harmonie du conservatoire de Lausanne et l'harmonie du collège de Victoriaville (Québec), concert à la salle polyvalente de Coffrane. Soliste Serge Bonvalot

14 et 15 mai 2005 Participation au 19ème festival international de musique universitaire (FIMU) de Belfort

21 juin Fête de la musique, concert au temple du bas. Soliste Serge Bonvalot

3 et 4 décembre Concerts à Bevaix et à Fleurier

**Divers**

22 mai "La Chaise de van Gogh". Composition musicale et choix des textes par Isabelle Aboulker. Une aventure musicale et littéraire donnée en création par 250 musiciens français et suisses des conservatoires de Belfort, Besançon, Bienne, Delémont, Dole, La Chaux-de-Fonds, Lons-le-Saunier, Neuchâtel, Pontarlier et du Jura bernois. Concert repris le 21 mai à Dole, le 28 mai à Bienne et le 29 mai à Besançon.

26 et 27 novembre Eliminatoires et finale du Concours d'interprétation musicale "Prix Miéville-Hory 2005". Conservatoire, salle Faller.

1 concert dans le cadre d'un échange entre une classe professionnelle de hautbois du Conservatoire national de région de Besançon et une classe professionnelle de piano du Conservatoire de Neuchâtel.

**Manifestations diverses organisées par des tiers au Conservatoire**

1 concert-sandwich en collaboration avec Musique & Vie.

**Cours de maîtres, cours spéciaux, ateliers, formation continue****Master Class**

- 28, 29 janvier Cours d'interprétation A. Miolin, guitare
- 8, 9 et 10 décembre 05 Cours d'interprétation "Le lied et la mélodie française" donné par Gérard Wyss
- Au printemps les professeurs de chant ont souhaité proposer à leurs étudiants des séminaires pédagogiques consacrés aux thèmes suivants:
- Musical Workshop, donné par Markus Müller, sur l'initiative de Rose-Marie Meister;
- "Comment s'engager dans une carrière professionnelle", séminaire animé par Yves Senn.

**Musique de chambre**

- 17 au 20 novembre Camp de Musique de chambre destiné aux élèves professionnels, Blonay.

**Ateliers****Ateliers "stages", enfants**

- 22 janvier Musique contemporaine à l'École de musique, stage animé par René Meyer destiné aux élèves des classes de clarinette
- 19 et 20 février Musique d'ensembles avec piano, stage animé par les professeurs du Conservatoire destiné aux classes non professionnelles dès le degré moyen

**Ateliers "stages", adultes**

- Janvier Orgue liturgique...mode d'emploi ! Ateliers d'orgue animé par Anne Méry

**Ateliers "cours", enfants**

- Dès août Vulgarisation du langage musical et histoire de la musique, "Un requiem peut en cacher un autre", histoire des requiem à travers les siècles, Cours animé par Gilles Landini
- Dès octobre 2000 Atelier de jazz et de musique improvisée, animé par Maurice Peretti ouvert à tous les instruments ainsi qu'aux chanteurs
- Atelier d'improvisation "vents", animé par Laurent Estoppey
- Atelier d'improvisation "cordes", animé par Nathalie Saudan

**Ateliers "cours", adultes**

- Dès octobre Le Chant grégorien, Approches variées d'un répertoire millénaire, cours dirigé par Alexandre Traube
- "La Chanson française...", atelier vocal et pianistique proposé par Joëlle Gerber

**Formation continue**

- 06 et 07 avril Atelier de pédagogie générale II, animé par Julio Fernandez.
- 15 et 16 août Pathologies posturales, dirigé par Aude Hauser-Mottier

17, 18 et 19 août	Technique de la percussion sur table, dirigé par Catia Olivia
29 octobre	Conférence "L'enseignement du piano avant 5 ans" par Robert Kaddouch.
26 et 27 novembre	Stage de théâtre pour musiciens, dirigé par Françoise Boillat
10 décembre	Développement du sens rythmique, animé par Olivier Nussbaum

#### **Formations complémentaires réparties sur l'année:**

Les élèves des classes professionnelles qui le souhaitent ont bénéficié d'un suivi en Technique Alexander assuré par François Gremion.

La deuxième année de formation en "Pédagogie de la Musique et du Mouvement", dirigée par Anne-Marie Grosser et proposée par le Conservatoire neuchâtelois, s'est terminée en septembre 2005.

#### **Orchestre du Conservatoire neuchâtelois (ODCN)**

21 et 22 janvier	David Porceljin, <i>direction</i> – Sylviane Deferne, <i>piano</i> / Œuvres de Dallapiccola, Grieg, Beethoven, Brahms. Concert donné le 21 janvier à Aarau et le 22 janvier au Temple du Bas de Neuchâtel.
19 et 20 février	Chœur et Orchestre du Conservatoire neuchâtelois. Les sept dernières paroles du Christ, J. Haydn. Concert donné le 19 février au Temple Farel de La Chaux-de-Fonds et le 20 février au Temple du Bas de Neuchâtel.
17 et 18 mars	Examens de virtuosité avec orchestre. Conservatoire, salle Faller.
28 et 29 juin	Cérémonies de clôture. Nicolas Farine, <i>direction</i> / Œuvres de Mozart, Prokofiev, Rachmaninov, Bartok et Kodaly. Concert le 28 à la salle de Musique de L'Heure Bleue à La Chaux-de-Fonds et le 29 au Temple du Bas de Neuchâtel.
23 au 27 octobre	Marc Kissoczy, <i>direction</i> – Robert Bouvier, <i>mise en scène</i> / Il matrimonio segreto, Cimarosa. Théâtre du passage, Neuchâtel. Représentation donnée également le 09 novembre au théâtre de L'Heure Bleue à La Chaux-de-Fonds

#### **Divers**

17, 18, 19 et 21 juin	"Fête de la musique" et "Fête du Conservatoire": le conservatoire a proposé de nombreux concerts/auditions/récitals/spectacles musicaux/ateliers dans divers lieux de Neuchâtel.
18, 20 au 24 juin	Portes ouvertes et auditions communes
26 juin	Auditions de clôture décentralisées à Peseux, St-Blaise et Môtiers.

#### **Bibliothèque**

<b>Prêt</b>	<b>Total</b>
Prêts	712
Retours	830
Prolong.	186
Rappels	373

<b>Catalogage</b>	<b>Total</b>
Création de notices	514

Raccrochage 310

## 13.2. Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle

### **Généralités**

Pour la section non professionnelle, l'année 2005 aura été une année harmonieuse et sans problèmes. L'important travail entrepris dans certains domaines spécifiques tels que la formation musicale générale (FMG), qui remplace le traditionnel solfège, ou la formation spécifique au jazz, a été poursuivi grâce à des professeurs passionnés et généreux de leur temps.

Suite à la décision de principe prise par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2004, la section professionnelle anticipait une année 2005 qui devait être celle des changements et le point de départ d'une nouvelle dynamique. La situation n'a pas évolué dans le sens attendu. Passant de la CDIP à l'OFFP, l'avancement des travaux a été interrompu par l'application des outils de frein aux dépenses mis en place par le Conseil d'Etat. Cette année, d'incertitudes et d'inquiétude aura été difficile à vivre pour les professeurs et les étudiants comme pour l'équipe administrative. Néanmoins, on peut relever la bonne cohésion de l'équipe et son fort engagement dans la vie du Conservatoire. Les résultats réjouissants des étudiants aux examens ainsi qu'aux divers concours régionaux, nationaux et internationaux témoignent de la qualité du travail accompli et de l'évolution positive de l'institution sur le plan pédagogique et artistique.

Dans tous les domaines, la collaboration établie ces dernières années avec le Conservatoire de Neuchâtel s'est renforcée et améliorée, en particulier durant la deuxième moitié de l'année. Certains sujets développés séparément par le passé, comme l'évaluation continue ou l'enseignement de la formation musicale générale (appelée "langage musical" à Neuchâtel), auraient pu mieux bénéficier de cette dynamique. Pour cela, comme pour la santé de la section professionnelle, il aurait fallu que se réalise le changement prévu de la structure de direction.

### **Effectif des élèves**

A la rentrée d'août 2005, le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds/Le Locle comptait au total 1013 élèves (1012 en 2004, 1083 en 2003).

Répartition:

- Élèves amateurs: 935, dont 26 en commun avec le Conservatoire de Neuchâtel et
  - En section jazz: 72
  - En classe libre: 178
  - En cursus fanfare: 32
  - En classe préprofessionnelle: 10
- Étudiants professionnels: 63, répartis ainsi:
 

• Diplôme instrumental (ancien règlement)	6
• Diplôme théorique (ancien règlement)	3
• Virtuosité (ancien règlement)	1
• Tronc commun	19
• Filière I	4
• Filière II	28
• Filière V	2
• Cycle post-grade	1

L'addition du nombre de filières professionnelles en cours n'est pas égale au nombre d'étudiants professionnels parce qu'un étudiant suit deux filières en parallèle.

L'addition du nombre d'élèves amateurs et d'étudiants professionnels n'est pas égale au nombre total d'élèves. Un nombre croissant d'étudiants professionnels suit des cours sur les deux sites (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel). Tous les étudiants ayant un ou plusieurs cours à La Chaux-de-Fonds sont comptés dans le total général, alors que seuls ceux qui y suivent leur branche principale figurent dans le détail de la section professionnelle.

### **Corps enseignant**

Le 31 décembre 2005, le Conservatoire comptait 47 (52) professeurs nommés, 34 (29) chargés de cours et 2 (3) remplaçants.

#### **Départs**

Monsieur Julien Baud, *cor*  
 Monsieur Valentin Faivre, *big-band*  
 Monsieur Maxime Favrod, *percussion*  
 Monsieur Jacques Henry, *trombone*  
 Monsieur Louis-Alexandre Overney, *percussion*  
 Madame Marie-Claire Pignolo, *guitare*  
 Monsieur Claudio Pontiggia, *cor*

#### **Engagements**

Monsieur Jean-Pierre Berry, *cor*  
 Monsieur Pascal Pons, *percussion*  
 Monsieur Cyril Regamey, *percussions digitales*  
 Monsieur Giuseppe Serge Saitta, *traverso*  
 Monsieur Olivier Theurillat, *trompette*  
 Madame Isabella Vanossi, *cor*

#### **Jubilaires**

20 ans d'activité	Monsieur Jacques Henry, <i>trombone</i> Madame Catherine Jébéjian-Courvoisier, <i>piano</i>
30 ans d'activité	Monsieur Samuel Terraz, <i>violon</i> Madame Mouna Walter, <i>piano</i>

### **Personnel administratif et de direction**

Etat au 31 décembre 2005: 1 directeur à 100%, 1 chargé de mission à 70%, 1 chargé de mission à 30%, 1 secrétaire à 100%, 1 collaboratrice administrative à 80%, 1 collaboratrice administrative à 70%, 1 bibliothécaire à 50%.

#### **Changements**

Au début de l'année, Mme Francine Dubois a diminué son taux d'emploi, et M. Johann Robert a été engagé à temps partiel. Fin août, Mme Dubois a pris sa retraite, après 20 ans d'activité. M. Robert a dès lors travaillé à temps complet. A noter qu'un responsable de la HE-ARC avait participé à l'audition de M. Robert, engagé provisoirement comme secrétaire en vue d'occuper le poste d'administrateur au moment de la modification prévue des structures du Conservatoire.

### **Titres décernés**

2	(13)	certificats d'études non-professionnelles (harpe: 1, trompette: 1)
1	(5)	certificat supérieur d'études non-professionnelles (piano: 1)
3	(8)	certificats d'entrée en section professionnelle (clavecin: 1, piano: 2)
12	(7)	diplômes d'enseignement instrumental (clarinette: 2, harpe: 1, hautbois: 1) percussion: 2, piano: 1, saxophone: 1, violon: 1, violoncelle: 3)

3	(0)	diplômes d'enseignement des branches générales (option solfège et écriture)
1	(0)	diplôme de musique de chambre – filière II (piano: 1)
3	(1)	attestations de perfectionnement (flûte: 1, piano: 1, violoncelle: 1)
3	(2)	prix de virtuosité (flûte: 2, piano: 1)

### Résultats de concours

#### Concours national d'Exécution Musicale, Riddes

Picard Jean-Claude, *flûte*, classe de Michel Bellavance 2<sup>e</sup> prix

#### Concours International Léopold Bellan, Paris

Roussel-Galle Laurent, *saxophone*, classe de Laurent Estoppey 2<sup>e</sup> prix

#### Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ) – Finale, Lugano

Krajka Raphaël, *piano*, classe de Claude Berset 1<sup>e</sup> prix avec distinction

Treichel Johan, *piano*, classe de Catherine Courvoisier 3<sup>e</sup> prix

#### 13<sup>e</sup> Concours d'exécution musicale, La Chaux-du-Milieu

Abbet Yann, *trompette*, classe de Patrick Lehmann 1<sup>e</sup> prix (catégorie C)

Greub Garance, *clarinette*, classe de Jean-François Lehmann 1<sup>e</sup> prix (catégorie C)

Hiyama Setsuko, *flûte*, classe de Michel Bellavance 3<sup>e</sup> prix

Huguenin Timothée, *trompette*, classe de Philippe Thommen 2<sup>e</sup> prix (catégorie A)

Kindynis Sakura, *flûte*, classe de Michel Bellavance 1<sup>e</sup> prix

Mihai Lavinia, *flûte*, classe de Michel Bellavance 2<sup>e</sup> prix

Rizzo Rosario, *trombone*, classe de Jacques Mauger 2<sup>e</sup> prix (catégorie D)

Saucy Isabelle, *trombone*, classe de Martial Rosselet 2<sup>e</sup> prix (catégorie C)

Tardy Pauline, *flûte*, classe d'Helga Loosli 1<sup>e</sup> prix (catégorie C)

Tschopp Aurélien, *cor*, classe de Julien Baud 1<sup>e</sup> prix (catégorie B)

Tschopp Florian, *trompette*, classe de Patrick Lehmann 1<sup>e</sup> prix (catégorie A)

#### 8<sup>e</sup> Concours d'interprétation musicale, Lausanne

Sanchez Viva, *piano*, classe de Catherine Courvoisier 2<sup>e</sup> prix

#### Concours international de l'Association Franz Lehar, Città di Racconigi (Italie)

Treichel Johan, *piano*, classe de Catherine Courvoisier 2<sup>e</sup> prix (catégorie III)

#### Concours international de Piano, Bari (Italie)

Berruex Christophe, *piano*, classe de Jorge Pepi 1<sup>e</sup> prix (16 – 18 ans)

Carlos Quesada, *piano*, classe de Jorge Pepi 1<sup>e</sup> prix (19 – 23 ans)

#### Concours international de piano "Roma 2005", Rome

Treichel Johan, *piano*, classe de Catherine Courvoisier 3<sup>e</sup> prix (catégorie A)

#### Probespieltraining de la Haute école spécialisée bernoise

Camichel Nadja, *flûte*, classe de Michel Bellavance 1<sup>e</sup> place ex aequo

### Auditions, examens, concerts et autres manifestations

#### Auditions

125 (130) auditions ont eu lieu en 2005, dont 88 à la Salle Fallier, 18 dans les locaux de la Gare, 8 à la Salle de Rythmique, 7 au Locle et 4 dans divers autres lieux.

#### Examens

Examens instrumentaux, école de musique: 453 (y compris 8 harmonie préparatoire - 218 solfège - 7 solfège PP - 3 instrumentaux PP)

Examens branches théoriques, section professionnelle: 156 (y compris 26 lecture instrumentale)

Examens musique de chambre: 32 groupes

Examens instrumentaux, section professionnelle: 111 en été + 17 en mars, dont 50 récitals publics

Admissions: 12

*N.B. 3 examens publics d'étudiants chaux-de-fonniers se sont déroulés sur le site neuchâtelois*

### Concerts des Heures de Musique

(c) signifie que le musicien concerné est professeur au Conservatoire de La Chaux-de-Fonds – Le Locle, (n) qu'il enseigne au Conservatoire de Neuchâtel.

23 janvier	Anne Bassand (c), <i>harpe</i> – Jérôme Capeille, <i>hautbois</i> / Retransmis par la RSR – Espace 2. Salle Faller.
06 février	Quatuor Sarastro et Barbara Locher, <i>soprano</i> /. En collaboration avec la 10 <sup>e</sup> saison du Nouvel Ensemble Contemporain (NEC). Salle Faller.
19 février	Chœur et Orchestre du Conservatoire neuchâtelois. Les sept dernières paroles du Christ, J. Haydn. Nicolas Farine(c), <i>direction</i> . Temple Farel, La Chaux-de-Fonds. Repris le 20 février au Temple du Bas.
13 mars	Quatuor Sine Nomine – Patrick Genet, <i>violon</i> – François Gottraux, <i>violon</i> – Hans Egidi, <i>alto</i> – Marc Jearmann, <i>violoncelle</i> / Salle Faller.
Octobre	"Et si Bacon... un opéra". Nouvel Ensemble Contemporain, avec Armand Arapian, Nicholas Warden, Miriam Aellig, Laure-Anne Payot et Nicolas Bauchau. Musique de François Cattin (c), livret de Sandro Marcacci. François Cattin (c), <i>direction</i> . Temple Allemand, La Chaux-de-Fonds.
1 <sup>e</sup> novembre	Vienne 1900. Nouvel Ensemble Contemporain / Salle de Musique de L'Heure Bleue.
06 décembre	Dans les murs de l'Eplattenier. Coraline Cuenot, <i>piano</i> / Musée des Beaux-Arts, La Chaux-de-Fonds.

### Fête de la Musique / Fête du Conservatoire

18 juin	Divers concerts à la salle Faller. Présentation d'instruments. Bal.
19 juin	Brunch musical

### Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse

12 mars	Éliminatoires régionaux (piano, percussion, accordéon). Concert final des Lauréats. Salle Faller.
---------	---

### Divers

11 février	Chœur du Lycée Blaise-Cendrars et ensemble à vents du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds / Œuvres de Janacek, Cordero (c), Stravinsky. François Cattin (c), <i>direction</i> . Salle de Musique de L'Heure Bleue.
19 mars	Concert-apéritif. Concert final des élèves de l'atelier de Musique Contemporaine donné par Mireille Bellenot (c). ABC à La Chaux-de-Fonds. En collaboration avec les Concerts de Musique Contemporaine (CMC) et le centre de culture de l'ABC.
19 mars	Journée Bach durant 24 heures. Concert Bach toutes les heures par les professeurs et élèves du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds/Le Locle. Salle Faller.
30 avril	Création d'une œuvre de Lee Mattford par le Big Band des Elèves du Conservatoire (BEC). Valentin Faivre (c), <i>direction</i> , en collaboration avec l'Ensemble à cordes du Conservatoire Populaire de Genève. Concert repris à Genève le 28 mai.
22 mai	"La Chaise de van Gogh", création d'Isabelle Aboulker. Camerata du Conservatoire, P.-H. Ducommun (c), <i>direction</i> , avec 250 musiciens français et suisses des conservatoires de Belfort, Besançon, Bienne, Delémont, Dole, La Chaux-de-Fonds, Lons-le-Saunier, Neuchâtel,

	Pontarlier et du Jura bernois. Concert repris le 21 mai à Dole, le 28 mai à Bienne et le 29 mai à Besançon.
16 et 17 avril	"L'Histoire du petit tailleur", musique de Tibor Harsanyi. Ensemble instrumental du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds. "La ménagerie de Tristan", musique et direction de Claude Berset (c). Théâtre de L'Heure Bleue.
19 avril	Concert-sandwich. Etudiants des classes professionnelles du Conservatoire. Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds.
17 au 27 août	8 <sup>e</sup> festival des Jardins Musicaux. Grange aux concerts, Cernier. Nombreuses participations de professeurs et d'étudiants. Création, par le Big Band du Conservatoire, d'une œuvre de Claude Berset (c) sous la direction du compositeur.
26 et 27 novembre	Eliminatoires et finale du Concours d'interprétation musicale "Prix Miéville-Hory 2005". Conservatoire, salle Faller.
31 décembre	Réveillon avec le duo Youkali (Geneviève Eichmann Baer (c), <i>piano</i> et Nicole Jaquet Henry (c), <i>chant</i> ) et les Wiener Bonbons (Carole Haering (n), <i>violon</i> – Félix Holler, <i>piano</i> – Kiril Ivanov, <i>contrebasse</i> – Jean-François Lehmann (c), <i>clarinette</i> – Christian Mermet (n), <i>flûte</i> – Magdalena Morosanu, <i>violoncelle</i> – Louis Pantillon (n), <i>violon</i> ). Salle Faller.

#### **Manifestations diverses organisées par des tiers au Conservatoire**

30 janvier	Orchestre de chambre de La Chaux-de-Fonds / . Pierre-Henri Ducommun (c), <i>direction</i> . Salle Faller
02 février	Récital de violon, Chimène Gosteli. Salle Faller.
25 février	Concert-anniversaire pour les 70 ans de Monsieur Frédy Taillard. Pierre-André Taillard (c), <i>clarinette</i> & Eduardo Torbianelli, <i>piano</i> / Salle Faller
20 mai	"Concert fébrile" dans le cadre du festival "Les Amplitudes". Salle Faller.
21 et 22 mai	Stage de danse sensible. Salle de rythmique.
15 et 16 août	Conférence donnée par le Centre culturel espérantiste de La Chaux-de-Fonds. Salle Faller.
11 septembre	Concert d'inauguration du clavecin privé de François Badoud. Salle Faller.
25 octobre	20 <sup>e</sup> anniversaire de l'antenne de La Chaux-de-Fonds de l'Université du 3 <sup>e</sup> âge, avec la participation d'étudiants du Conservatoire. Salle Faller
05 novembre	Colloque "Le Corbusier", organisé par la Fondation "Le Corbusier", avec la participation d'étudiants du Conservatoire. Salle Faller.
23 novembre	"Tangos de Piazzolla", Ensemble Triade, mené par Marc Paquin (c), <i>violon</i> . Salle Faller.

#### **Conférences, cours spéciaux, formation continue**

##### **Master Class**

14 janvier	Master Class de percussion, donné par Emmanuel Séjourné.
20 au 22 mai	Master Class de flûte traversière, donné par Aurèle Nicolet.

27 au 30 septembre Master Class de clarinette, donné par Sabine Meyer et Rainer Wehle dans le cadre de la semaine artistique du Rotary-Club de La Chaux-de-Fonds.

### **Préparation aux examens, Marc Bourdeau**

Du 25 février au 06 mars – du 18 mai au 1<sup>e</sup> juin – du 08 au 18 décembre.

### **Musique de chambre**

17 au 20 novembre Camp de Musique de chambre destiné aux élèves professionnels, Blonay.

### **Ateliers**

15 et 22 janvier Les instruments graves. Exploration sonore des timbres graves par des combinaisons de différents instruments, à travers le répertoire de "Graves Tendresses" et de la musique du 17<sup>e</sup> siècle.

22 janvier Le Hautbois. Découvrir les aspects cachés de cet instrument: sa mécanique, son réglage, l'entretien, les anches, son répertoire, etc.

21 janvier et 28 février Chœur "FA-MI". Chansons traditionnelles et jeux vocaux, pour chanter en famille, toutes générations confondues, des grands-parents aux petits-enfants.

Dès Octobre Des mots pour des sons. Imaginé autour des concerts des Heures de Musique, l'atelier confronte histoire de la musique et histoire de l'art.

04 et 18 novembre Chœur "FA-MI". Préparer Noël en jouant avec sa voix et en chansons, en famille, toutes générations confondues.

26 novembre Découvrir les cuivres. Démontage complet d'une trompette, d'un cor, etc., comment l'instrument est fabriqué, son entretien.

03 décembre Improvisation libre. A partir de points de départs variés (image, histoire, bruit, phrase musicale...), on invente une musique affranchie de toute erreur, puisqu'il n'y a pas de partitions.

### **Formation continue**

06 et 07 avril Atelier de pédagogie générale II, animé par Julio Fernandez.

15 et 16 août Pathologies posturales, dirigé par Aude Hauser-Mottier

17, 18 et 19 août Technique de la percussion sur table, dirigé par Catia Olivia

29 octobre Conférence "L'enseignement du piano avant 5 ans" par Robert Kaddouch.

26 et 27 novembre Stage de théâtre pour musiciens, dirigé par Françoise Boillat

10 décembre Développement du sens rythmique, animé par Olivier Nussbaum

### **Formations complémentaires réparties sur l'année:**

Les élèves des classes professionnelles qui le souhaitent ont bénéficié d'un suivi en Technique Alexander assuré par François Gremion.

La deuxième année de formation en "Pédagogie de la Musique et du Mouvement", dirigée par Anne-Marie Grosser et proposée par le Conservatoire neuchâtelois, s'est terminée en septembre 2005.

### **Echanges inter-Conservatoires**

Les 21 et 22 avril, nos classes professionnelles de flûte traversière sont allées suivre un stage à la "Guildhall school of music and drama" de Londres avec la classe de Monsieur Philippa Davis.

Du 20 au 25 septembre, des professeurs et élèves des classes professionnels se sont rendus en Pologne pour un échange avec les conservatoires de Varsovie et de Cracovie. Concerts à Varsovie les 22 et 23 septembre et à Cracovie le 24 septembre.

### ***Orchestre du Conservatoire neuchâtelois (ODCN) (voir p. 123)***

#### ***Divers***

Du 25 avril au 04 mai ont eu lieu les traditionnelles "Semaines portes ouvertes" du Conservatoire, où chacun peut venir assister librement aux leçons.

Les 02, 03 et 04 septembre, les étudiants du Conservatoire ont tenu un stand à la Braderie. Les bénéfices dégagés ont été versés au Fonds pour les bourses d'étudiants de l'Association des Amis du Conservatoire et des Heures de Musique. En même temps, le hall de la Salle Faller a abrité l'Accueil Dodo organisé par La Croix-Bleue.

Du 22 au 27 août, une exposition de piano a été organisée dans la salle Faller par "Piano Assistance".

#### ***Bibliothèque***

<b>Prêt</b>	<b>Total</b>
Prêts	798
Retours	864
Prolong.	189
Rappels	402

<b>Catalogage</b>	<b>Total</b>
Création de notices	454
Raccrochage	421

## **14. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES**

### **14.1. Généralités**

#### ***Commission cantonale des biens culturels***

La commission cantonale des biens culturels a siégé deux fois en séance plénière en 2005. Treize séances d'évaluation des bâtiments hors zone à bâtir ont en outre eu lieu, avec des représentants des communes concernées, de la commission et du service.

#### ***Personnel***

- 1 chef de service 100%
- 1 architecte 60%
- 1 technicien 100%
- 1 archéologue médiéviste 70%
- 2 historiennes des monuments 90% et 70%
- 1 historienne de l'art 30%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 2 collaboratrices administratives 70% et 50%

### **14.2. Connaissance**

#### ***Recensement des bâtiments***

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Quatre personnes s'en occupent à temps partiel: deux collaborateurs du service, Mme Nicole Froidevaux et M. Bernard Boschung, et deux chercheurs mandatés par la Société suisse des traditions populaires, Mme Annette Combe et M. Daniel Glauser. Ce recensement complète celui des zones d'ancienne localité. Terminé à fin 2005 pour les districts du Val-de-Ruz, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers, il sera achevé pour l'ensemble du canton en 2006, ce qui facilitera notablement l'application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir. Cet important travail devrait en outre être mis en valeur par la publication de l'ouvrage neuchâtelois de la série "Les maisons rurales de Suisse", pour autant que son financement puisse être assuré.

#### ***Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires***

Le service a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes. Les principaux édifices concernés cette année ont été le château et la villa gallo-romaine de Colombier, le temple d'Engollon, la Collégiale de Neuchâtel et la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds.

Une collaboration se poursuit avec les responsables de l'inventaire des observatoires français, le Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, l'observatoire de Neuchâtel et le service des bâtiments pour la mise en valeur des bâtiments et des collections des observatoires de l'Arc jurassien.

Le conservateur a également participé aux séances du groupe de travail mis sur pied par le département pour la mise en valeur du patrimoine horloger du canton, ainsi qu'à celles de la commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels et du groupe de travail chargé de la préparation de la candidature à l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

### 14.3. Protection

#### *Arrêtés de mise sous protection et à l'inventaire*

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour les objets suivants:

**La Chaux-de-Fonds:** Sombaille 27 (extension de classement); **Valangin, Noiraigue et Travers:** six fortins du 20<sup>e</sup> siècle; **Le Locle:** anciens hangars ferroviaires, Côte des Billodes; **Columbia:** jardin du Pontet; **Boudry:** Hôtel de la Truite et bâtiment dit "la Grande salle" à Champ-du-Moulin.

Le Conseil d'Etat a aussi adopté un arrêté de mise à l'inventaire pour **Savagnier**, au Petit-Chaumont, en application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir.

#### *Permis de construire et plans d'aménagement*

Les dossiers de permis de construire soumis au service concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir.

Le nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit:

2002	2003	2004	2005
225	222	231	228

### 14.4. Conservation

#### *Chantiers*

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par le service. Celui-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Plusieurs restaurations d'envergure ont été terminées cette année, en particulier celles de la Collégiale de Valangin, du bâtiment de 1642 du moulin de Bayerel à Saules, de la Maison Blanche et de la loge maçonnique à La Chaux-de-Fonds, et de la chapelle d'Enges. Elles ont permis la mise en valeur, voire le sauvetage, de plusieurs bâtiments de premier plan pour le patrimoine cantonal. L'un d'eux, la Maison Blanche, œuvre de Le Corbusier, devrait même être prochainement inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Le service a également étroitement collaboré à l'étude préparatoire à la restauration de la Collégiale de Neuchâtel.

### **Subventions cantonales et fédérales**

En 2005, 26 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 498.528 francs, et 17 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 361.794 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'éducation, de la culture et des sports. Les subventions cantonales versées en 2005 se sont élevées à 709.993 francs (sans compter le solde de la subvention cantonale pour la restauration du théâtre de La Chaux-de-Fonds octroyée par le Grand Conseil, soit 30.100 francs). Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 1.124.528 francs.

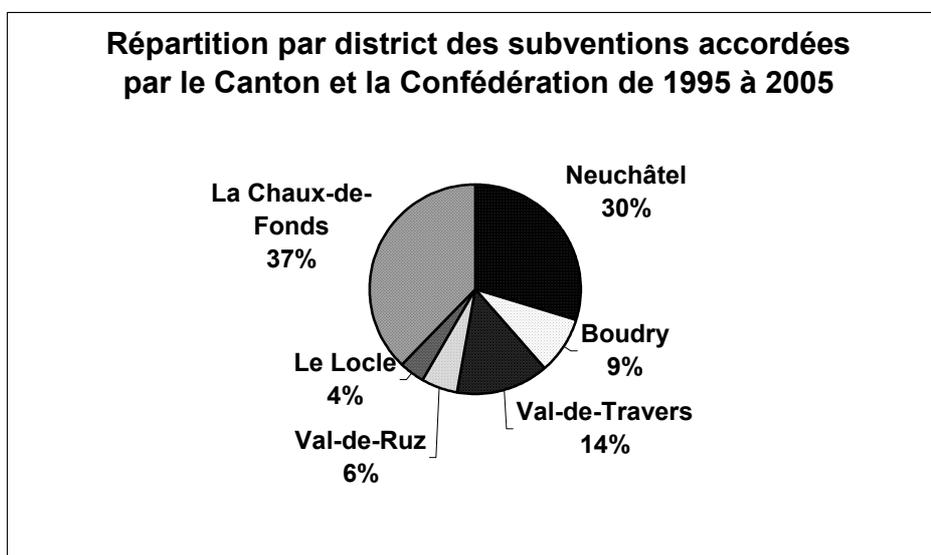
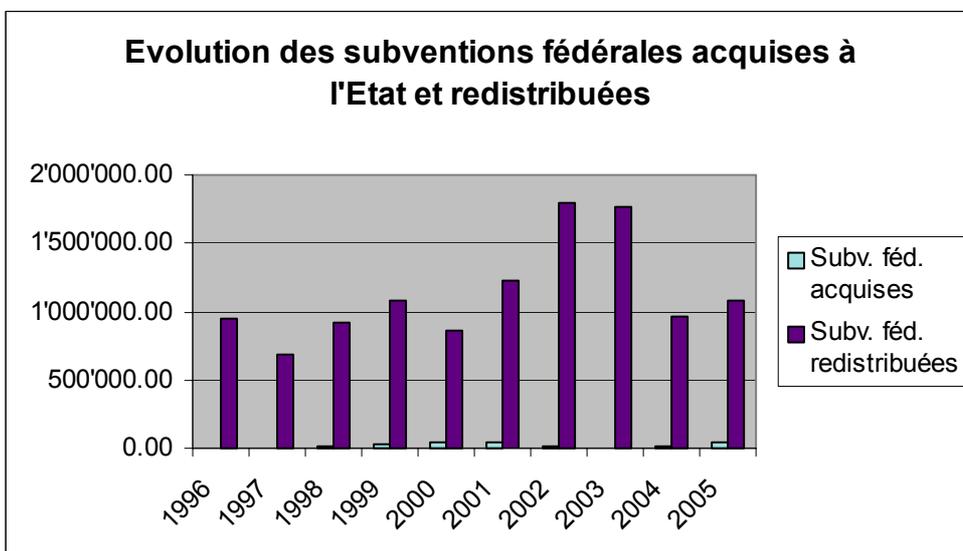
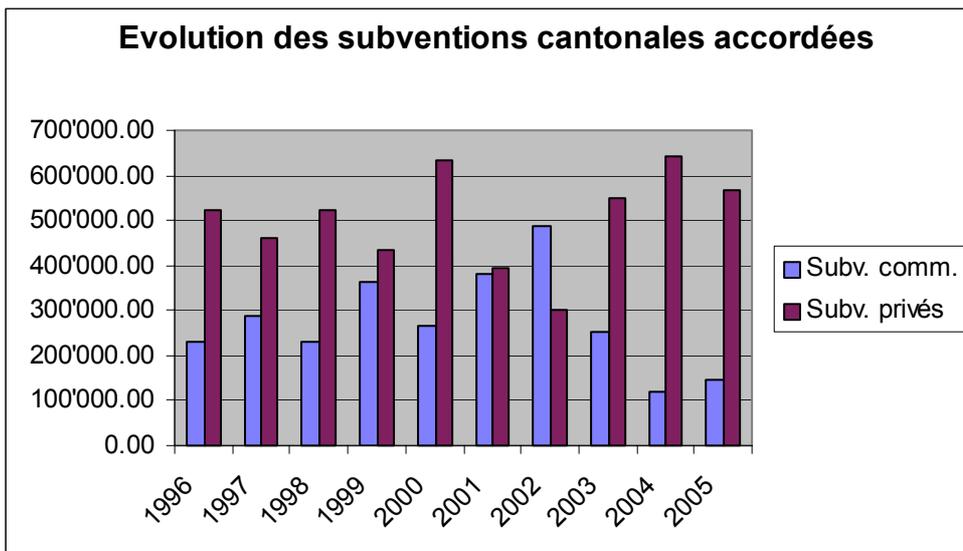
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier nos engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Au 31 décembre 2005, le montant des subventions cantonales à honorer pour des travaux en cours ou à venir s'élevait à près de 2.400.000 francs.

La liste des objets concernés par des mesures de subventionnement cantonales et parfois fédérales en 2005 est la suivante:

**Bevaix:** portique d'accès au temple; **Colombier:** Pontet 2, salon de musique; **Cornaux:** temple, fontaines de la Prévôté et du haut du village; **Cortailod:** temple, fontaine de la place du temple, Coteaux 34; **Couvet:** Grand-Rue 3; **Cressier:** Ruedebins 4-6; **Enges:** chapelle; **La Brévine:** temple, "Chez Petoud" 328; **La Chaux-de-Fonds:** Nord 115, Loge de l'Amitié, Serre 28, Jardinière 45, Parc 151, Serre 28, Fritz-Courvoisier 17, ferme des Brandt (Petites-Crosettes 6), **La Sagne:** Miéville 124; **Le Landeron:** hôtel de ville, tour de l'horloge et école de musique (Ville 2), Ville 6, Ville 20-22; **Le Locle:** bâtiment administratif des moulins souterrains du Col-des-Roches, **Marin-Epagnier:** Cité Martini 7; **Môtiers:** château d'Ivernois, poids public à la place de la Gare; **Neuchâtel:** Beaux-Arts 22, Faubourg de l'Hôpital 21, Boine 1, ancien abri à voyageurs de la rue des Saars, **Saint-Aubin:** temple; **Saint-Blaise:** temple; **Objet d'intérêt général:** participation cantonale au fonctionnement du Centre NIKE à Berne.

Le service est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour l'établissement de l'inventaire des collections du Laténium, du Château et musée de Valangin, du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, des collections Huguenin & Kramer du Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, pour le microfilmage de documents des archives de l'Etat, des archives de la ville de Neuchâtel et de la Bibliothèque publique et universitaire, ainsi que pour l'établissement d'une documentation de sécurité pour la collégiale de Neuchâtel et pour le recensement et la documentation des objets du patrimoine horloger neuchâtelois par le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

<b>Subventions accordées en 2005 par le Service de la protection des monuments et des sites</b>					
Subventions cantonales aux communes	Subventions cantonales aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'Etat	Subventions fédérales redistribuées	Total
<b>144'959.00</b>	<b>565'034.00</b>	<b>709'993.00</b>	<b>50'710.00</b>	<b>1'073'818.00</b>	<b>1'124'528.00</b>
20.42%	79.58%	100%	4.50%	95.50%	100%



## 14.5. Information

### ***Journées européennes du patrimoine et autres présentations publiques***

La 12<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 10 et 11 septembre 2005 sur le thème "Le patrimoine au présent, entre conservation et création". Les découvertes proposées ont permis aux quelque 2000 visiteurs de réaliser à quel point le patrimoine est en évolution constante. Des vestiges archéologiques du Laténium ou de Colombier au patrimoine horloger des Montagnes neuchâteloises, en passant par les églises médiévales et les moulins du Val-de-Ruz, professionnels de la conservation, associations et administrations oeuvrant pour la sauvegarde de lieux chargés d'histoire et entreprises créant le patrimoine de demain ont fait partager au public le résultat de leurs travaux.

En outre, les collaborateurs du service ont mené au cours de l'année plusieurs visites commentées et ont présenté des exposés à la demande de diverses associations et institutions, en particulier:

Visites: de "Neuchâtel au 19<sup>e</sup> siècle" dans le cadre du cours Patrimoine et Tourisme des Universités de Genève et de Neuchâtel, de l'Observatoire et du pavillon Hirsch pour la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, de l'Hôtel DuPeyrou pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique; des quartiers anciens, du château, de la collégiale de Neuchâtel, du château et des vestiges de la villa gallo-romaine de Colombier, du moulin de Bayerel, des temples de Valangin et d'Engollon, de la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds et de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu pour des différents groupes.

Conférences et cours: "Le Val-de-Travers au Moyen Age" pour l'université populaire du Val-de-Travers, "A la découverte du Neuchâtel médiéval, du palais des rois de Bourgogne à la ville des comtes de Neuchâtel" pour les enseignants de l'Espace Bejune, "Le Pays de Neuchâtel au Moyen Age, découvertes archéologiques récentes" pour les membres du Cercle jurassien d'archéologie, "S'il vous plaît, dessine-moi une école" pour Les Joies du Lundi, "Histoire des papiers peints en Suisse romande" dans le cadre d'un colloque ICOMOS, "Spécificités de l'architecture neuchâteloise (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) dans le cadre d'un cours sur l'architecture en Suisse à l'Université de Genève, "Formes des territoires communaux" et "Répartition du bâti régional" au Rotary-Club d'Yverdon; présentation du Landeron dans le cadre du cours "Pathologie du bâti historique" pour les étudiants l'EPFL, "Typologie du patrimoine rural" à l'Ecole d'ingénieurs de Lullier GE, "Patrimoine rural" pour les guides-interprètes du patrimoine à l'Ecole d'agriculture de Cernier, "Paysages ruraux de l'Arc jurassien" et "Architecture rurale et viticole", "Eglises, villes, villages et châteaux" dans le cadre du cours Patrimoine et Tourisme des Universités de Genève et de Neuchâtel, "Les églises du haut Moyen Age en Suisse" dans le cadre d'un cours de formation continue de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie.

En outre, signalons la participation de collaborateurs du service au colloque annuel des rédacteurs de l'Etude des maisons rurales en Suisse et au Festival Science et Cité aux Caves du Palais, pour la présentation de l'histoire du bâtiment.

Le conservateur a continué de siéger au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, des comités de l'Icomos et de la Société d'histoire de l'art en Suisse, de la commission scientifique de l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti, de la commission technique de la cathédrale de Lausanne et de la commission de restauration du temple de Grandson. Il a quitté à fin 2005 la présidence du Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne, a été chargé d'un enseignement sur la politique du patrimoine au Département d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel durant le semestre d'hiver 2004-05 et a poursuivi son enseignement de chargé de cours d'archéologie paléochrétienne et byzantine à l'Université de Fribourg au semestre d'été.

## **Publications**

On peut signaler les publications suivantes, dues aux collaborateurs du service:

J. Bujard, "La collégiale de Valangin et ses tombeaux au temps de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 73-90.

J. Bujard, C. Jäggi, H.-R. Meier, "Les églises" et "Cultes et croyances", dans *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen Age, vol. VI, Haut Moyen-Age*, éd. Société suisse de préhistoire et d'archéologie, 2005, pp. 119-144, 265-292.

A. Glaenzer, J. Bujard, "La ville de Valangin au Moyen Age", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 35-60.

D. Glauser, "Moulin de Bayerel, la scierie", dans *Nouvelle revue neuchâteloise*, No 85 – 22<sup>e</sup> année, Printemps 2005, pp. 39-45.

D. Glauser, "Systèmes d'alimentation des moulins à eau dans l'Arc jurassien", dans *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, No 48, pp. 29-46.

D. Glauser, "Forme des territoires et structure de l'habitat rural des cantons de Vaud et de Neuchâtel", dans *In Situ, Revue de l'inventaire du Ministère de la culture français, Direction de l'architecture et du patrimoine* (Revue en ligne <http://www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/index.html>).

C. Piguet, "La deuxième restauration de la Collégiale de Valangin", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 159-171.

C. Piguet, textes neuchâtelois de la plaquette et du site Internet des Journées européennes du patrimoine 2005 (<http://journées-du-patrimoine.ne.ch/>).

Ch. de Reynier, "Aux origines du château de Valangin", dans *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2005, pp. 7-34.

Ch. de Reynier, J. Bujard, "Le moulin de Bayerel au cours des siècles, approche archéologique", dans *Nouvelle revue neuchâteloise*, No 85 – 22<sup>e</sup> année, Printemps 2005, pp. 17-27.

Signalons également qu'une grande partie des photographies sur plaques de verre du service, de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle, est désormais consultable sur la base de données du réseau des bibliothèques de la Suisse occidentale (<http://www.rero.ch>), grâce au travail de mise en valeur effectué par le Département audiovisuel de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, qui a reçu en dépôt cette collection en 2005.

## 15. SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE

Faits marquants de l'année 2005:

- trois colloques internationaux ont été accueillis au Laténium;
- quatre prix ont récompensé le film « *Altaripa : aux sources de l'architecture navale celtique* »;
- depuis sa création (7 septembre 2001), le Laténium a reçu 200'000 visiteurs.

« L'union sacrée » fouilles – musée – université, unique en Suisse, continue à démontrer sa raison d'être, renforçant chaque pilier du trio.

### 15.1. Service d'archéologie

Bevaix-Sud, village lacustre d'il y a 3000 ans, livre aux plongeurs-archéologues ses structures parfaitement ordonnées.

La fin des chantiers de fouilles de l'A5 a entraîné le regroupement d'équipes, la rédaction de rapports, la fin progressive des contrats de droit privé; mais aussi des publications, sous forme d'articles nombreux.

Une monographie marque l'achèvement des fouilles du Landeron. Son titre: « *Le Landeron- Les Carougets. Vestiges protohistoriques, villas romaines, tombes et habitat médiévaux* », sous la direction de Pascale Hofmann Rognon (Archéologie neuchâteloise, 32, 2005).

### 15.2. Laténium

Inaugurée le 12 mai par M. Thierry Béguin, conseiller d'Etat, l'exposition « *Amphores à la mer. Epaves grecques et étrusques* » a remporté un beau succès; affiche, catalogue, scénographie ont été particulièrement appréciés. Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines et le Musée d'Histoire de Marseille (DRASSM), le Centre Camille Jullian de l'Université d'Aix-en-Provence, le Musée archéologique de Gela et la Surintendance pour les biens culturels et environnementaux de Caltanissetta (Sicile) ont généreusement prêté plusieurs de leurs trésors. Bleu profond de la mer, chants de baleines, odeurs épicées du marché antique ont contribué à créer une ambiance propice à la réflexion et au rêve.

Bien qu'un 200'000<sup>e</sup> visiteur ait été salué et fleuri, on observe un léger fléchissement (- 4%) dans la fréquentation annuelle du musée : 36'239 visiteurs en 2005. C'est le cas de presque tous les musées suisses, corollaire d'une économie moins prospère et d'une augmentation du nombre des institutions. Aux visiteurs du Laténium se sont toutefois ajoutés ceux du « *Festival Science et Cité* » (Neuchâtel, Caves du Palais): plus de 8000 personnes ont fréquenté le bâtiment historique où le SMAN présentait, aux côtés des autres musées de Neuchâtel et du SPMS, le thème « *La mémoire du bois* »; le laboratoire de dendrochronologie y fut présent dix jours durant, alors que le Laténium offrait au public la représentation théâtrale du « *Robinson de La Tène* », œuvre de Louis Favre contée et mise en scène par Frédérique Nardin.

Deux « journées portes ouvertes » ont fait le plein: le 5 juin, démonstrations de fonte du bronze, par des artisans burkinabés; le 11 septembre, la traditionnelle « journée du patrimoine » attira la foule au laboratoire de conservation-restauration, durant 13 visites guidées. Vif intérêt, donc, pour « les coulisses de l'exploit »!

Parmi les visiteurs de marque, signalons particulièrement S.E. Pier Benedetto Francese, ambassadeur d'Italie en Suisse; les membres du groupe parlementaire libéral-radical de l'assemblée fédérale, en compagnie de Monsieur Pascal Couchepin, chef du Département de l'intérieur; les membres de la Société suisse de droit pénal; la Banque Pictet (Genève); les services d'archéologie des cantons de Fribourg, Thurgovie et Zurich; la « Fondation du 125<sup>e</sup>

de La Neuchâteloise Assurances »; celle, aussi, du Château de Chillon; la direction du BUWAL; ainsi que l'équipe de « La Calypso », regroupant les collaborateurs du défunt commandant Cousteau, venue fêter au Laténium le cinquantième anniversaire des célèbres fouilles du Grand-Congloué.

### 15.3. Un film, quatre prix

Réalisé par Stéphane Brasey et Laurent Huguenin-Elie sous la direction scientifique de Béat Arnold, « *Altaripa : aux source de l'architecture navale celtique* » ne cesse de séduire les jurys des Festivals internationaux du film d'archéologie. Au cours de l'année, le film a été primé à quatre reprises. Après le festival de Nyon, ce furent ceux d'Amiens, de Besançon, puis de Bidasoa; qui virent la consécration à chaque fois, - comble de la gloire-, dans la catégorie « film à petit budget », du film neuchâtelois.

### 15.4. L'année des trois congrès

Le retentissement du Laténium se mesure aussi à l'intérêt qu'il suscite chez les archéologues professionnels. Par trois fois, nos collègues suisses et étrangers se sont donnés rendez-vous à Neuchâtel pour y tenir leurs assises annuelles et visiter le Laténium. Le Conseil d'Etat et l'Université ont apporté leur soutien à ces rencontres, qui ont permis de renouveler nos connaissances sur

- le Paléolithique avec l'« Hugo Obermaier Gesellschaft für Erforschung des Eiszeitalters und der Steinzeit », du 29 mars au 2 avril;
- le monde celtique avec l'« Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer », le 5 mai;
- les débuts de l'agriculture et de la domestication à l'occasion de « *Internéo* », du 30 septembre au 2 octobre.

Les collaborateurs(-trices) du SMAN et de l'Institut de préhistoire n'ont ménagé ni temps, ni compétence pour accueillir leurs éminent(-e)s collègues.

### 15.5. Mémoires de licence, Prix Jéquier, conférences, médias

Outre un travail consacré au Tessin, trois mémoires de licence soutenus à l'Institut de préhistoire ont été voués à l'archéologie neuchâteloise.

- Pierre-Dominique Balleys, « *Les stations littorales néolithiques neuchâteloises: réflexion spatiale sur l'occupation de la bande littorale nord-est du lac de Neuchâtel (du 39ème au 25ème siècle av. J.-C.)* »;
- Roxane Loser, « *L'industrie en roches polies de Marin/Les Piécettes (Neuchâtel): aspects pétrographique, technomorphologique et spatial* »;
- Sophie Maytain, « *Le matériel en bois de cerf du site néolithique de Marin-Les Piécettes (Neuchâtel) : approche typologique, technologique et spatiale* ».

Le « Prix Jean-Pierre Jéquier » a été octroyé par l'Université de Neuchâtel à Sonia Wüthrich, archéologue cheffe de projets, pour la qualité de sa gestion scientifique et administrative ainsi que la publication de l'ouvrage relatif au site mégalithique de St.-Aubin – Derrière la Croix, au pied du château de Vaumarcus (« *Archéologie neuchâteloise* », tome 29).

L'intérêt des médias pour le Laténium et l'archéologie neuchâteloise ne se départit pas; et le sujet a été traité sur les ondes à 6 occasions (RSR 1 ou 2, DRS, TSR), ainsi que dans plusieurs journaux et revues.

A 14 reprises, des collaborateurs du SMAN ont présenté communications ou posters lors de congrès en Suisse et en France.

Conférences du chef du SMAN:

- « *Archéologie des zones humides* » (UNINE, Faculté des Sciences);
- « *Aux origines de la sépulture* » (UNIL, Institut de psychologie; Monaco, Congrès international de préhistoire);
- « *Le temps de l'archéologue* » (Vaumarcus, Association neuchâteloise des industriels de l'horlogerie, de la microtechnique et des branches affiliées);
- « *Du silex au silicium* » (Yverdon, Y-Parc SA);
- « *Les territoires du Laténium, Parc et Musée d'archéologie de Neuchâtel (Suisse)* » (Paris, Forum Ptolémée);
- « *Les lacustres en Suisse* » (Porrentruy, Université du 3<sup>e</sup> âge);
- « *La préhistoire au bord d'un lac: 50 millénaires de paysages et de présence humaine au Laténium* » (Béziers, Congrès international sur la restitution et la reconstitution des sites archéologiques);
- « *Préhistoire et ethnologie* » (UNINE, Institut d'ethnologie);
- « *Archéologie et médias* » (UNINE, Institut de journalisme et communication).

## 15.6. Divers

Un buste de Paul Vouga offert par son fils Jean-Pierre, auteur de l'œuvre, a été inauguré par la commune d'Hauterive dans le square proche du Laténium.

Le label « Minergie » a été octroyé au Laténium. C'est la première fois que cette distinction honore un musée.

## 16. SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT

### 16.1. Personnel

#### Postes

- 1 archiviste cantonal, chef de service, à 100%
- 1 archiviste scientifique, adjoint au chef de service, à 100%
- 1 gestionnaire d'information à 80%
- 1 bibliothécaire-documentaliste à 100%
- 3 collaboratrices administratives à 100, 60 et 40% (2 postes)

Mme Rose Tam, gestionnaire d'information, a quitté le service le 31 octobre 2005. Elle sera remplacée, dès le 1<sup>er</sup> février 2006, par Mme Isabelle Giffard, spécialiste en systèmes d'information et de documentation.

Comme chaque année, le service a accueilli un stagiaire de l'Ecole de commerce de Neuchâtel et une apprentie. Le service a également bénéficié durant trois mois de la présence d'une archiviste stagiaire.

Cinq mandats ont été confiés à des ressources externes pour le catalogage de la bibliothèque, la reprise des données informatiques et le traitement des archives industrielles à Couvet.

En outre, le service des archives a été reconnu comme établissement d'affectation par le Département fédéral de l'économie. Depuis le 5 décembre 2005, un civiliste accomplit ses obligations au sein du service.

### Formation continue

Les collaborateurs du service des archives ont bénéficié de multiples opportunités de perfectionnement dans le domaine de la formation continue. L'ensemble des collaborateurs a notamment participé à une journée de sensibilisation et de formation à la conservation préventive et à la manipulation de documents précieux, dispensée par M. Andrea Giovannini, spécialiste en conservation et restauration de documents.

L'archiviste cantonal a donné un cours intitulé « Les archives dans l'administration », dans le cadre du programme de formation continue offert au personnel de l'État.

## 16.2. Visites de dépôts, entrées d'archives et classements

L'archiviste cantonal a visité huit services de l'administration, quatre communes, deux entreprises et trois particuliers. A l'occasion de ces visites, il a établi un diagnostic de l'état de conservation des archives et a donné des directives ou conseils d'amélioration et de traitement.

Du fait de l'absence prolongée de la personne responsable de la collecte des archives, cette dernière est nettement inférieure à ce qu'elle devrait être en temps normal. Au cours de l'année 2005, le service des archives de l'Etat a enregistré l'entrée de 93 mètres linéaires d'archives (175 mètres linéaires en 2005).

### Archives versées par les organes de l'Etat et les services de l'administration cantonale

Service	Libellé	Volume
Chancellerie d'État	Manuels du Conseil d'État, protocoles minutes du Conseil d'État, protocoles sommaires du Conseil d'État, courriers adressés au Conseil d'État (2002-2005)	2,2 mètres linéaires
Secrétariat général du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)	Archives du secrétariat général du Département de l'éducation, de la culture et des sports (1915-2000)	2,1 mètres linéaires
Service des établissements spécialisés (DSAS)	Archives du service des établissements spécialisés (1996-2004)	15,2 mètres linéaires
Office des faillites	Archives Klaus, Le Locle	40 mètres linéaires
Observatoire cantonal, Neuchâtel (DEC)	Archives du Groupe de recherches en géomagnétisme (1971-1994)	3 mètres linéaires
<b>TOTAL</b>		<b>62,5 mètres linéaires</b>

### Archives entrées par voie extraordinaire (dépôt, don, etc.)

Déposant	Libellé	Volume
M. Jean-Jacques de Tribolet, Neuchâtel (dépôt)	Archives des familles Ostervald et Meuron (XVIe – XXe siècles)	1,5 mètre linéaire
Mme Albert DuPasquier, Neuchâtel (dépôt)	Archives de la famille Mauler (1838-1996)	0,5 mètre linéaire
Mme et M. Fabienne et Roger Cachelin, Dombresson (don)	Archives Élise-Kiener (1890-1915)	0,5 mètre linéaire

Chambre de commerce de Neuchâtel (dépôt)	Archives de la Société des patrons confiseurs pâtisseries glaciers du Canton de Neuchâtel (1954-2000)	2 mètres linéaires
Club neuchâtelois d'aviation, Colombier (dépôt)	Archives du Club neuchâtelois d'aviation (1927-1996)	5 mètres linéaires
M. Rémy Scheurer, Hauterive (don)	Archives scientifiques Rémy-Scheurer	0,5 mètre linéaire
Étude Athémis, Neuchâtel (dépôt)	Archives de l'ancienne étude Clerc, Neuchâtel, (1816-1992), complément	0,5 mètres linéaires
Musée industriel du Val-de-Travers (dépôt)	Archives de l'entreprise Dubied et de l'atelier Léopold-Bourquin	20 mètres linéaires
<b>TOTAL</b>		<b>30,5 mètres linéaires</b>

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports a acquis un lot de documents relatifs à la révolution de mars 1848 dans le Val-de-Travers. Ces documents viennent compléter les nombreux fonds contenant des informations sur les événements de 1848.

En outre, le fonds des "Archives pour demain", déposé au Département audiovisuel de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, s'est enrichi de six nouveaux entretiens: Willy Kernen, André-A. Beyner, Lolita Morici, Noël Devaud, Charles Jorrs et Jean Cavadini. Le service des archives conserve une copie de sécurité de chaque entretien réalisé dans le cadre du programme « Archives pour demain ».

Un récolement complet des fonds conservés par le service des archives, entamé en 2004, a été accompli. Il permet de disposer d'une vision générale des fonds ainsi que de leur état de classement, de description et de conditionnement. Le nombre total de fonds ou sous-fonds identifiés est de 501, dont une part de 221, soit 44 %, nécessite soit un traitement complet (classement, description, cotation et conditionnement), soit un traitement plus léger.

Ce récolement servira de base à un plan d'action relatif au classement et à la description des fonds d'archives non traités. Parallèlement, une base de données des localisations des archives a été mise en place par l'archiviste adjoint et l'archiviste-stagiaire, dans le but de gérer plus rationnellement les espaces à disposition.

Vingt fonds d'archives ont été classés et inventoriés durant l'année 2004.

### 16.3. Bibliothèque

La réorganisation de la gestion de la bibliothèque des archives de l'Etat se poursuit dans le sens d'une meilleure connaissance des collections et d'une meilleure diffusion de l'information aux lecteurs. La bibliothèque s'est enrichie de 248 nouveaux titres en 2004, dont 133 ouvrages reçus. La politique d'achat est orientée vers l'histoire neuchâteloise, l'archivistique et l'histoire institutionnelle.

Le catalogage informatisé s'est poursuivi. On compte désormais un peu plus de 6000 notices d'ouvrages dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO), soit un accroissement annuel d'environ 1200 notices.

Le service participe au projet national de Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse, piloté par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Zurich. Le comptage des imprimés anciens et la rédaction d'une notice sur l'histoire des collections seront terminés en juin 2006.

## 16.4. Salle de lecture

Les horaires d'ouverture de la salle de lecture ont été élargis dès le 1<sup>er</sup> février 2005, avec l'ouverture en journée continue, de 8 à 17 heures. Cette amélioration a été très appréciée des lecteurs, puisque 532 personnes ont profité de cette facilité de travail. Parallèlement, un nombre important d'inventaires ont été mis à la disposition directe des lecteurs, en salle de lecture.

Le service a enregistré 2255 visiteurs. La salle de lecture a comptabilisé 1392 journées-lecteur et 11.117 documents communiqués. La provenance de nos lecteurs se répartit comme suit:

Provenance	Nombre de journées-lecteur	Pourcentage du total
<b>Etranger<sup>a)</sup></b>	<b>92</b>	<b>6,6%</b>
<b>Autres cantons suisses</b>	<b>324</b>	<b>23,3%</b>
<b>Canton de Neuchâtel</b>	<b>976</b>	<b>70,1%</b>
District de Boudry	214	21,9% <sup>b)</sup>
District de La Chaux-de-Fonds	45	4,6%
District du Locle	20	2%
District de Neuchâtel	537	55,1%
District du Val-de-Ruz	40	4,1%
District du Val-de-Travers	120	12,3%
<b>Total</b>	<b>1392</b>	<b>100%</b>

<sup>a)</sup> Allemagne, Argentine, Autriche, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège.

<sup>b)</sup> La part des lecteurs par district est calculée sur le total des lecteurs du canton de Neuchâtel uniquement.

## 16.5. Informatisation du service des archives de l'Etat, projet *FloraNE*

Le projet d'acquisition d'un outil de gestion informatique s'est poursuivi en 2005. Il est placé sous le contrôle d'un comité de pilotage regroupant le service des affaires culturelles, le service du traitement de l'information et le service des archives de l'Etat.

L'appel d'offres public, lancé le 17 décembre 2004 sur la base d'un cahier des charges détaillé, a donné lieu à six offres de fournisseurs. Après examen des dossiers et audition des candidats les plus intéressants, le choix du comité de pilotage s'est porté sur le logiciel *Flora* proposé par la société française Ever-Ezida et par la société Solsteam de Genève. *Flora* étant un produit nouveau sur le marché, le projet, baptisé *FloraNE*, est pilote. Il est entré dans sa phase concrète le 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Le service des archives a consacré une grande partie de l'été à consolider son plan de classement général et à préparer les données informatisées destinées à être importées dans le nouvel outil de gestion. Il s'agit d'environ 40'000 notices descriptives qui devront être transférées dans *FloraNE* au début de mars 2006. Parallèlement, les premiers travaux ont été consacrés à la réalisation d'un dossier complet de paramétrage du module de description archivistique selon la norme internationale de description *isad(g)*. La réalisation des paramétrages est planifiée en janvier 2006.

Par la suite, d'autres modules de gestion seront installés (recherche, communication, gestion des locaux de stockage, etc.). Suivront une phase de tests et de mise en production, ainsi qu'une phase de formation des utilisateurs. La clôture du projet est prévue en juillet 2006. L'outil pourra alors être présenté au public des archives et aux services utilisateurs.

## 16.6. Conservation préventive, restauration et microfilmage

Suite au rapport de M. Andrea Giovannini de 2004 sur l'état de conservation des archives anciennes, il a été commandé au même expert une étude détaillée relative à l'état des locaux affectés à la conservation et à la consultation des documents. En collaboration avec l'archiviste adjoint, M. Giovannini a décrit l'ensemble des locaux du service et a rendu un rapport comprenant un catalogue des mesures à entreprendre à court, moyen et long terme. Ces mesures vont faire l'objet d'une planification, en collaboration étroite avec le service des bâtiments de l'État.

Parallèlement, un nettoyage des locaux de conservation a été entrepris, comprenant notamment l'élimination de dépôts divers de fournitures obsolètes.

Les efforts de conservation du fonds des archives anciennes ont été également planifiés. En 2006, ce fonds d'environ 23.000 documents anciens sera totalement reconditionné et déplacé dans un local plus approprié. De même, les collections de cartes et plans et l'iconographie ont été déménagées dans une salle dont les dimensions permettent l'entreposage et la consultation de documents volumineux.

Les travaux de restauration ont porté, pour une somme d'environ 70.000 francs, sur les documents suivants, également entièrement reconditionnés:

- 1 registre de comptes médiévaux;
- 2 registres de reconnaissances (Val-de-Travers, 1479, et Gorgier, 1592);
- 1 registre d'actes de chancellerie (1419-1513);
- 162 plans et esquisses du fonds de l'architecte Léo Châtelain (château de Gorgier, église de Fenin);
- 35 parchemins scellés.

Les opérations de microfilmage systématique en deux exemplaires se sont poursuivies et ont porté sur un total de 75.730 prises de vue et sur un crédit de 65.000 francs. Les séries microfilmées en 2004 sont celles de la Chancellerie d'ancien régime ; 237 registres, 48 boîtes et 4 dossiers ont été ainsi microfilmés en 2005, à savoir :

- Administration royale : lettres à la Cour (1708-1848), lettres à Sa Majesté (1751-1848), lettres de la Cour et rescrits (1707-1848), lettres de Sa Majesté (1751-1848);
- Relations avec la Suisse : correspondance de la Suisse (1814-1830), lettres de la Suisse (1831-1848), lettres à la Suisse (1831-1850), Diète et députés neuchâtelois à la Diète (1813-1848).

## 16.7. Archives industrielles

Les travaux de réfection et d'installation des locaux d'archivage au Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle, à Couvet, menés par le service des bâtiments de l'État, sont sur le point d'être achevés. Quelques améliorations destinées à améliorer les conditions climatiques sont encore prévues. La capacité totale du site de Couvet est d'environ 2000 mètres linéaires. Les locaux sont également équipés d'une salle de travail et de consultation.

Les travaux de classement et d'inventaire des archives Dubied, coordonnés par M. Jean-Marc Barrelet, ont été menés tout au long de l'année 2005 et seront terminés au début de 2006. Trois personnes à temps partiel, recrutées sur mandat, ont mené à bien cette tâche importante.

La collecte d'autres fonds d'archives industrielles a commencé, avec la reprise, auprès de l'office des faillites, des archives de la faillite Klaus du Locle. Par ailleurs, le Musée industriel du Val-de-Travers a effectué le dépôt d'un fonds d'archives relatives à l'entreprise Dubied et à l'atelier de Léopold Bourquin. Ce fonds viendra compléter judicieusement celui appartenant à

l'État de Neuchâtel. L'effort de collecte sera renforcé en 2006. L'an prochain également, un certain nombre de fonds d'archives d'entreprises gérés par le service des archives de l'État rejoindront le site de Couvet.

### **16.8. Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels**

La commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels s'est réunie à trois reprises en 2005, à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et au Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle à Couvet. Par ailleurs, la composition de la commission a été renouvelée au début de la nouvelle législature. Les travaux de la commission ont porté sur deux axes principaux.

Le projet de répertoire cantonal des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels a été lancé et réunit la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et son département audiovisuel, les Archives de la Ville de Neuchâtel et les Archives de l'État de Neuchâtel. Une première liste sélective d'environ 200 fonds prioritaires a été établie. Le groupe de projet a, en 2005, établi un formulaire de description des fonds et un petit guide de rédaction qui s'appuient sur la norme *isad(g)* et sur l'expérience du département des fonds spéciaux de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La phase de description proprement dite s'ouvrira au début 2006. Une publication est prévue dans la première moitié de 2007.

L'attention de la commission s'est également portée sur les archives des communes neuchâteloises, qui avaient fait l'objet d'une enquête et d'un rapport en 2003. Les résultats de cette enquête ont été transmis à chaque commune. A la suite de cet envoi et pour répondre à de réels besoins d'information et de formation, des séances de travail sont planifiées dans chaque district, à l'intention des conseils et des administrateurs communaux. La première de ces séances est agendée en janvier 2006. Par ailleurs, dans le cadre de la formation continue, deux journées consacrées aux archives dans l'administration seront ouvertes au personnel communal, en décembre 2006.

Parmi divers sujets abordés par la commission figurent également la question de la conservation des données électroniques et le sort des archives industrielles dans le canton de Neuchâtel.

### **16.9. Divers**

Le service des archives de l'État a contribué à deux expositions neuchâteloises. D'une part, des documents du Fonds Aimé-Humbert ont été exposés au Musée d'ethnographie de Neuchâtel, à l'occasion de la réédition du *Japon illustré* (septembre 2005). Par ailleurs, en collaboration avec la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, le service a organisé une exposition visible à la BPUN du 4 novembre 2005 au 31 mars 2006, intitulée *Besançon – Neuchâtel. 800 ans d'échanges transfrontaliers*. Les documents exposés par le service des archives sont principalement des chartes et des comptes médiévaux illustrant les liens juridiques entre les deux cités de l'arc jurassien.

En outre, le service a monté deux expositions dans son vestibule réaménagé, l'une consacrée à l'histoire de l'absinthe, l'autre aux procès de sorcellerie en terre neuchâteloise.

Le service a assuré l'accueil et la visite de huit groupes : étudiants des Instituts d'histoire de l'Université de Neuchâtel et de l'Université de Berne, élèves des lycées Denis-de-Rougemont de Neuchâtel et Blaise-Cendrars de La Chaux-de-Fonds, étudiants en information/documentation de la Haute école de gestion de Genève, élèves du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, directeurs des maisons de retraite du Canton de Neuchâtel, archivistes de la Ville de Besançon.

Le service a également participé à des manifestations ouvertes à un public large. Des archives judiciaires ont été exposées et commentées lors des Journées portes ouvertes de la justice, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel, le 29 janvier 2005. Le service a participé à la Journée des bibliothèques universitaires, à l'occasion de la Journée mondiale du livre, le 28 avril 2005. Le Journal du Pasteur Frêne a été montré au public lors d'un colloque tenu à Tavannes, le 4 juin 2005. Enfin, en partenariat avec les Archives cantonales vaudoises et l'Université de Neuchâtel, le service a organisé, le 9 décembre 2005, à Neuchâtel, la Journée des archives transfrontalières jurassiennes, qui a réuni des professionnels des archives et des historiens, ainsi que des étudiants et des particuliers.

L'archiviste cantonal et l'archiviste adjoint participent à de nombreux projets collectifs, pilotés par des partenaires : le groupe de travail sur le patrimoine horloger, projets d'expositions du Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel, comité de lecture de la *Revue historique neuchâteloise*, etc.

L'archiviste adjoint est intervenu, à Berne, le 21 mai 2005, lors du colloque de la Société suisse d'histoire économique et sociale consacré aux "Services, essor et transformation du 'secteur tertiaire', XVe – XXe siècles". Il a par ailleurs publié, avec M. Jean-Daniel Morerod, un article intitulé "L'abandon des prétentions neuchâteloises sur La Neuveville (1316), un document retrouvé" dans la *Revue historique neuchâteloise* (2005, n° 3, p. 223-226). L'archiviste cantonal et son adjoint ont rédigé plusieurs articles biographiques sur des personnalités de l'histoire neuchâteloise pour le *Dictionnaire historique de la Suisse*.

L'archiviste cantonal est membre de la Conférence des directeurs des archives cantonales, des archives fédérales et de la principauté du Liechtenstein, ainsi que du comité national de l'Association des archivistes suisse. En outre, il assume la tâche de correspondant scientifique du *Dictionnaire historique de la Suisse* pour le canton de Neuchâtel. Enfin, en 2005-2006, il est chargé d'un cours à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, consacré à la pratique des documents et à une introduction au travail en archives.

## 17. COLLABORATION INTERCANTONALE

### 17.1. Conférence des chef-e-s de département

#### **Conférence intercantonale de l'instruction publique de la suisse romande et du Tessin (CIIP) et conférence des secrétaires généraux (CSG)**

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) exerce ses activités au profit des cantons latins conformément aux statuts du 9 mai 1996.

La CSG, qui réunit les secrétaires généraux des départements de l'instruction publique des cantons membres ou les chefs de service qui assument une fonction analogue et désignés par le chef de département, préavise, cas échéant d'entente avec les conférences de chefs de service concernées, l'ensemble des objets soumis à la Conférence.

La CIIP s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2005.

#### **Thèmes traités**

La Conférence a traité notamment des sujets suivants:

**Aspects politiques:** l'année 2005 restera marquée par la déclaration politique du 15 avril 2005 dans laquelle la CIIP a exprimé sa volonté de créer l'Espace romand de la formation visant notamment les objectifs suivants:

- l'âge d'entrée à l'école obligatoire : 4 ans;
- l'introduction du **plan cadre romand** (PECARO) comme outil central de coordination au niveau de l'école obligatoire;
- des **épreuves de référence communes** pour évaluer dans chaque canton et dans chaque région la manière dont les objectifs communs auront été atteints;
- le renforcement de la mise à disposition d'**outils communs** (moyens d'enseignement);
- le développement de **profils de compétence communs** et d'autres outils visant à améliorer, au niveau romand, la transition entre le secondaire 1 et 2;
- et la volonté d'**ancrer ces éléments** de coordination romande **dans une convention intercantonale** soumise aux parlements cantonaux.

Cela signifie que les parlements cantonaux auront l'occasion de se prononcer sur le bien-fondé d'une telle convention et sur son contenu.

Une telle convention a pour but de mettre en œuvre et de compléter, au niveau romand, les dispositions de l'**Accord intercantonnel sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse** (accord HarmoS de la CDIP): la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a en effet élaboré un vaste projet d'harmonisation scolaire en décidant de renforcer le concordat scolaire de 1970. Un tel projet s'inscrit à son tour dans le projet fédéral de **révision des articles constitutionnels sur l'éducation**.

On le voit: la convention scolaire romande, en parfaite cohérence avec l'évolution sur le plan national, **donnera une nouvelle assise aux efforts de coordination menés depuis plusieurs décennies** et renforcés ces dix dernières années en Suisse latine.

L'année 2006 sera consacrée aux indispensables consultations.

**PECARO:** la volonté politique exprimée plus haut est directement liée aux résultats positifs de la consultation organisée en 2004 sur le projet de plan cadre romand; la CIIP a pris acte des résultats au niveau des principes pédagogiques qui sous-tendent le PECARO, et des intentions politiques d'harmonisation des plans d'études. Le 15 avril 2005, la CIIP a publié un certain nombre de mesures qui permettront notamment de faire évoluer le PECARO jusqu'à son acceptation via la convention scolaire romande.

**Politique des langues:** suite à la stratégie décidée le 25 mars 2004 par la CDIP, la CIIP a mandaté les organes compétents afin d'étudier les éléments clés de sa mise en œuvre, soit notamment: l'introduction de l'anglais en 5<sup>e</sup> année et la généralisation des portfolios des langues. Des décisions d'opérationnalisation seront prises en 2006, à la lumière du développement du dossier en Suisse alémanique.

**Haute école de musique:** A la fin de l'année 2004, la CIIP a confirmé sa volonté de créer la Haute école de musique en réseau en tant que domaine de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Elle a transféré le pilotage du dossier au comité stratégique de la HES-SO. Ce dernier s'est attaché à la mise en place du domaine Musique de niveau HES et à la poursuite des travaux initiés pour l'accréditation des filières. Le demande d'accréditation devrait intervenir à fin 2006.

**Moyens d'enseignement des mathématiques:** Les cantons romands ont obtenu une édition unique à la rentrée 2005. Cette seconde collection a été allégée des dessins jugés non adaptés pour des manuels scolaires.

**Mobilité:** la CIIP s'est attachée à favoriser la mobilité des élèves de l'école obligatoire et ceux fréquentant des écoles du degré secondaire 2 par le biais d'un accord intercantonal.

A certaines conditions (absence de filière dans un canton, proximité géographique,...), cet accord permet à un élève d'effectuer ses classes dans le canton voisin, moyennant une contribution forfaitaire du canton de domicile.

**Enseignement spécialisé:** la CIIP conduit des travaux dans le cadre d'un nouvel accord intercantonal visant à améliorer les prestations destinées aux élèves sourds et malentendants. La décision politique sera prise en 2006.

**PISA:** La CIIP a pris connaissance des résultats de l'enquête internationale PISA 2003. Elle a commenté les résultats obtenus par les cantons romands lors d'une conférence de presse le 2 mai 2005. Plusieurs enseignements ont été tirés de cette étude et sont à l'origine d'objectifs de renforcement, dans le domaine de l'enseignement de la lecture par exemple.

## **Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH)**

Présidée par le conseiller d'Etat Hans-Ulrich Stöckling, chef du Département de l'instruction publique du canton de Saint-Gall, l'Assemblée plénière de la CDIP s'est réunie les 3 mars, 16 juin et 27/28 octobre 2005. Elle a notamment pris les décisions suivantes.

Le 3 mars 2005, en dépit des réserves de plusieurs cantons, elle s'est prononcée en faveur du maintien de principe de la possibilité d'un accès en HEP sans maturité gymnasiale pour les degrés préscolaire et primaire.

Lors de son assemblée du 16 juin 2005, elle a accepté la réalisation de la deuxième phase du programme national EVAMAR (évaluation de la nouvelle maturité), destinée à déterminer dans quelle mesure les nouveaux bacheliers et bachelières ont les compétences nécessaires pour entreprendre des études supérieures. Elle a aussi approuvé la révision des deux articles constitutionnels sur l'éducation dans leur version amendée au terme de la consultation antérieure. Elle a, par ailleurs, approuvé des recommandations sur la gratuité des prestations dites de base de l'orientation professionnelle, domaine qui, avec la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, est désormais du ressort exclusif des cantons. Elle a, enfin, adopté le programme de travail 2005, avec notamment pour objectif un nouvel accord intercantonal sur

l'harmonisation de la scolarité obligatoire, lié à l'adoption de standards contraignants dans trois disciplines (langue première, langues étrangères, mathématiques et sciences expérimentales) à la fin des 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années (projet HARMOS).

Les 27 et 28 octobre 2005, l'Assemblée plénière de la CDIP a adopté une déclaration sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école. Elle a, par ailleurs, confirmé la position de mars 2004 pour l'enseignement de deux langues étrangères à partir de l'école primaire. Elle a, enfin, adapté les règlements de reconnaissance des diplômes d'enseignement au système de Bologne (formations organisées en filières de bachelor et de master et correspondant à des crédits ECTS).

Il faut, enfin, relever que la CDIP joue un rôle-moteur dans la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) pour les domaines de l'enseignement spécialisé et des bourses et prêts d'étude. Pour l'enseignement spécialisé tout particulièrement, un accord intercantonal est en cours d'élaboration ; il devrait mis en consultation au printemps 2006

## 17.2. Conférence des chef-fe-s de service

La conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement (CSE), présidée par M. Georges Schürch, Directeur général du Cycle d'orientation du canton de Genève, s'est réunie à 6 reprises, les 23 février, 22 mars, 27 avril, 14 juin, 20 septembre et 16 novembre 2005.

Notons que la vice-présidence est assumée par M. Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel.

La conférence des chefs de service de l'enseignement traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à:

- exécuter les décisions de la Conférence et assurer leur application dans les cantons,
- étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes,
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence,
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants:

- Mathématiques 7-8-9
- Consultation sur le PECARO
- Scolarisation des élèves sourds et malentendants: rapport OPERA
- Rapports du Groupe de référence pour l'évaluation du travail des élèves - GRETEL
- Formation des cadres et des enseignants
- Convention sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques
- Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation - FREREF
- Cycle élémentaire -2/+2
- Plate-forme romande d'informations en Education à l'Environnement pour les enseignants
- Informations sur la Conférence des médias et des technologies dans l'éducation - COMETE
- Français: document destiné aux enseignants "L'enseignement/apprentissage du français"
- Politique des langues: Enseignement de l'anglais, Portfolio européen des langues (PEL), Groupe de travail langue (GTL), Enseignement de l'anglais dès la 5<sup>e</sup> année

- Projet vaudois "L'Ecole de l'égalité"
- Mathéval 2-4P
- Projet de la CDIP: Harmonisation de la scolarité obligatoire - HARMOS
- HES-S2, filières santé et social: transfert de l'année préparatoire au secondaire 2

### **17.3. Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles**

Les membres de la conférence suisse des délégués aux affaires culturelles se sont réunis à 3 reprises en 2005. Lors de ces rencontres, il a principalement été question du projet de loi sur l'encouragement de la culture et la Fondation Pro Helvetia mis en consultation par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Les membres de la CDAC ont également eu l'opportunité de faire connaissance avec M. Jean-Frédéric Jauslin, nouveau directeur de l'OFC.

En outre, ils se sont prononcés sur une série de dossiers relatifs à différents projets culturels suisses.

Les membres de la conférence romande des délégués aux affaires culturelles se sont réunis 5 fois en 2005.

Lors de ces réunions, les points suivants ont été abordés:

- Collaboration culturelle sur le plan romand,
- Politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'espace romand,
- Entretien et gestion de l'atelier d'artistes à Barcelone,
- Soutien au cinéma,
- Loi d'encouragement sur la culture et Pro Helvetia,
- Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la TSR.

En outre, lors de ces séances, de nombreux dossiers relevant d'un ou plusieurs cantons sont abordés afin de permettre des échanges d'informations ou des prises de position communes.

La présidence de cette conférence romande est assurée, pour la période 2005-2006 par M. Gérald Berger, chef du service des affaires culturelles du canton de Fribourg.

### **17.4. Conférences universitaires**

#### ***Conférence universitaire suisse***

La Conférence universitaire suisse s'est réunie à cinq reprises (24 février, 30 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 28 octobre et 1<sup>er</sup> décembre). Au centre des débats, figurait le projet de nouvelle loi sur les hautes écoles suisses dans la double perspective de la mise en place généralisée du système de Bologne et des articles constitutionnels sur l'éducation. Parmi les questions les plus délicates à résoudre, celles de la définition des coûts standards et du mode de financement des hautes écoles ont fait l'objet d'un premier débat. Ces travaux se révèlent plus difficiles que prévu et vont entraîner un report de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Une réforme profonde des hautes écoles s'annonce donc pour la fin de la décennie. Elle aura des conséquences non seulement au plan du pilotage institutionnel et du financement mais également par rapport aux exigences de l'assurance qualité dont le respect déterminera l'octroi des subventions.

Parmi les dossiers courants traités par la CUS, on relèvera particulièrement l'attribution des subventions à des projets de coopération (auxquels Neuchâtel participe, notamment par le

programme CIMENT), ainsi que l'analyse des nombreuses demandes d'accréditation déposées auprès de la Conférence et ayant fait l'objet de rapports circonstanciés par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). Le site <http://www.cus.ch> fournit les détails utiles.

### ***Conférence universitaire romande***

Désormais la Conférence universitaire de Suisse occidentale est incorporée à la Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti). C'est donc à cette section là que l'on trouvera les indications utiles..

## 18. TABLEAUX STATISTIQUES

### 18.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2005 <sup>a)</sup>

Villes principales et districts	Personnel nommé	Personnel engagé	Totaux	
			Nombre d'enseignants à temps complet	Nombre d'enseignants à temps partiel
<u>Villes</u>				
Neuchâtel	30	7	15	22
Le Locle	14	4	3	15
La Chaux-de-Fonds c)	48	12	15	45
<u>Districts b)</u>				
Neuchâtel (campagne)	20	11	14	17
Boudry d)	31	22	17	36
Val-de-Travers	7	8	6	9
Val-de-Ruz	12	17	10	19
Le Locle (campagne)	3	7	1	9
La Chaux-de-Fonds (campagne)	1	2	0	3
Totaux	166	90	81	175
			256	

- a) cette statistique ne comprend pas les enseignants préscolaires qui assurent un appui ou une décharge  
b) sans les classes des trois villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds  
c) dont un maître d'école enfantine  
d) dont un maître d'école enfantine à Corcelles-Cormondrèche et à Cortaillod

## 18.2. Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2005

Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2005

(1)

Villes principales et districts	Personnel nommé			Personnel engagé (3)			Totaux		
	Instituteurs		Institutrices	Instituteurs		Institutrices	Nombre d'instituteurs(trices) à temps complet		Nombre d'instituteurs(trices) à temps partiel
		Total			Total			Total	
<b>Villes</b>									
Neuchâtel	14	113	99	0	14	14	44	127	83
Le Locle	5	36	31	1	13	12	17	49	32
La Chaux-de-Fonds	37	182	145	4	35	31	46	217	171
<b>Districts (2)</b>									
Neuchâtel (campagne)	14	78	64		17	17	36	95	59
Boudry	25	127	102	5	51	46	58	178	120
Val-de-Travers	16	44	28	0	19	19	27	63	36
Val-de-Ruz	11	59	48	1	22	21	28	81	53
Le Locle (campagne)	3	18	15	0	10	10	6	28	22
La Chaux-de-Fonds (campagne)	0	5	5	1	2	1	1	7	6
	125		537	12		171	263		582
<b>Totaux</b>		<b>662</b>			<b>183</b>			<b>845</b>	
								<b>(4)</b>	

1. Cette statistique ne comprend pas les maîtres spéciaux, ceux du soutien pédagogique, de l'éducation par le mouvement, de l'appui langagier, ni les enseignants assurant un appui ou une décharge.
2. Sans les classes des villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.
3. Personnel possédant les conditions requises dans notre canton pour une nomination.
4. Au total : 137 instituteurs et 708 institutrices.

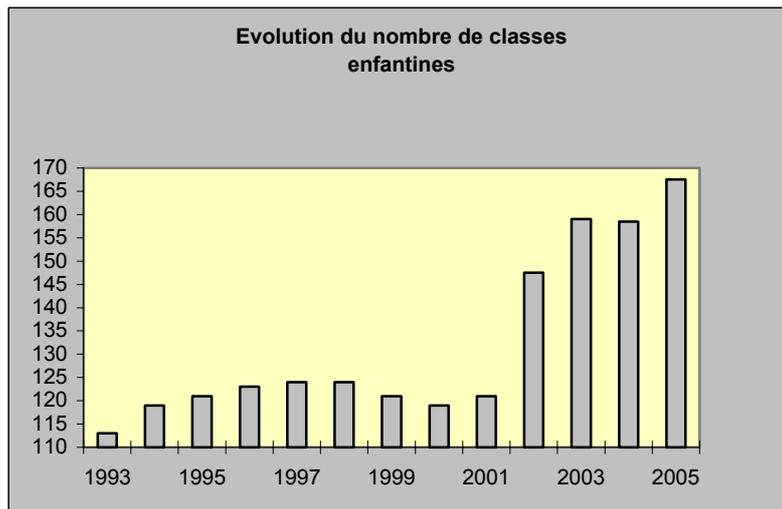
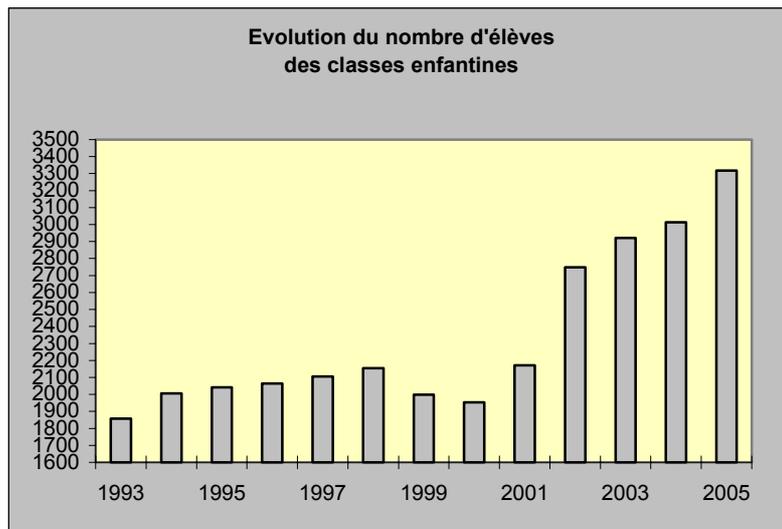
**18.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2005-2006**

LOCALITES	Nombre de classes reconnues	Effectif des élèves				Total	Personnel enseignant		
		4 ans		5 ans			Titulaires d'un poste complet	Titulaires d'un poste à temps partiel	Appuis et décharges a)
		filles	garçons	filles	garçons				
Neuchâtel	25	106	131	137	128	502	15	22	
Hauterive	2,5	8	11	16	14	49		9	1
Saint-Blaise-Enges	3	13	17	23	19	72	3		
Marin-Epagnier	4	18	28	16	30	92	3	2	1
Thielle-Wavre	1,5	11	9	4	9	33		3	
Cornaux	1,5	8	7	7	8	30	1	1	1
Cressier	2,5	9	9	13	16	47	2	1	1
Le Landeron	4	22	21	27	22	92	4		
Lignièrès	1,5	4	5	7	8	24	1	1	
Boudry	4,5	20	20	24	24	88	2	4	1
Cortailod	4,5	17	24	30	27	98	4	2	
Colombier	5	20	26	31	31	108	3	3	
Auvernier	1	8	4		4	16		2	
Peseux	4,5	12	15	29	22	78	2	4	
Corc.-Cormondèche	3,5	12	13	24	25	74	2	3	1
Bôle	1,5	4	5	9	7	25		3	
Rochefort	1	1	7	12	6	26		2	1
Bevaix	5	15	22	27	33	97	3	3	1
Gorgier	1,5	4	5	10	10	29		6	
Saint-Aubin-Sauges-Vaumarcus	3	5	12	11	16	44	1	3	1
Fresens-Montalchez	0,5	7	4	1	2	14		1	
Môtiers-Boveresse	1,5	6	9	5	7	27	1	1	
Couvet	2,5	14	11	15	16	56	1	3	
Travers	1	3	4	5	7	19	1		
Noiraigue	0,5		3	4	2	9		1	
Fleurier	3	15	16	20	23	74	2	2	
Buttes-St-Sulpice	1,5	9	11	4	4	28		2	
La Côte-aux-Fées	1	1	2	4	2	9		1	
Les Verrières-Les Bayards	1	3	6	8	6	23	1		
Cernier	2	11	11	9	16	47	2		1
Chézard-St-Martin	2	7	8	13	16	44	2		
Dombresson-Villiers-Savagnier-Fenin-Vilars-Fontaines	4	13	11	14	28	66	4		1
Fontaines	2,5	10	8	14	17	49		5	
Fontainemelon	1,5	6	8	6	7	27	1	1	
Les Hauts-Geneveys	1,5	6	6	8	7	27		3	
Boudevilliers	1	2	2	3	7	14		3	
Valangin	0,5	4	2			6		2	
Coffrane-Montmollin	1			8	11	19		2	
Coffrane	1	3	10	6	11	30		2	1
Les Gen.s.Coffrane	1,5	8	12	11	8	39	1	1	1
<b>totaux à reporter</b>	<b>111,5</b>	<b>445</b>	<b>535</b>	<b>615</b>	<b>656</b>	<b>2251</b>	<b>62</b>	<b>104</b>	<b>13</b>

**Ecoles enfantines - Année scolaire 2005-2006 (suite)**

LOCALITES	Nombre de classes reconnues	Effectif des élèves				Total	Personnel enseignant		
		4 ans		5 ans			Titulaires d'un poste complet	Titulaires d'un poste à temps partiel	Appuis et décharges a)
		filles	garçons	filles	garçons				
Report	111,5	445	535	615	656	2251	62	104	13
Le Locle	9,5	45	43	58	52	198	3	15	
Les Brenets	1,5	4	7	10	4	25		3	
La Brévine	1	8	3	3	3	17		2	
Le Cerneux-Péquignot	1	5	1	2	2	10		1	
La Chaux-du-Milieu	1	2	4	7	4	17		1	
Les Ponts-de-Martel-	2	4	6	10	11	31	1	2	
La Chaux-de-Fonds	38	156	173	202	207	738	15	45	4
Les Planchettes	0,5	1	1		4	6		1	
La Sagne	1,5	8	1	9	7	25	1	1	
<b>Totaux</b>	<b>167,5</b>	<b>678</b>	<b>774</b>	<b>916</b>	<b>950</b>	<b>3318</b>	<b>81</b>	<b>175</b>	<b>17</b>

a) ces postes sont partiels



**18.4. Ecoles primaires année scolaire 2005-2006**

Localités	Nombre de classes y compris classes spéciales	Effectif des élèves			Personnel enseignant		
		Filles	Garçons	Total	Postes à plein-temps ou à temps partiel (titulaires de classes)	Maîtres spéciaux EP, AMT, soutien pédagogique, éd. mouvement et appui langagier <b>1</b>	Appuis et décharges <b>2</b>
<b>Neuchâtel</b>	85	710	785	1495	127	14	
<b>Hauterive</b>	7	71	65	136	9	6	1
<b>Saint-Blaise</b>	9	92	95	187	12	6	1
<b>Marin-Epagnier</b>	13	124	128	252	19	6	2
<b>Thielle-Wavre</b>	4	26	41	67	6	2	
<b>Cornaux</b>	4	39	40	79	5	3	
<b>Cressier</b>	9	80	68	148	12	3	1
<b>Enges</b>	1	3	9	12	2		
<b>Le Landeron</b>	14	125	125	250	24	4	1
<b>Lignièrès</b>	4	36	34	70	6	3	
<b>Total district</b>	150	1306	1390	2696	222	47	6
<b>Boudry</b>	18	143	178	321	25	5	2
<b>Cortailod</b>	15	138	150	288	23	4	2
<b>Colombier</b>	17	164	163	327	24	4	3
<b>Auvernier</b>	4	25	32	57	5	3	1
<b>Peseux</b>	18	152	180	332	25	5	1
<b>Corcelles-Corm.</b>	13	113	130	243	22	3	1
<b>Bôle</b>	5	53	53	106	8	1	1
<b>Rochefort</b>	3	24	24	48	4	1	1
<b>Bevaix</b>	12	101	139	240	18	5	1
<b>Gorgier</b>	5	43	61	104	7	3	1
<b>Saint-Aubin</b>	9	77	90	167	15	4	2
<b>Fresens</b>	1	4	7	11	1		1
<b>Vaumarcus</b>	1	4	7	11	1	1	1
<b>Total district</b>	121	1041	1214	2255	178	39	17
<b>Môtiers</b>	4	32	21	53	5	2	1
<b>Couvet</b>	9	77	66	143	13	3	1
<b>Travers</b>	4	37	36	73	4	2	1
<b>Noiraigue</b>	2.5	21	19	40	4	1	
<b>Boveresse</b>	2	12	15	27	2	2	
<b>Fleurier</b>	11	112	102	214	14	1	3
<b>Buttes</b>	3	22	19	41	5	1	
<b>La Côte-aux-Fées</b>	2	11	15	26	2	1	
<b>Saint-Sulpice</b>	3	24	24	48	5	1	
<b>Les Verrières</b>	3	18	32	50	5		
<b>Les Bayards</b>	2	13	12	25	4		
<b>Total district</b>	45.5	379	361	740	63	14	6
<b>Pour report</b>	<b>316.5</b>	<b>2726</b>	<b>2965</b>	<b>5691</b>	<b>463</b>	<b>100</b>	<b>29</b>

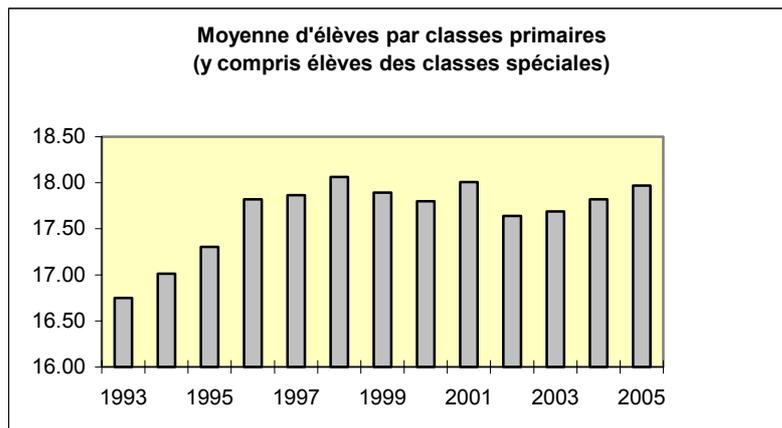
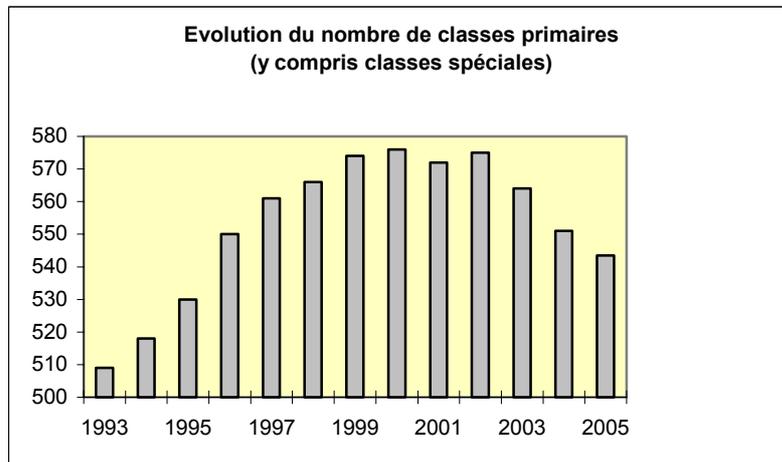
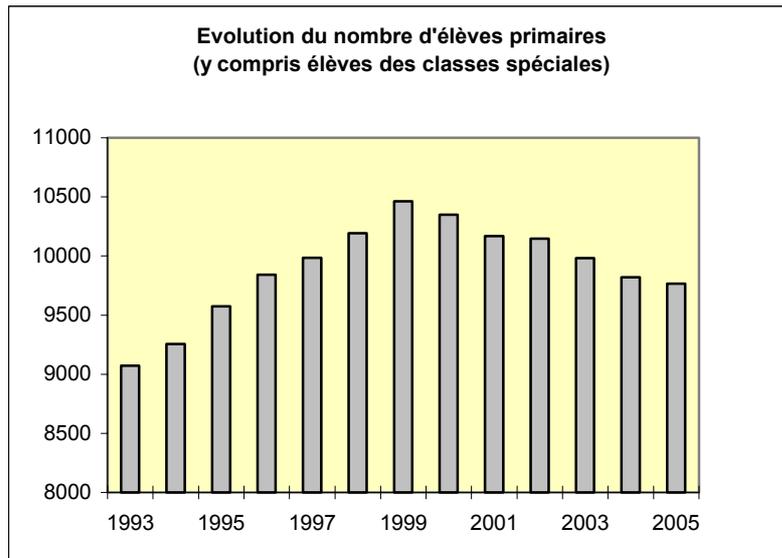
**Ecoles primaires année scolaire 2005-2006 (suite)**

Localités	Nombre de classes y compris classes spéciales	Effectif des élèves			Personnel enseignant		
		Filles	Garçons	Total	Postes à plein-temps ou à temps partiel (titulaires de classes)	Maîtres spéciaux EP, AMT, soutien pédagogique, éd. mouvement et appui langagier	Appuis et décharges 2
<b>Report</b>	<b>316.5</b>	<b>2726</b>	<b>2965</b>	<b>5691</b>	<b>463</b>	<b>100</b>	<b>29</b>
<b>Cernier</b>	5	51	51	102	7	4	
<b>Chézard-St-Martin</b>	7	56	69	125	11	1	1
<b>Dombresson</b>	8	66	82	148	10	3	
<b>Le Pâquier</b>	1	3	6	9	3		1
<b>Savagnier</b>	4	40	41	81	5	3	
<b>Fenin-Vilars-S.-E.</b>	3	24	24	48	5	3	
<b>Fontaines</b>	5	54	48	102	8	3	1
<b>Fontainemelon</b>	6	49	52	101	8	1	2
<b>Les Hauts-Geneveys</b>	3	33	28	61	6		1
<b>Boudevilliers</b>	1	10	9	19	2	2	
<b>Valangin</b>	2	13	24	37	3	2	
<b>Coffrane</b>	3	20	19	39	4	2	
<b>Les Gen.s/Coffrane</b>	4	33	51	84	5	3	2
<b>Montmollin</b>	3	22	26	48	4	3	
<b>Total district</b>	55	474	530	1004	81	30	8
<b>Le Locle</b>	32	277	283	560	49	18	2
<b>Les Brenets</b>	3	27	21	48	6	1	
<b>Le Cern.-Péquignot</b>	1	8	13	21	3	01	1
<b>La Brévine</b>	3	25	24	49	4	2	1
<b>La Chx-du-Milieu</b>	2	11	12	23	4	1	
<b>Les Pts-de-Martel</b>	5	52	44	96	8		2
<b>Brot-Plamboz</b>	1	11	12	23	3		1
<b>Total district</b>	47	411	409	820	77	23	7
<b>La Chaux-de-Fonds</b>	120	1057	1114	2171	217	39	2
<b>Les Planchettes</b>	1	16	7	23	1	2	2
<b>La Sagne</b>	4	28	29	57	6	3	1
<b>Total district</b>	125	1101	1150	2251	224	44	5
<b>Total</b>	<b>543.5</b>	<b>4712</b>	<b>5054</b>	<b>9766</b>	<b>845</b>	<b>181</b>	<b>52</b>

Remarques:

1 La plupart de ces postes sont partiels

2 Ces postes sont partiels



## 18.5. Ecoles secondaires

### Nombre de classes de l'enseignement secondaire 1 en 2005-2006

	Degré 6			Degré 7				Degré 8				Degré 9				T
	6 OR	6 TR	T	7 MA	7 MO	7 PP	T	8 MA	8 MO	8 PP	T	9 MA	9 MO	9 PP	T	
CESCOLE / Colombier	10.	2.	12.	4.	3.	3.	10.	4.	4.	3.	11.	4.	3.	2.	9.	42.
CESCOLE	10.	2.	12.	4.	3.	3.	10.	4.	4.	3.	11.	4.	3.	2.	9.	42.
CIVAB / La Brévine	1.		1.													1.
CIVAB	1.		1.													1.
CSC / Gorgier	6.	1.	7.	3.	3.	2.	8.	4.	3.	2.	9.	4.	2.	1.	7.	31.
CSC	6.	1.	7.	3.	3.	2.	8.	4.	3.	2.	9.	4.	2.	1.	7.	31.
CSVV / Cernier	5.	2.	7.	3.	3.	3.	9.	3.	2.	3.	8.	3.	3.	3.	9.	25.
CSVV / Les Geneveys-sur-Coffrane	2.		2.													2.
CSVV	7.	2.	9.	3.	3.	3.	9.	3.	2.	3.	8.	3.	3.	3.	9.	35.
CVT / Fleurier	7.	2.	9.	3.	2.	3.	8.	3.	3.	3.	9.	3.	3.	3.	9.	35.
CVT	7.	2.	9.	3.	2.	3.	8.	3.	3.	3.	9.	3.	3.	3.	9.	35.
ESCF / Les Crêtets-Bellevue	7.	3.	10.	3.	3.	3.	9.	2.	2.	2.	6.	3.	2.	3.	8.	33.
ESCF / Les Forges	6.	1.	7.	2.	2.	3.	7.	3.	3.	2.	8.	2.	2.	3.	7.	29.
ESCF / Numa-Droz	6.	2.	8.	3.	2.	3.	8.	3.	2.	3.	8.	3.	1.	2.	6.	30.
ESCF	19.	6.	25.	8.	7.	9.	24.	8.	7.	7.	22.	8.	5.	8.	21.	92.
ESIP / Les Ponts-de-Martel	1.		1.		1.	1.	2.		1.		1.		1.		1.	5.
ESIP	1.		1.		1.	1.	2.		1.		1.		1.		1.	5.
ESLL / Le Locle	7.	2.	9.	4.	2.	2.	8.	4.	2.	2.	8.	4.	2.	2.	8.	33.
ESLL	7.	2.	9.	4.	2.	2.	8.	4.	2.	2.	8.	4.	2.	2.	8.	33.
ESRN / La Côte	7.	1.	8.	5.	2.	3.	10.	4.	3.	3.	10.	4.	2.	2.	8.	36.
ESRN / Le Bas-Lac	5.	1.	6.	2.	1.	2.	5.	2.	2.	2.	6.	3.	2.	1.	6.	23.
ESRN / Le Mail	7.	2.	9.	3.	3.	3.	9.	3.	3.	3.	9.	3.	3.	3.	9.	36.
ESRN / Les Deux Thielles	5.	2.	7.	3.	2.	2.	7.	3.	1.	1.	5.	2.	2.	2.	6.	25.
ESRN / Les Terreaux	7.	2.	9.	3.	2.	2.	7.	3.	2.	1.	6.	3.	2.	1.	6.	28.
ESRN	31.	8.	39.	16.	10.	12.	38.	15.	11.	10.	36.	15.	11.	9.	35.	148.
Canton	89.	23.	112.	41.	31.	35.	107.	41.	33.	30.	104.	41.	30.	28.	99.	422.

## Nombre d'élèves de l'enseignement secondaire 1 en 2005-2006

	Degré 6						Degré 7						Degré 8						Degré 9						T													
	6-OR		6-TR		T	7-MA		7-MO		7-PP		T	8-MA		8-MO		8-PP		T	9-MA		9-MO		9-PP		T												
	F	M	T	F	M	T		F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T		F	M	T	F		M	T	F	M	T								
CESCOLE / Colombier	113	92	205	10	9	19	224	50	35	85	29	22	51	21	34	55	191	42	51	93	37	42	79	19	33	52	224	53	37	90	29	26	55	11	19	30	175	
CESCOLE	113	92	205	10	9	19	224	50	35	85	29	22	51	21	34	55	191	42	51	93	37	42	79	19	33	52	224	53	37	90	29	26	55	11	19	30	175	814
CIVAB / La Brévine	10	9	19				19							3	5	8	8																5	1	6	6		
CIVAB	10	9	19				19							3	5	8	8																5	1	6	6	38	
CSC / Gorgier	59	59	118	5	6	11	129	33	35	68	24	34	58	17	23	40	166	37	36	73	29	24	53	12	18	30	156	46	37	83	16	22	38	8	11	19	140	
CSC	59	59	118	5	6	11	129	33	35	68	24	34	58	17	23	40	166	37	36	73	29	24	53	12	18	30	156	46	37	83	16	22	38	8	11	19	140	591
CSVR / Cernier	46	56	102	8	15	23	125	41	31	72	33	28	61	24	28	52	185	34	30	64	14	28	42	20	26	46	152	35	26	61	23	38	61	17	21	38	160	
CSVR / Les Geneveys-sur-Coffrane	18	19	37				37																															
CSVR	64	75	139	8	15	23	162	41	31	72	33	28	61	24	28	52	185	34	30	64	14	28	42	20	26	46	152	35	26	61	23	38	61	17	21	38	160	
CVT / Fleurier	80	68	148	7	14	21	169	34	38	72	13	29	42	23	34	57	171	35	30	65	23	27	50	22	27	49	164	46	22	68	27	29	56	21	29	50	174	
CVT	80	68	148	7	14	21	169	34	38	72	13	29	42	23	34	57	171	35	30	65	23	27	50	22	27	49	164	46	22	68	27	29	56	21	29	50	174	678
ESCF / Les Crétets-Bellevue	63	70	133	7	26	33	166	42	26	68	27	26	53	17	35	52	173	26	24	50	24	20	44	16	22	38	132	37	34	71	19	19	38	23	28	51	160	631
ESCF / Les Forges	53	59	112	5	7	12	124	30	17	47	14	23	37	30	24	54	138	34	32	66	29	32	61	16	21	37	164	29	18	47	22	20	42	21	27	48	137	563
ESCF / Numa-Droz	75	45	120	13	10	23	143	36	34	70	17	19	36	13	31	44	150	37	30	67	16	28	44	23	32	55	166	44	30	74	12	9	21	13	22	35	130	589
ESCF	191	174	365	25	43	68	433	108	77	185	58	68	126	60	90	150	461	97	86	183	69	80	149	55	75	130	462	110	82	192	53	48	101	57	77	134	427	1783
ESIP / Les Ponts-de-Martel	15	13	28	1	1	2	30				4	5	9	5	4	9	18				2	5	7	4	4	8	15				5	2	7	6	2	8	15	
ESIP	15	13	28	1	1	2	30				4	5	9	5	4	9	18				2	5	7	4	4	8	15				5	2	7	6	2	8	15	78
ESLL / Le Locle	63	63	126	7	11	18	144	43	41	84	22	22	44	18	22	40	168	39	49	88	23	26	49	11	20	31	168	47	29	76	26	18	44	14	23	37	157	
ESLL	63	63	126	7	11	18	144	43	41	84	22	22	44	18	22	40	168	39	49	88	23	26	49	11	20	31	168	47	29	76	26	18	44	14	23	37	157	637
ESRN / La Côte	69	69	138	7	5	12	150	50	47	97	18	21	39	26	27	53	189	45	42	87	29	29	58	19	34	53	198	46	39	85	19	21	40	12	24	36	161	698
ESRN / Le Bas-Lac	44	62	106	3	7	10	116	24	22	46	10	14	24	14	22	36	106	22	23	45	20	18	38	17	12	29	112	29	29	58	17	12	29	9	9	18	105	439
ESRN / Le Mail	70	70	140	11	6	17	157	43	28	71	24	30	54	23	23	46	171	36	35	71	28	29	57	15	34	49	177	36	25	61	24	23	47	24	28	52	160	665
ESRN / Les Deux Thielles	51	43	94	13	11	24	118	30	19	49	22	16	38	18	18	36	123	29	26	55	8	12	20	9	8	17	92	23	23	46	14	22	36	13	23	36	118	451
ESRN / Les Terreaux	65	58	123	3	11	14	137	27	31	58	21	18	39	15	20	35	132	38	27	65	18	16	34	11	8	19	118	39	31	70	15	18	33	8	11	19	122	509
ESRN	299	302	601	37	40	77	678	174	147	321	95	99	194	96	110	206	721	170	153	323	103	104	207	71	96	167	697	173	147	320	89	96	185	66	95	161	666	2762
<b>Canton</b>	<b>894</b>	<b>855</b>	<b>1749</b>	<b>100</b>	<b>139</b>	<b>239</b>	<b>1988</b>	<b>483</b>	<b>404</b>	<b>887</b>	<b>278</b>	<b>307</b>	<b>585</b>	<b>267</b>	<b>350</b>	<b>617</b>	<b>2089</b>	<b>454</b>	<b>435</b>	<b>889</b>	<b>300</b>	<b>336</b>	<b>636</b>	<b>216</b>	<b>302</b>	<b>518</b>	<b>2043</b>	<b>510</b>	<b>380</b>	<b>890</b>	<b>268</b>	<b>279</b>	<b>547</b>	<b>205</b>	<b>278</b>	<b>483</b>	<b>1920</b>	<b>8040</b>

## Effectifs et nombre de classes de l'enseignement spécialisé secondaire 1 2005-2006

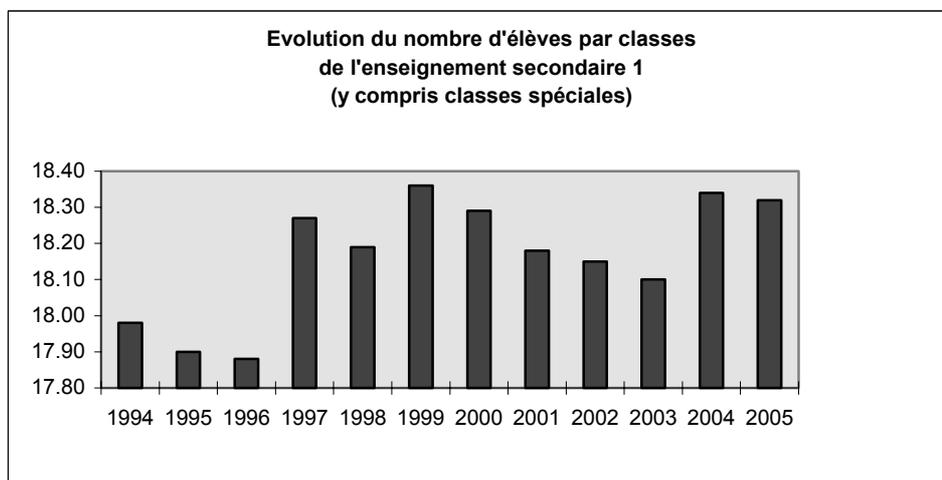
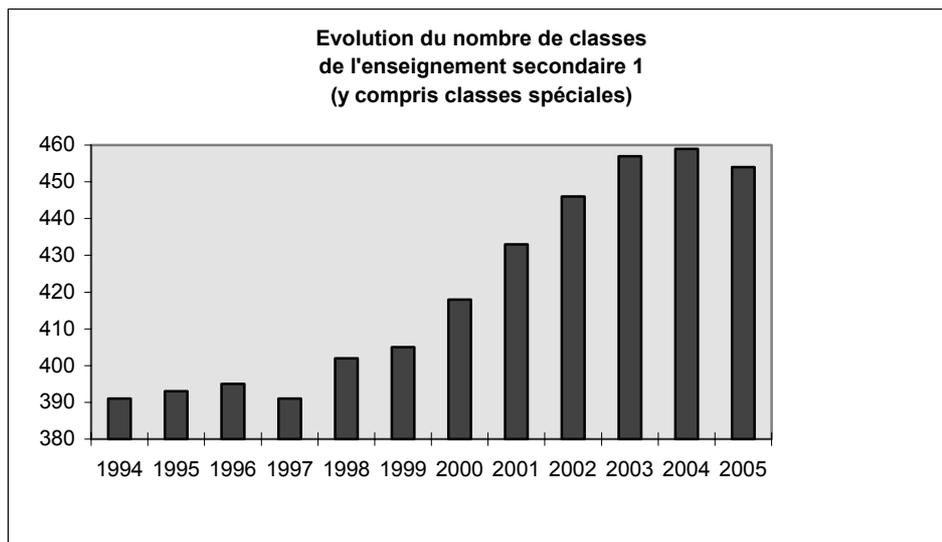
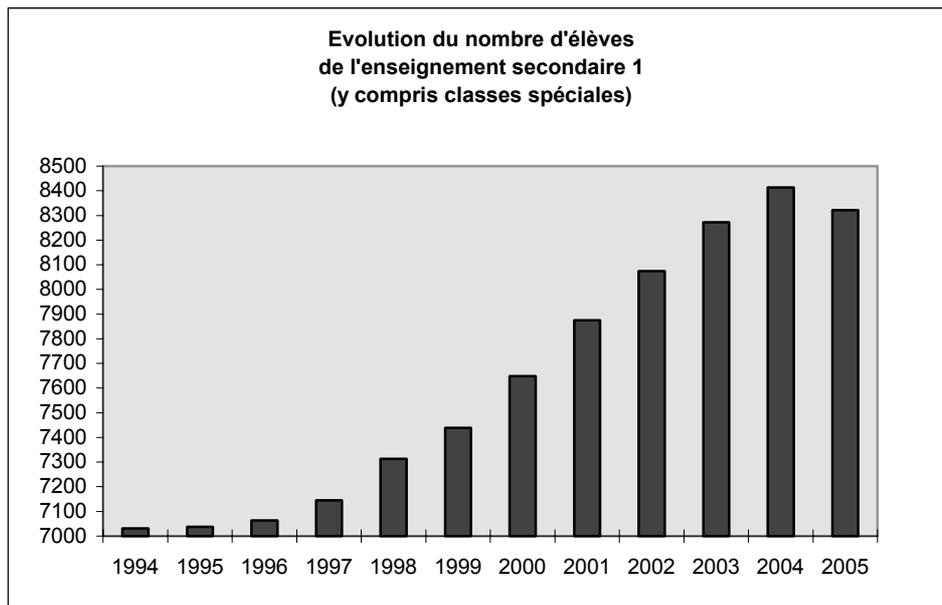
	Elèves										Classes			
	AS		T	TF		T	TE		T	T	AS	TF	TE	T
	F	M		F	M		F	M						
CESCOLE / Colombier							5.	6.	11.	<b>11.</b>			1.	<b>1.</b>
CSC / Gorgier							4.	8.	12.	<b>12.</b>			2.	<b>2.</b>
CSVR / Cernier							8.	10.	18.	<b>18.</b>			2.	<b>2.</b>
CVT / Fleurier							6.	10.	16.	<b>16.</b>			2.	<b>2.</b>
ESCF / Les Crêtets-Bellevue							9.	10.	19.	<b>19.</b>			2.	<b>2.</b>
ESCF / Les Forges				5.	6.	11.	9.	18.	27.	<b>38.</b>		1.	3.	<b>4.</b>
ESCF / Numa-Droz	9.	9.	18.				7.	11.	18.	<b>36.</b>	1.		2.	<b>3.</b>
ESIP / Les Ponts-de-Martel							2.	5.	7.	<b>7.</b>			1.	<b>1.</b>
ESLL / Le Locle	3.	8.	11.				5.	6.	11.	<b>22.</b>	1.		2.	<b>3.</b>
ESRN / La Côte							6.	9.	15.	<b>15.</b>			2.	<b>2.</b>
ESRN / Le Bas-Lac							3.	6.	9.	<b>9.</b>			1.	<b>1.</b>
ESRN / Le Mail	16.	17.	33.	5.	8.	13.	6.	8.	14.	<b>60.</b>	1.	1.	2.	<b>4.</b>
ESRN / Les Deux Thielles							4.	5.	9.	<b>9.</b>			1.	<b>1.</b>
ESRN / Les Terreaux							3.	6.	9.	<b>9.</b>			1.	<b>1.</b>
<b>Canton</b>	<b>28.</b>	<b>34.</b>	<b>62.</b>	<b>10.</b>	<b>14.</b>	<b>24.</b>	<b>77.</b>	<b>118.</b>	<b>195.</b>	<b>281.</b>	<b>3.</b>	<b>2.</b>	<b>24.</b>	<b>29.</b>

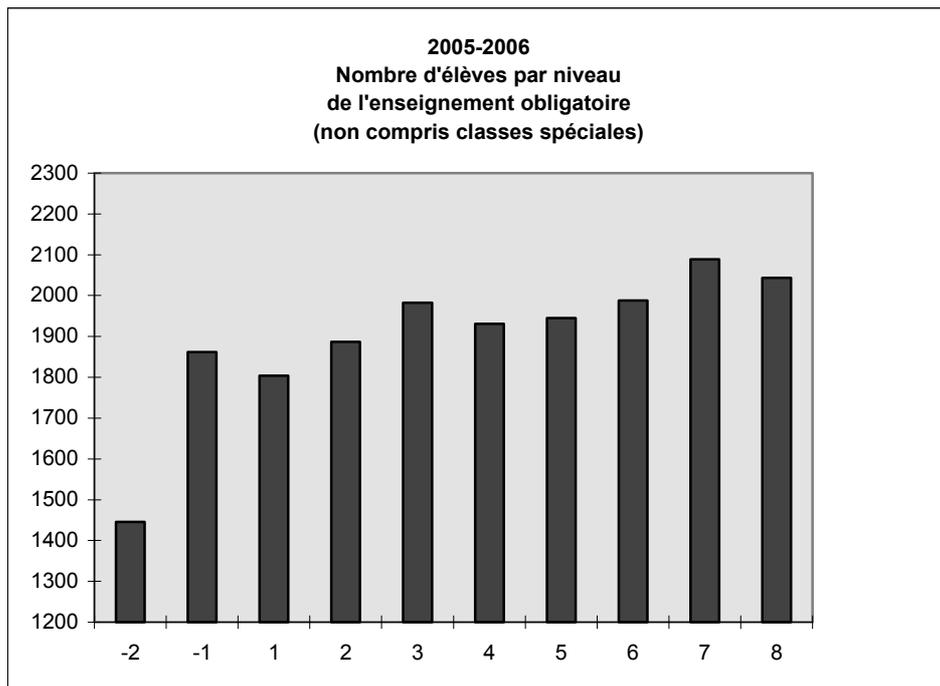
### Légende:

AS = accueil secondaire

TF = CLIP/TLFA

TE = terminale

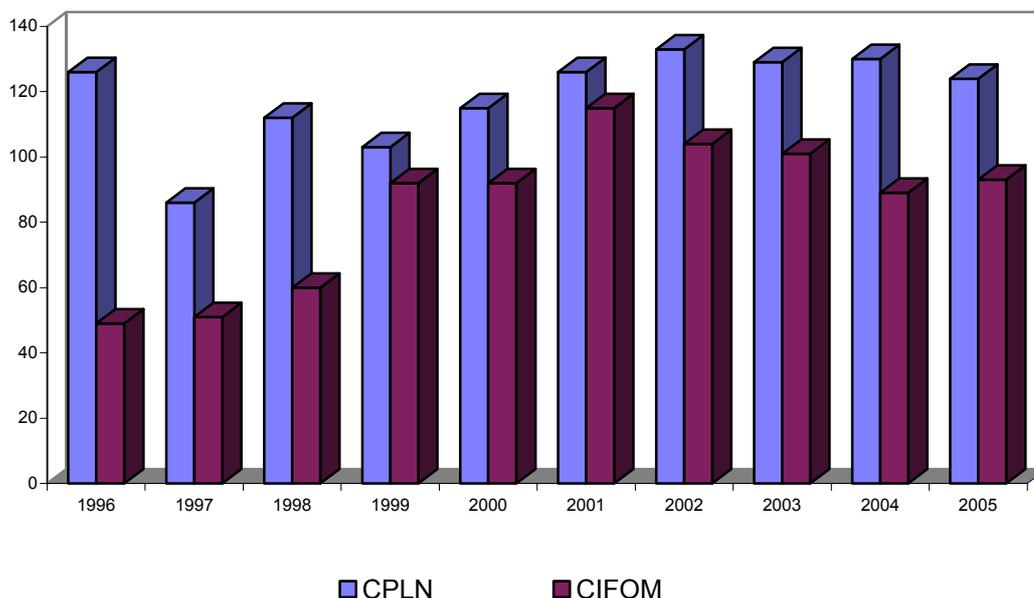




### 18.6. 1.1. Préapprentissage – Année scolaire 2005-2006

Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>CPLN</b> Ecole des arts et métiers	75	49	124
<b>CIFOM</b> Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	56	37	93
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>86</b>	<b>217</b>

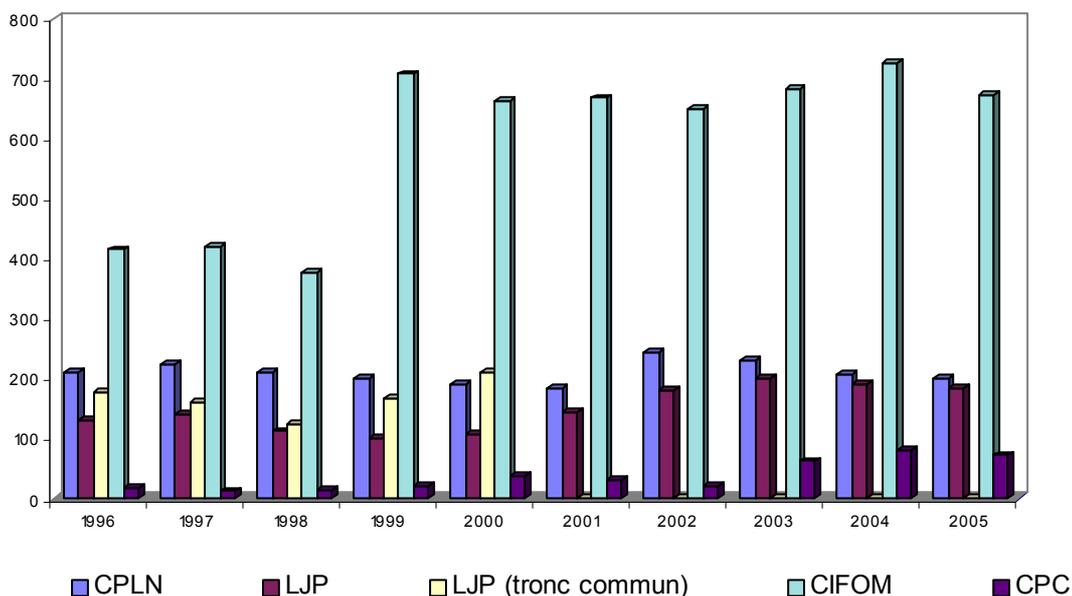
## Nombre d'étudiant-e-s



### 18.7. 1.2. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2005-2006

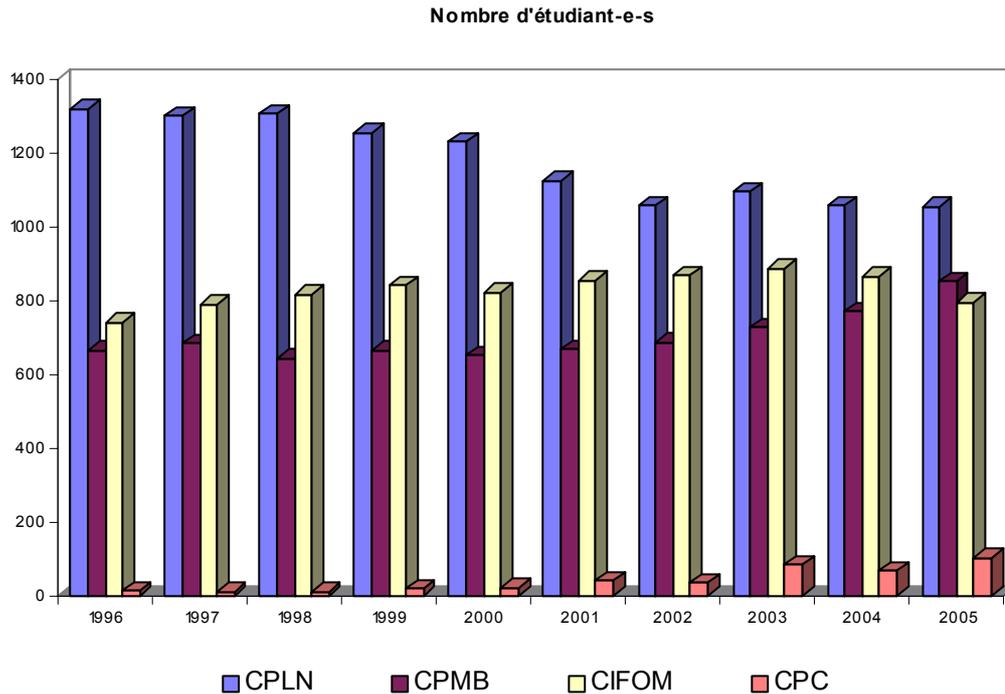
Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>CPLN</b>			
Ecole technique	11	157	168
Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	4	24	28
Ecole des arts et métiers (apprentissage +)	2	2	4
<b>Lycée Jean-Piaget</b>	119	65	184
<b>CIFOM</b>			
Ecole technique	31	167	198
Ecole d'art	95	53	148
Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	235	93	328
Centre Pierre-Coullery	62	10	72
<b>Total</b>	<b>571</b>	<b>559</b>	<b>1130</b>

## Nombre d'étudiant-e-s



### 18.8. 1.3. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2005-2006

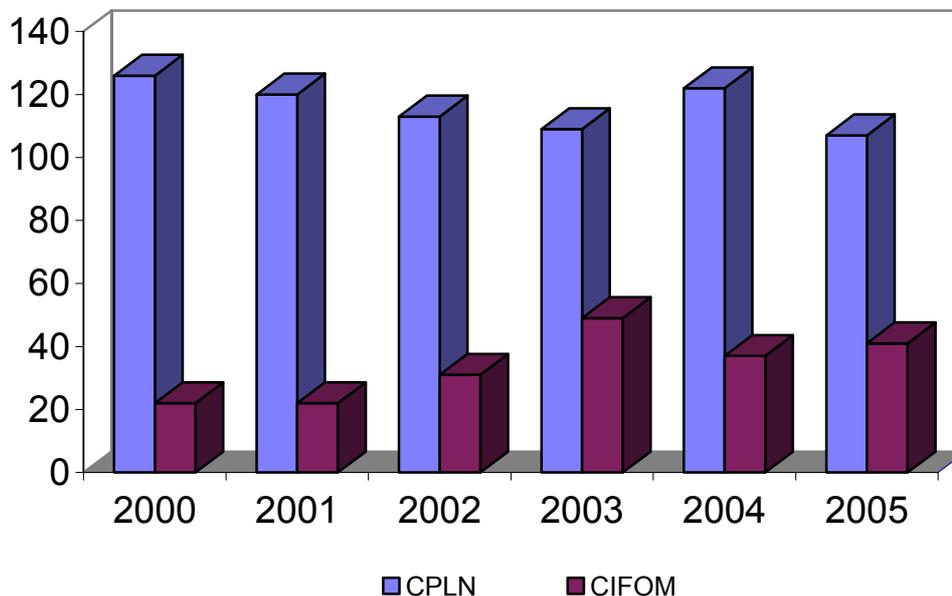
Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>CPLN</b>			
Ecole technique	31	43	74
Ecole des arts et métiers	178	188	366
Ecole professionnelle commerciale	309	94	403
Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	61	150	211
<b>CPMB</b>			
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment	27	824	851
<b>CIFOM</b>			
Ecole technique	41	391	432
Ecole d'art	32	39	71
Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	260	86	346
<b>CPC</b>			
Centre Pierre-Coullery	70	19	89
<b>Total</b>	<b>1009</b>	<b>1834</b>	<b>2843</b>



### 18.9. 1.4. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2005-2006

Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>CPLN</b> Ecole technique	26	81	107
<b>CIFOM</b> Ecole technique	3	31	34
Ecole de secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	4	3	7
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>115</b>	<b>148</b>

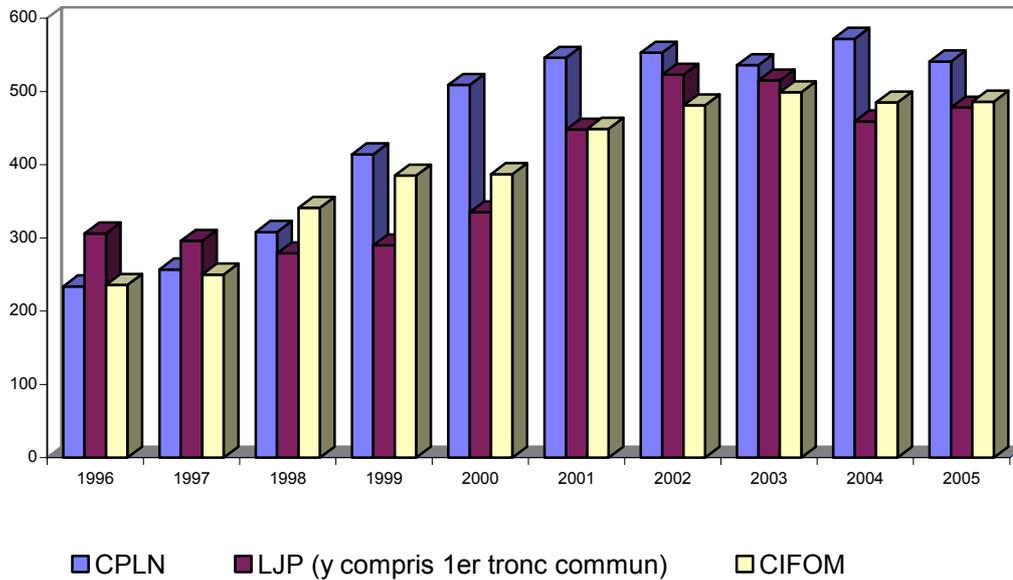
## Nombre d'étudiant-e-s



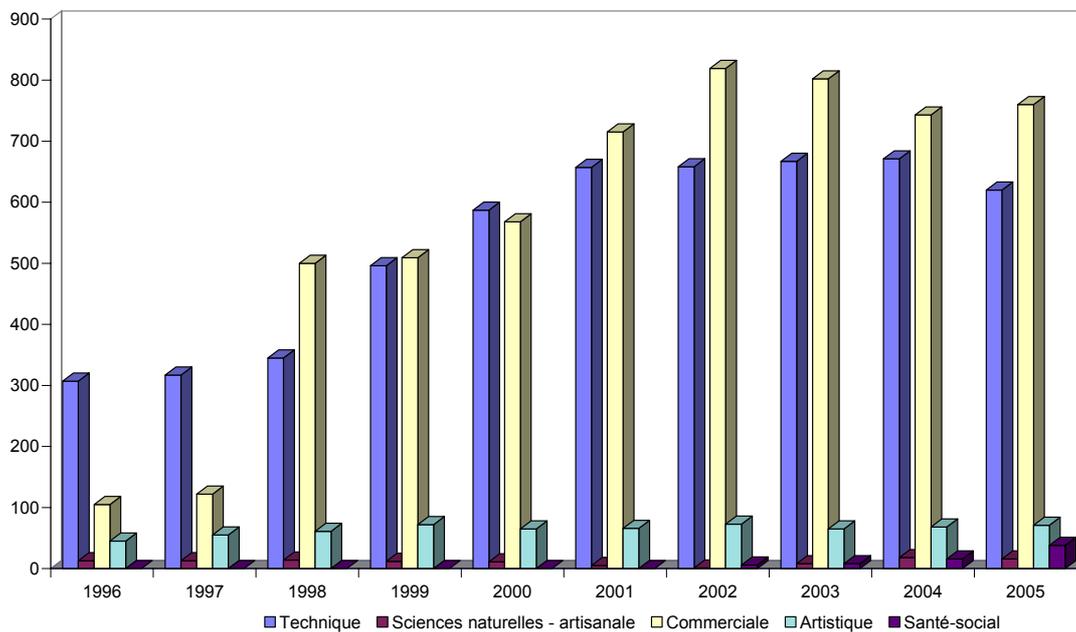
### 18.10. 1.5. Maturités professionnelles - Année scolaire 2005-2006

Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>Technique</b>			
CPLN - Ecole technique	36	339	375
CIFOM - Ecole technique	25	220	245
<b>Sciences naturelles et artisanale</b>			
CPLN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	1	13	14
CPLN - Ecole des arts et métiers	2	0	2
<b>Commerciale</b>			
CPLN - Ecole professionnelle commerciale	95	55	150
Lycée Jean-Piaget	282	196	478
CIFOM - Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	83	49	132
<b>Artistique</b>			
CIFOM - Ecole d'art	52	19	71
<b>Santé-Social</b>			
CIFOM - Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	32	6	38
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>897</b>	<b>1505</b>

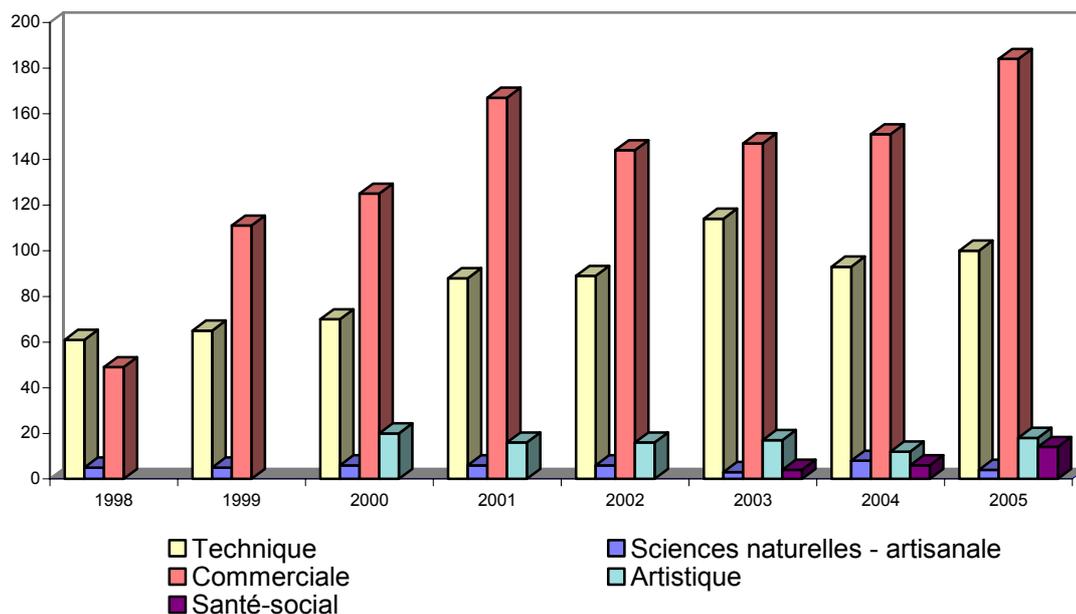
## Nombre d'étudiants par école



## Maturités professionnelles - étudiants par orientation



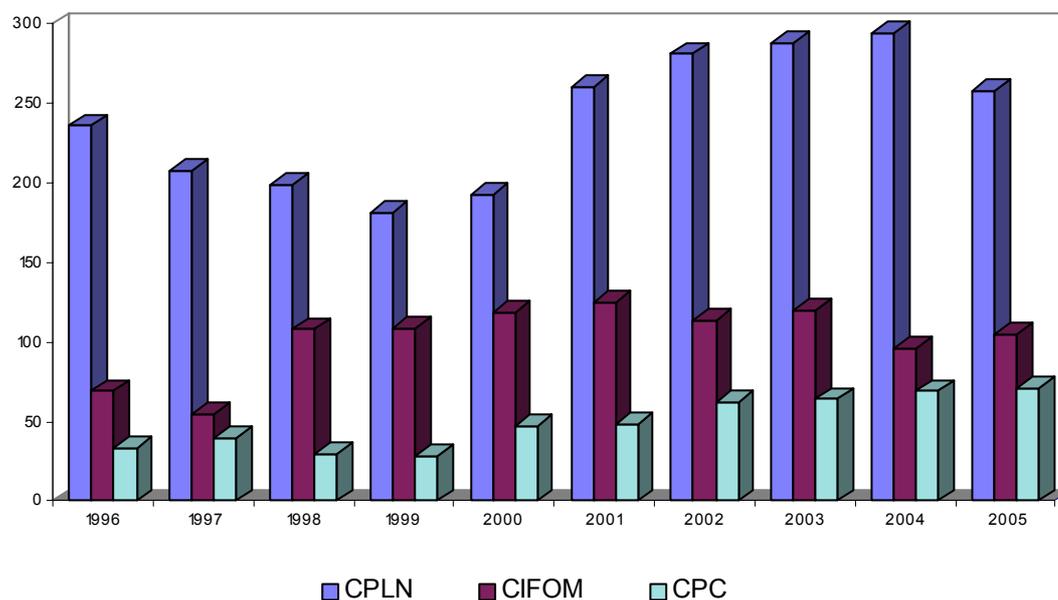
## Nombre de titres délivrés



### 18.11. 1.6. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2005-2006

Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>CPLN</b>			
Ecole technique	2	80	82
Ecole supérieure de droguerie	56	20	76
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	3	41	44
Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux	44	12	56
<b>CIFOM</b>			
Ecole technique	17	88	105
<b>CPC</b>			
Centre Pierre-Coullery	69	2	71
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>243</b>	<b>434</b>

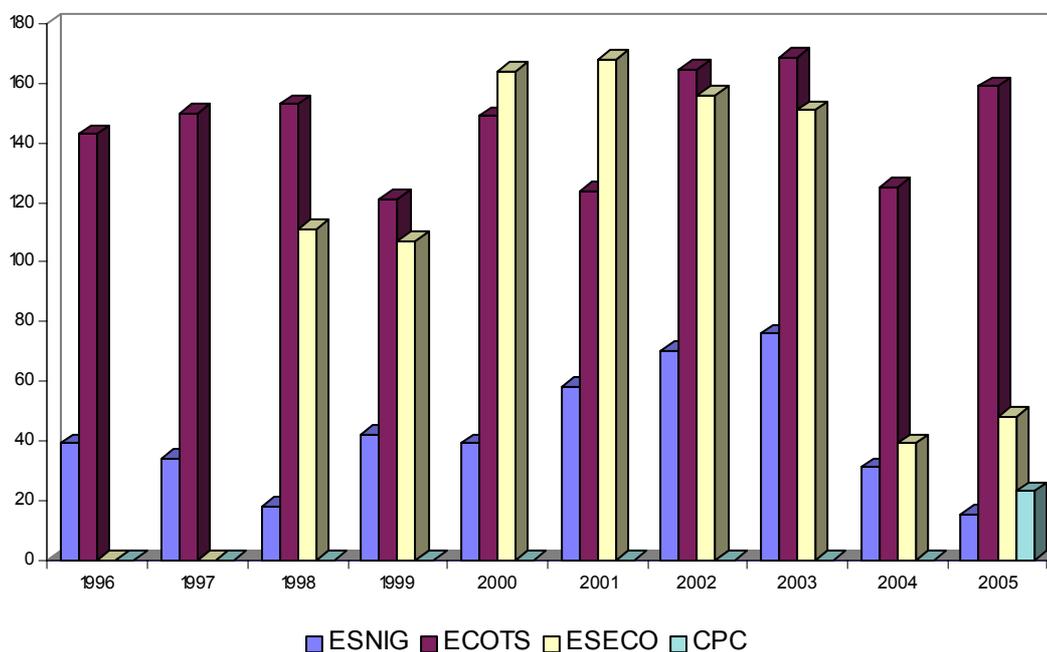
## Nombre d'étudiant-e-s



### 18.12. 1.7. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2004-2005

Ecole	Effectif des élèves		
	Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
<b>CPLN</b>			
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	0	15	15
Ecole technique du soir	1	114	115
Ecole supérieure d'économie	24	24	48
<b>CIFOM</b>			
Ecole technique du soir	2	12	14
<b>CPC</b>			
Centre Pierre-Coullery	23	0	23
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>165</b>	<b>215</b>

## Nombre d'étudiant-e-s

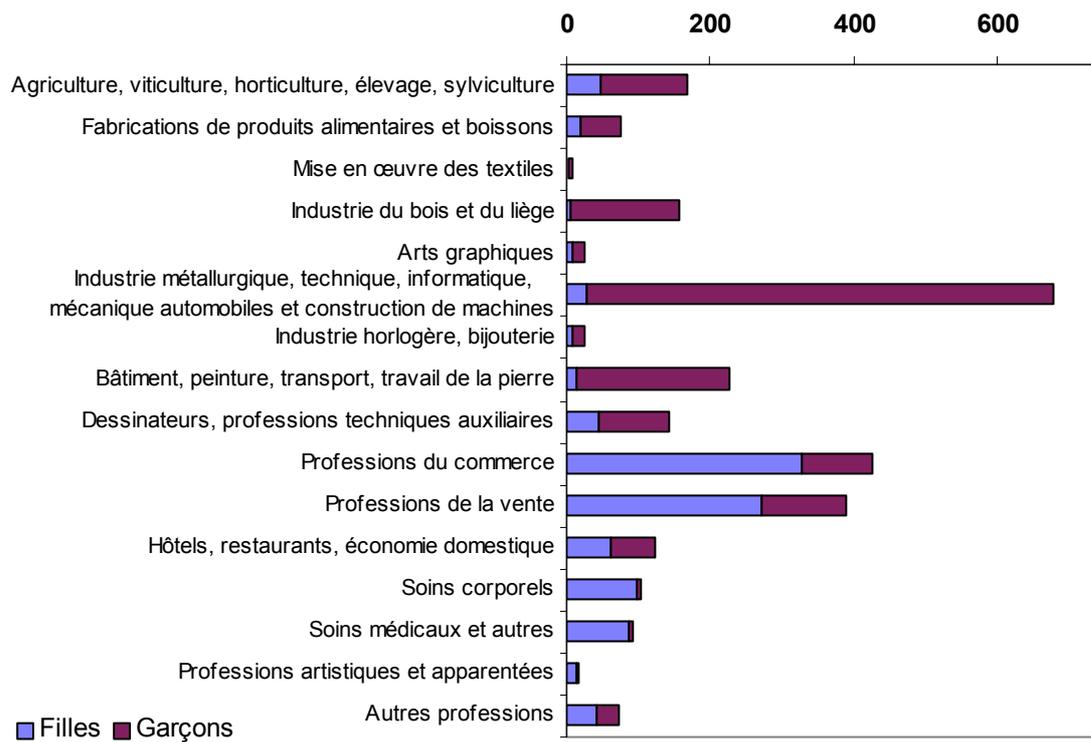


### 18.13. 1.8. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2005-2006

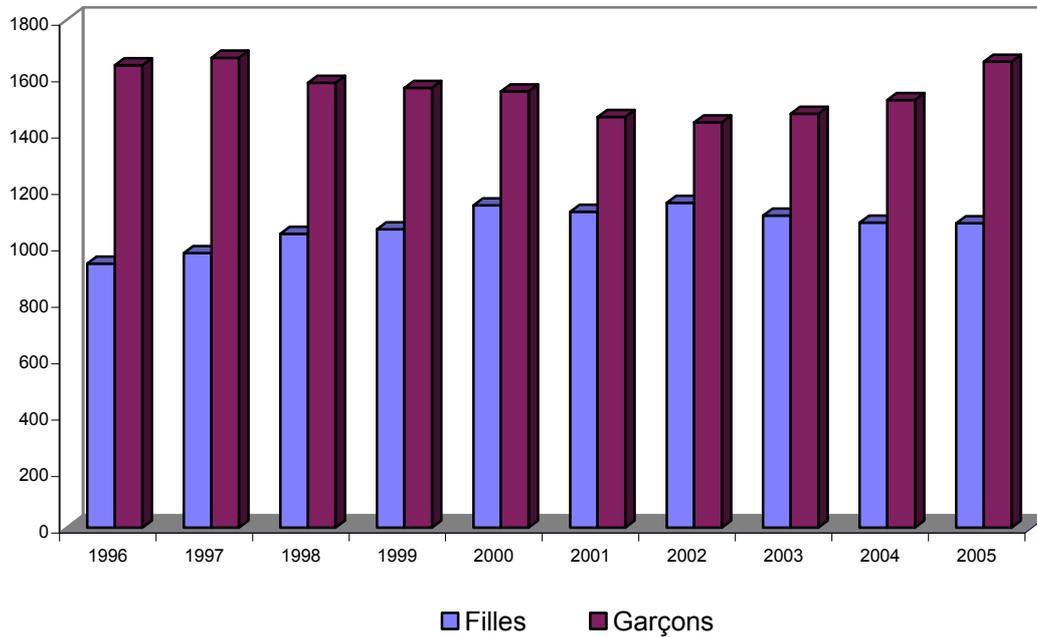
Professions	Apprenantes	Apprenants
Agriculture, viticulture, horticulture, élevage, sylviculture	48	121
Fabrications de produits alimentaires et boissons	19	57
Mise en œuvre des textiles	4	4
Industrie du bois et du liège	5	152
Arts graphiques	9	15
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	28	650
Industrie horlogère, bijouterie	8	17
Bâtiment, peinture, transport, travail de la pierre	13	213
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	46	98
Professions du commerce	328	96
Professions de la vente	272	117
Hôtels, restaurants, économie domestique	61	63
Soins corporels	98	6
Soins médicaux et autres	86	7
Professions artistiques et apparentées	13	5

Autres professions	41	31
<b>Total</b>	<b>1079</b>	<b>1652</b>

### Nombre de contrats d'apprentissage par secteur



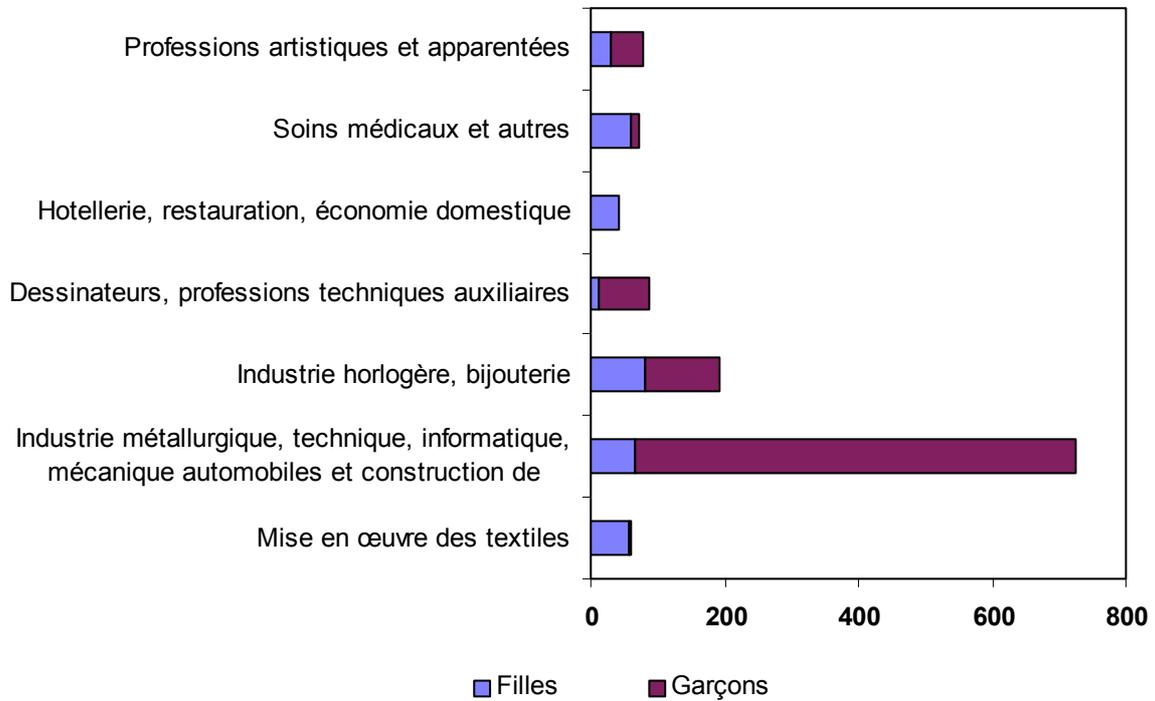
## Nombre de contrats d'apprentissage



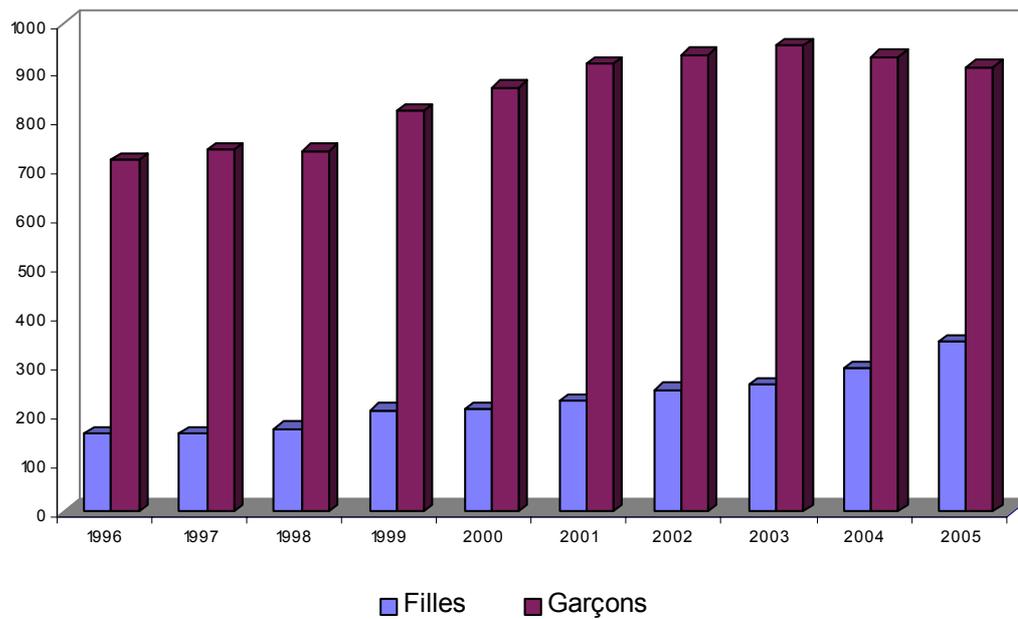
### 18.14. 1.9. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2005-2006

Professions	Apprenantes	Apprenants
Mise en œuvre des textiles	58	3
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	65	660
Industrie horlogère, bijouterie	81	111
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	11	75
Hôtels, restaurants, économie domestique	41	2
Soins médicaux et autres	60	12
Professions artistiques et apparentées	31	47
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>910</b>

## Nombre de contrats d'apprentissage par secteur



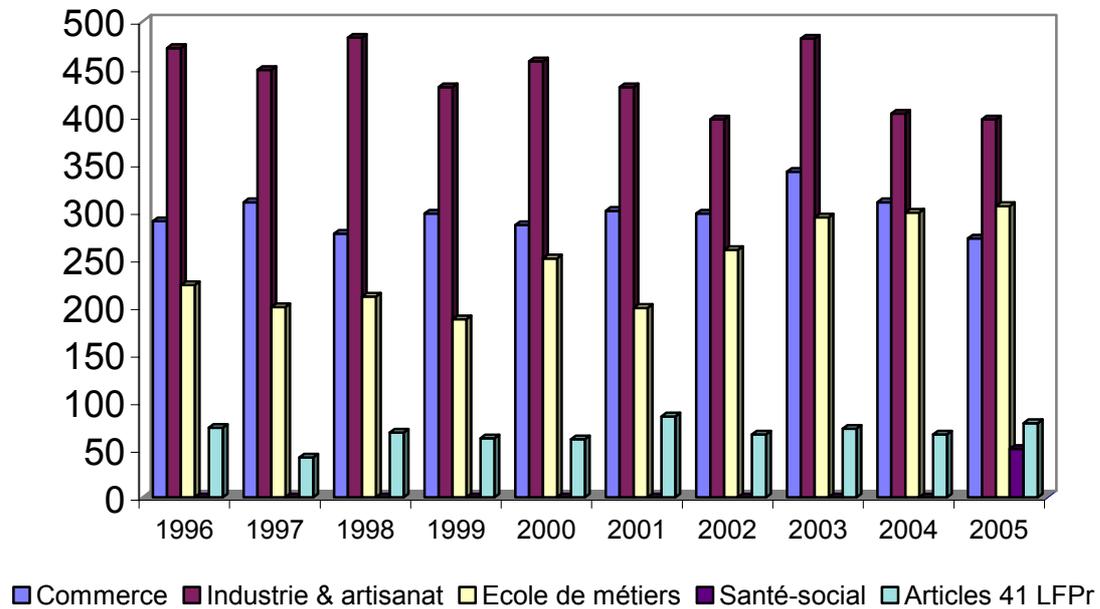
## Nombre de contrats d'apprentissage



**Examens de fin d'apprentissage**

	<b>Commerce</b>	<b>Santé-social</b>	<b>Industrie et artisanat</b>	<b>Ecoles de métiers</b>	<b>Articles 41</b>	<b>Totaux</b>
Candidats	301	55	506	350	86	<b>1298</b>
CFC délivrés	272	51	397	306	78	<b>1104</b>
Echecs	29	4	109	44	8	<b>194</b>
Echecs en %	9.6	7.3	21.5	12.6	9.3	<b>14.3</b>

## Nombre de CFC délivrés par secteur



**18.15. Université****Grades et diplômes (2005)**

Tableau N° 1

<b>FACULTÉ</b>	<b>01/02</b>	<b>02/03</b>	<b>03/04</b>	<b>04/05</b>
<b>Lettres et sciences humaines</b>				
– Doctorats .....	12	7	4	8
– Licences.....	73	79	91	77
– Certificats d'études supérieures .....	9	4	10	9
- <i>Français moderne</i> .....	-	-	1	1
- <i>Allemand</i> .....	-	-	1	1
- <i>Ethnologie</i> .....	-	-	4	1
- <i>Italien</i> .....	-	-	1	1
- <i>Géographie</i> .....	-	-	1	0
- <i>Psychologie</i> .....	-	-	1	1
- <i>Certificat d'études supérieures en journalisme et communication</i> .....	-	-	1	4
– Certificats de formation permanente en psychologie et Science de l'éducation.....	1	2	-	3
– Diplômes d'orthophonie-logopédie.....	6	21	11	22
– Diplômes CUSO en ethno-anthropologie .....	7	4	-	-
– Certificats d'études françaises (ILCF) .....	28	24	19	22
– Diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère (ILCF)...	10	8	11	7
<b>Sciences</b>				
– Doctorats .....	51	47	44	38
– Licences et diplômes .....	76	75	49	29
– Bachelors.....	-	-	30	69
– Masters .....	-	-	-	42
– Certificats divers.....(dipl. 3 <sup>e</sup> cycle)	18	10	21	18
- <i>Diplômes de spécialisation en hydrogéologie</i> .....	-	-	21	18
- <i>Certificats d'études approfondies en parasitologie</i> .....	-	-	-	-
- <i>Diplômes de spécialisation post-grade CUSO</i> .....	-	-	-	-
– Diplôme CUSO en ingénierie biomédicale .....	-	1	-	-
<b>Droit</b>				
– Doctorats .....	6	4	3	4
– Licences.....	75	64	57	53
– Bachelors.....	-	-	9	42
– Masters.....	-	-	-	6
– Post-grades management , droit et sciences humaines du sport	22	24	25	-
<b>Sciences économiques, politiques, sociales et psychologie</b>				
– Doctorats .....	1	4	7	5
– Licences.....	110	131	82	113
– Bachelors.....	-	-	-	41
– Diplômes post-grade en statistique .....	-	-	18	19
– Certificats post-grade en statistique .....	-	-	4	4
– Diplômes en psychologie du travail.....	-	-	3	1
– Diplômes CUSO « Etudes approfondies en sociologie » .....	4	3	2	4
– Certificats de formation permanente .....	-	-	-	-
– Diplôme de spécialisation post-grade "Etude approfondies en sociologie"	-	-	-	3
– Certificat de formation continue.....	-	-	-	4
<b>Théologie</b>				
– Doctorats .....	2	1	-	-
– Licences.....	2	4	5	9
– Certificats d'études supérieures .....	5	3	-	1

– Diplômes de spécialisation .....	2	-	-	-
<b>Certificats d'éducation physique</b>	-	-	10	3
<b>Licences interfacultaires en sciences humaines et sociales</b>	-	8	5	13

**Grades et diplômes (répartition)**

Tableau N° 2

<b>FACULTÉ</b>	<b>Doctorats</b>	<b>Licences</b>	<b>Diplômes</b>	<b>Bachelors</b>	<b>Masters</b>
<b>Lettres et sciences humaines</b> .....	<b>8</b>	<b>75</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sciences</b> .....	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>69</b>	<b>42</b>
- Chimie.....	-	-	2	-	-
- Science de la terre (+BENEFRI) .....	-	-	5	12	1
- Science de la nature.....	-	-	-	4	-
- Biologie.....	-	-	14	35	-
- Biologie et ethnologie .....	-	-	-	3	-
- Biologie fonctionnelle	-	-	-	-	3
- Biologie des parasites	-	-	-	-	8
- Mathématiques .....	-	-	2	9	2
- Licences sans spécification.....	-	1	-	-	-
- Physique.....	-	-	3	2	2
- Interdisciplinaire.....	-	-	1	-	-
- Informatique.....	-	-	1	3	1
- Micro-nanosciences.....	-	-	-	1	-
- Micro- nanotechnologie	-	-	-	-	4
- Ecologie et éthologie évolutive	-	-	-	-	21
<b>Droit</b> .....	<b>4</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>6</b>
<b>Sciences économiques et sociales</b> .....	<b>5</b>	<b>113</b>	<b>23</b>	<b>41</b>	<b>-</b>
- Sciences économiques.....	3	18	-	41	-
- Sciences sociales .....	1	6	-	-	-
- Psychologie .....	1	30	1	-	-
- Sciences politiques.....	-	9	-	-	-
- Gestion de l'entreprise	-	50	-	-	-
- Post-grade de statistique.....	-	-	19	-	-
- Diplôme de spécialisation post-grade "Etu- des approfondies en sociologie"	-	-	3	-	-
<b>Théologie</b> .....	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Interfacultaire (sciences humaines et socia- les)</b> .....	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Titres délivrés par la Formation continue**

	<b>Diplômes</b>	<b>Certificats</b>
<b>Diplôme en Travail social – cycle 2003-2006 / 72 ECTS .....</b>	<b>6</b>	
<b>Diplôme en écologie et sciences de l'environnement (ECOFOC) / 60 ECTS .....</b>	<b>1</b>	
<b>Certificat en science économique – cycle 2003-2005 / 20 ECTS .....</b>		<b>5</b>
<b>Certificat IDS / 15 ECTS .....</b>		<b>15</b>

**Effectif total des étudiants de l'Université** (date de référence: 15 décembre)

Tableau N° 3

	<b>01-02</b>	<b>02-03</b>	<b>03-04</b>	<b>04-05</b>
Total	3215	3262	3273	3305
dont étudiantes	1671	1689	1761	1829
%	52	52	54	55

**Répartition par faculté en nombre**

Tableau N° 4

	<b>01-02</b>	<b>02-03</b>	<b>03-04</b>	<b>04-05</b>
Lettres et sciences humaines	1226	1180	1253	1256
Institut de langue et de civilisation françaises (ex-SFM)	105	104	97	113
Sciences	814	840	847	843
Droit	406	429	410	452
Sciences éco., politiques et sociales	612	565	496	478
Théologie	43	41	40	21
Certificat d'éducation physique	9	13	15	12
Licence interfacultaire	-	90	115	130

**Etudiants selon le groupe d'études, le domicile des parents, la catégorie et le sexe**

Tableau N° 5

	Domicile des parents Neuchâtel			Domicile des parents Suisse			Domicile des parents Etranger			Total		Total	
	Rég.	Doc.	Total	Rég.	Doc.	Total	Rég.	Doc.	Total	Rég.	Doc.	sans doct.	avec doct.
Lettres et sc. hum. (dont étudiantes)	450 279	27 10	477 289	589 400	61 29	650 429	101 71	28 16	129 87	1140 750	116 55	1140 750	1256 805
SFM (dont étudiantes)	0 0	0 0	0 0	3 1	0 0	3 1	110 87	0 0	110 87	113 88	0 0	113 88	113 88
Sciences (dont étudiantes)	230 103	34 9	264 112	286 145	84 17	370 162	101 47	108 39	209 86	617 295	226 65	617 295	843 360
Droit (dont étudiantes)	242 167	17 7	259 174	133 73	14 3	147 76	32 12	14 5	46 17	407 252	45 15	407 252	452 267
SEPS (dont étudiantes)	180 69	5 2	185 71	178 78	8 3	186 81	86 49	21 13	107 62	444 196	34 18	444 196	478 214
Théologie (dont étudiantes)	5 2	3 1	8 3	7 3	1 0	8 3	2 1	3 1	5 2	14 6	7 2	14 6	21 8
Sports (dont étudiantes)	12 2	0 0	12 2	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	12 2	0 0	12 2	12 2
Autres (licence interfac.)	52 36	0 0	52 36	62 40	0 0	62 40	16 9	0 0	16 9	130 85	0 0	130 85	130 85
<b>Total</b>	1171	86	1257	1258	168	1426	448	174	622	2877	428	2877	3305
<b>(dont étudiantes)</b>	658	29	687	740	52	792	276	74	350	1674	155	1674	1829

# Statistique du personnel au 31 décembre 2004

Université Neuchâtel

Tableau N° 6

Personnel des hautes écoles selon la source de financement (SF) et la catégorie de personnel  
Fonctions

		2000	2001	2002	2003	2004
<b>Budget de la haute école</b>	<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>858</b>	<b>891</b>	<b>911</b>	<b>908</b>
	Professeurs	117	120	115	116	111
	Autres enseignants	158	145	158	164	162
	Assistants et collaborateurs scientifiques	471	403	412	397	387
	Personnel administratif et technique	131	190	206	234	248
<b>Fonds national suisse</b>	<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>155</b>	<b>174</b>	<b>185</b>	<b>188</b>
	Professeurs	0	3	5	9	8
	Assistants et collaborateurs scientifiques	114	141	149	157	162
	Personnel administratif et technique	103	11	20	19	18
<b>Autres sources externes</b>	<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>314</b>	<b>269</b>	<b>229</b>	<b>220</b>
	Professeurs	0	0	1	1	1
	Autres enseignants	0	0	1	5	4
	Assistants et collaborateurs scientifiques	110	227	187	168	149
	Personnel administratif et technique	24	87	80	55	66
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>1228</b>	<b>1327</b>	<b>1334</b>	<b>1325</b>	<b>1316</b>
	Professeurs	117	123	121	126	120
	Autres enseignants	158	145	159	169	166
	Assistants et collaborateurs scientifiques	695	771	748	722	698
	Personnel administratif et technique	258	288	306	308	332

Personnel des hautes écoles selon la source de financement (SF) et la catégorie de personnel  
Equivalents plein-temps

		2000	2001	2002	2003	2004
<b>Budget de la haute école</b>	<b>Total</b>	<b>570.4</b>	<b>484.1</b>	<b>484.1</b>	<b>497.7</b>	<b>523.3</b>
	Professeurs	106.3	110.6	105.4	108.2	104.5
	Autres enseignants	51.4	44.6	38.7	39.9	40.0
	Assistants et collaborateurs scientifiques	317.3	198.3	199.8	196.0	195.6
	Personnel administratif et technique	95.4	130.7	140.2	153.6	183.2
<b>Fonds national suisse</b>	<b>Total</b>	<b>151.3</b>	<b>119.0</b>	<b>128.4</b>	<b>137.3</b>	<b>136.3</b>
	Professeurs	0	2.3	4.3	8.1	7.3
	Assistants et collaborateurs scientifiques	85.3	109.4	110.2	117.4	117.1
	Personnel administratif et technique	66.0	7.3	13.9	11.9	11.9
<b>Autres sources externes</b>	<b>Total</b>	<b>95.0</b>	<b>217.9</b>	<b>182.4</b>	<b>150.5</b>	<b>145.9</b>
	Professeurs	0	0	1.0	1.0	1.0
	Autres enseignants	0	0	0.1	1.3	0.8
	Assistants et collaborateurs scientifiques	77.4	159.4	129.9	115.2	104.3
	Personnel administratif et technique	17.6	58.5	51.5	33.0	39.8
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>816.7</b>	<b>820.9</b>	<b>794.9</b>	<b>785.4</b>	<b>805.5</b>
	Professeurs	106.3	112.8	110.7	117.3	112.8
	Autres enseignants	51.4	44.6	38.8	41.2	40.8
	Assistants et collaborateurs scientifiques	479.9	467.1	439.8	428.6	417.0
	Personnel administratif et technique	179.1	196.5	205.6	198.4	234.9

### 18.16. Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2005

Désignation de l'école	Nombre de postes complets	Nombre de postes partiels	Total en valeur de postes complets
Conservatoire de musique de Neuchâtel	9	91	49.14
Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle	5	78	35.35
Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel	42	66	84.4
Lycée Jean-Piaget	67	183	160.47
Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds	39	53	65.31
Université de Neuchâtel (sans les assistants ni les maîtres-assistants)	99	166	145.49
Centre cantonal professionnel du Littoral neuchâtelois	131	157	200.96
Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises	107	206	212.87
Centre Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds	6	27	22.78
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier	18	76	36.7
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>1041</b>	<b>1013.47</b>

## 19. COMPTES

### 19.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2004

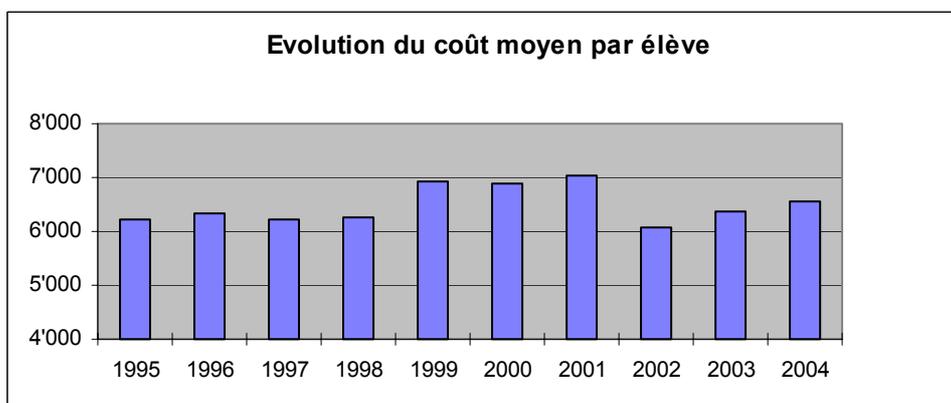
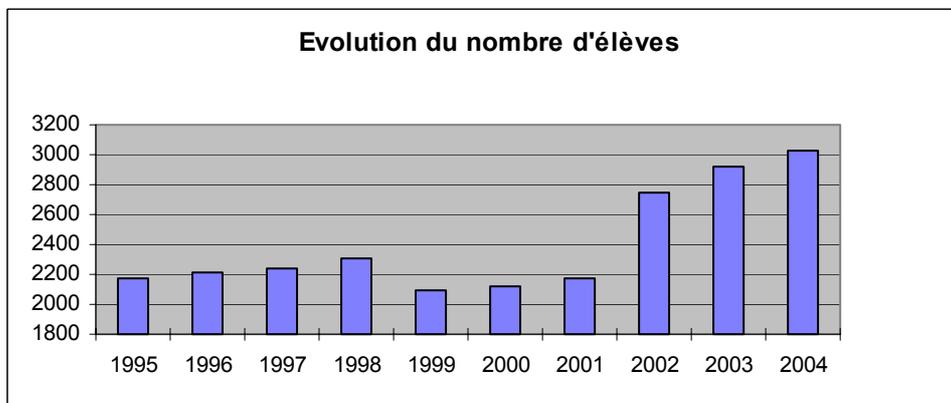
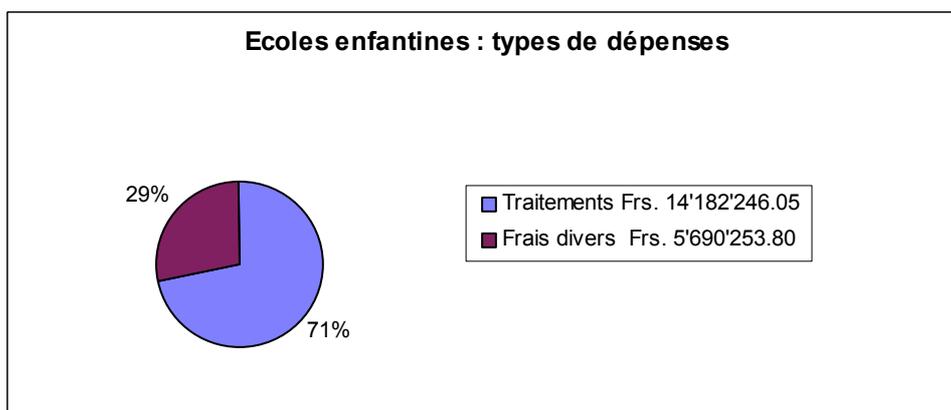
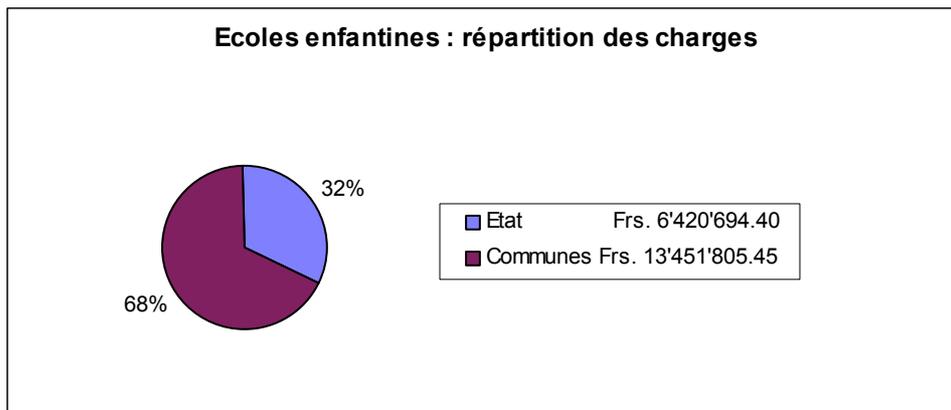
#### Ecoles enfantines

Districts	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
Neuchâtel	1'861'191.40	3'862'519.75	4'135'980.95	1'587'730.20	5'723'711.15
Boudry	1'178'620.65	2'468'374.55	2'619'156.80	1'027'838.40	3'646'995.20
Val-de-Travers	440'396.15	893'587.20	978'658.10	355'325.25	1'333'983.35
Val-de-Ruz	664'798.80	1'534'786.40	1'477'330.60	722'254.60	2'199'585.20
Le Locle	575'609.10	1'149'066.35	1'253'489.25	471'186.20	1'724'675.45
La Chaux-de-Fonds	1'700'078.30	3'543'471.20	3'717'630.35	1'525'919.15	5'243'549.50
Total	6'420'694.40	13'451'805.45	14'182'246.05	5'690'253.80	19'872'499.85

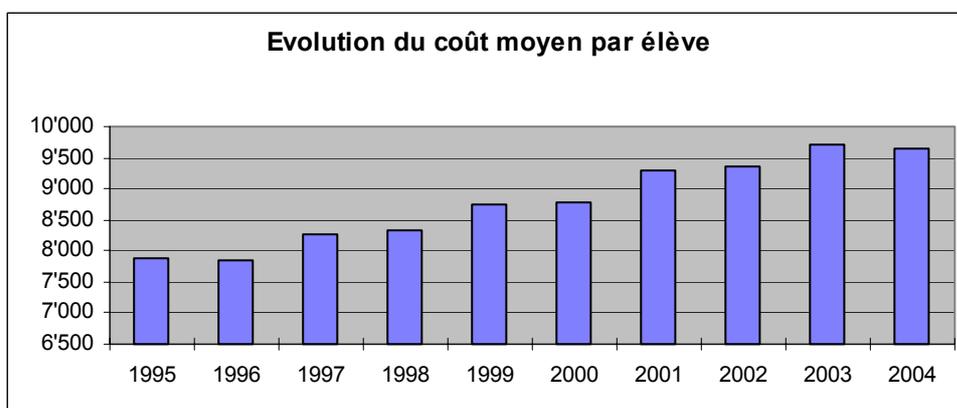
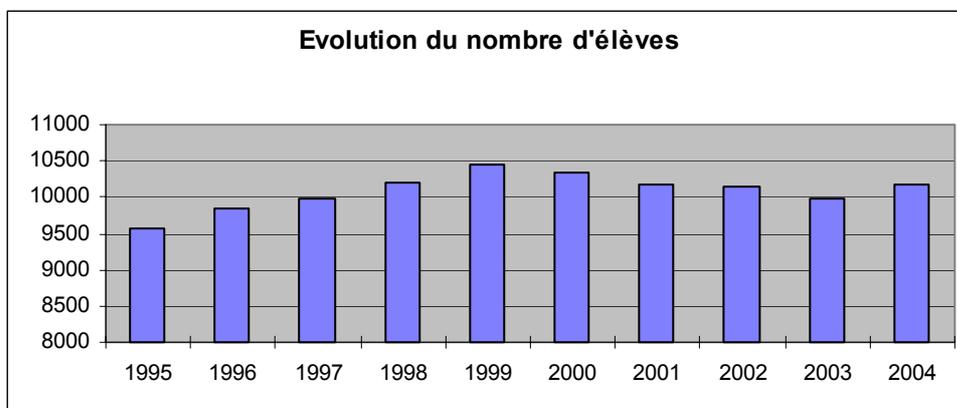
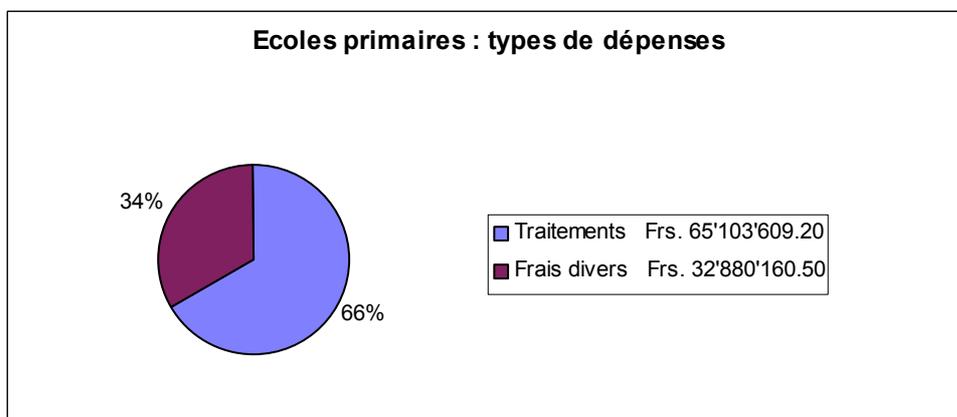
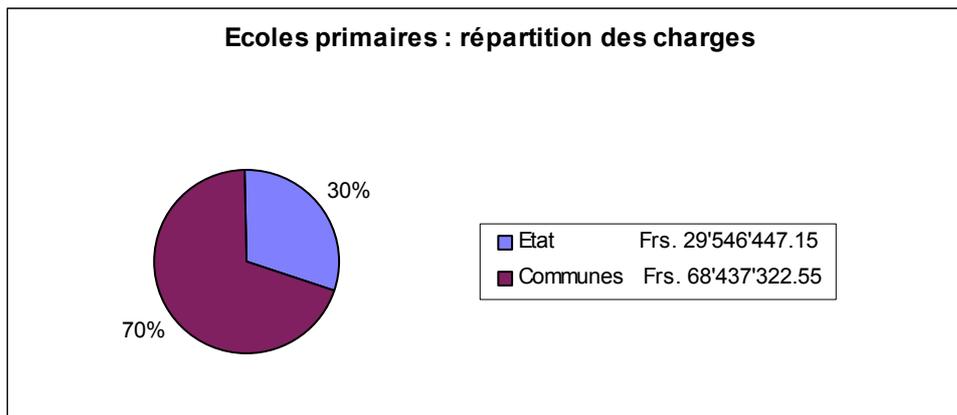
#### Ecoles primaires

Districts	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
Neuchâtel	7'995'947.35	12'887'088.25	17'541'808.00	3'341'227.60	20'883'035.60
Boudry	6'633'167.20	17'846'066.40	14'740'371.40	9'738'862.20	24'479'233.60
Val-de-Travers	2'350'323.60	5'857'465.75	5'222'941.25	2'984'848.10	8'207'789.35
Val-de-Ruz	2'866'355.75	8'398'662.75	6'369'679.40	4'895'339.10	11'265'018.50
Le Locle	2'711'262.50	6'385'460.45	5'943'170.90	3'153'552.05	9'096'722.95
La Chaux-de-Fonds	6'959'390.75	17'062'578.95	15'285'638.25	8'766'331.45	24'051'969.70
Total	29'516'447.15	68'437'322.55	65'103'609.20	32'880'160.50	97'983'769.70

### 19.2. Ecoles enfantines, 2004



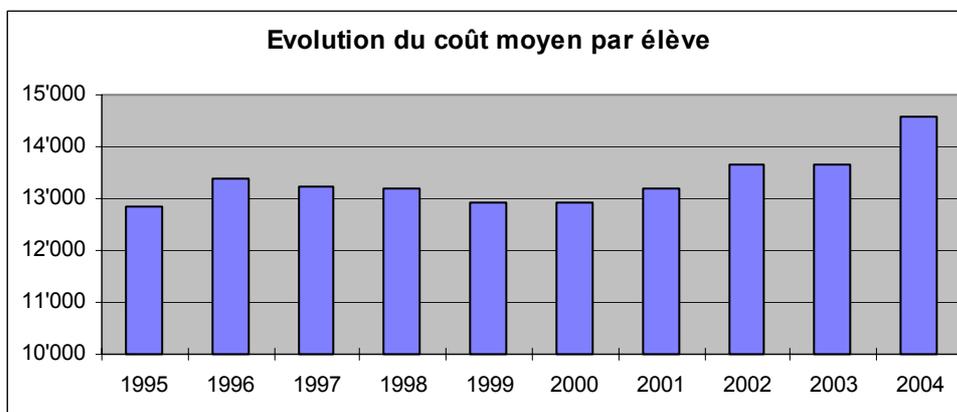
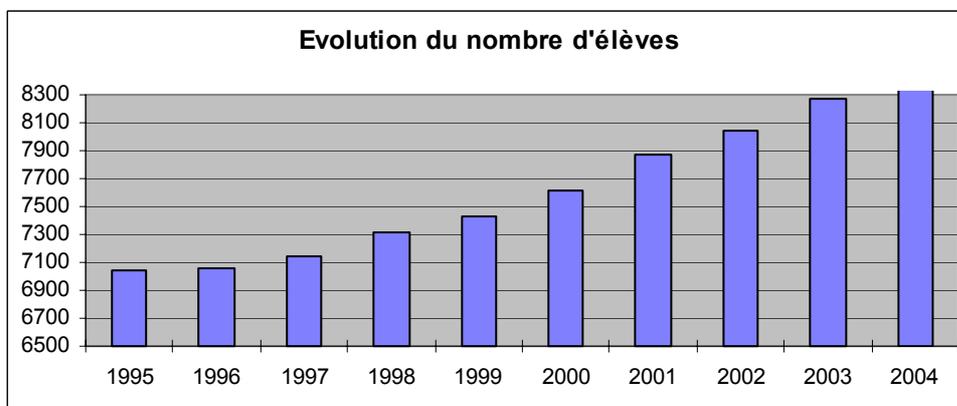
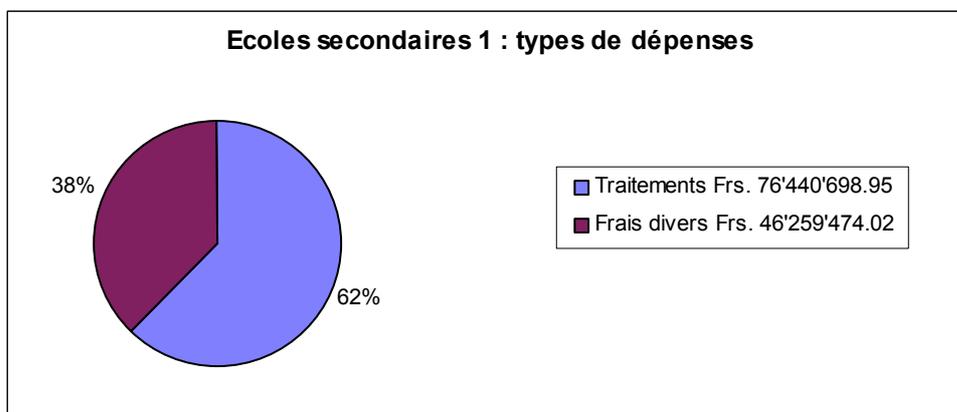
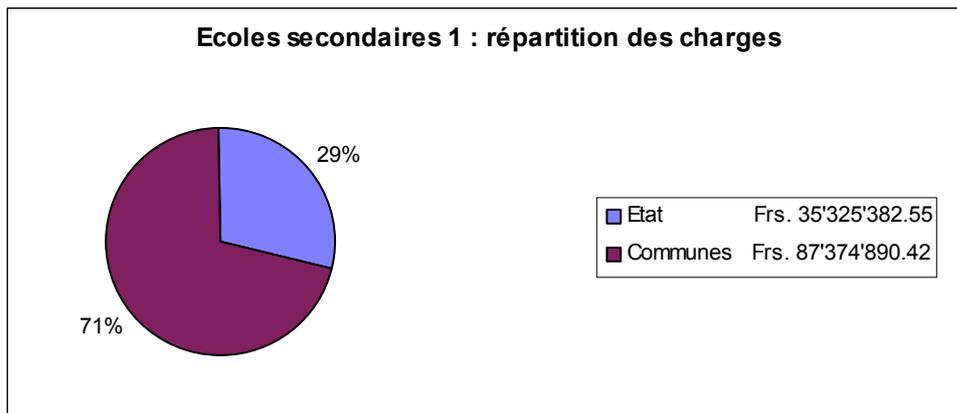
### 19.3. Ecoles primaires, 2004



**19.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2004**

ECOLES	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
ESRN	12'305'119.35	30'764'612.67	26'609'547.85	16'460'184.17	43'069'732.02
CESCOLE	3'241'512.70	8'037'815.53	7'027'576.15	4'251'752.08	11'279'328.23
CSC	2'583'235.40	7'273'495.51	5'562'596.20	4'294'134.71	9'856'730.91
CVT	3'005'809.70	6'707'897.12	6'516'964.00	3'196'742.82	9'713'706.82
CSVR	3'020'307.35	7'572'824.65	6'562'294.75	4'030'837.25	10'593'132.00
ESLL	2'721'917.75	6'030'785.24	5'871'468.20	2'881'234.79	8'752'702.99
ESIP	532'630.80	1'178'445.45	1'149'684.10	561'392.15	1'711'076.25
ESCH	7'752'224.15	19'467'637.50	16'779'594.65	10'440'267.00	27'219'861.65
CIVAB	162'625.35	341'376.75	360'973.05	143'029.05	504'002.10
Total	35'325'382.55	87'374'890.42	76'440'698.95	46'259'574.02	122'700'272.97

### 19.5. Ecoles secondaires 1, 2004



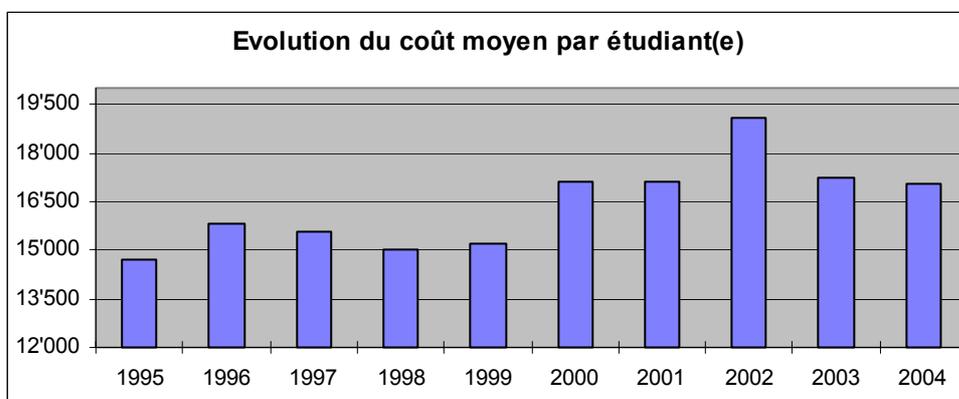
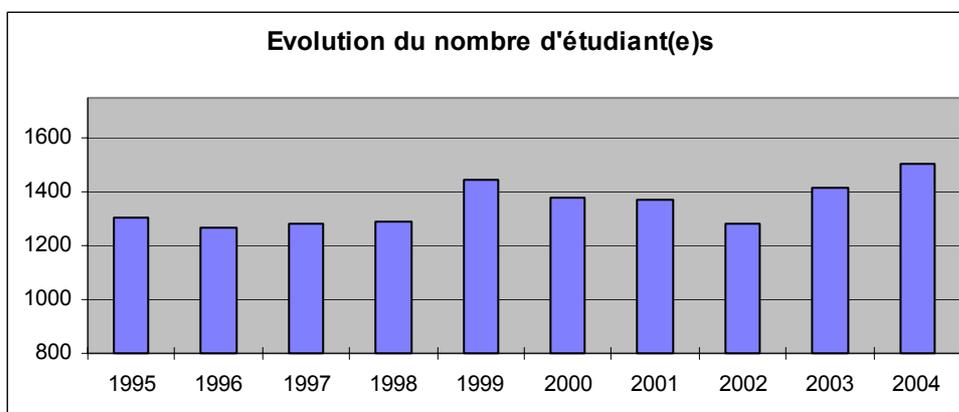
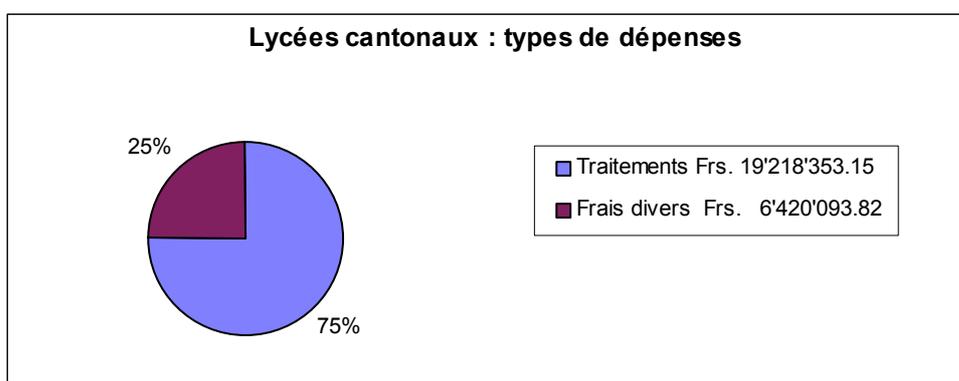
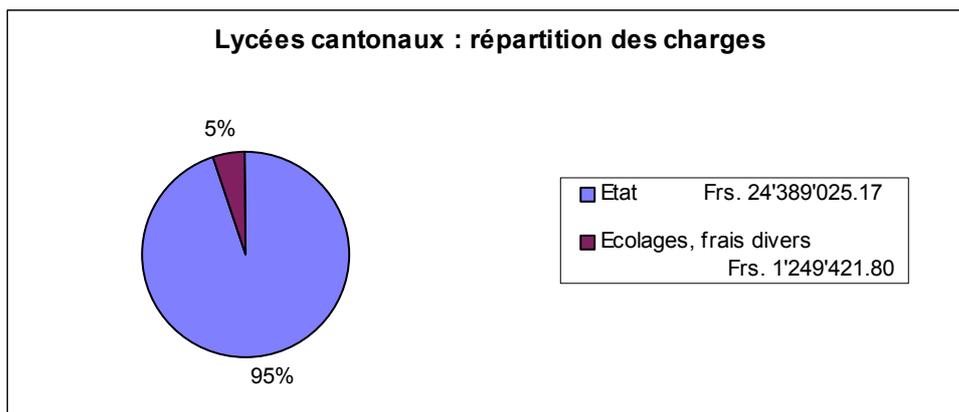
**19.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2004****Lycées cantonaux**

ECOLES	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Ecolages, recettes div.	Traitements	Frais divers	
Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel, Fleurier	13'566'587.10	556'757.70	10'807'808.20	3'315'536.60	14'123'344.80
Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds	10'822'438.07	692'664.10	8'410'544.95	3'104'557.22	11'515'102.17
<b>Total</b>	<b>24'389'025.17</b>	<b>1'249'421.80</b>	<b>19'218'353.15</b>	<b>6'420'093.82</b>	<b>25'638'446.97</b>

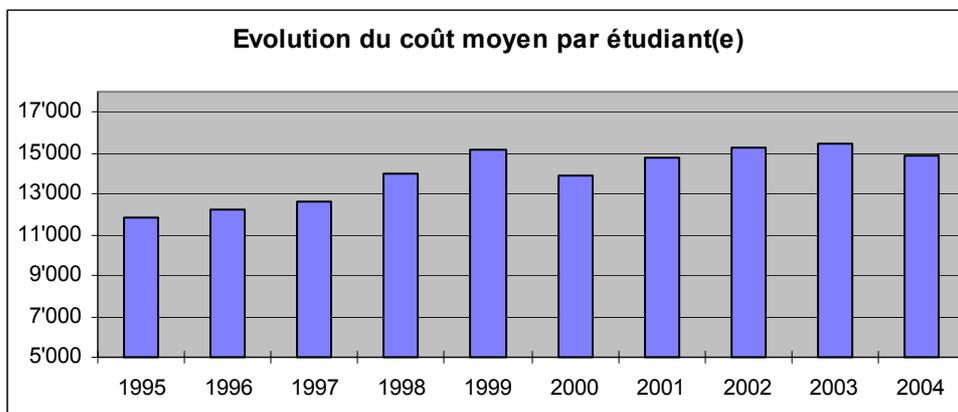
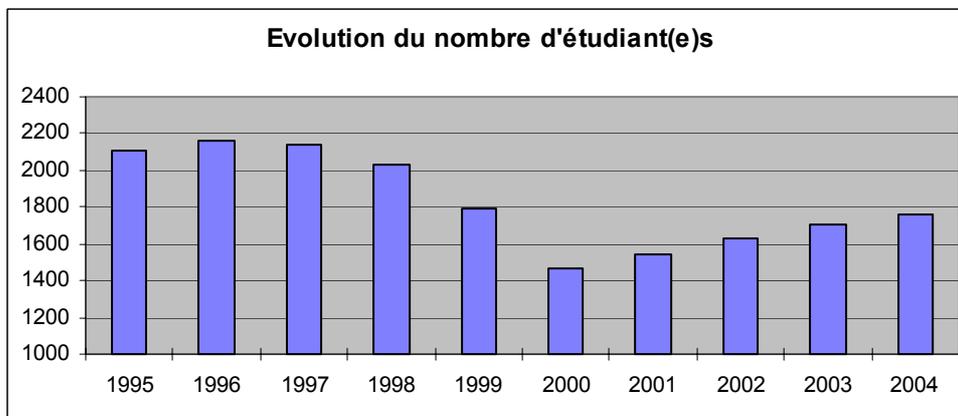
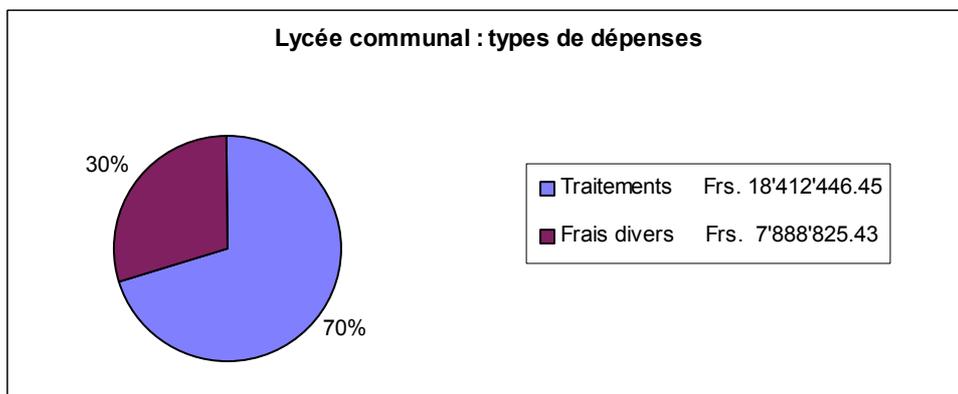
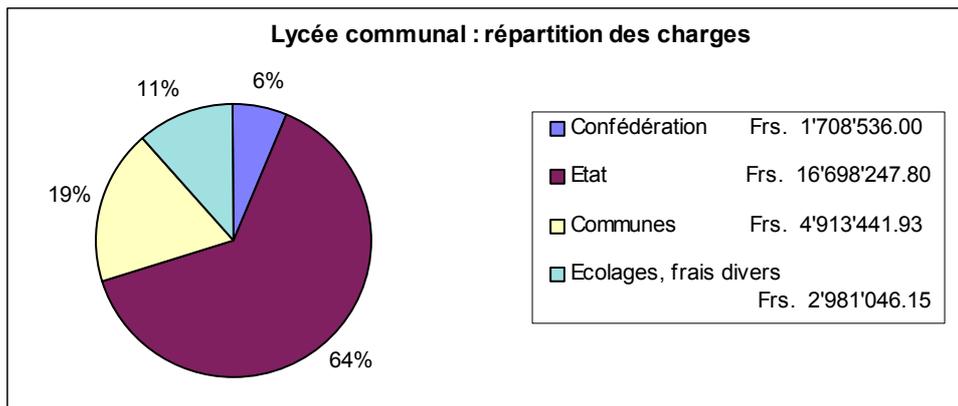
**Lycée communal**

ECOLE	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, ecolages, divers	Traitements	Frais divers	
Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel	1'708'536.00	16'698'247.80	4'913'441.93	2'981'046.15	18'412'446.45	7'888'825.43	26'301'271.88

### 19.7. Lycées cantonaux, 2004



### 19.8. Lycée communal, 2004



## 19.9. Formation professionnelle, comptes 2004

### Ecoles cantonales et autres écoles relevant de la formation professionnelle

ECOLES	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
- Haute école neuchâteloise	17'721'435.06	20'191'685.00	0.00	2'546'417.51	18'848'931.80	21'610'605.77	40'459'537.57
- Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier	1'299'024.25	1'989'265.59	2'132'170.90	1'896'844.75	4'624'284.90	2'693'020.59	7'317'305.49
- Ecole de laborantines médicales	0.00	610'606.75	0.00	573'629.70	932'525.05	251'711.40	1'184'236.45
- Centre Pierre-Coullery	280'626.00	3'314'201.66	402'245.00	675'948.24	3'242'159.85	1'430'861.05	4'673'020.90
Total	19'301'085.31	26'105'759.00	2'534'415.90	5'692'840.20	27'647'901.60	25'986'198.81	53'634'100.41

## Ecoles communales

FORMATIONS DE BASE	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Contributions des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
<b>Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel</b>							
- Ecole technique	3'063'566.00	3'871'784.95	7'802'920.72	489'809.50	10'426'016.03	4'802'065.14	15'228'081.17
- Ecole des arts et métiers	712'275.00	1'303'642.65	3'499'310.05	165'821.45	3'698'419.84	1'982'629.31	5'681'049.15
- Section formation continue	499'597.00	323'277.35	0.00	1'450'118.71	887'209.55	1'385'783.51	2'272'993.06
- Ecole professionnelle commerciale	1'001'858.00	1'487'738.20	3'260'529.00	67'130.00	4'236'325.72	1'580'929.48	5'817'255.20
- ECMTN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier	241'489.00	349'190.80	994'691.40	66'700.70	995'680.12	656'391.78	1'652'071.90
- Services centralisés	155'192.00	242'537.95	1'803'821.72	2'566.30	473'740.83	1'730'377.14	2'204'117.97
<b>Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises</b>							
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	3'344'996.00	4'227'850.85	11'009'447.97	1'704'409.18	10'702'022.70	9'584'681.30	20'286'704.00
- EAMN - Ecole d'art des Montagnes neuchâteloises	1'939'559.00	1'669'285.65	3'333'887.00	313'547.65	4'112'251.79	2'516'932.21	6'629'184.00
- ESTER - Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical-social	1'268'589.00	3'395'831.20	3'940'785.69	4'038'509.11	8'655'168.45	3'988'546.55	12'643'715.00
- Services généraux	102'184.00	223'907.50	265'976.50	0.00	639'735.09	-47'667.09	592'068.00
- Classe JET (APA2)	0.00	80'456.15	197'491.50	-48'072.93	229'874.72	0.00	229'874.72
- Formation continue	179'750.00	226'864.05	0.00	1'538'707.95	609'008.10	1'336'313.90	1'945'322.00
<b>Totaux</b>	<b>12'509'055.00</b>	<b>17'402'367.30</b>	<b>36'108'861.55</b>	<b>9'162'152.32</b>	<b>45'665'452.94</b>	<b>29'516'983.23</b>	<b>75'182'436.17</b>

## Ecoles communales (suite)

FORMATIONS SUPERIEURES	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Contributions des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
<b>Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel</b>							
- Ecole technique	461'767.00	619'463.90	1'213'445.88	20'199.95	1'643'975.21	670'901.52	2'314'876.73
- Ecole suisse de droguerie	165'939.00	184'585.05	604'869.50	757'083.00	873'320.45	839'156.10	1'712'476.55
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	439'246.00	645'542.20	1'279'593.09	397'192.70	1'734'743.59	1'026'830.40	2'761'573.99
- ECOTS - Ecole technique du soir	155'220.00	89'100.00	343'353.80	484'480.50	253'929.50	818'224.80	1'072'154.30
- ESECO - Ecole sup. de gestion commerciale	112'248.00	179'867.50	179'701.05	440'650.85	510'332.32	402'135.08	912'467.40
<b>Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises</b>							
- ETMN - Ecole technique	512'850.00	695'691.45	1'216'451.00	99'279.55	1'731'798.11	792'473.89	2'524'272.00
- ECOTS - en emploi	25'484.00	36'052.10	24'170.90	68'326.00	103'006.00	51'027.00	154'033.00
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	7'902.00	20'798.15	67'837.05	21'356.80	38'066.41	79'827.59	117'894.00
<b>Totaux</b>	<b>1'880'656.00</b>	<b>2'471'100.35</b>	<b>4'929'422.27</b>	<b>2'288'569.35</b>	<b>6'889'171.59</b>	<b>4'680'576.38</b>	<b>11'569'747.97</b>

## 19.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2004

	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	TOTAUX
Secrétariat général	0.00	2'726'928.85	1'790'953.00	111'409.05	4'629'290.90
** Constructions scolaires	0.00	8'209'119.80	0.00	0.00	8'209'119.80
Office statistique & info scolaires OSIS	0.00	3'449'432.01	718'593.00	307'916.45	4'475'941.46
Service de l'enseignement obligatoire	95'650.90	13'659'843.00	0.00	14'082.95	13'769'576.85
Ecoles enfantines	0.00	6'420'694.40	13'451'805.45	0.00	19'872'499.85
Enseignement primaire	0.00	29'516'447.15	68'437'322.55	0.00	97'953'769.70
Enseignement secondaire 1	0.00	35'325'382.55	87'374'890.42	0.00	122'700'272.97
* Formation professionnelle, administration	550'698.00	7'250'137.95	1'418'881.50	1'305'763.65	10'525'481.10
* Formation professionnelle, écoles cantonales et autres écoles	19'301'085.31	26'105'759.00	2'534'415.90	5'692'840.20	53'634'100.41
* Formation professionnelle, écoles communales, form. de base	12'509'055.00	17'402'367.30	36'108'861.55	9'162'152.32	75'182'436.17
* Formation professionnelle, écoles communales, form. sup.	1'880'656.00	2'471'100.35	4'929'422.27	2'288'569.35	11'569'747.97
Service formation universitaire (SFU)	25'000.00	23'602'169.54	0.00	1'046'292.75	24'673'462.29
* Lycée communal	1'708'536.00	16'698'247.80	4'913'441.93	2'981'046.15	26'301'271.88
Lycées cantonaux	0.00	24'389'025.17	0.00	1'249'421.80	25'638'446.97
Université	24'162'480.10	40'384'347.31	0.00	16'635'974.04	81'182'801.45
Service de la Jeunesse	0.00	1'399'127.82	0.00	29'806.14	1'428'933.96
Office des bourses	2'071'733.00	3'269'655.15	0.00	29'975.00	5'371'363.15
Offices d'orientation scolaire et professionnelle	0.00	4'638'371.31	0.00	1'020'205.57	5'658'576.88
A reporter	62'304'894.31	266'918'156.46	221'678'587.57	41'875'455.42	592'777'093.76

\* Part de la Confédération et d'autres cantons

\*\* Comptes des investissements

	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	TOTAUX
Report	62'304'894.31	266'918'156.46	221'678'587.57	41'875'455.42	592'777'093.76
Office médico-pédagogique	0.00	2'815'389.70	0.00	2'028'718.65	4'844'108.35
Centre de psychomotricité	0.00	547'029.70	0.00	356'067.70	903'097.40
Office de la petite enfance	0.00	2'921'735.50	0.00	0.00	2'921'735.50
Service des sports, administration	0.00	3'817'711.85	0.00	9'884.30	3'827'596.15
Service des sports, camps	0.00	-54'533.69	0.00	3'360'870.38	3'306'336.69
Service des sports, Jeunesse et sport	130'053.00	209'204.19	0.00	278'541.45	617'798.64
Panespo	0.00	14'197.45	0.00	135'284.05	149'481.50
Service des affaires culturelles	0.00	5'857'016.70	0.00	0.00	5'857'016.70
Conservatoire neuchâtelois	0.00	11'059'307.30	0.00	2'456'334.05	13'515'641.35
Service de la protection des monuments et sites	932'900.00	2'570'025.45	0.00	1'339.94	3'504'265.39
Service d'archéologie	228'573.00	1'298'716.48	0.00	24'941.71	1'552'231.19
Parc et musée d'archéologie	0.00	2'063'878.50	0.00	297'120.08	2'360'998.58
Service des archives	0.00	791'271.23	0.00	16'695.65	807'966.88
Amortissements	0.00	32'200'000.00	0.00	0.00	32'200'000.00
Totaux en 2004	63'596'420.31	333'029'106.82	221'678'587.57	50'841'253.38	669'145'368.08
Totaux en 2003	48'773'296.50	320'931'675.96	208'733'026.34	51'260'597.58	629'698'596.38
	14'823'123.81	12'097'430.86	12'945'561.23	-419'344.20	39'446'771.70

Nombre d'habitants en 2004 : 168'391

Nombre d'habitants en 2003 : 167'990

Augmentation

Charge moyenne par habitant

Charge moyenne par habitant

3'973.76 Fr.

3'748.47 Fr.

225.29 Fr.

## 19.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2004 □

### Répartition des charges

	Montant des charges	En pour-cent
Part de la Confédération	Fr. 63'596'420.31	soit 9.50%
Part de l'Etat	Fr. 333'029'106.82	soit 49.77%
Part des communes	Fr. 221'678'587.57	soit 33.13%
Charges couvertes par les dons, écolages, revenus de fonds scolaires, produit de travail des élèves (pour les écoles professionnelles seulement), allocation pour perte de gain, revenus divers	<u>Fr. 50'841'253.38</u>	soit <u>7.60%</u>
Charges totales	Fr. 669'145'368.08	soit 100.00%

### Part consacrée à l'instruction publique en pour-cent des impôts, pour 2004

	Impôt	Montant des charges	En pour-cent
Etat	Fr. 557'354'649.00	Fr. 333'029'106.82	soit 59.75%
Communes	Fr. 526'995'055.00	Fr. 221'678'587.57	soit 42.06%
Etat + communes	Fr. 1'084'349'704.00	Fr. 554'707'694.39	soit 51.16%

### 19.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2004

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2004				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
Neuchâtel	2'285'262.55	1'028'368.15	0.00	0.00	1'028'368.15
Hauterive	230'243.00	103'609.35	0.00	0.00	103'609.35
Saint-Blaise	241'995.80	108'898.10	0.00	0.00	108'898.10
Marin-Epagnier	342'739.20	154'232.65	0.00	0.00	154'232.65
Thielle-Wavre	123'211.80	55'445.30	0.00	0.00	55'445.30
Cornaux	148'842.70	66'979.20	0.00	0.00	66'979.20
Cressier	287'985.15	129'593.30	0.00	0.00	129'593.30
Le Landeron	358'487.10	161'319.20	0.00	0.00	161'319.20
Lignièrès	117'213.65	52'746.15	0.00	0.00	52'746.15
Boudry	374'177.45	168'379.85	0.00	0.00	168'379.85
Cortailod	283'833.25	127'724.95	0.00	0.00	127'724.95
Colombier	365'904.80	164'657.15	0.00	0.00	164'657.15
Auvernier	97'461.00	43'857.45	0.00	0.00	43'857.45
Peseux	282'151.30	126'968.10	0.00	0.00	126'968.10
Corcelles-Cormondrèche	278'352.45	125'258.60	0.00	0.00	125'258.60
Bôle	106'581.65	47'961.75	0.00	0.00	47'961.75
Rochefort	83'186.85	37'434.10	0.00	0.00	37'434.10
Bevaix	342'886.30	154'298.85	0.00	0.00	154'298.85
Gorgier	164'932.50	74'219.65	0.00	0.00	74'219.65
St-Aubin-Sauges	207'936.30	93'571.35	0.00	0.00	93'571.35
Fresens	31'752.95	14'288.85	0.00	0.00	14'288.85
Môtiers	91'849.90	41'332.45	0.00	0.00	41'332.45
Couvet	182'379.75	82'070.90	0.00	0.00	82'070.90
Travers	91'208.20	41'043.70	0.00	0.00	41'043.70
Noiraigue	79'846.20	35'930.80	0.00	0.00	35'930.80
Boveresse	17'203.45	7'741.55	0.00	0.00	7'741.55
Fleurier	274'414.70	123'486.60	0.00	0.00	123'486.60
Buttes	88'901.50	40'005.70	0.00	0.00	40'005.70
La Côte-aux-Fées	57'015.25	25'656.85	0.00	0.00	25'656.85
Les Verrières	95'839.15	43'127.60	0.00	0.00	43'127.60
Cernier	174'399.10	78'479.60	0.00	0.00	78'479.60
Chézard-St-Martin	142'131.50	63'959.20	0.00	0.00	63'959.20
Dombresson	298'345.60	134'255.50	0.00	0.00	134'255.50
Savagnier	167'863.15	75'538.40	0.00	0.00	75'538.40
Fontaines	91'424.85	41'141.20	0.00	0.00	41'141.20
Fontainemelon	200'570.45	90'256.70	0.00	0.00	90'256.70
Les Hauts-Geneveys	80'986.35	36'443.85	0.00	0.00	36'443.85
Boudevilliers	27'113.20	12'200.95	0.00	0.00	12'200.95
Valangin	87'334.40	39'300.50	0.00	0.00	39'300.50
Coffrane	84'712.45	38'120.60	0.00	0.00	38'120.60
Les Geneveys-s/Coffrane	122'449.55	55'102.30	0.00	0.00	55'102.30
Le Locle	875'877.35	394'144.75	46'156.05	11'539.00	405'683.75
Les Brenets	93'597.40	42'118.85	0.00	0.00	42'118.85
Le Cerneux-Péquignot	30'101.35	13'545.60	0.00	0.00	13'545.60
La Brévine	62'774.60	28'248.55	0.00	0.00	28'248.55
La Chaux-du-Milieu	39'627.30	17'832.30	0.00	0.00	17'832.30
Les Ponts-de-Martel	151'511.25	68'180.05	0.00	0.00	68'180.05
La Chaux-de-Fonds	3'550'205.90	1'597'592.60	108'578.75	27'144.70	1'624'737.30
Les Planchettes	36'569.80	16'456.40	0.00	0.00	16'456.40
La Sagne	130'854.65	58'884.60	0.00	0.00	58'884.60
Totaux	14'182'246.05	6'382'010.70	154'734.80	38'683.70	6'420'694.40

### 19.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2004

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2004				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
Neuchâtel	9'779'165.25	4'400'624.35	408'535.05	102'133.75	4'502'758.10
Hauterive	844'089.00	379'840.05	0.00	0.00	379'840.05
St-Blaise	1'164'457.15	524'005.70	0.00	0.00	524'005.70
Marin-Epagnier	1'595'001.25	717'750.55	0.00	0.00	717'750.55
Thielle-Wavre	350'817.00	157'867.65	0.00	0.00	157'867.65
Cornaux	500'343.85	225'154.75	0.00	0.00	225'154.75
Cressier	976'967.50	439'635.40	0.00	0.00	439'635.40
Enges	153'541.20	69'093.55	0.00	0.00	69'093.55
Le Landeron	1'764'450.55	794'002.75	0.00	0.00	794'002.75
Lignières	412'975.25	185'838.85	0.00	0.00	185'838.85
Boudry	2'516'786.35	1'132'553.85	0.00	0.00	1'132'553.85
Cortailod	1'761'690.90	792'760.90	0.00	0.00	792'760.90
Colombier	2'062'623.80	928'180.70	0.00	0.00	928'180.70
Auvernier	434'777.95	195'650.10	0.00	0.00	195'650.10
Peseux	2'013'033.25	905'864.95	0.00	0.00	905'864.95
Corcelles-Cormondrèche	1'514'351.50	681'458.20	0.00	0.00	681'458.20
Bôle	602'601.30	271'170.60	0.00	0.00	271'170.60
Rochefort	337'903.35	152'056.50	0.00	0.00	152'056.50
Bevaix	1'422'122.50	639'955.15	0.00	0.00	639'955.15
Gorgier	699'835.15	314'925.80	0.00	0.00	314'925.80
St-Aubin-Sauges	1'120'675.85	504'304.15	0.00	0.00	504'304.15
Fresens	111'123.75	50'005.70	0.00	0.00	50'005.70
Vaumarcus	142'845.75	64'280.60	0.00	0.00	64'280.60
Môtiers	432'318.55	194'543.35	0.00	0.00	194'543.35
Couvet	1'069'349.65	481'207.35	0.00	0.00	481'207.35
Travers	471'747.45	212'286.35	0.00	0.00	212'286.35
Noiraigne	271'965.15	122'384.30	0.00	0.00	122'384.30
Boveresse	155'570.75	70'006.85	0.00	0.00	70'006.85
Fleurier	1'472'438.95	662'597.55	0.00	0.00	662'597.55
Buttes	335'529.10	150'988.10	0.00	0.00	150'988.10
La Côte-aux-Fées	194'382.75	87'472.25	0.00	0.00	87'472.25
Saint-Sulpice	305'996.25	137'698.30	0.00	0.00	137'698.30
Les Verrières	306'891.75	138'101.30	0.00	0.00	138'101.30
Les Bayards	206'750.90	93'037.90	0.00	0.00	93'037.90
Cernier	700'606.80	315'273.05	0.00	0.00	315'273.05
Chézard-St-Martin	859'267.10	386'670.20	0.00	0.00	386'670.20
Dombresson	888'592.10	399'866.45	0.00	0.00	399'866.45
Villiers	8'355.00	3'759.75	0.00	0.00	3'759.75
Le Pâquier	132'619.10	59'678.60	0.00	0.00	59'678.60
Savagnier	422'151.95	189'968.40	0.00	0.00	189'968.40
Vilars	290'797.60	130'858.90	0.00	0.00	130'858.90
Fontaines	557'840.70	251'028.30	0.00	0.00	251'028.30
Fontainemelon	605'063.60	272'278.60	0.00	0.00	272'278.60
Les Hauts-Geneveys	379'269.30	170'671.20	0.00	0.00	170'671.20
Boudevilliers	120'060.55	54'027.25	0.00	0.00	54'027.25
Valangin	230'220.20	103'599.10	0.00	0.00	103'599.10
Coffrane	315'261.20	141'867.55	0.00	0.00	141'867.55
Les Geneveys-s/C.	520'597.00	234'268.65	0.00	0.00	234'268.65
Montmolin	338'977.20	152'539.75	0.00	0.00	152'539.75
Sous-total	43'874'800.05	19'743'660.15	408'535.05	102'133.75	19'845'793.90

**Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2004 (suite)**

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2004				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
Sous-total	43'874'800.05	19'743'660.15	408'535.05	102'133.75	19'845'793.90
Le Locle	4'053'218.35	1'823'948.20	147'342.55	36'835.65	1'860'783.85
Les Brenets	433'673.35	195'153.00	0.00	0.00	195'153.00
Le Cerneux-Péquignot	211'586.95	95'214.15	0.00	0.00	95'214.15
La Brévine	318'589.90	143'365.45	0.00	0.00	143'365.45
La Chaux-du-Milieu	235'988.05	106'194.60	0.00	0.00	106'194.60
Les Ponts-de-Martel	578'236.35	260'206.35	0.00	0.00	260'206.35
Brot-Dessus	111'877.95	50'345.10	0.00	0.00	50'345.10
La Chaux-de-Fonds	14'676'281.90	6'604'326.80	323'414.35	80'853.60	6'685'180.40
Les Planchettes	173'510.70	78'079.80	0.00	0.00	78'079.80
La Sagne	435'845.65	196'130.55	0.00	0.00	196'130.55
Totaux	65'103'609.20	29'296'624.15	879'291.95	219'823.00	29'516'447.15

**19.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2004**

ECOLES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2004				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
ESRN	26'609'547.85	11'974'296.55	1'323'291.25	330'822.80	12'305'119.35
CESCOLE	7'027'576.15	3'162'409.25	316'413.70	79'103.45	3'241'512.70
CSC	5'562'596.20	2'503'168.30	320'268.30	80'067.10	2'583'235.40
CVT	6'516'964.00	2'932'633.80	292'703.55	73'175.90	3'005'809.70
CSVR	6'562'294.75	2'953'032.65	269'098.75	67'274.70	3'020'307.35
ESLL	5'871'468.20	2'642'160.70	319'028.15	79'757.05	2'721'917.75
ESIP	1'149'684.10	517'357.85	61'091.75	15'272.95	532'630.80
ESCH	16'779'594.65	7'550'817.60	805'626.15	201'406.55	7'752'224.15
CIVAB	360'973.05	162'437.85	750.00	187.50	162'625.35
Total	76'440'698.95	34'398'314.55	3'708'271.60	927'068.00	35'325'382.55

19.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement □  
 secondaire 2 en 2004 □

ECOLE	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2004								
	Traitements pris en considération	Subvention fédérale et écolages à déduire	Montant subventionné	Subvention	Matériels divers et mobilier scolaire	Subvention fédérale à déduire	Part subventionnée	Subvention	Subvention globale
Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel	18'412'446.45	4'622'290.15	13'790'156.30	6'895'073.15	428'652.23	66'837.00	361'815.23	145'861.13	7'040'934.28

19.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en   
2004

Ecoles	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES DE 2004								
	Traitements pris en considération	Ecolage à déduire	Montant subventionné	Subvention	Matériel d'enseignement	Recettes à déduire	Part subventionnée	Subvention	Subvention totale
<b>Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel</b>									
- Ecole technique	10'426'016.03	245.30	10'425'770.73	3'649'019.75	713'556.50	77'084.55	636'471.95	222'765.20	3'871'784.95
- Ecole des arts et métiers	3'698'419.84	16'356.60	3'682'063.24	1'288'722.15	42'629.95	0.00	42'629.95	14'920.50	1'303'642.65
- Section formation continue	887'209.55	0.00	887'209.55	310'523.35	36'440.00	0.00	36'440.00	12'754.00	323'277.35
- Ecole professionnelle commerciale	4'236'325.72	6'629.55	4'229'696.17	1'480'393.65	20'984.40	0.00	20'984.40	7'344.55	1'487'738.20
- ECMTN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier	995'680.12	14'839.20	980'840.92	343'294.30	16'847.12	0.00	16'847.12	5'896.50	349'190.80
- Services centralisés	473'740.83	0.00	473'740.83	165'809.30	203'561.47	2'566.30	200'995.17	70'348.30	236'157.60
- Services centralisés, Maladière	0.00	0.00	0.00	0.00	18'229.50	0.00	18'229.50	6'380.35	6'380.35
- Ecole technique	1'643'975.21	0.00	1'643'975.21	575'391.30	125'921.75	0.00	125'921.75	44'072.60	619'463.90
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	1'367'401.13	9'200.00	1'358'201.13	475'370.40	118'862.77	0.00	118'862.77	41'601.95	516'972.35
- ECOTS - Ecole technique du soi	253'929.50	0.00	253'929.50	88'875.35	641.90	0.00	641.90	224.65	89'100.00
- ESNIG - Formation continue	367'342.46	0.00	367'342.46	128'569.85	0.00	0.00	0.00	0.00	128'569.85
- ESECO - Ecole supérieure de gestion commerciale	510'332.32	0.00	510'332.32	178'616.30	3'574.90	0.00	3'574.90	1'251.20	179'867.50
<b>Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises</b>									
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	10'702'022.70	74'839.00	10'627'183.70	3'719'514.30	1'461'367.14	8'977.00	1'452'390.14	508'336.55	4'227'850.85
- EAMN - Ecole d'art des Montagnes neuchâteloises	4'112'251.79	3'709.00	4'108'542.79	1'437'990.00	660'844.89	0.00	660'844.89	231'295.70	1'669'285.60
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	4'407'393.00	735'236.00	3'672'157.00	1'836'078.50	93'906.00	12'161.00	81'745.00	40'872.50	1'876'951.00
- ESTER - Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical-social	4'247'775.45	2'024.00	4'245'751.45	1'486'013.00	93'906.23	0.00	93'906.23	32'867.20	1'518'880.20
- Formation continue	609'008.10	0.00	609'008.10	213'152.85	39'174.95	0.00	39'174.95	13'711.25	226'864.10
- Classe JET (APA2)	229'874.72	0.00	229'874.72	80'456.15	0.00	0.00	0.00	0.00	80'456.15
- Comptes généraux	639'735.69	0.00	639'735.69	223'907.50	0.00	0.00	0.00	0.00	223'907.50
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	1'731'798.11	7'280.00	1'724'518.11	603'581.35	264'196.70	1'025.00	263'171.70	92'110.10	695'691.45
- ECOTS en emplo	103'006.00	0.00	103'006.00	36'052.10	0.00	0.00	0.00	0.00	36'052.10
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	38'066.41	0.00	38'066.41	13'323.25	21'356.80	0.00	21'356.80	7'474.90	20'798.15
<b>Totaux</b>	<b>51'681'304.68</b>	<b>870'358.65</b>	<b>50'810'946.03</b>	<b>18'334'654.70</b>	<b>3'936'002.97</b>	<b>101'813.85</b>	<b>3'834'189.12</b>	<b>1'354'228.00</b>	<b>19'688'882.60</b>

**19.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel****Ecoles enfantines**

Nos	Communes	Dépenses générales 2005	Nombre d'élèves en septembre 2005	Dépense moyenne par élève en 2005
101	Neuchâtel	19'176.30	505	37.97
3	Hauterive	2'026.60	45	45.04
4	Saint-Blaise	1'825.70	71	25.71
5	Marin-Epagnier	3'305.95	91	36.33
6	Thielle-Wavre	799.15	33	24.22
7	Cornaux	725.50	30	24.18
8	Cressier	996.50	47	21.20
10	Le Landeron	3'716.40	92	40.40
11	Lignières	814.10	24	33.92
201	Boudry	3'902.00	88	44.34
2	Cortailod	3'554.30	98	36.27
3	Colombier	3'561.00	108	32.97
4	Auvernier	452.00	16	28.25
5	Peseux	3'273.20	76	43.07
6	Corcelles-Cormondèche	2'856.65	75	38.09
7	Bôle	1'327.70	25	53.11
8	Rochefort	597.85	26	22.99
10	Bevaix	3'956.60	97	40.79
11	Gorgier	656.25	29	22.63
12	Saint-Aubin-Sauges	1'384.00	43	32.19
13	Fresens	387.05	14	27.65
301	Môtiers + Boveresse	818.70	27	30.32
2	Couvet	2'225.15	56	39.73
3	Travers	383.55	19	20.19
4	Noiraigue	363.90	9	40.43
6	Fleurier	3'012.40	73	41.27
7	Buttes + Saint-Sulpice	1'174.90	28	41.96
8	La Côte-aux-Fées	305.00	9	33.89
10	Les Verrières	514.50	23	22.37
	A reporter :	68'092.90	1'877	

**Ecoles enfantines (suite)**

Nos	Communes	Dépenses générales 2005	Nombre d'élèves en septembre 2005	Dépense moyenne par élève en 2005
	Report :	68'092.90	1'877	
401	Cernier	1'070.60	47	22.78
2	Chézard-Saint-Martin	1'259.70	44	28.63
3	Dombresson	2'544.10	66	38.55
7	Savagnier	2'368.60	49	48.34
8	Fontaines	1'103.70	27	40.88
9	Fontainemelon	761.00	27	28.19
10	Les Hauts-Geneveys	479.10	12	39.93
11	Boudevilliers	302.10	6	50.35
12	Valangin	592.00	18	32.89
13	Coffrane	470.90	31	15.19
14	Les Geneveys-s/Coffrane	1'132.80	39	29.05
501	Le Locle	7'228.35	198	36.51
2	Les Brenets	1'202.00	25	48.08
3	Le Cerneux-Péquignot	439.00	10	43.90
4	La Brévine	290.40	17	17.08
5	La Chaux-du-Milieu	609.15	17	35.83
6	Les Ponts-de-Martel	1'250.25	31	40.33
601	La Chaux-de-Fonds	31'146.40	740	42.09
2	Les Planchettes	221.60	6	36.93
3	La Sagne	873.40	24	36.39
	Les Perce-Neige, Neuchâtel	1'148.40	26	44.17
	Clos-Rousseau, Cressier	796.60	7	113.80
	CP Malvilliers, Boudevilliers	80.10	6	13.35
	CERAS, La Chaux-de-Fonds	45.00	5	9.00
	Les Billodes, Le Locle	120.20	1	120.20
	Les Perce-Neige, La Chaux-de-Fonds	960.60	20	48.03
	<b>Totaux</b>	<b>126'588.95</b>	<b>3'376</b>	<b>37.50</b>

**Enseignement primaire**

Nos	Communes	Dépenses générales en 2005	Nombre d'élèves en septembre 2005	Dépense moyenne par élève 2005
101	Neuchâtel	132'440.20	1476	89.73
3	Hauterive	11'572.40	134	86.36
4	Saint-Blaise	15'180.75	187	81.18
5	Marin-Epagnier	21'328.00	253	84.30
6	Thielle-Wavre	5'452.65	67	81.38
7	Cornaux	6'800.05	77	88.31
8	Cressier	13'410.35	147	91.23
9	Enges	1'173.75	12	97.81
10	Le Landeron	22'628.10	251	90.15
11	Lignièrès	4'568.60	70	65.27
201	Boudry	26'234.10	321	81.73
2	Cortailod	26'120.70	288	90.70
3	Colombier	25'144.85	327	76.90
4	Auvernier	5'749.45	57	100.87
5	Peseux	27'227.60	328	83.01
6	Corcelles-Cormondrèche	21'672.35	246	88.10
7	Bôle	9'005.15	106	84.95
8	Rochefort	4'626.55	48	96.39
10	Bevaix	20'174.90	240	84.06
11	Gorgier	8'753.25	104	84.17
12	Saint-Aubin-Sauges	17'031.70	166	102.60
13	Fresens	999.80	11	90.89
15	Vaumarcus	1'297.25	11	117.93
301	Môtiers	4'400.50	53	83.03
2	Couvet	12'452.55	141	88.32
3	Travers	7'143.35	73	97.85
4	Noiraigue	3'771.70	40	94.29
5	Boveresse	2'520.90	27	93.37
6	Fleurier	17'473.00	214	81.65
7	Buttes	4'756.85	41	116.02
8	La Côte-aux-Fées	2'340.90	25	93.64
9	Saint-Sulpice	3'514.35	48	73.22
10	Les Verrières	5'180.80	50	103.62
11	Les Bayards	1'830.40	25	73.22
401	Cernier	6'506.90	102	63.79
2	Chézard-St-Martin	9'179.45	113	81.23
3	Dombresson	13'044.70	147	88.74
5	Le Pâquier	954.75	9	106.08
6	Savagnier	6'653.95	81	82.15
7	Fenin-Vilars-Saules	3'622.85	48	75.48
8	Fontaines	8'432.15	99	85.17
9	Fontainemelon	11'809.95	100	118.10
	A reporter :	554'182.50	6363	

**Enseignement primaire (suite)**

Nos	Communes	Dépenses générales en 2005	Nombre d'élèves en septembre 2005	Dépense moyenne par élève 2005
	Report :	554'182.50	6363	
410	Les Hauts-Geneveys	5'561.85	61	91.18
11	Boudevilliers	1'585.80	19	83.46
12	Valangin	3'235.05	37	87.43
13	Coffrane	3'426.50	39	87.86
14	Les Geneveys-s/Coffrane	7'382.05	82	90.03
15	Montmollin	3'428.75	47	72.95
16	Derrière-Pertuis	1'014.70	9	112.74
501	Le Locle	48'899.55	560	87.32
2	Les Brenets	2'905.05	48	60.52
3	Le Cerneux-Péquignot	1'641.75	21	78.18
4	La Brévine	3'932.55	49	80.26
5	La Chaux-du-Milieu	1'840.30	23	80.01
6	Les Ponts-de-Martel	9'080.50	96	94.59
7	Brot-Plamboz	1'799.75	23	78.25
601	La Chaux-de-Fonds	210'225.00	2165	97.10
2	Les Planchettes	1'687.80	22	76.72
3	La Sagne	5'614.40	56	100.26
	Inst. "Clos-Rousseau", Cressier	1'891.60	20	94.58
	Centre pédagogique, Dombresson	3'411.20	26	131.20
	Centre pédagogique, Malvilliers	5'179.50	32	161.86
	Fondation	830.65	12	69.22
	"Les Billodes", Le Locle			
	CERAS	3'509.40	35	100.27
	La Chaux-de-Fonds			
	"Les Perce-Neige", Neuchâtel	4'965.85	62	80.09
	"Les Perce-Neige", La Chaux-de-Fonds	2'891.05	40	72.28
	Totaux	890'123.10	9'947	89.49

**Enseignement secondaire**

Communes		Dépenses générales 2005	Nombre d'élèves en septembre 2005	Dépense moyenne par élève 2005
Neuchâtel	ESRN	366'630.20	2'864	128.01
Colombier	CESCOLE	102'084.95	825	123.74
Gorgier	CSC	82'584.90	603	136.96
Fleurier	CVT	81'821.45	694	117.90
Cernier	CSVR	99'216.30	677	146.55
Le Locle	ESLL	86'452.05	659	131.19
Les Ponts-de-Martel	ESIP	10'837.40	85	127.50
La Chaux-de-Fonds	ESCF	257'085.20	1'876	137.04
La Brévine	CIVAB	4'777.90	38	125.73
Fondation J. et M. Sandoz, Le Locle		402.55	13	30.97
Perce-Neige, Neuchâtel		490.55	12	40.88
Centre pédagogique, Dombresson		768.20	7	109.74
Centre pédagogique, Malvilliers		1'416.75	19	74.57
CERAS, La Chaux-de-Fonds		2'213.75	14	158.13
Les Billodes, Le Locle		922.95	12	76.91
<b>T O T A U X</b>		<b>1'097'705.10</b>	<b>8'398</b>	<b>130.71</b>

## TABLE DES MATIERES

<b>2005 EN BREF .....</b>	<b>1</b>
<b>1. SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>10</b>
1.1. Organisation .....	10
1.2. Missions essentielles .....	10
1.3. Activités .....	11
1.4. Bâtiments scolaires communaux .....	12
1.5. Législation générale .....	15
<b>2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC .....</b>	<b>17</b>
<b>3. CAPPES .....</b>	<b>18</b>
3.1. Gestion des situations critiques .....	18
3.2. Ressources pour la qualité de vie au travail .....	18
3.3. Consultation pour les écoles primaires et enfantines (CEPE) .....	19
3.4. Développer la communication et des relations sans violence à l'école (Relation sans violence) .....	19
<b>4. OFFICE DES BOURSES .....</b>	<b>22</b>
<b>5. OFFICE CANTONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>25</b>
5.1. Personnel au 31 décembre 2005 .....	25
5.2. Organisation .....	25
5.3. Tableau des prestations et investissements temporels .....	26
5.3.1. Prestations d'information .....	27
5.3.2. Prestations de conseil et appui .....	30
5.3.3. Mandats .....	36
5.4. Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA) .....	38
<b>6. OFFICE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRES .....</b>	<b>39</b>
6.1. Centre de Compétence – Recherche et Statistique .....	39
6.2. Centre de compétence - réseau-médiathèques .....	40
6.3. Centre de compétence – Gestion des écoles (CCG) .....	42
<b>7. SERVICE DE LA JEUNESSE .....</b>	<b>43</b>
<b>8. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE .....</b>	<b>44</b>
8.1. Enseignement préscolaire .....	45
8.2. Enseignement primaire .....	46
8.3. Enseignement secondaire 1 .....	47
8.4. Evolution des effectifs .....	50
8.5. Législation .....	52
8.6. Commissions consultatives .....	52
8.7. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes .....	54
8.8. Epreuves .....	55
8.9. Centre de psychomotricité .....	59
8.10. Orthophonie .....	60
8.11. Education routière .....	60
<b>9. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>63</b>
9.1. Rapport du service .....	63
9.2. Législation .....	65
9.3. Hautes écoles spécialisées .....	65
9.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social .....	65
9.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce .....	68
9.6. Commissions consultatives .....	69
9.7. Titres délivrés .....	71
9.8. Cours de perfectionnement .....	72
<b>10. SERVICE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE .....</b>	<b>74</b>

10.1.	Rapport du service.....	74
10.2.	Législation.....	75
10.3.	Subventions fédérales.....	75
10.4.	Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2004–2005.....	76
10.5.	Enseignement secondaire 2.....	81
10.6.	Formation des enseignants.....	86
10.7.	Université populaire.....	88
<b>11.</b>	<b>SERVICE DES SPORTS.....</b>	<b>89</b>
11.1.	Rapport du service.....	89
11.2.	Groupes de prestations.....	89
<b>12.</b>	<b>SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES.....</b>	<b>99</b>
12.1.	Législation et personnel.....	99
12.2.	Généralités.....	99
12.3.	Commission – groupe de travail – sous-commission.....	101
12.4.	Musique.....	102
12.5.	Théâtre et centres culturels.....	103
12.6.	Arts et lettres.....	105
12.7.	Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques.....	105
12.7.1.	Arts.....	106
12.7.2.	Lettres.....	107
12.8.	Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal.....	107
12.9.	Actions et manifestations culturelles diverses.....	108
12.10.	Décoration artistique des bâtiments officiels.....	109
12.11.	Lecture et bibliothèques.....	109
12.12.	Bibliobus neuchâtelois.....	110
12.13.	Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.....	112
12.14.	Institut neuchâtelois.....	113
12.15.	Evolution des charges nettes du service des affaires culturelles.....	114
12.16.	Evolution des charges nettes du secteur « Affaires culturelles du DECS ».....	114
12.17.	Répartition des charges du secteur « Affaires culturelles du DECS » – année 2005 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois).....	115
<b>13.</b>	<b>CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS.....</b>	<b>115</b>
13.1.	Conservatoire de musique de Neuchâtel.....	117
13.2.	Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle.....	124
<b>14.</b>	<b>SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES.....</b>	<b>131</b>
14.1.	Généralités.....	131
14.2.	Connaissance.....	131
14.3.	Protection.....	132
14.4.	Conservation.....	132
14.5.	Information.....	135
<b>15.</b>	<b>SERVICE ET MUSEE D'ARCHEOLOGIE.....</b>	<b>137</b>
15.1.	Service d'archéologie.....	137
15.2.	Laténium.....	137
15.3.	Un film, quatre prix.....	138
15.4.	L'année des trois congrès.....	138
15.5.	Mémoires de licence, Prix Jéquier, conférences, médias.....	138
15.6.	Divers.....	139
<b>16.</b>	<b>SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT.....</b>	<b>139</b>
16.1.	Personnel.....	139
16.2.	Visites de dépôts, entrées d'archives et classements.....	140
16.3.	Bibliothèque.....	141
16.4.	Salle de lecture.....	142
16.5.	Informatisation du service des archives de l'Etat, projet <i>FloraNE</i> .....	142
16.6.	Conservation préventive, restauration et microfilmage.....	143
16.7.	Archives industrielles.....	143
16.8.	Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels.....	144
16.9.	Divers.....	144

<b>17. COLLABORATION INTERCANTONALE.....</b>	<b>146</b>
17.1. Conférence des chef-e-s de département .....	146
17.2. Conférence des chef-fe-s de service .....	148
17.3. Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles.....	149
17.4. Conférences universitaires .....	149
<b>18. TABLEAUX STATISTIQUES.....</b>	<b>151</b>
18.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2005 <sup>a)</sup> .....	151
18.2. Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2005 .....	152
18.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2005-2006 .....	153
18.4. Ecoles primaires année scolaire 2005-2006.....	156
18.5. Ecoles secondaires .....	159
18.6. 1.1. Préapprentissage – Année scolaire 2005-2006.....	163
18.7. 1.2. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2005-2006.....	164
18.8. 1.3. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2005-2006.....	165
18.9. 1.4. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2005-2006 .....	166
18.10. 1.5. Maturités professionnelles - Année scolaire 2005-2006.....	167
18.11. 1.6. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2005-2006.....	169
18.12. 1.7. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2004-2005 .....	170
18.13. 1.8. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2005-2006.....	171
18.14. 1.9. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2005-2006 .....	173
18.15. Université .....	177
18.16. Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2005 .....	183
<b>19. COMPTES.....</b>	<b>184</b>
19.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2004 .....	184
19.2. Ecoles enfantines, 2004 .....	185
19.3. Ecoles primaires, 2004 .....	186
19.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2004.....	187
19.5. Ecoles secondaires 1, 2004 .....	188
19.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2004.....	189
19.7. Lycées cantonaux, 2004.....	190
19.8. Lycée communal, 2004 .....	191
19.9. Formation professionnelle, comptes 2004.....	192
19.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2004 .....	195
19.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2004 .....	197
19.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2004 .....	198
19.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2004 .....	199
Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2004 (suite).....	200
19.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2004 .....	200
19.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2004 .....	201
19.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2004 .....	202
19.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel .....	203